

@

**G.-Eugène SIMON**

**LA CITÉ  
CHINOISE**

## La cité chinoise

à partir de :

### **LA CITÉ CHINOISE,**

par Eugène SIMON (1829-1896)

Première édition : Nouvelle Revue, Paris, 1885, 390 pages, reprise en fac-simile par les Éditions Kimé, Paris, 1992, collection 'Manuscrits retrouvés'.

Le chapitre [La Famille Ouang-Ming-Tse](#) est disponible sur le site Gallica de la BNF, La Nouvelle revue, sept.-oct. 1885, 7<sup>e</sup> année, T. 36.

mise en mode texte par  
Pierre Palpant

[www.chineancienne.fr](http://www.chineancienne.fr)

# TABLE DES MATIÈRES

[Préface](#)

[La Famille](#)

[Le Travail](#)

[L'État](#)

[Le Gouvernement](#)

[La Famille Ouang-Ming-Tse](#)

[Annexes :](#)

1. [Détail et rendement des cultures.](#)
2. [Détail du matériel d'exploitation.](#)
3. [Détail de la dépense de nourriture, maison.](#)
4. [Étable, basse-cour et porcherie.](#)
5. [Inventaire du mobilier.](#)
6. [Inventaire des vêtements.](#)

[Tableaux](#)

1. Table des séries de la société du Kiang-Sou.
2. Table des séries de la société de Fou-Tcheou.
3. Table des séries de la société de Tché\_Kong.
4. Table des séries de la société de Tchao-Kong.
5. Table des séries de la société commune et simple.
6. Table des séries de la société de Tché\_Kong.
7. Table des séries de la société de Tsi-Hienn-Houei.

\*

[Compte-rendu de lecture](#) de Francisque SARCEY, paru dans [La Nouvelle Revue](#), nov.-déc. 1885, 7<sup>e</sup> année, T. 37, pp. 414-416.

## La cité chinoise

### PRÉFACE

J'ai expliqué dans l'un des chapitres de l'ouvrage qu'on va lire comment, n'ayant pu étudier la Chine dans ses livres d'origine, je l'avais étudiée sur le vif, c'est-à-dire dans les faits.

Le lecteur trouvera donc ici, avant tout, des documents, pour parler le langage à la mode.

Quant aux théories, je me suis borné à celles qui se dégagent elles-mêmes de l'observation ; et je n'ai eu recours aux livres modernes que pour montrer, par quelques citations très courtes, la parfaite concordance des principes et des résultats recueillis.

*La Cité Chinoise* est un livre de bonne foi.

G.-EUG. SIMON.

Paris, le 7 octobre 1885.

## PREMIÈRE PARTIE

### LA FAMILLE

@

<sup>p.001</sup> Des génies tels que Pascal, Leibnitz, Bacon ont dit du genre humain qu'il doit être considéré comme un seul homme qui vivrait toujours et apprendrait continuellement. Ce qu'ils ont avancé de l'humanité prise dans son ensemble peut, également s'entendre de cette humanité plus restreinte qu'on appelle une famille. Tous les jours, nos savants recueillent des faits, observent des phénomènes, auxquels ils ont donné le nom d'atavisme, qui révèlent bien, en effet, entre toutes les générations, une solidarité tellement étroite que, de là à l'unité et à l'identité énoncées par Pascal, Leibniz, Bacon, — aux noms desquels il faut ajouter celui de P. Leroux, — il n'y a vraiment qu'un pas. Si donc ce qu'ils ont dit de l'humanité en général est vrai d'une famille, à plus forte raison cela est-il vrai de cette famille plus grande qu'on appelle une <sup>p.002</sup> nation. — Toutes les nations anciennes dont nous avons gardé le souvenir ont disparu. Une seule vit encore, et elle est ainsi devenue l'aînée de celles qui existent actuellement. Mais elle n'est pas connue. On peut dire, il est vrai, que toutes les nations héritent les unes des autres et que, par conséquent, la France, l'Angleterre, la Russie même, ont des origines aussi reculées qu'il soit possible de les imaginer ; mais tandis que les nations modernes n'ont hérité des anciennes qu'en ligne collatérale, celle dont nous allons nous occuper a hérité en ligne directe des générations qui l'ont formée. Là est sa profonde originalité. Chez elle, les phénomènes de l'hérédité se sont manifestés régulièrement. Jamais ils n'ont été contrariés ou modifiés par des changements de milieu. L'évolution des idées et des faits, aussi certaine que celle des êtres, n'y a subi aucun ébranlement qui l'ait pu troubler. Aucune influence extérieure, aucune révélation n'est venue changer la direction de ses efforts, retarder

## La cité chinoise

son développement. Là, dis-je, est la profonde originalité de la Chine, là peut être aussi le secret de son exceptionnelle durée.

Eh bien ! il a paru au moins intéressant de savoir ce que, dans de telles conditions, laissé à lui-même, l'être humain a pu devenir. On veut connaître les progrès qu'il a su réaliser, l'organisation à laquelle il est parvenu, en un mot sa civilisation. Les pages qui vont suivre ont pour objet de répondre à ces désirs. <sup>p.003</sup> Mais la civilisation dont tout le monde parle a, suivant ceux qui en parlent, des sens et des objectifs bien différents. Quant à nous, nous dirons que l'État le plus civilisé est celui dans lequel, sur une surface de territoire donnée, le plus grand nombre d'hommes possible ont su se procurer et se distribuer le plus également et au meilleur marché possible la plus grande somme de bien-être, de liberté, de justice et de sécurité. J'exposerai d'abord la situation de la Chine à ces différents points de vue, puis je dirai par quels moyens elle y est arrivée et les principes qui l'ont dirigée.

### I

Dans l'ordre que je viens de tracer, le premier point sur lequel se porte l'attention, c'est la population. Elle est de 537 millions d'habitants pour tout l'empire chinois, en y comprenant les tribus nomades de la Mongolie et les tribus plus ou moins soumises ou insoumises des régions voisines du Thibet et de l'Annam. C'est plus du tiers de la population totale de notre planète. Mais nous limiterons le champ de notre examen au territoire de la Chine proprement dite, circonscrite à l'est et au sud par la mer, à l'ouest par les chaînes du Thibet, au nord par la Grande Muraille. Là, sur une superficie de 330 millions <sup>p.004</sup> d'hectares, soit six à sept fois celle de la France, nous trouvons une population de plus de 400 millions d'individus.

Or l'on sait que, sur une aire quatre ou cinq fois plus vaste, l'Europe compte à peine 337 millions d'habitants. — Mais il y a en Chine des provinces grandes comme la France et l'Allemagne, où l'on compte cinq, six

## La cité chinoise

et sept habitants par hectare ; il y a des districts, grands comme la Belgique, où cette densité dépasse douze et même quinze habitants. Aucune contrée d'Europe, si ce n'est peut-être l'île de Jersey et la province de Valence en Espagne, ne peut, sous ce rapport, être comparée à la Chine. Cette densité paraît tellement extraordinaire qu'elle a été souvent contestée et qu'on a mis en doute l'exactitude des statistiques chinoises. Mais elle n'est pas douteuse pour ceux à qui il a été donné de parcourir le vaste territoire de l'empire chinois. Jusqu'aux frontières du Thibet, à 800 lieues de la mer, il m'arrivait fréquemment de traverser des cités qui comptaient de 500 à 1,500,000 habitants. Dans les provinces les plus reculées, je faisais souvent route avec de véritables foules qui se rendaient aux marchés et encombraient de 15 à 20,000 personnes des lieux où, la veille, on n'aurait pu voir que de rares aubergistes. D'un bout à l'autre de la Chine, pour ainsi dire, les villages, les hameaux, les maisonnettes, défilaient sur mon passage, si pressés et si rapides, que les seuls environs de nos grandes p.005 villes peuvent en donner l'idée. La terre envahit l'eau. Des champs et des jardins établis sur des radeaux couvrent certains lacs. Les rochers se chargent de moissons. Partout, d'ailleurs, les cultures les plus précieuses et les plus délicates, celles qui réclament le plus de bras et d'assiduité, le sucre, la soie, le thé, la cire, etc. Jusqu'aux vallées les plus lointaines, une fécondité du sol qui fait souvent rendre aux récoltes de riz jusqu'à 12 et 14,000 kilogrammes à l'hectare, et donne à la terre une valeur de 25 à 30,000 francs. On voit que, sous le rapport de la population, les Chinois nous laissent très loin derrière eux. Et cependant, tandis que nous nous plaignons déjà de la nôtre et que nous la restreignons par tous les moyens possibles, par les guerres, par le célibat, par la stérilité volontaire, etc., les Chinois continuent à multiplier comme si la terre était sans bornes. Ils ne doutent de rien, et ils ont raison. Si l'on peut mesurer la surface d'un champ, qui a jamais pu mesurer sa fertilité ? Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Rien n'est plus vrai, et ce qui le prouve bien, c'est la Chine : Les provinces qui sont actuellement les plus peuplées ont commencé par n'être pas plus habitées ni plus habitables que celles qui,

## La cité chinoise

encore aujourd'hui, le sont le moins. Des montagnes qui ne produisaient rien, des rochers nus, sont maintenant de véritables gradins de fleurs et de fruits. Il faut dire aussi que les Chinois sont très économes de tout ce qui peut servir à <sup>p.006</sup> augmenter la fécondité du sol. Ils ne déportent pas la richesse de leur pays, comme nous le faisons, en jetant dans les fleuves les produits de nos égouts. Ils les recueillent avec soin, et regardent comme un acte de justice, dont la négligence serait immédiatement punie, de rendre à la terre ce qu'elle leur a prêté. Puis, ils se disent que l'augmentation de la population est encore le meilleur moyen, d'augmenter la richesse publique et particulière. Est-ce qu'une route, un canal, un chemin de fer ne coûtent pas moins cher dans une contrée très peuplée que dans une contrée qui ne l'est pas ? Est-ce que les frais d'administration n'y sont pas moins élevés ? Est-ce que les débouchés n'y sont pas plus grands, plus faciles ?

Il est donc vrai que si les dépenses d'un pays sont en raison directe de son étendue, elles sont en raison inverse du nombre de ses habitants. En fait, veut-on savoir combien chaque Chinois paie d'impôts ? 3 francs par an. En France, nous en payons 90 ou 100. Oui, mais, dira-t-on, les travaux publics sont nuls, peut-être ? — Nuls ? Hélas ! il faut bien le dire, quoi qu'il en coûte à notre amour-propre d'Occidental, que sont nos routes, nos canaux et nos chemins de fer à côté des innombrables canaux de la Chine ? Que sont nos travaux publics, d'ailleurs assez récents, à côté de l'admirable et gigantesque système hydraulique qui, de l'ouest à la mer, sur un espace de 800 lieues, conduit les eaux et les met sous la main du cultivateur ?

<sup>p.007</sup> J'entends d'autres objections. On me dit : Oui, mais peut-être le bien-être chaque Chinois est-il bien modique ? A cela, il me semble que la densité de la population est une réponse suffisante. N'est-il pas évident que, si les Chinois étaient si malheureux, ils auraient trouvé, tout comme nous, le moyen de prévenir ce qui leur aurait paru excessif dans leur population ? D'ailleurs, y a-t-il une mesure plus exacte de la misère ou du bien-être d'un peuple que l'état de sa criminalité ?



## La cité chinoise

Eh bien, voici des faits : dans une ville de près de deux millions d'habitants, à Han-Keou, où j'ai résidé pendant quelque temps, il ne s'était produit en trente-quatre ans qu'un seul meurtre. Dans une province de vingt-cinq millions d'habitants, le Tché-li, il n'y eut, en 1866 ou en 1867, que douze exécutions capitales. Encore faut-il ajouter que la troisième récidive de vol est punie de mort, qu'il n'y a pas de circonstances atténuantes, et que le Paris de la Chine, Pékin, se trouve dans cette province. Mais afin de mettre le lecteur à même de juger plus directement du bien-être de la population chinoise, combien je voudrais pouvoir le conduire dans ces petites fermes, dans ces maisonnettes de paysans, où j'ai tant de fois reçu quelques heures d'une si cordiale hospitalité, lui faire admirer la propreté du logis, des meubles vernis, parcourir avec lui les inventaires que j'ai dressés de leurs fortunes et de leurs ressources. L'un, dans un des moins riches districts de la Chine, <sup>p.008</sup> avec une propriété de trois hectares et demi, met de côté, chaque année, 1.500 à 1.800 francs, après avoir vécu lui et sa famille. Un autre, avec un hectare, met en réserve 700 à 800 francs. Et je voudrais que l'on pût assister à leurs repas, abondants, composés de mets beaucoup plus variés que ceux de nos ouvriers des champs ; aucun, si modeste que paraisse sa maisonnette, qui ne soit capable d'ajouter quelques gâteaux à son dessert ou de les offrir à un ami. Mais je voudrais surtout que l'on pût comparer la démarche légère, aisée, l'air dégagé, du premier cultivateur chinois venu, de telle ou telle province que je pourrais citer, avec la démarche lourde, pesante, l'air gauche, honteux, de la plupart de nos colons partiaires, de nos chepteliers et de nos métayers de la Bretagne, de la Sologne, de l'Auvergne, de la Savoie, sans parler de ceux du Midi. On sent, en les voyant, qu'il y a évidemment, entre les riches et les pauvres, je veux dire les moins riches, entre ceux des villes et ceux des campagnes de ce pays-là, moins de distance et de différence que chez nous. On y sent une égalité d'ancienne date, au milieu de laquelle tout le monde se meut et respire à l'aise, et qui met, dans les relations des uns et des autres, une politesse et une bienveillance dont un étranger ne peut s'empêcher d'être frappé. Dirai-je

## La cité chinoise

comment ils se traitent, comment ils se parlent entre eux ? Parmi les modes de locomotion employés en Chine, un des plus commodes dans les provinces <sup>p.009</sup> montagneuses où les canaux ne sont pas nombreux. c'est la chaise à porteurs ou le palanquin. J'ai fait à peu près de la sorte six à sept cents lieues. On engage quatre porteurs pour un palanquin, et l'on fait ainsi huit à neuf lieues par jour. Or tout fardeau pèse à la longue, même partagé en quatre, et les pauvres de la Chine le savent bien. Que faisaient donc ceux qu'il nous arrivait de rencontrer en route ?

— Monsieur, disaient-ils en s'approchant de l'un des porteurs, nous n'avons pas encore gagné notre vie aujourd'hui ; nous permettez-vous de prendre votre place et de vous soulager pendant quelque temps ?

— Volontiers, monsieur, mais nous ne pourrions payer vos services bien cher. Nous ne gagnons pas beaucoup.

— Qu'à cela ne tienne, monsieur, nous nous en rapporterons à votre générosité.

Et ces porteurs de rencontre prenaient la place des autres qui, pendant une ou deux lieues, les épaules déchargées, nous suivaient en chantant. Cependant, ce titre de monsieur, *sien-sen*, ne s'échange qu'entre gens qui ne se connaissent pas. Quand on est en relations un peu familières et qu'on est du même âge, on ajoute au petit nom le mot de frère, et il est bien rare qu'on ne se traite pas comme tels. Dirai-je maintenant jusqu'où peut s'étendre, même vis-à-vis de l'étranger, de l'Européen qui a réussi à se concilier la confiance des Chinois, cette bienveillance générale ? Je n'affirmerai pas que la chose soit toujours facile ; elle l'était peu à l'époque où je commençai à parcourir la Chine. C'était peu de <sup>p.010</sup> mois après la guerre que nous lui avons faite et le traité que nous lui avons imposé. Je dus, pendant quelque temps, souffrir, de la part des fonctionnaires chinois, d'une sorte de surveillance qui, si déguisée qu'elle fût, me gênait beaucoup. Mais lorsqu'on la jugea inutile, c'est-à-dire lorsqu'on fut bien persuadé du caractère inoffensif de la mission que je remplissais, et que l'on autorisa

## La cité chinoise

mes lointaines explorations des provinces limitrophes du Thibet, savez-vous, lecteur, comment on traitait l'humble auteur des pages que vous lisez ? J'ose à peine le dire. Quelle est, parmi les plus belles et les plus hautes prérogatives de la souveraineté, celle que vous envieriez le plus ? Le droit de grâce, n'est-il pas vrai ? Eh bien, je l'avais. Dès mon entrée dans une ville, l'autorité des fonctionnaires disparaissait devant le rang que l'on m'avait gracieusement conféré. Ils continuaient à rendre la justice, à administrer ; mais c'était en mon nom, et au sortir de la maison dont on avait fait ma demeure, je trouvais les condamnés de la veille pour lesquels j'obtenais, tantôt une grâce entière, tantôt une diminution de peine. Mais au souvenir de ces honneurs, combien je préfère celui des simples et bonnes réceptions, de l'hospitalité humble et tranquille que je rencontrais dans les villages et dans les hameaux ! Souvent, descendus de nos palanquins ou de notre bateau, laissant derrière nous nos bagages, auxquels nous donnions rendez-vous à la station prochaine, nous nous enfoncions, seuls, par les petits sentiers <sup>p.011</sup> dans les champs, sans avoir pris d'autre précaution que de nous être couverts de notre costume chinois <sup>1</sup>. Nous allions en flânant, nous arrêtant à chaque pas, causant avec le premier passant de la pluie, du beau temps, des récoltes et du reste. Je vois encore un certain arbre sous lequel, un jour, n'en pouvant plus de chaleur et de fatigue, nous nous étions laissés tomber. Un peu de gazon, du vrai gazon, si rare dans les campagnes chinoises où tout est cultivé, entourait ses racines et nous faisait un siège doux et frais, sur lequel nous nous étendions avec un plaisir infini. Malheureusement, nous n'avions pas remarqué, non loin de là, deux femmes un peu cachées par quelques arbrisseaux, et qui, travaillant dans un petit jardin, ne nous avaient pas non plus vus venir. Or, il faut savoir qu'il n'est pas convenable que des hommes étrangers s'arrêtent longtemps en présence des femmes. Nous savions bien que nous n'étions pas à notre place, mais comment quitter,

---

<sup>1</sup> J'étais accompagné dans l'un de ces voyages par M. L. Bourret, qui avait été délégué, sur ma demande, par le Commerce français de Shang-haï, afin d'étudier les produits commerciaux des provinces encore inconnues que j'allais visiter.

## La cité chinoise

sans regret, l'arbre qui nous abritait du soleil ? Nous essayâmes de conjurer le danger.

— Bonjour donc, les bonnes dames, dit l'interprète de sa voix la plus avenante.

— Bonjour, bonjour, mais que faites-vous là ? Allez plus loin.

— Cependant, mesdames, voulut-il objecter, nous sommes bien fatigués ; et, voyez, les autres arbres sont loin.

— Mais quels sont donc ces barbares. reprit l'une de nos p.012 voisines, pour manquer ainsi aux convenances ! Allez-vous-en, et ne vous le faites pas répéter.

Penauds et confus, nous nous levions pour partir quand l'interprète se ravisant et montrant sa pipe :

— Au moins, leur dit-il, vous nous donnerez bien du feu.

— Allez toujours, on vous le portera.

Nous nous en allâmes lentement, et nous fumes bientôt rejoints par un petit garçon qui nous apportait du feu. Je le remerciai en lui donnant un petit couteau de huit sous, et, deux ou trois pas plus loin, nous nous laissâmes encore tomber. Quelques instants après, l'enfant revenait en nous apportant quatre oranges. Je lui remis alors un paquet d'aiguilles à coudre, puis il partit. Mais nous ne fûmes pas longtemps seuls. Il revint une troisième fois, conduisant un vieillard et deux ou trois hommes qui, après quelques mots de politesse, nous invitèrent à venir nous reposer chez eux. Nous acceptâmes avec empressement, et une heure ne s'était pas écoulée, que nous étions les meilleurs amis du monde. Les femmes vaquaient librement devant nous à leurs occupations : l'une apprêtait le repas, l'autre couvrait la table. Pendant ce temps, tous les hommes du village s'étaient réunis à ceux de la maison, et nous causions. Nous causions, ainsi qu'ils le disent, de l'Orient et de l'Occident, de tout ce qui, entre ces deux points du monde, intéresse l'homme et constitue son domaine qu'il connaît si peu. Nous parlions de l'Europe, nous parlions de nos parents, car c'est toujours

## La cité chinoise

par là que commence l'entretien. Enfin, <sup>p.013</sup> nous prîmes congé de ces braves gens, emportant de cette journée un souvenir qui, après vingt ans bientôt, ne s'est point effacé.

Je n'oublierai jamais non plus la réception que me fit, un jour, un pauvre cultivateur chinois, émigré au-delà de la Grande-Muraille, en Mongolie, à la lisière du désert de Gobi. Nous avons quitté Tchang-Kia-Keou dès les cinq heures du matin, en suivant le chemin qui mène au village de Si-ouang-tse ; et, à onze heures ou midi, il ne nous avait pas encore été possible de trouver dans cette triste région, un lieu, une maison, pour nous reposer et prendre quelque nourriture. Nous avons bien traversé quelques misérables hameaux, mais soit que les habitants fussent occupés de travaux extérieurs, soit pour toute autre raison, nous n'en avons aperçu presque aucun. Enfin, sur le midi, nous arrivons au milieu d'un groupe de maisons un peu plus considérable que les précédents, mais sans y voir plus de portes ouvertes. Nous étions sur la place, bêtes et gens, le nez au vent, nous demandant si nous n'allions pas être forcés de nous installer contre quelque muraille, lorsque nous voyons accourir un paysan, qui, après nous avoir salués, nous tint à peu près ce langage :

— Oh, monsieur, vous chercheriez en vain dans ce village une maison qui puisse vous recevoir ; il est tout petit, et nous sommes trop pauvres. Moi-même, je suis bien misérable et bien indigne ; cependant, si vous vouliez bien faire à votre tout petit frère l'honneur de vous reposer chez lui, il ferait de <sup>p.014</sup> son mieux : sa maison est là.

Sa maison, un peu plus grande que les voisines, était d'une extrême propreté. Une fois qu'il nous y eut installés, il nous quitta et nous le vîmes courir après les poules. Devinant ses intentions, nous le priâmes de n'en rien faire, l'assurant que nous avons toutes les provisions nécessaires et que nous ne lui demandons que l'abri. Mais il en avait déjà tué deux. Pendant que le repas s'apprêtait, nous nous mîmes à causer avec lui, et je ne pouvais m'empêcher d'admirer sa tenue modeste et discrète, sa façon

## La cité chinoise

de parler, simple, digne, respectueuse sans timidité. Puis le dîner arriva, et c'est lui qui voulut absolument le servir, avec son fils aîné, enfant d'environ dix ou douze ans, de si gentilles manières que, malgré moi, me rappelant nos paysans français, je faisais entre eux et ceux que j'avais sous les yeux des comparaisons qui m'attristaient.

Enfin, le repas terminé et l'heure de repartir étant venue, je voulus laisser à notre hôte quelque souvenir de notre passage, mais je ne pus lui faire rien accepter. Il me demanda seulement la permission de me présenter sa famille. Outre le petit garçon qui avait aidé son père, il y avait encore une fillette de quatre ans et un autre petit de deux ans, qui nous firent leurs petites politesses tout comme les grandes personnes les mieux élevées auraient pu le faire.

## II

@

p.015 Beaucoup d'Européens croient que la Chine est, par excellence, le pays du despotisme. Or je demande ce que peut être un despotisme qui, pour plus de 500 millions d'êtres, ne s'exerce qu'au moyen de 25 à 30,000 fonctionnaires ; qui, pour se soutenir, n'a qu'une armée permanente d'une centaine de mille Tartares, quasi perdus au milieu d'une pareille fourmilière ? En réalité, les Chinois se gouvernent et s'administrent eux-mêmes : dans la famille, par tous les membres de la famille ; dans la cité, par les délégués qu'ils ont élus, et dont les fonctionnaires officiels ne sont, pour ainsi dire, que les présidents. Et notez qu'ils ne se gênent pas pour renvoyer ces présidents quand ils ont à s'en plaindre, ce qu'ils font du reste d'une façon assez originale. Dans un des départements les plus peuplés d'une province que j'ai visitée, on annonce un jour la prochaine arrivée d'un préfet qui, partout où il avait été, n'avait laissé qu'une mauvaise réputation. On le savait. Le peuple s'émeut, le Conseil du département se réunit, et l'on envoie au vice-roi adresses sur adresses pour le prier de revenir sur son malencontreux choix. Mais le vice-roi

## La cité chinoise

s'obstine et l'on apprend bientôt que le préfet n'est qu'à quelques lieues de la ville. Le Conseil s'assemble de nouveau ; il fait dresser à l'entrée de la cité une tente : <sup>p.016</sup> on y porte le repas et les rafraîchissements d'usage, et on commande le cortège habituel ; mais en même temps on fait préparer quatre palanquins avec des porteurs frais et dispos ; puis on attend mon préfet. Il arrive, on le reçoit poliment ; on l'invite à se reposer et à se rafraîchir ; seulement on lui déclare que le peuple ne veut pas de lui, qu'il n'entrera pas dans la ville et que trois délégués du Conseil vont avoir l'honneur de le reconduire à la capitale.

Ce qui fut fait. Est-ce une exception ? Non ; et le calme avec lequel s'accomplit cette exécution prouve au contraire qu'elle est dans les mœurs. D'ailleurs, écoutez leurs législateurs et leurs philosophes :

« Le monarque, disent-ils, n'est que le mandataire du peuple. S'il se trouve un souverain qui se conduise contrairement au bien et à la volonté du peuple, tout le monde le regarde comme une calamité, et quoiqu'il ait l'autorité en mains, on le chasse.

Qui dit cela ? Confucius, c'est-à-dire le plus grand et le plus populaire de leurs philosophes, de leurs moralistes et de leurs législateurs. — Voilà pour la liberté politique. — Mais les Chinois n'ont pas que la liberté politique, ils ont toutes les libertés ; liberté de conscience, de religion, de culte. On trouve, en effet, dans presque tous les rangs des fonctionnaires, des musulmans, des juifs et des chrétiens, aussi bien que des bouddhistes et des hommes ne professant aucune religion particulière, si ce n'est celle des ancêtres. Le Gouvernement n'intervient dans les <sup>p.017</sup> questions religieuses que lorsqu'elles se mêlent aux questions civiles et qu'elles empiètent sur le domaine laïque. De temps en temps, on lit dans les instructions que l'Empereur, les vice-rois ou les gouverneurs ont l'habitude d'adresser à la population, cette recommandation qui paraît singulière aux Européens : « Défiez-vous des religions. » De là le reproche d'athéisme qu'on a longtemps fait à la nation chinoise. Mais on verra plus tard que rien n'est plus mal fondé. Le Gouvernement n'intervient pas davantage dans

## La cité chinoise

l'enseignement public. Tout le monde est libre d'ouvrir une école ; tout le monde est libre d'y aller ou non ; et, chose remarquable dont on comprendra tout à l'heure la raison, il n'y a, pour ainsi dire, aucun Chinois qui ne sache lire, écrire, compter et dessiner. Quant à ceux voulant poursuivre la carrière des lettres, qui doit leur ouvrir les administrations publiques, ils ne relèvent que des examinateurs envoyés par l'Académie de Pékin, laquelle, tout entretenue qu'elle est par l'État, est absolument indépendante du Gouvernement. En ce qui concerne la liberté d'association et de réunion, je ne crois pas qu'il soit jamais venu à la pensée d'un gouvernement chinois, au moins depuis plusieurs siècles, de la mettre en question. On se réunit ou l'on s'associe sans avis ou autorisation préalable. Dans aucun pays du monde, je crois, les associations de toutes sortes ne sont aussi fréquentes, aussi nombreuses et aussi faciles qu'en Chine. Dans aucun pays du monde, on ne voit <sup>p.018</sup> à un tel degré de pareilles preuves de force et de vitalité. C'est ce que j'espère montrer plus tard. Rien non plus ne vient limiter la liberté de la presse. J'ai recueilli, en 1863, dans la province du Se-tchuen, des placards d'une violence excessive contre l'Empereur et le Gouvernement qui avaient signé le traité que les Européens leur avaient imposé après le pillage du Palais d'Été et l'incendie de la grande Bibliothèque. C'est tout au plus si les mandarins les faisaient enlever ; ils ne songeaient pas à en poursuivre les auteurs. Pas de passeports non plus ; pas de patentes sur les industries ni sur le commerce ; pas d'octrois, si ce n'est à l'entrée de chaque province et, sur les marchandises étrangères, un droit fiscal de 5 à 8 % pour tels ou tels articles. Donc, liberté complète et plus réelle que nous ne pouvons le rêver, d'industrie, de métier, de commerce, de banque et de circulation.

J'ai réservé pour la dernière une liberté avec l'idée de laquelle nous avons, nous autres Européens, bien de la peine à nous familiariser. Et pourtant c'est la plus noble et la plus délicate des libertés, celle qui élève le plus la conscience de l'homme, et qui, à mon avis, contient toutes les autres. Je veux parler de la liberté de se juger soi-même, de ce que l'on pourrait appeler la *self* juridiction. Je dirai tout à l'heure comment les



## La cité chinoise

Chinois l'exercent ; je me borne pour le moment à la constater. Là encore, l'État n'intervient que lorsqu'il y est appelé ; et ce qui prouve que son <sup>p.019</sup> intervention n'est pas aussi nécessaire ni aussi fréquente qu'on pourrait le croire, c'est qu'il n'a, pour l'exercer, aucune magistrature spéciale. Ainsi, ni caste judiciaire, ni caste sacerdotale, ni caste enseignante, ni caste militaire. Peut-on désirer de plus complètes preuves des libertés dont jouit le peuple chinois ?

Je viens de dire que rien ne me semblait plus susceptible d'élever la conscience, d'y développer le sentiment de la justice, que l'exercice même du pouvoir judiciaire. Mais j'ai plus qu'une appréciation à énoncer — On sait que l'industrie de la terre, que l'agriculture est la profession nationale, pour ainsi dire, de la Chine. Tous les Chinois, a-t-on pu dire, sont, naissent, cultivateurs ; et, en fait, il n'y en a peut-être pas un seul qui ne soit directement intéressé à la prospérité de l'agriculture. On sait aussi que la culture du riz est le fond de leur agriculture, puisqu'elle occupe les deux tiers du territoire, et que cette culture ne se pratique que dans l'eau et par les irrigations. On sait enfin combien l'eau de sa nature, est facile à détourner, à dérober. Eh bien ! comment la culture du riz serait-elle possible sans la justice ? — La régularité de la distribution des eaux est donc une preuve de grande loyauté. « Point de culture sans l'ordre, a dit Michelet. La justice est née du sillon. Cérès qui, à Thèbes et à Athènes, a rapproché les hommes et fait les lois, Cérès qui ne semble pas autre que Thémis, Cérès est la pensée sérieuse des peuples agricoles. » Et du reste, <sup>p.020</sup> ce n'est pas seulement au riz que le Chinois rend justice, mais à toutes les récoltes, ou pour mieux dire, à la terre elle-même, à la terre qui les produit, au buffle, au bœuf qui aident à ses travaux. Il se dit ces paroles de l'ancienne loi de la Perse :

« Fais justice à la plante, au taureau, au cheval ; prends garde que la vache ne mugisse contre toi ; ne sois pas ingrat pour le chien. La terre a droit à la semence ; négligée, elle maudit ; fécondée, remercie. A l'homme qui l'aura remuée de droite à

## La cité chinoise

gauche, et de gauche à droite, elle dira : Que tes champs portent tout ce qui est bon à manger ; que tes villages, nombreux, soient abondants en tous bien.

Il se dit encore :

« Labourez et sèmez ; celui qui sème avec pureté accomplit toute la loi.

La bonne foi, le crédit, sont dans les choses courantes de la vie une autre forme de la justice. Je veux citer quelques faits. Bien souvent, par exemple, dans mes voyages, j'eus à refuser des offres de prêts sans intérêts et sur simple parole que me faisaient des mandarins ou de riches habitants.

— Monsieur, me disaient-ils, vous êtes depuis longtemps éloigné de vos compatriotes. Peut-être avez-vous besoin d'argent. Disposez de nous.

Une fois même, il m'arriva de renvoyer à un mandarin une somme de 8,000 francs qu'il avait fait laisser dans un coin obscur de mon logis, bien que j'eusse décliné son obligeance. Je n'étais pourtant qu'un étranger, mais cela montre d'autant mieux l'habitude que les Chinois ont du crédit moral. Ce n'est <sup>p.021</sup> assurément pas en Europe que des étrangers auraient à décliner de pareilles offres. En Chine je le répète, cela est fréquent ; et, à plus forte raison, entre gens qui se connaissent. Il est aussi d'usage, dans les banques chinoises, de remettre à ceux de leurs clients qui le demandent jusqu'au double de la somme inscrite à leur compte, moyennant l'intérêt courant, et pour un délai qui peut aller de trois jours à six mois. Mais ce qui montre peut-être le mieux à quel point le crédit, et le crédit moral, est l'habitude générale de la Chine, c'est cette multitude de petites sociétés d'argent ou de prêts sans intérêts ou à de faibles intérêts qu'on appelle des Hoeï-Tsienn, qui se créent journellement en vue de parer à n'importe quel besoin, depuis l'étudiant qui n'est pas assez riche pour continuer ses études, depuis le paysan qui a besoin d'un buffle pour entreprendre une

## La cité chinoise

culture, depuis le petit marchand qui veut commencer un commerce, jusqu'à la mère de famille qui songe à pourvoir au mariage de sa fille.

Une autre forme de la justice, c'est l'assistance due aux déshérités de ce monde. Quoique moins nombreux que dans aucun pays de l'Europe, il y en a pourtant en Chine ; aucune société humaine n'est parfaite ; on rencontre dans tous les pays des infirmes, des sourds, des aveugles, des muets. Ils ne sont pas plus oubliés qu'ailleurs ; j'ajouterai même que les établissements où on les recueille, fondés et entretenus soit par l'État, <sup>p.022</sup> soit par des sociétés particulières, pourraient, sous bien des rapports, servir de modèles à des pays où l'on sacrifie plus à l'apparence, au faste des monuments, qu'à la commodité des malades. C'est ainsi que j'ai vu des établissements hospitaliers chinois mettre à la disposition de chacun de leurs pensionnaires un petit enclos, deux chambres avec la faculté de se faire soigner par un de leurs parents. Il en est de même des enfants abandonnés. Mais, à propos des enfants abandonnés, on a tant et si mal parlé de ce grave sujet, et l'on en parle encore si mal, qu'on me saura gré d'en dire quelques mots.

A entendre les agents de la Société de la Sainte-Enfance, pour l'appeler par son nom, l'infanticide serait, en Chine, élevé à la hauteur d'une véritable institution, tolérée ou même autorisée par les lois. Le mépris de la vie humaine y serait porté à un tel degré que les parents auraient l'habitude de jeter aux pourceaux ceux de leurs enfants dont ils regarderaient l'existence comme un embarras. On a pu voir des images qui illustrent ces récits et que l'on fait circuler dans les écoles catholiques. Il y a encore dans quelques églises des bannières décorées de ces mêmes images, que l'on promène dans certaines occasions. Plusieurs missionnaires du siècle dernier, et d'autres qui vivent aujourd'hui, ont cependant maintes fois protesté contre ces abominables calomnies. Je puis, notamment, citer une lettre d'un jésuite, le P. Amyot, <sup>p.023</sup> publiée vers 1790 dans le quatrième volume des *Mémoires concernant les Chinois*, qui aurait dû faire monter le rouge de la honte aux inventeurs de la légende des petits

## La cité chinoise

Chinois. Mais cette légende rapporte à la Sainte-Enfance cinq à six millions par an, et il paraît qu'il est dur d'y renoncer.

Quant à moi qui ai passé dix ans en Chine, qui ai parcouru le pays du nord au sud et de l'est à l'ouest, je déclare qu'il n'a jamais été à ma connaissance qu'un infanticide ait été commis, soit dans les localités que j'ai visitées ou habitées, soit dans les localités voisines. Je ne dis pas cependant qu'il n'en ait jamais été commis et qu'il ne s'en commette jamais. Mais j'affirme que ce crime est beaucoup moins fréquent en Chine qu'en France, et que conclure d'un fait possible, mais accidentel ou involontaire, d'un enfant dévoré par un porc, à un fait habituel ou volontaire, est, je ne saurais trop le répéter, une abominable et infernale calomnie ; et en la stigmatisant d'une façon aussi énergique, je ne crains point d'être démenti par aucun des Européens qui connaissent la Chine autrement que par les racontars de gens superficiels ou intéressés. D'ailleurs il y a des faits, des faits matériels, qui démentent ces récits et qui, seuls, devraient les faire repousser si l'on se donnait la peine d'y réfléchir un peu. Et d'abord comment pourraient-ils s'accorder avec l'augmentation incessante de la population chinoise ! Elle était de 360 millions <sup>p.024</sup> en 1812 : elle est de 537 millions aujourd'hui. Il me semble que le démenti est péremptoire. Puis, d'où viennent en général les infanticides ? De la misère et des naissances en dehors du mariage, n'est-il pas vrai ? Or on a vu, il n'y a qu'un instant, ce qu'il fallait penser de la misère ou du bien-être des Chinois ; et s'il était nécessaire d'en donner une autre mesure, je dirais que nulle part ailleurs peut-être il n'existe aussi peu de mendiants qu'en Chine. A Pékin, il y en a certainement beaucoup, et leurs importunités sont des plus repoussantes, mais ils sont loin des 400,000 indigents assistés de Paris, sans compter ceux qui font un métier de la mendicité. Dans les villes de l'inférieur, je ne crois pas, d'après mes informations et mes observations personnelles, que l'on puisse en compter plus de 20 ou 25 pour des populations de 150 à 200,000 habitants. Dans les campagnes, on peut dire qu'il n'y en a pas. — Quant à la seconde cause ordinaire des infanticides, on verra tout à l'heure qu'elle n'existe pour ainsi dire pas, puisque le mariage est, au triple point de vue social, politique et

## La cité chinoise

religieux, un devoir tellement étroit et sacré, que le nombre des célibataires au-dessus de 24 ans ne vaut vraiment pas la peine qu'on en parle. Cependant des fléaux imprévus peuvent tout à coup plonger des familles dans la détresse et leur faire considérer comme un malheur une nouvelle naissance. Mais pourquoi se déferaient-elles de leurs enfants par la mort, alors que l'abandon des enfants, regardé <sup>p.025</sup> comme la plus douloureuse des extrémités pour les parents, n'est point poursuivi par l'État ? alors qu'il existe au contraire, depuis la plus haute antiquité, des orphelinats et des établissements spéciaux où ces enfants que l'on va en quelque sorte chercher à domicile, reçoivent les soins les plus assidus et les plus intelligents. Car telle est la vérité ; croire que, avant l'arrivée des missionnaires catholiques en Chine, les enfants mouraient comme des chiens dans les rues, et qu'en dehors de l'Église catholique, apostolique et romaine, il n'y a ni salut, ni pitié, ni charité, est une erreur dont il faut absolument se débarrasser. Du reste, le lecteur va en juger lui-même ; mais avant d'exposer les deux systèmes, chinois et catholique, et les procédés suivis dans leurs différents orphelinats, je dois répéter que, de même que l'infanticide et pour les mêmes raisons, l'abandon et l'exposition des enfants sont beaucoup plus rares en Chine qu'en France. Un missionnaire, le P. Chevrier ou Cherrier, placé à la tête de l'établissement de la Sainte-Enfance à Tien-Tsinn, ville de plus de 300,000, âmes, me disait, en 1862, que depuis l'ouverture de cet établissement, qui datait de trois ans, il n'avait pas encore pu, par aucun moyen, se procurer un seul enfant.

Puis, l'abandon n'y a pas ce caractère définitif qu'il a ailleurs. Il cesse très souvent avec les causes qui l'avaient déterminé ; et comme la pauvreté n'est pas incurable, mais passagère, les parents vont très souvent <sup>p.026</sup> redemander aux orphelinats les enfants qu'ils leur avaient confiés. Dans les établissements chinois, on s'empresse de les leur rendre. Il n'en est pas de même dans les orphelinats catholiques, où les enfants, une fois baptisés, ne peuvent plus être rendus à leurs parents non catholiques. C'est l'histoire du petit Mortara ; et c'est encore, la lamentable histoire des massacres des Français de Tien-Tsinn, en 1570, provoqués par le refus des missionnaires de

## La cité chinoise

rendre aux familles chinoises des enfants qu'ils avaient enfin réussi à se procurer à la suite des inondations du fleuve Jaune. Il ne faut pas oublier, en effet, que le but de l'institution de la Sainte-Enfance n'est pas de sauver les enfants de la mort temporelle, mais qu'il est essentiellement de les sauver de la mort spirituelle. En sorte que l'idéal de cette institution serait que chaque enfant mourût aussitôt baptisé, et que ceux qui survivent sont considérés comme de véritables *impedimenta*. Un évêque, Mr Baldus, disait, à ce sujet, à un autre évêque, Mr Delaplace, qui m'a répété le propos : « qu'il serait bien à désirer qu'une bonne épidémie vint le débarrasser de ses orphelins ». Ce n'était, sans doute, qu'une boutade, mais une boutade qui ne pouvait venir qu'à l'esprit d'un missionnaire catholique. Pour les garçons encore, on leur trouve dans les différentes professions des placements aisés, des emplois assez avantageux pour leur permettre de rembourser à la Sainte-Enfance les frais qu'ils lui ont occasionnés. Pour les filles c'est différent. Il y a peu <sup>p.027</sup> d'emplois pour elles, et le mariage ne leur est permis qu'avec des catholiques. Or, d'une part, elles sont plus nombreuses que les garçons ; et de l'autre, ceux-ci ne restent pas toujours catholiques. Aussi le nombre des orphelines finit-il par devenir un obstacle considérable à l'œuvre essentielle de la Sainte-Enfance. Il en est tout autrement dans les orphelinats chinois, où des gens riches vont très souvent chercher, soit des enfants qu'ils adoptent, soit des maris pour leurs filles, soit des femmes pour leurs fils. Aussi ces orphelinats, dont les dépenses ne deviennent la plupart du temps que des avances dont ils sont largement remboursés, possèdent-ils de très grandes ressources qui permettent de donner aux enfants tous les soins et tout le bien-être nécessaires. Cela est si vrai, qu'un missionnaire jésuite de Sou-tcheou, ville de 5 à 600,000 âmes, le P. Dargy, se plaignait à moi de la concurrence que faisait à l'orphelinat catholique l'orphelinat chinois.

— Il est beaucoup plus riche nous, me disait-il ; il donne des cercueils aux petits enfants qui meurent chez lui, tandis que nous ne pouvons envelopper les nôtres que d'une botte de paille. Aussi nous est-il très difficile de nous en procurer.

## La cité chinoise

Il y a d'autres raisons encore que le missionnaire ne disait pas : c'est qu'il meurt beaucoup moins d'enfants dans les orphelinats chinois que dans les orphelinats catholiques, parce que les soins y sont plus abondants, mieux entendus ; parce qu'il est absolument interdit de donner plus d'un enfant à une <sup>p.028</sup> nourrice, tandis que les catholiques en donnent souvent trois ou quatre, et même plus, d'après ce que m'a dit un médecin de mes amis qui avait vu le fait à Macao ; parce qu'enfin il n'arrive jamais que l'on prenne un enfant vivant pour un mort et qu'on l'enterre comme tel, ainsi que cela serait une fois arrivé dans un district voisin de ma résidence, sans la présence inopinée de l'évêque, Mr Delaplace, qui sauva l'enfant, et comme cela doit trop souvent arriver avec le peu de sollicitude dont les enfants de la Sainte-Enfance sont l'objet. Qu'ils aillent au ciel, et qu'ils y aillent le plus tôt possible ; c'est, encore une fois, tout ce qu'elle demande.

J'ai oublié deux choses qui peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer les exagérations auxquelles on s'est livré au sujet des infanticides, et qui sont signalées dans la lettre du jésuite dont je citais le nom tout à l'heure. La première, c'est la nécessité où se trouve la Sainte-Enfance de s'en rapporter aveuglément aux déclarations des sages-femmes, catholiques ou non, qu'elle autorise à donner le baptême aux enfants qui ne sont pas nés viables. Ces femmes reçoivent pour chaque baptême une somme de 20 à 25 centimes ; et comme aucun contrôle n'est possible, il ne serait pas étonnant qu'elles fussent tentées de réclamer des sommes plus considérables que celles qu'elles ont méritées, en rejetant alors sur des habitudes d'infanticide un excès de mortalité qu'elles ne sauraient faire accepter. <sup>p.029</sup> La seconde cause d'exagération, c'est la pratique suivie par les familles pauvres d'exposer leurs enfants morts, afin que l'administration des Orphelinats chinois se charge de leur sépulture. La Sainte-Enfance suppose que ces enfants sont morts de mort violente ; mais c'est là une hypothèse absolument sans fondement sérieux.

L'infanticide et la Sainte-Enfance m'ont un peu fait sortir du cadre que je m'étais tracé, mais il était difficile de parler de l'infanticide sans provoquer

## La cité chinoise

bien des questions. J'ai voulu y répondre une fois pour toutes, et j'espère que la digression n'aura pas paru inutile. Pour revenir à mon sujet, j'aurais maintenant à parler de la sécurité. Mais que pourrais-je en dire que je ne vienne de dire déjà ou que je ne doive en dire plus loin ? Je ne m'y arrêterai donc pas et je passerai à un autre objet.

### III

La propriété et la famille sont, en Chine comme dans les autres pays, les bases de l'édifice social. Mais la propriété, et j'entends ici la propriété du sol, est la plus importante des deux. Le foyer est la pierre qui porte la cité ; s'il n'est un, tout périclète. Mais c'est sur le sol que repose le foyer ; s'il n'est solide, tout s'écroule. D'un autre côté, le sol est le support de l'humanité ; s'il n'est libre, c'est la mort. Enfin, par le travail et l'industrie que l'homme p.030 y incorpore, le sol participe de la personnalité de l'individu ; s'il est violé, c'est le vol.

En Chine, la propriété de la terre a subi plusieurs transformations, et ces transformations ont suivi, comme partout, les différentes évolutions de l'humanité : collective à l'époque où la population ne se composait encore que de quelques tribus pastorales ou à demi agricoles, individuelle lorsque la population a augmenté et que l'agriculture a dû se faire intensive. Puis, du Ve siècle avant notre ère jusqu'au IIIe siècle après Jésus-Christ, il y eut, sur plusieurs points du territoire, des tentatives de réaction, causées par des abus de la propriété individuelle qu'il serait trop long d'exposer ici. En beaucoup d'endroits, la propriété redevint collective et fut remise aux mains de quelques-uns, chargés de l'administrer pour tous. Mais il arriva ce qui devait arriver. Ces administrateurs passèrent à l'état de chefs qui se crurent bientôt les possesseurs de la terre qui leur avait été confiée. Ils s'en firent les seigneurs, et il en résulta pour les autres une sorte de vasselage insupportable. Enfin, après bien des tâtonnements pénibles, la propriété subit, du IIIe, au VIIe siècle de notre ère, une dernière transformation : elle



## La cité chinoise

devint à la fois collective et individuelle. C'est la forme sous laquelle elle existe aujourd'hui.

Mais avant d'en exposer la constitution, il faut que je dise ce qu'est le collectivisme chinois. — Selon les Chinois, l'humanité est un tout, Une Unité que les noms d'ancêtres, de vivants et de postérité ne sauraient <sup>p.031</sup> rompre, dont les trois temps qui marquent son existence : passé, présent, futur, ne sont capables de dissoudre ni l'éternelle solidarité, ni les éternels intérêts. Ainsi, l'unité et la solidarité humaine, que l'on trouve bien aussi à la base des autres civilisations, mais qui y sont contredites par l'idée que nous avons de la mort et du salut individuel, n'existent en Chine qu'à la condition d'être éternelles. Pour mieux affirmer leur façon de concevoir cette solidarité et cette unité du genre humain, ils vont jusqu'à supprimer un de ses modes ; en parlant des vivants et de la postérité, ils les appellent : la future antiquité, essayant ainsi d'effacer de l'esprit l'idée qui divise cette éternelle humanité.

Ils vont encore plus loin. Comme si leur intelligence se refusait à admettre une solidarité qui ne résulterait pas de l'identité des générations, ils avaient autrefois, et ils ont encore dans quelques localités, la coutume, dans les cérémonies funèbres, de faire représenter le mort par un enfant auquel on rend tous les honneurs que l'on adresse à celui dont il tient la place et qui semble alors s'être déjà réincarné. La terre n'appartient donc pas seulement à la collectivité vivante. Ils n'admettent pas que le travail et la plus-value qu'il ajoute sans cesse à la terre puissent absorber la propriété du fonds, ils n'estiment pas que les vivants, cette partie si éphémère de l'humanité, aient le droit de gaspiller les biens qu'ils ont recueillis du passé ; ils ne leur reconnaissent pas le droit d'user et d'abuser d'une parcelle quelconque du domaine <sup>p.032</sup> commun. Les vivants ne sont bien plutôt à leurs yeux que les économes de la postérité. On confisquait autrefois les propriétés négligées. En réalité, la propriété du sol n'est en Chine qu'un droit d'usufruit, et c'est uniquement ce droit qu'on est libre de transmettre et d'aliéner. C'est ce que les Chinois appellent *tienn-mienn*.

## La cité chinoise

Quant à la propriété du fonds, *tienn-ti*, elle reste entre les mains de la collectivité représentée par l'État. Celui-ci affirme son droit en la frappant d'une rente qui n'est jamais payée qu'à lui.

Ainsi, quand un propriétaire vend ou loue une terre, le prix ou la rente qu'il en reçoit ne représentent jamais que le prix ou la rente de la valeur que lui ou ses ancêtres ont, par leur travail, incorporée et ajoutée à cette terre. Il faut dire que, par contre, jamais la collectivité, ou l'État, ne s'est cru le droit d'élever la rente du fonds au fur et à mesure que la valeur de la surface augmentait.

La rente du fonds n'a pas été établie d'après la valeur, mais d'après la superficie ; et, une fois fixée, elle n'a plus varié. Cette rente est à peu près le seul et unique impôt de la Chine <sup>1</sup>. Tel est, en effet, le respect que l'on a pour le travail et pour les fruits du travail, que pour rien au monde on ne voudrait y <sub>p.033</sub> porter atteinte soit par l'élévation de la rente, soit par la création d'autres impôts qui retomberaient en définitive sur le travail. Il est vrai que cette rente même ne peut, non plus, être payée que par le travail ; mais il ne faut pas oublier que c'est seulement grâce à elle que l'État a eu le moyen de réaliser et d'entretenir ces grands travaux de canalisation, de voirie, etc., qui ont permis et facilité, depuis, le plein développement du travail particulier.

Je viens de dire que l'impôt avait été fixé d'après la superficie. Je dois ajouter tout de suite que l'on a cependant tenu compte de la mesure dans laquelle les grandes améliorations foncières avaient pu être réalisées. Ainsi, les terres des plaines et celles non irriguées des montagnes payent une rente moins forte que les terres irriguées, et les terres conquises sur les eaux sont pendant un certain temps exemptes d'impôt avant de rentrer dans les quatre grandes classes principales ; mais il n'y a pas d'autre base de classification. On cultive au nord de la Chine les récoltes qui sont

---

<sup>1</sup> Les autres ressources de l'Empire comprennent les revenus des douanes, ceux des mines et le monopole du sel. Les revenus particuliers de l'empereur, qui constituent sa liste civile, lui sont fournis par une partie de ceux du sel, par ses troupeaux de Mongolie et par les tributs des vassaux de la Chine.

## La cité chinoise

propres aux climats septentrionaux ; au midi, les plantes particulières aux climats méridionaux ; et en fin de compte les produits du nord arrivent à balancer ceux du midi. Le blé, par exemple, rend moins en poids que le riz ; mais il est plus riche, se vend plus cher, et l'on ne trouve pas qu'il y ait injustice à demander au sol qui le produit autant qu'à celui où pousse le riz. On pourrait dire, en un mot, que l'État chinois, après avoir <sup>p.034</sup> aménagé le territoire de l'empire pour le plus grand bien général, se conduit comme un propriétaire qui, après avoir divisé sa maison en plusieurs étages, fixe les loyers qu'il demande d'après les avantages de ses étages, sans se préoccuper des ressources et des industries de ceux qui les lui louent. La rente de la terre varie, suivant les classes, de 1 fr. 50 c. à 5 francs par hectare, tout compris : corvées, impôt et prestations. Répartie sur la population, elle ne représente pas plus de 3 francs environ par habitant. Ainsi, pour cette modique somme une fois payée, chaque Chinois est absolument libre d'entreprendre telle industrie, tel commerce qu'il lui plait, d'aller où il veut. Il n'a ni portes, ni fenêtres, ni patentes, ni excises, ni octrois à payer. Il n'a aucune formalité à remplir, aucune autorisation à demander, aucune entrave à redouter. Il est libre comme l'air qu'il respire, et qu'il respire librement. En vérité, l'on peut dire que cet impôt unique est l'instrument de sa liberté. Aussi, l'on verra dans quelques instants avec quelle religion il s'y soumet et le paye.

Tous les autres impôts seraient considérés par les Chinois comme attentatoires, je l'ai dit, aux droits du travail, et rien ne les étonne davantage que d'apprendre qu'ils existent dans d'autres pays. Tous les capitaux, toutes les épargnes sortent du travail ; tous les revenus servent à le stimuler, à le développer. Frapper les uns ou les autres, c'est réduire leur puissance, <sup>p.035</sup> affaiblir les moyens de transformation des produits du sol, diminuer les demandes du commerce et de l'industrie ; c'est amoindrir la valeur des produits entre les mains de celui qui les vend, ou l'élever artificiellement pour celui qui les achète.

## La cité chinoise

L'impôt chinois, l'impôt métrique<sup>1</sup>, en déchargeant le commerce et l'industrie de tout impôt spécial, a, au contraire, le grand avantage d'imprimer en Chine à ces deux branches de l'activité humaine une énergie et une puissance incomparables. Il est, en effet, bien peu de produits industriels que les Chinois n'arrivent à fabriquer à meilleur marché que nous, et bien peu de produits d'Europe qu'ils ne vendent chez eux à plus bas prix que nous. Il est tels objets d'Angleterre, de France ou d'Allemagne, que l'on trouve dans leurs magasins à un tiers au-dessous du prix que nos marchands en demandent. Quant aux produits chinois, il m'est arrivé d'acheter pour 75 centimes ou 1 franc de longues guêtres ou des chapeaux de feutre que j'aurais payés au moins 3 francs en Europe.

L'impôt chinois n'est donc pas seulement un instrument de liberté, c'est en même temps un instrument de progrès, de telle sorte que l'on peut dire que si les cultivateurs font l'avance de l'impôt, c'est le progrès général qui, grâce à des débouchés plus sûrs, plus <sup>p.036</sup> larges et plus avantageux qu'avec tout autre système, finit par les rembourser. En outre, il a l'avantage, en se répartissant de proche en proche sur l'ensemble de la population, d'arriver à être presque insensible pour chaque habitant.

L'impôt chinois est également un instrument de justice. Le principe qui l'a fait accepter, le respect du travail, a prévalu dans les contrats particuliers entre propriétaires et fermiers. Tant qu'un cultivateur exploite une terre, le propriétaire ne peut exiger de ce fermier un loyer plus élevé que celui qui a été convenu dès le principe. Si le cultivateur le quitte pour une raison ou pour une autre, le propriétaire lui doit compte de la plus-value que son travail a ajoutée à la terre. Mais à ce point de vue, le système chinois a produit des résultats sur lesquels je ne puis m'étendre sans dépasser les limites de cette étude ; je veux du moins les énumérer.

---

<sup>1</sup> Voir sur la réforme de l'impôt en France un travail très remarquable de M. Toubreau qui, sans savoir que l'impôt métrique était l'impôt chinois, est arrivé à le proposer sous ce nom pour l'Europe. — 2 vol., chez Guillaumin.

## La cité chinoise

Ainsi, il a eu le mérite de faciliter l'accès du sol à ceux qui veulent l'exploiter eux-mêmes, en en détournant ceux qui n'en voudraient faire qu'un moyen de placement ou de spéculation. En effet, l'impôt entier ne pesant que sur la superficie, le sol est déprécié d'autant entre les mains de ceux qui n'en sont que les propriétaires oisifs, mais il garde tout son prix pour ceux qui l'exploitent personnellement. L'impôt n'est après tout qu'un fermage fixe qu'ils payent à l'État au lieu de le payer à des propriétaires parasites ; et en <sup>p.037</sup> assurant à ceux qui les ont produites le bénéfice des plus-values successives incorporées au sol par leur travail, il stimule leur industrie et la fécondité de la terre, à laquelle ils arrivent à faire rendre plusieurs récoltes dans la même année et à donner une plus-value de 4,000 à 15,000 ou 20,000 francs par hectare.

Le système chinois retient donc les habitants sur le sol, au lieu de les décourager de la culture et de les pousser vers les villes, ainsi que le font les systèmes européens. Il favorise enfin le développement de la petite propriété, et en voici la preuve.

Si l'on divise la superficie totale de la Chine par le nombre des familles, qui est d'environ 90 millions, on trouve que l'étendue moyenne des propriétés ne doit pas passer 3 hectares  $1/2$ . C'est la réalité. Il y a cependant un grand nombre de familles qui ne possèdent que 1 hectare  $1/2$  ou même seulement un demi-hectare, et la différence va grossir les propriétés des plus riches. Mais je ne crois pas que l'on compte beaucoup de propriétés de plus de 20 hectares. Celles de 100 sont excessivement rares, et quant à celles qui dépassent ce chiffre, on peut dire qu'il n'y en a presque pas. Pour chacune des provinces, qui comptent en moyenne 30 à 40 millions d'habitants, on citerait à peine trois ou quatre propriétés de 300 à 500 hectares. Dans tous les cas, les plus grandes cultures ne dépassent guère 12 hectares.

La propriété, en Chine, n'a pas seulement ce <sup>p.038</sup> caractère de collectivité générale que lui donne le système d'impôt. Soit que le législateur ait voulu prévenir tout retour à l'erreur qui avait fait croire aux

## La cité chinoise

anciens administrateurs du domaine commun que les droits de la collectivité se personnifiaient en eux, et prévenir en même temps tout retour au despotisme qui en avait été la conséquence ; soit pour toute autre raison, le législateur a, dans de certaines limites, couvert du même privilège d'inaliénabilité qui couvre le territoire national la propriété de la plus-value incorporée au sol par l'usufruitier. Chaque individu ou chaque famille arrivée à la possession de la terre la vit, dans des proportions qui allèrent toujours en diminuant, frappée d'inaliénabilité entre ses mains. Chaque famille exerça ainsi les droits de la collectivité et devint gardienne du sol, en raison de la fraction de l'humanité qu'elle représente. Les limites de cette terre inaliénable étaient dans l'origine de 30 hectares, elles ne sont plus aujourd'hui que de 3/4 d'hectare. C'est ce que l'on appelle le champ patrimonial. Sur les 330 millions d'hectares qui constituent le territoire de la Chine, 70 à 75 millions se trouvent ainsi dès maintenant fixés. Ce champ patrimonial n'assure pas seulement à chaque Chinois sa liberté, ne le garantit pas seulement contre tout retour au despotisme ; dans un des livres canoniques de la Chine, on trouve ces paroles :

« Le culte du ciel a pour but de spiritualiser la terre.

Je n'ai pas à rechercher maintenant si ce but est atteint <sup>p.039</sup> complètement, mais je ne puis m'empêcher de constater en passant que les Chinois semblent du moins sur la voie qui y conduit. Tel me paraît être le caractère de l'institution de ce champ patrimonial, inaliénable et inviolable, devenu, pour ainsi dire, presque humain, ne pouvant pas plus être vendu que l'homme, aussi sacré que lui.

C'est sur ce champ patrimonial que l'on construit la maison, le foyer, et, dans le sens français du mot, le manoir. C'est en effet là, si l'on est assez riche pour le consacrer à cette destination, que l'on établit la sépulture de la famille, que l'on édifie la salle où, deux fois par mois, elle se réunit pour célébrer le culte des ancêtres, et juger, s'il y a lieu, les procès, les fautes, les délits, les crimes commis par les siens. C'est là que sont gardés les archives et les registres de l'état civil. C'est là enfin qu'à côté de cette salle

## La cité chinoise

ou de ce temple, on établit, pour tous les enfants de la famille et du voisinage, une école et une bibliothèque.

Rien n'est plus aisé maintenant que de se faire une idée de l'aspect sous lequel se présente la propriété rurale et de la physionomie qu'elle donne à la campagne chinoise. — Les forêts, sous l'effort d'une population d'une densité extraordinaire, ont disparu. Des villages, aussi nombreux et aussi pressés que ceux des environs de nos grandes villes, les ont remplacés. Dans les intervalles, une foule de petits hameaux, formés de petits domaines dont l'étendue ne dépasse <sup>p.040</sup> guère 3 hectares, se sont élevés, au centre desquels on aperçoit les maisons entourées du champ patrimonial, tout planté d'arbres et d'arbrisseaux. On pourrait dire, sans trop d'exagération, que ces maisons se touchent ; mais ce qui les rapproche surtout, c'est qu'elles sont presque toutes parentes les unes des autres, et que les habitants des plus petites rencontrent naturellement dans les plus grandes, d'où elles sortent, d'où elles ont essaimé, les secours et l'assistance de l'association la mieux constituée. Chaque hameau, chaque groupe de cottages est un système complet où les habitants sont certains de trouver d'abord leur école, leur mairie, leur tribunal de famille ; et ensuite, selon leurs besoins, les bras, le buffle, le moulin, la noria, que le peu d'importance de chacune de leurs petites fermes ne comporterait peut-être pas. Et cependant chacun est chez soi, aussi isolé qu'il le veut, aussi maître, aussi digne dans sa retraite, dans son *home*, aussi indépendant de ses voisins et de l'État, et plus sûr dans son inviolable petit cottage que ne l'était chez nous, au moyen âge, le seigneur le plus puissant.

Il y a certainement, au point de vue pittoresque, des paysages d'une beauté plus majestueuse, plus splendide, plus éclatante. Nulle part la nature n'est plus touchante, plus sympathique. Çà et là, sur les pentes douces des coteaux, s'échelonnent des bosquets de bambous au feuillage si gracieux et si léger. Autour des champs, autour des maisons, des plantations donnent à la <sup>p.041</sup> campagne le caractère charmant des

## La cité chinoise

paysages de la Loire ; ou bien, dans les districts accidentés, l'aspect de nos vergers situés en montagnes. On voit bien encore, aux environs des pagodes et sur quelques sommets, de rares débris de forêts ; mais ce qu'il y a surtout, ce qu'il y a partout, ce sont des fleurs, des fleurs de toute espèce. Les azalées pourpres, les rhododendrons, les gardénias odorants, les glycines tapissent les déclivités trop raides. Les roses, les chrysanthèmes et une foule d'autres plantes, que nous ne connaissons que parce qu'elles nous viennent de la Chine, fleurissent et parfument en toutes saisons les abords des cottages.

Nulle part non plus, l'homme ne s'est aussi profondément pénétré du sens intime des choses qui l'entourent. Dans les chants que, le soir, aux heures de répit, j'entendais en traversant les hameaux, je cherche en vain les notes toujours tristes, résignées, parfois désespérées, des chants de nos travailleurs, ceux du Nord surtout. Rien ne rappelle d'un autre côté, dans les légendes des Chinois, les terreurs des forêts insondées, des sommets farouches et glacés. Tout cela est relégué derrière la Grande Muraille, en Mongolie, plus loin encore, vers le pôle, en Sibérie. L'air le plus populaire de la Chine, le Sin-fâ, est un air doux, enjoué, tout rempli de paix et de sécurité. Il n'y a pas dans le Sin-fâ, ni dans aucun autre air, ni dans aucune légende, trace de lutte contre des éléments implacables. Nulle trace, non plus, des souffrances de notre servage, des angoisses et des tortures de nos guerres <sup>p.042</sup> de religion. Il y a douze cents ans au moins que ceux qui les chantent, ceux qui les récitent, jouissent d'une quiétude que nous n'aurons pas d'ici bien longtemps. Et sur ce fond uni, que ne troublent ni les regrets du temps et des peines perdues, ni les souvenirs irritants, ni les espérances de vengeances et de représailles, se sont édifiées les mœurs publiques les plus propres à assurer à tous et à chacun une somme de bien-être dont je crains que l'Europe ne soit encore bien éloignée. — Je reviens à mon sujet.

On peut dire qu'il n'existe en Chine presque aucune famille qui ne possède son champ patrimonial. — Il est inviolable. — L'individu par qui



## La cité chinoise

l'étranger, je veux dire l'intrus, y pénètre, est sacrilège. Le membre de la famille dont l'insoumission a causé l'intervention de l'État, est maudit, excommunié ; son nom est rayé du livre de famille. — Le gouverneur, le général, qui a laissé tomber aux mains de l'ennemi un des foyers dont le salut lui était confié, se suicide. — Tel est le sol sur lequel reposent le foyer, la famille et la cité. Il me reste maintenant à parler de la famille elle-même.

### IV

Après avoir établi par la solidarité éternelle des générations l'éternité de l'âme, les Chinois considéreraient comme contradictoire que sa séparation d'avec le corps <sup>p.043</sup> lui fasse perdre aucun de ses attributs. L'âme se souvient ; elle aime. Réunie aux autres âmes de la maison, en attendant qu'elle réapparaisse sur la terre, elle plane avec elles au-dessus de la famille, souffre de ses douleurs, est heureuse de ses joies. Si on l'oublie, elle est triste ; elle se plaint, et ses plaintes sont des avertissements. Malheur à qui néglige son souvenir. Celui qui ne fait pas hommage à l'âme de son père ne saurait songer à la sienne ; et qu'on y pense bien, d'une âme que l'on cesse de cultiver, la justice disparaît. Sans justice pas de prospérité. Il ne faut pas oublier les âmes des ancêtres ; il ne faut pas qu'elles puissent être oubliées ; il ne faut pas que leur souvenir disparaisse ; et qui l'entretiendra si la famille vient à s'éteindre ? Le mariage est un devoir sacré, le premier de tous.

Ainsi, loin de river, comme on l'a dit souvent, les vivants aux morts, cette religion des ancêtres est, au contraire, la source même du progrès et son plus vif stimulant, puisque la préparation du futur en est l'obligation la plus immédiate. Le passé qui, entre nos mains, n'est plus ; le présent qui s'enfuit ; l'avenir qui n'est pas, unis ici dans la même pensée, deviennent la plus merveilleuse et la plus vivifiante des réalités. De quelque côté qu'il se tourne, l'homme entend la même instante et touchante prière : Fais que notre mémoire ne meure pas ; fais que nous vivions un jour pour que nous

## La cité chinoise

puissions honorer ton âme, bénir ton souvenir. La tombe impose le berceau. De l'une et de l'autre s'élève vers la vie une <sup>p.044</sup> invocation incessante. Dans quelle religion, dans quelle civilisation pourrait-on trouver de plus puissantes sollicitations au progrès, à l'effort ? Ce n'est plus l'aspiration vague d'une conscience aveugle ; ce n'est plus le rêve incarné, puéril et commode du salut de tous par un seul ; ce n'est plus le mythe du dieu mort et ressuscité des religions de l'Inde, de l'Égypte et de la Syrie ; c'est la virile affirmation de l'homme responsable de son salut et le faisant lui-même, de l'homme victorieux de la mort et de l'oubli ; c'est la perpétuelle résurrection de l'humanité elle-même, consciente de ses efforts et de ses destinées. Et, pour l'esprit, quel calme et quel repos ! Voilà comment l'institution familiale devient une véritable religion qui, pour n'avoir que la terre en vue, n'est assurément pas sans grandeur, sans que, d'ailleurs, elle porte atteinte au culte plus général et plus élevé qui unit la créature au créateur, dont j'aurai à parler plus tard.

Pour le Chinois, il importe que nous ne l'ignorions pas, il n'y a pas de pénalité plus terrible que l'exclusion de sa communauté familiale ; aucune ne frappe autant son imagination. Que deviendrait son âme si son nom était maudit des siens ? Pour se délivrer d'un tel cauchemar, il est prêt à tous les sacrifices, même à celui de la vie. J'insiste sur ce point. Chassé du foyer domestique, il ira, confondu dans les foules des ports de mer, se livrer aux travaux les plus pénibles, vivre comme il pourra, se soumettre volontairement aux privations les plus extrêmes. Il engagera sa liberté et on le verra sur les plages <sup>p.045</sup> les plus lointaines, âme errante dès cette vie, subir toutes les injures, tous les traitements, toutes les souffrances de l'exil ; indifférent à tout, si ce n'est, au moins chez la plupart des immigrants qui arrivent en Amérique ou en Europe, si ce n'est, dis-je, à la pensée fixe d'obtenir par le travail sa réhabilitation. C'est parmi ces excommuniés que se recrute, en effet, la presque totalité de l'immigration chinoise dans toute la portion du globe qui n'est pas comprise entre le Tibet, la mer et la Grande Muraille. On estime à 130,000 le nombre des Chinois qui quittent annuellement la Chine ainsi limitée, et à 50,000 le

## La cité chinoise

nombre de ceux qui y rentrent. En admettant ces chiffres, on voit que la proportion des réhabilités serait assez grande. Beaucoup meurent cependant sans avoir obtenu leur réintégration, beaucoup peut-être sans l'avoir méritée ; mais il en est qui, convaincus du pardon des leurs, et trop malheureux à l'étranger, se donnent la mort pour rentrer plus vite au sein de leur famille éternelle.

J'arrive maintenant à la situation du père, de la mère et des enfants dans la famille. A l'origine, le pouvoir du père de famille était excessivement étendu. De même qu'à Rome, le père avait droit de vie ou de mort. Sous la dynastie des Thang, vers l'an 600 avant notre ère, il en était encore ainsi. Cependant, dès cette époque même, on trouve à côté des lois qui consacrent le pouvoir paternel d'autres lois qui le mitigent. On punit les parents dont les enfants sont morts par suite de mauvais traitements. Dans tous les cas, ce temps n'existe plus. Dès <sup>p.046</sup> Confucius, c'est-à-dire 400 ans avant Jésus-Christ, ce pouvoir absolu a cessé et il est devenu collectif. Le chef de la famille n'en est, pour ainsi dire, plus que le représentant, l'exécutif. Toutes les décisions graves doivent être prises au milieu de la famille assemblée. Confucius prescrit même aux enfants de faire jusqu'à trois représentations à leurs parents lorsqu'ils les voient sur le point de commettre une faute ou une erreur. Ainsi, bien qu'on rencontre encore les anciennes lois dans les livres de la Chine, — car ce n'est qu'avec la plus grande répugnance qu'on y touche pour en retirer ou pour y introduire, quelque disposition, — on peut les considérer comme abrogées depuis longtemps par les mœurs. Le père ne peut, seul, prononcer un jugement ; ni seul, célébrer le culte des ancêtres. La mère remplace son mari dans toutes les fonctions, excepté la fonction religieuse. Elle doit cependant, même pour le culte, assister son mari. C'est elle qui lui présente les offrandes dont il doit faire hommage aux ancêtres. Dans l'ancien temps, son concours était, à ce point de vue religieux, indispensable. Aujourd'hui on la remplace souvent par un parent. Mais elle préside, comme son mari, aux assemblées de famille, aux jugements, etc. Impératrice, elle peut devenir régente. L'Empereur, même majeur,

## La cité chinoise

continue à lui rendre les mêmes devoirs que chaque Chinois rend à sa mère. Dans la plupart des ménages, c'est la femme qui tient la bourse. Pas de dépenses sans son avis. C'est elle qui, chaque matin, donne à son mari <sup>p.047</sup> l'argent nécessaire à ses menues dépenses de la journée, s'il doit la passer au dehors.

A la mort du père, c'est elle, je l'ai dit, qui prend la direction de la maison, à moins qu'il ne lui plaise de la déléguer à un enfant majeur, s'il y en a. Quant aux biens, si l'on vient à un partage, elle a droit à deux parts d'enfant, en usufruit ; mais elle les perd si elle se remarie. Votive sans enfants, elle conserve l'usufruit du bien entier, mais elle n'en devient propriétaire que si son mari en a fait expressément connaître la volonté. En cas de stérilité, ou bien si elle ne donnait que des filles à son mari, celui-ci est autorisé à prendre une seconde femme ou *petite femme*, car il faut, avant tout, assurer la perpétuité de la famille et du culte ; mais les enfants qu'il a de cette seconde femme sont réputés les enfants de la première qui, seule, est et reste légitime. Inutile de dire que ces enfants ainsi légitimés ont tous les droits des autres. Dans les ménages sans enfants, et où l'on ne veut pas prendre la charge d'une seconde femme qu'il faut ensuite entretenir ou pourvoir, si on la renvoie, d'un douaire raisonnable, l'adoption est très fréquente.

Les enfants, garçons et filles, n'ont pas la même situation dans la famille. Lorsque, à la mort du père, l'aîné est majeur, il le remplace dans les cérémonies du culte, et, par délégation de la mère, dans les autres fonctions. S'il est mineur, c'est l'oncle ou le plus proche parent. C'est à l'aîné qu'est confié le champ patrimonial ; mais tous les autres enfants continuent d'y <sup>p.048</sup> résider comme du vivant du père, et d'en partager les fruits avec lui. S'il y a d'autres biens, on les partage également entre tous les garçons, sauf la réserve des deux parts dont j'ai parlé en faveur de la mère. Si un enfant quitte le domicile commun pour aller chercher fortune au dehors, il doit à la communauté le produit de son travail et de son industrie, à moins qu'elle n'ait été dissoute par le partage ; en ce cas, il

## La cité chinoise

n'est plus tenu à aucune obligation et l'on n'en a plus envers lui. Il faut ajouter que ces dissolutions sont retardées, autant que possible ; elles ne se font, d'ailleurs, jamais tant que les enfants sont mineurs ; et les communautés comprennent le plus souvent jusqu'à trois ou quatre générations. Il en existe beaucoup qui comptent maintenant plusieurs siècles. Aucun motif, si ce n'est le consentement de tous, ne rend la dissolution de la communauté obligatoire ; et, dans tous les cas, le partage et la transmission des biens à chacun des ayants droit, se font sans aucun frais de procédure ou de fiscalité. Les garçons mariés ont seuls voix délibérative dans la famille ; les autres enfants majeurs ont voix consultative.

L'hérédité par les femmes mettrait en échec la fixité du foyer domestique et l'existence de la famille. Elle pourrait faire passer ce foyer dans une famille étrangère, ou bien, en diminuant les parts des enfants mâles dans l'héritage, retarder, ou compromettre la formation d'autres foyers. Les femmes ont donc été exclues de l'héritage. Elles ont seulement droit, en se mariant, à un <sup>p.049</sup> petit douaire, en argent ou en mobilier, que le père ou les frères proportionnent à leur fortune et à leur générosité. Le moindre de ces douaires consiste en une armoire et un petit trousseau. Quand la fiancée ne le possède pas, c'est au fiancé de le fournir, et ce douaire devient la propriété de la femme. Quant au mari, il doit au moins fournir le lit. Si les femmes n'héritent pas, elles ont des compensations qu'elles n'ont point ailleurs. Tant qu'elles sont dans la famille, les filles sont traitées comme les garçons. Une fois mariées, elles n'ont plus aucuns droits, mais elles recouvrent ces droits dans la famille de leur mari. Les fiançailles seules les leur assurent, quand la mort du jeune homme est survenue avant le mariage et qu'elles veulent rester fidèles à son souvenir. Il arrive très souvent aussi que le beau-père et la belle-mère remariant eux-mêmes la fiancée ou la veuve de leur fils, comme si elle était leur fille, avec un garçon sans fortune, et ils adoptent l'enfant de ce second mariage. Si l'on considère d'un autre côté que les statistiques de la Chine ne constatent entre les naissances des filles et des garçons que des différences

## La cité chinoise

de 2 à 3 %, tantôt en faveur des filles, tantôt en faveur des garçons, selon les provinces ; si l'on considère aussi que le culte des ancêtres fait à chaque garçon un devoir sacré du mariage, on verra que le sort de la femme est, en Chine, parfaitement assuré.

L'idée des fiançailles, dont je viens de dire un mot, m'amène à parler de l'éducation première générale que <sup>p.050</sup> les enfants reçoivent dans la famille. C'est en effet une coutume assez suivie de fiancer les jeunes gens dès l'enfance. On leur rappelle souvent les engagements pris en leur nom ; on les leur fait accepter et aimer. Bien des années avant d'être marié, le jeune homme se sent marié. Dès lors, la vie n'a plus pour lui ce but vague, indéterminé, lointain, qu'elle présente à peine aux enfants des autres civilisations ; il est précis, présent ; sa pensée s'en pénètre et s'en éclaire. Tout ce qui l'entoure en reçoit une valeur que rien autre ne pourrait lui donner. C'est ainsi qu'il apprend la vie réelle avec ses devoirs, ses dévouements, ses responsabilités et aussi ses joies. Pour la jeune fille, aucune de ces inquiétudes, de ces tristesses, aucune de ces défaillances qui l'accablent dans les autres civilisations, et, trop souvent, la livrent sans défense à toutes les tentations. Voilà comment, en Chine, l'enfant apprend à apprendre. Il faut dire aussi qu'après avoir éveillé son intelligence au sens réel des choses, on se garde bien d'en contrarier ou d'en paralyser les efforts par des enseignements mensongers. Rien ne doit servir de prétexte à lui déguiser la vérité dès qu'il est en état de la comprendre. Il résulte de cette façon de concevoir l'éducation due aux enfants une précocité de jugement qui étonne souvent l'Européen, mais qui ne paraît nullement choquante et que, dans certaines circonstances sérieuses, on ne peut s'empêcher d'admirer. Cette précocité de jugement n'exclut d'ailleurs aucun des charmes de l'enfance et de la jeunesse. Les <sup>p.051</sup> Chinois ne pensent pas que l'ignorance soit le meilleur moyen de conserver l'innocence, le plus grand de tous ces charmes ; mais ils s'efforcent de les faire naître d'autres sources, et il leur a semblé que la plus pure était le respect mutuel. En ne leur mentant jamais, en ne les trompant sur rien, ils leur prouvent le respect qu'ils ont pour eux ; la modestie est la forme de celui qu'ils en

## La cité chinoise

exigent. « Un enfant bien élevé, disent-ils, n'aborde le condisciple de son père que lorsque celui-ci l'appelle, ne lui parle que pour lui répondre et ne se retire que quand il le lui permet. Honorez comme votre père celui qui a le double de votre âge, et comme votre frère aîné celui qui a dix ans de plus que vous. »

Il n'y a donc pas entre les parents et les enfants autant de familiarité que chez nous, mais il y a plus de réelle égalité. On prend même soin de la constater par l'estime que l'on fait du jugement des enfants. On en provoque souvent l'expression ; et cette égalité les engage, sans même qu'ils s'en rendent toujours compte, à plus de respect envers eux-mêmes. Ce premier point obtenu, les autres objets de l'éducation sont, ainsi que les appellent les Chinois, l'humanité, la justice, l'obéissance aux rites et aux usages, la droiture et la sincérité. C'est ce qui constitue le fond de l'éducation. Ce sont ces sentiments qu'ils tâchent d'inculquer à la jeunesse et d'affermir à tous les âges ; et ils estiment que le jeune homme chez lequel ils sont suffisamment développés, est mûr pour la famille et pour la cité, et qu'il possède toutes les <sup>p.052</sup> qualités essentielles aux fonctions et aux devoirs que l'une et l'autre pourront lui imposer.

Mais j'ai hâte de montrer, à présent que j'en ai fait connaître tous les éléments, comment s'accomplissent les fonctions de la famille ; le meilleur moyen est d'introduire de suite le lecteur dans la salle où elle se réunit, au moment même où elle s'y trouve assemblée. Un mot encore cependant sur certaines particularités des croyances qui, sans faire essentiellement partie de la religion de la famille, en sont devenues les auxiliaires.

On vient de voir que les Chinois ne croient pas que la mort interrompe toute relation ; ils n'admettent pas non plus que la séparation soit brusque, immédiate. Pendant plusieurs jours, elle n'est qu'apparente ; lors même que le corps est devenu froid, l'âme n'est pas loin. Elle pourrait y rentrer, ou bien elle erre au-dessus de ce qui fut son enveloppe qu'elle n'abandonne qu'à regret. Les enterrements se font donc très tard, rarement avant trois mois. Dans les premiers jours, toute la famille réunie supplie l'âme de

## La cité chinoise

revenir. On l'évoque par les appels les plus touchants. On va jusqu'aux reproches. On lui montre la place qu'elle a laissée vide. Et, en effet, la place du mort est toujours réservée partout, pendant trois mois au moins, et une fois chaque quinzaine pendant toute l'année. Enfin le corps est conduit à la sépulture de la famille, ou bien, quand le champ patrimonial n'existe pas encore, dans un cimetière commun où il ne reste que jusqu'au moment où ce champ aura pu <sup>p.053</sup> être constitué. Cependant on a inscrit le nom du défunt, la date de sa naissance et celle de sa mort sur une tablette de bois laqué ; et aussitôt après l'inhumation, qui a lieu un jour d'assemblée, on place cette tablette, fixée debout sur un socle, dans la salle des ancêtres. C'est ici le lieu où deux fois par mois, une fois au moins, les réunions de famille ont un caractère solennel.

Au fond de la salle, contre la muraille, une longue table de bois verni occupant presque toute la longueur du mur et formant autel. Sur cet autel, des gradins supportant par ordre de dates les petites tablettes laquées sur lesquelles les noms des ancêtres sont inscrits. Tout au-dessus, appendu au mur, le signe de la divinité ; au-devant des tablettes, des flambeaux et des brûle-parfums <sup>1</sup>. Enfin, à quelque distance de l'autel, une table carrée ordinaire entourée de sièges ; et sur cette table, au milieu, un registre ; de chaque côté des livres.

Tout le monde a revêtu ses habits de fête et attend. Le père et la mère qui, depuis l'avant-veille, se sont préparés par l'abstinence, entrent, suivis de deux acolytes, et vont se placer devant l'autel. Ils adressent au ciel une courte invocation, et les assistants entonnent l'hymne des ancêtres... Mais à quoi bon décrire un <sup>p.054</sup> cérémonial que tout le monde connaît et auquel ne manque rien du cérémonial des offices bouddhistes ou chrétiens ? Invocations au ciel, prières, évocation, offertoire, méditation, génuflexions, chants et musique, tout cela n'est pas nouveau. En Chine, cela date de l'origine du culte, du commencement des siècles, pour ainsi dire. Une chose cependant

---

<sup>1</sup> Dans la salle orientale de l'exposition des Arts décoratifs, en 1882, M. Bing avait exposé un très bel autel des ancêtres de petite dimension, tel qu'en ont dans leur plus belle chambre les Chinois qui ne sont pas assez riches pour avoir une salle spéciale.



## La cité chinoise

est différente, c'est l'objet du culte. Dans le culte chinois, c'est, on l'a vu, l'humanité elle-même, c'est-à-dire ce qu'il y a en elle de spirituel et d'immortel : l'âme des ancêtres à laquelle se réuniront un jour celles des vivants, futurs ancêtres. Dans les autres religions, le sujet du culte est en dehors de la conscience ; dans le culte chinois, c'est la conscience elle-même ; on va en être absolument convaincu tout à l'heure. Quant au reste, la pensée est identique. Comment, en effet, pourrait-elle différer, lorsqu'elle s'élève jusqu'au même Dieu métaphysique ? C'est par là que commence l'officiant. Puis, pendant l'hymne des ancêtres, il évoque leur âme.

— On sait bien, disait l'empereur Kang-Hi au légat du pape, le cardinal de Tournon, que les âmes des ancêtres ne peuvent pas venir habiter les tablettes ou les cartouches qui portent leurs noms, mais on tâche de se persuader qu'on est en leur présence.

On leur offre, on leur consacre différents objets : un pigeon, ou une poule, des fruits, du vin, des céréales, du riz ou du blé, suivant la région agricole où l'on se trouve. On peut même n'offrir que du riz ou du blé et du vin. Les <sup>p.055</sup> deux acolytes vont chercher ces offrandes ; la femme les prend de leurs mains et les présente à son mari qui l'ayant à ses côtés, les élève au-dessus de sa tête et les dépose sur l'autel en témoignage de reconnaissance. Le père lit ensuite les noms des aïeux inscrits sur les tablettes ; et, les rappelant plus particulièrement au souvenir de la famille, il les fait en quelque sorte surgir du tombeau et parle en leur nom. Le grain et le vin qu'il leur a consacrés tout à l'heure, symbole des efforts accomplis, des progrès réalisés, il les rend de leur part aux assistants comme gage de leur indissoluble union. Enfin, l'officiant exhorte la famille à méditer sur le sens de cette véritable communion, sur les engagements qu'elle implique et que tous jurent de remplir ; et après une dernière prière, on sert un repas où figurent les offrandes consacrées. Tel est le culte proprement dit et absolument exact de la famille. Mais ce n'est que la première partie de la solennité.

Dans la deuxième, le père, assis entre sa femme et les deux plus âgés de la famille, devant la table carrée où sont les livres dont j'ai indiqué la

## La cité chinoise

présence, ouvre d'abord celui du milieu. C'est le livre de la Famille. Il est composé de plusieurs cahiers et renferme dans les uns toutes les inscriptions relatives aux actes de la vie civile : naissances, mariages, décès ; dans les autres les Jugements prononcés en famille, l'éloge des morts, leurs biographies, les testaments, etc. On peut vraiment dire que c'est le livre sacré, la Bible de la Famille. Il n'est <sup>p.056</sup> pas seulement la preuve de son existence spirituelle et temporelle ; c'est lui qui atteste seul l'état civil de chaque Chinois, car il n'y en a pas d'autre. Le livre de famille fait foi devant toutes les autorités, lorsque son témoignage est absolument nécessaire. Il n'y a pas, à mon avis, de signe plus noble et plus éclatant de l'émancipation et de l'indépendance de l'homme et du citoyen.

Aussi, pour ces diverses raisons, est-il tenu avec un soin qui dispense l'État de toute ingérence et de tout contrôle, je dirai même de tout intérêt, excepté celui qu'il a de connaître le nombre des familles et des individus.

Le livre de famille, que tout Chinois est appelé à posséder un jour, implique donc une certaine instruction. Il faut absolument savoir lire et écrire. C'est la première de toutes les conditions et le premier de tous les devoirs. C'est pour cela qu'on ne manque jamais, quand on le peut, d'annexer une école et une bibliothèque à la salle des ancêtres, qui devient alors un véritable temple entretenu à frais communs par les riches de la famille.

Je reviens à l'assemblée. Ayant ouvert le premier cahier, le père y inscrit les événements qui se sont produits. C'est alors que les mariages, s'il y en a, reçoivent du père et de la mère leur consécration, suivant des rites d'une grande solennité. Puis, prenant un autre cahier, il lit ou fait lire par l'un des assistants la biographie de l'un des aïeux. Il la commente, insiste sur <sup>p.057</sup> les titres qui recommandent celui dont il a été question au souvenir de la postérité, exhorte à suivre les exemples qu'il a donnés.

On lit ainsi, à chaque réunion, une biographie nouvelle jusqu'à ce que la série soit épuisée ; puis, on revient à la première, à la seconde, etc., de sorte que chacun finit par les savoir par cœur, et qu'aucun des aïeux, au moins des plus méritants, n'est inconnu. Il est peu de Chinois, je dis même

## La cité chinoise

des plus humbles cultivateurs, qui ne sachent très bien l'Histoire de leur famille pendant plusieurs siècles. On lit ensuite, dans un Plutarque chinois, — et les bibliothèques sont très riches en livres de ce genre, — la vie d'un homme illustre de la province ou de toute autre province, puis un chapitre de quelque philosophe ou moraliste, et enfin quelques articles de loi. Ces lectures terminées, ainsi que les commentaires, les explications dont elles ont été l'objet, le but de la réunion change, et la famille se transforme en conseil, ou suivant le cas, en tribunal.

Le père reprend le livre de famille, et, s'adressant à tout le monde, demande si personne ne doit à l'impôt public : c'est la première question, car la famille tout entière se considérerait presque comme déshonorée si l'un des siens était en retard vis-à-vis de l'État et donnait à un fonctionnaire le droit de faire une réclamation. Dans ce cas, on fait immédiatement au retardataire les avances dont il a besoin. La seconde question est de savoir si l'un des membres de la famille a quelque litige ou p.058 quelque grave affaire avec une autre famille, afin qu'on puisse l'arranger à l'amiable ou constituer des arbitres pour la résoudre. Enfin, l'on passe aux différends qui ont pu se produire dans la famille elle-même.

S'il s'agit d'un délit ou d'un crime, l'accusé est isolé et mis immédiatement en jugement ; ou bien, dans le cas où il y a des renseignements à prendre, des preuves à réunir, il est renvoyé à la prochaine réunion, ou assigné devant une assemblée extraordinairement convoquée. J'ai dit ailleurs que ces jugements étaient toujours susceptibles d'appel devant les tribunaux de l'État ; mais tel est le respect qu'ils imposent, que les condamnés se servent bien rarement du recours que la loi leur donne. J'ai connu un homme de trente-deux ans, marié, père de trois enfants, soumis aux fers pendant trois mois par le tribunal de famille présidé par la mère, tendre lui-même les jarrets à un Européen que l'on avait choisi pour ne pas charger un parent plus jeune de cette besogne. Les fonctionnaires mêmes, pour les actes de leur vie publique qui échapperaient aux lois, sont justiciables de ces assemblées de famille.

## La cité chinoise

Les peines appliquées par les tribunaux domestiques sont la flagellation, l'exil et l'excommunication. Quant aux crimes qui, d'après la loi de l'État, entraînent la peine de mort, ils devraient être déférés aux tribunaux de l'État. Mais comme cette interférence serait une violation de l'intégrité de la famille, on laisse aux coupables le choix entre le suicide et <sup>p.059</sup> l'excommunication, et il y en a peu qui ne préfèrent le suicide.

Tel est, dans quelques-unes de ses parties, le système auquel il m'a paru que la Chine doit sa prospérité morale et matérielle. Pour en compléter l'étude, j'aurais, maintenant, à entrer dans l'examen des principes premiers, des sources les plus profondes de sa civilisation. J'aurais à montrer les grandes institutions plus générales que celles que je viens d'exposer, qui en sortent directement : la religion de la famille devenue celle de l'Humanité, le travail élevé à la hauteur d'un culte. J'aurais, enfin, à parler de l'État et du rôle de l'État. Ce sera l'objet des chapitres suivants. En attendant je terminerai ce travail par quelques considérations.

On a vu ce qu'il fallait penser de la condition de la femme chinoise. Ce que j'en ai rapporté contredit assurément les récits de beaucoup de voyageurs au sujet de l'infériorité dans laquelle la laisseraient les mœurs et les lois ; mais ces voyageurs n'ont pas remarqué qu'ils se contredisaient eux-mêmes presque aussitôt, en raillant d'autre part les Chinois à propos de leurs manières trop douces, trop polies, en un mot trop féminines ; ce qui établit précisément de la façon la plus péremptoire la profonde influence de la femme.

La vérité est, en définitive, que sans être aussi apparente qu'en Europe, la place de la femme chinoise dans la civilisation est au moins aussi considérable. La femme, c'est la maison, en Chine comme dans tous les pays civilisés, et peut-être plus réellement qu'ailleurs. <sup>p.060</sup> C'est elle qui, par le mariage, rend l'homme citoyen et lui donne toute sa valeur. On ne l'accable pas autant qu'en France de flatteries et d'adulation, mais on la respecte davantage, et on le lui prouve en l'épousant, en la laissant moins

## La cité chinoise

souvent tomber dans la misère et dans l'abandon. Les hommes ne revendiquent point pour elle l'égalité absolue de droits que sa nature et sa faiblesse la rendent incapable d'exercer et de défendre ; mais chaque homme est habitué, dès l'enfance, à se considérer comme directement et personnellement responsable du sort de l'une d'elles. — Je laisse au lecteur à prononcer entre ces deux façons de résoudre la question.

L'autre objet dont je veux parler n'est pas moins important. L'humanité, ai-je dit en commençant, est comme un homme qui vivrait toujours et apprendrait sans cesse ; et j'ai ajouté que cela était aussi vrai d'une famille que de l'humanité. Eh bien, se figure-t-on ce que serait un homme qui, survivant à tous les siècles, garderait le souvenir des époques, des événements, des expériences et des révolutions qu'il aurait traversés ? Imagine-t-on la supériorité qu'il acquerrait ainsi sur ses contemporains ? la puissance et l'intensité auxquelles il porterait sa personnalité, son individualité ? Supposez ensuite un peuple composé d'hommes pareils. Or n'est-ce pas le peuple chinois avec son culte des ancêtres ? N'est-ce pas le peuple chinois que j'ai montré complétant chacune de ses solennités domestiques par la lecture de la biographie de l'un des aïeux et de l'un des grands hommes du <sup>p.061</sup> pays ? Ainsi compris, on peut dire qu'il n'y a pas de plus puissant moyen d'unité et de solidarité que le culte des traditions. L'on entend souvent dire : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. » Cela est faux. On n'est que parce que l'on a été. Il n'y a pas plus de nation sans histoire qu'il n'y a d'homme sans enfance et sans adolescence. Une nation sans histoire ne serait pas une nation. Il faut donc connaître l'histoire de son pays, car si on l'ignorait, cette histoire serait comme si elle n'était pas et ne porterait aucun fruit. Ce serait comme si l'on se plaçait soi-même en dehors de son pays ; ce serait perdre sa nationalité. Il faut élever l'histoire à la hauteur d'un culte ; et quel meilleur moyen, plus pratique, que de cultiver dans chaque famille ses propres traditions, ainsi que cela se fait en Chine ? Quelle est la famille, je dis la plus humble, dont les annales, entretenues avec soin et avec respect, ne s'identifieraient pas avec l'histoire nationale ? Connaissez-vous une histoire de France plus vraie et plus intime, plus

## La cité chinoise

profonde et plus haute, plus particulière et plus générale, plus humaine et plus attachante que l'Histoire d'un Paysan ? Ce n'est pas tout. Il est peu d'hommes qui, arrivés au terme ordinaire de l'existence et jetant un regard en arrière, ne la voient, sauf des circonstances exceptionnelles, à peu près également mêlée de succès et de revers. Mais il n'y en aurait aucun si, au lieu de ne s'étendre qu'à la médiocre durée de la vie humaine, leur souvenir pouvait embrasser plusieurs siècles. C'est ce qui a lieu <sup>p.062</sup> dans le culte domestique des Chinois. Préoccupés des ancêtres et de la postérité, ils s'habituent à vivre dans le passé et dans l'avenir presque autant que dans le présent. Leur fortune ou leur infortune ne les aveugle ni ne les désespère. Ils ne seront point toujours heureux, toujours puissants ; ils ne seront point toujours malheureux, toujours pauvres. Ceux mêmes qui ne vont point jusqu'à s'identifier ainsi avec les générations qui les ont précédés ou qui doivent les suivre gardent de la connaissance de leurs traditions familiales une façon d'envisager les vicissitudes des choses qui, tout compte fait, établit entre les plus forts et les plus faibles une véritable égalité et supprime jusqu'à l'idée de castes et de classes sociales. Dans n'importe quelle famille, on a vu des grands mandarins, des vice-rois, des paysans, des ouvriers, et l'on en verra encore. De là, au lieu de l'envie et de la morgue, de la haine et de l'arrogance, cette bienveillance générale, cette douceur de relations, cette réelle fraternité que j'ai eu l'occasion de signaler.

Enfin, dans un temps où tous les esprits en France sont préoccupés de la nécessité et des difficultés d'une réforme judiciaire, on aura certainement remarqué le système chinois, cette self-jurisdiction si sûre, si rapide, si économique, si supérieure à tous les régimes européens ; et plus d'un lecteur se sera pris à regretter que l'état de nos mœurs nous en mette si loin que l'on ne puisse pas même rêver de lui rien emprunter.

@

## DEUXIÈME PARTIE

### LE TRAVAIL

@

p.065 Les religions surnaturelles, quels que soient leurs fondateurs, n'ont jamais eu, en ce qui concerne le travail, qu'une seule doctrine : c'est au moins un châtement. Toutes sont d'accord sur ce point : l'ancien polythéisme grec, comme le théisme indien, juif, chrétien, mahométan. Dans les civilisations qu'elles fondent, chacun cherche à s'y soustraire ; mais comme, en définitive, le travail seul fait vivre, les plus forts le rejettent sur les plus faibles. Les prêtres, qui en enseignent le dédain, s'allient naturellement aux guerriers, qui l'oppriment, et ces deux castes en créent d'autres dans lesquelles ils enferment, de façon qu'ils n'en puissent sortir, ceux qu'ils y condamnent. Le travail n'est plus seulement une honte, c'est un supplice. De là, les protestations, les révoltes et les sanglantes répressions qui remplissent l'histoire de notre humanité occidentale. Cependant, soit qu'une p.066 faible lueur de justice et de bon sens éclaire l'esprit des castes privilégiées, soient qu'elles jugent habile et politique de détacher de la masse des travailleurs les savants, les lettrés et les artistes, qui ajoutent à la force de leurs réclamations, on crée pour eux la catégorie des arts libéraux. Mais le travail manuel n'en est que plus encore considéré comme servile. A l'heure qu'il est, cette distinction est loin d'être effacée des idées et des faits. Le moindre résultat d'une aussi funeste théorie, c'est de décourager du travail les ouvriers et les paysans. Tous n'ont qu'un but, qu'un rêve : se délivrer du travail. Pour l'atteindre, ils ne reculent devant aucun sacrifice, et, s'ils ne réussissent pas pour eux-mêmes, ils veulent du moins, en mourant, emporter l'espoir que leurs enfants seront plus heureux.

Mais ce dogme maudit du mépris du travail a eu bien d'autres conséquences, et il ne serait pas difficile de montrer que c'est de lui que

## La cité chinoise

viennent les guerres, les crimes, les violences de toutes sortes qui déshonorent encore aujourd'hui les sociétés européennes.

Cependant, toute l'humanité n'a point versé dans une semblable erreur. Il s'est trouvé un peuple chez lequel, grâce à l'absence de toute religion surnaturelle, la civilisation, fondée sur des principes naturels, a non seulement échappé aux castes et aux autres causes de dissolution que renferment les civilisations du reste du monde, mais est devenue tellement puissante, que toutes les tentatives religieuses, commerciales et militaires de ces <sup>p.067</sup> civilisations étrangères n'ont, en définitive, jamais abouti qu'aux échecs les plus constants.

C'est ce dernier point que je me propose d'établir d'abord très rapidement dans les pages qui vont suivre ; puis, je montrerai la signification, l'importance et le rôle du travail chez les Chinois. Enfin j'exposerai l'organisation du travail en Chine, ses moyens et son fonctionnement..

### I

On est généralement persuadé en Europe que le bouddhisme est la religion nationale des Chinois, et l'on croit que cette religion a exercé, exerce sur les institutions et sur l'esprit de la nation l'influence que l'on est habitué à voir exercer par les autres religions sur les peuples qui les pratiquent. C'est une grande erreur. Le bouddhisme est, en effet, professé par l'immense majorité du peuple chinois, depuis l'Empereur jusqu'au paysan, mais ce n'est qu'à titre individuel, et il n'a aucune espèce d'action sur les institutions nationales. C'est une religion de détachement et d'abstention qui, avec sa croyance au salut individuel ou à l'absorption successive des âmes dans le Nirvâna, n'aurait jamais pu inspirer ni l'idée de la solidarité absolue, telle qu'elle se manifeste déjà dans la famille chinoise et qu'on la verra se dégager de plus en plus, ni le régime de la propriété collective, fondement <sup>p.068</sup> de la constitution nationale, ni le champ



## La cité chinoise

patrimonial, base de l'organisation familiale. Quant à son pouvoir sur les individus, il en est autrement, et lorsque le moment sera venu de parler des déficiences et des exceptions de la civilisation chinoise, après en avoir étudié le fonctionnement normal, je raconterai les superstitions auxquelles le bouddhisme a donné naissance. Toutefois, je ne saurais trop dire que, même sur les individus, son influence est beaucoup moins grande qu'on ne le suppose.

— Croyez-vous à l'efficacité de vos pratiques religieuses ?

demandais-je souvent aux Chinois avec lesquels je me trouvais en relations un peu suivies.

— Vous nous embarrassez beaucoup, me disaient-ils. Quelquefois nous croyons, souvent nous ne croyons pas. Quelquefois, nous rions de ceux que nous voyons aller aux pèlerinages, et il nous arrive assez souvent d'y aller nous-mêmes. Cela dépend.

— Un jour, c'était peu de temps après mon arrivée en Chine, j'arrive à l'heure du déjeuner dans un village détourné où il n'y avait pas d'auberge, et, suivant l'usage en pareil cas, on me conduit à la pagode. La pagode, il faut le dire en passant, est tour à tour, la plupart du temps, un théâtre, un club, un caravansérail ou un marché. Seulement, il n'y a pas d'autres meubles que la table de l'autel et les fauteuils des différentes formes du Bouddha. M'étendre sur les dalles de la cour me semblait dur, et je ne pouvais m'empêcher de jeter un regard d'envie sur ces sièges, mais comment faire pour m'y asseoir ? Je m'avisai d'une <sup>p.069</sup> plaisanterie :

— J'ai bien envie d'inviter Leurs Excellences à déjeuner avec moi, dis-je à la foule des paysans qui m'entouraient.

— Mais ce ne sont pas des hommes, me répondit l'un d'eux à l'air un peu simple, ils ne mangent pas.

— Eh bien, s'ils ne mangent pas, que font-ils à table ?,

## La cité chinoise

répliquai-je. — J'entends encore leur éclat de rire. En un clin d'œil, chacun s'y mettant, l'autel fut débarrassé, et les bonshommes furent mis par terre, sans beaucoup de cérémonie. Dès lors, quand je me trouvais dans les mêmes circonstances, je priais tout bonnement quelqu'un des curieux de me rendre le même service, ce que l'on faisait toujours avec empressement. Une autre fois, pendant une grande sécheresse, j'entre dans une petite ville dont presque tous les habitants étaient en procession dans les champs. Je vais faire au sous-préfet ma visite habituelle. Il était absent. Sur le soir, il se fait annoncer, et je le vois arriver, marchant lentement, comme un homme fatigué.

— Tous ces gens-là, me dit-il après s'être excusé de ne pas s'être trouvé chez lui, et en désignant le peuple qui assistait à la visite, sont bêtes comme des oies. Ne se sont-ils pas imaginé de faire une procession pour obtenir de la pluie et de me forcer à les accompagner ! C'est stupide, ils le savent bien et moi aussi ; mais, que voulez-vous, il faut bien, de temps à autre, sacrifier à leurs fantaisies.

Cela était dit d'un ton bonhomme et tout le monde riait.

— Mais, à propos, ajouta le sous-préfet, comment faites-vous pour vivre ? Ils ont juré de ne pas manger de viande <sup>p.070</sup> tant qu'il ne pleuvrait pas, et les bouchers ne tuent pas d'animaux. Il n'est pas juste que vous souffriez de leur sottise. Je vais vous envoyer un bœuf.

Et il nous envoya un bœuf, des moutons, de la volaille, de la farine, des œufs et de quoi nous nourrir pendant longtemps. On voit qu'en somme les croyances des bouddhistes sont assez accommodantes et qu'eux-mêmes savent en prendre et en laisser. La façon dont on raconte qu'elles se sont introduites en Chine est, du reste, assez originale.

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,  
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

## La cité chinoise

D'un bout du monde à l'autre, Boileau a bien raison : de temps en temps, sous toutes les latitudes, à l'état de nature comme à l'état civilisé, qu'il soit dolichocéphale, orthocéphale ou brachycéphale, qu'il ait le cheveu laineux, lisse ou crépu, l'homme blanc, noir, jaune, rouge ou violet, est hanté des mêmes besoins superstitieux. Le grand art des politiques et des philosophes n'est peut-être que de les endiguer et de les rendre inoffensifs. C'est précisément ce que se sont dit, au premier siècle de notre ère, les philosophes et les politiques de la Chine. Plus de quatre cents ans s'étaient écoulés depuis la mort de Confucius, et les fausses pratiques dont il avait dégagé le culte national l'avaient envahi de nouveau. C'était un péril ; on voulut le conjurer en dérivant et en canalisant toutes <sup>p.071</sup> ces croyances. Une grande enquête fut alors entreprise. Des missions partirent de Chine et parcoururent le monde connu des Chinois, en étudiant les religions des autres peuples. C'est le bouddhisme qu'on rapporta, avec ses différentes sectes, notamment celle de Fô. Par certains côtés, le bouddhisme s'adaptait très bien à l'antique civilisation chinoise. Il proscriit les castes, enseigne l'égalité, sa morale est très pure. Mais il exige un sacerdoce. Les Chinois n'avaient jamais eu de prêtres et n'en avaient même pas idée. Aucun ne voulait consentir à le devenir, si bien que le gouvernement fut obligé de faire sortir des prisons un certain nombre d'individus que l'on chargea des soins spirituels et temporels des nouveaux temples. De fait, les bonzes ou prêtres bouddhistes n'ont jamais cessé de s'appeler eux-mêmes les *condamnés à mort*, ni de porter le bonnet et la robe jaunes du bagne.. Les offices qu'ils célèbrent en langue chinoise ordinaire, très semblables aux offices catholiques quant aux rites extérieurs et aux costumes, n'attirent personne. En réalité, le bouddhisme est bien resté ce que l'avaient voulu mes introducteurs, et ses temples ne sont guère que des exutoires où chacun va, sans attendre son voisin, débarrasser son esprit des impuretés qui ont pu l'atteindre.

Après les bouddhistes, les taouistes sont les plus nombreux. On dit qu'il y en a cent millions. Mais le taouisme n'est pas une religion. Il n'a ni temples, ni <sup>p.072</sup> prêtres. Ce n'est qu'une interprétation, une deutérose des

## La cité chinoise

anciens Livres sacrés, ou plutôt consacrés, dont les doctrines véritables étaient perdues ou mêlées de toutes sortes d'erreurs. Proposée vers l'an 550 avant notre ère par Lao-Tsé, dans son *Tao-te-King*, ou *Livre de la Raison éternelle*, elle rallia tout de suite un assez grand nombre d'adeptes. Peut-être même se serait-elle généralisée. Mais elle ne tarda pas à être éclipsée par celle que Confucius proposa son tour cinquante années plus tard, et que j'aurai à exposer tout à l'heure. Au milieu de choses très belles et très pures qui l'ont rendu classique et l'ont fait ajouter aux six anciens *Kings*, le *Tao-te-King* contient des spéculations d'un mysticisme tellement obscur sur les vertus et les propriétés des nombres, sur l'immortalité et quelques autres sujets, qu'il donna bientôt naissance à des croyances tout aussi fantaisistes que celles que son auteur avait voulu combattre. Ses sectateurs actuels sont persuadés que l'âme humaine peut, dans ses renaissances successives, passer, suivant ses mérites ou ses démérites, dans le corps d'un animal ou dans le corps d'un homme, mais que, arrivée à un certain degré de perfection, elle ne subira plus ces transformations et restera éternellement unie au même corps. On dit même qu'un certain nombre de taouïstes s'imaginent que cette immortalité sans intermittences ou sans changements peut être obtenue dès cette vie, et qu'ils sont à la recherche d'un breuvage qui leur en donne le moyen. — Toutes ces p.073 divagations expliquent le peu de succès relatif du taouïsme. Il faut ajouter du reste que, de même que les croyances bouddhistes, elles sont sans effet sur la vie sociale de ceux qui les partagent. Ils observent comme tout le monde le culte des ancêtres, s'associent comme tout le monde et dans la même mesure aux solennités nationales, etc. Ils sont en un mot taouïstes comme des chrétiens peuvent être spirites.

Le judaïsme et les deux grandes religions qui en sont issues, le christianisme et le mahométisme, sont représentés en Chine ; mais ils n'y ont aucun succès réel. Le christianisme y a été introduit une première fois vers le VI<sup>e</sup> siècle par les nestoriens, et il n'y compte pas aujourd'hui plus de quatre à cinq cent mille adeptes catholiques ; les missionnaires disent six cent mille, mais ce chiffre paraît exagéré. Il est d'ailleurs contesté dans ses

## La cité chinoise

détails par les missionnaires eux-mêmes, suivant que ceux que l'on interroge appartiennent à des ordres religieux différents.

Ainsi, les jésuites disent qu'ils comptent, 100,000 chrétiens dans deux des provinces qu'ils évangélisent : le Kiang-Sou et le Ngan-Hoeï ; mais ce chiffre est mis en doute par les lazaristes et les prêtres des Missions étrangères. Ceux-ci affirment qu'ils en ont 70,000 au Se-Tchuen. Mais les jésuites à leur tour se permettent quelque réserve sur l'exactitude de ce chiffre. Vient ensuite le Koueï-Tcheou, qui a eu 25 ou 30,000 chrétiens pendant quelques mois, mais qui n'en a plus à <sup>p.074</sup> présent que 6 à 8,000. Les quatorze autres provinces, avec la Mandchourie, en comptent à peine chacune quatre, cinq, six ou huit mille. Quant à la qualité de ces chrétiens, elle est encore plus contestable que leur quantité.

— Tout le monde sait bien, me disait M. Delaplace, évêque de Ning-Po, comment les jésuites fabriquent leurs chrétiens. Ils vous les bâclent en quinze jours. Ils les confessent une fois, mais allez voir ensuite s'ils les rattrapent. Nous, monsieur, nous y mettons deux ans.

Mais quinze jours ou deux ans, on peut dire qu'ils n'en sont pas meilleur teint. Celui-là même qui se vantait de la longueur et de la sévérité des épreuves qu'il imposait à ses catéchumènes, me racontait un jour, plein d'indignation, un scandale qui venait de se produire dans sa chrétienté. Le plus ancien, le plus riche, et, jusque-là, le meilleur de ses chrétiens, venait de prendre une seconde femme du vivant de la première. Désespéré de n'avoir pas de fils de sa femme légitime, cet homme, frisant la soixantaine, avait résolu d'en avoir un, et aucune des considérations qu'on avait pu faire valoir à ses yeux, ni les flammes de l'enfer, ni l'excommunication majeure n'avaient eu raison de sa détermination. Damné ? Eh ! Quelle plus terrible damnation que de mourir sans postérité, que de ne point renaître dans les siens, chez les siens, sur la terre ! « Puissiez-vous ne jamais renaître », c'est pour un Chinois la plus effrayante malédiction. Notre homme donc n'avait pas hésité. Entre les menaces <sup>p.075</sup> de l'évêque ou des promesses

## La cité chinoise

vagues d'un autre monde que personne ne connaît, et le salut, la résurrection, selon son antique croyance, il avait choisi celle-ci, il avait préféré la Vie, qu'il connaissait, toute simple et sans épithète. En fait, et de l'aveu même des missionnaires, si on laissait une chrétienté à elle-même seulement pendant deux ans, sans la visiter, on n'y trouverait plus un seul chrétien. On ne peut même pas abandonner sans surveillance les prêtres chinois que l'on recrute, du reste, assez difficilement. Il n'y avait plus aucune trace des nestoriens quand les missionnaires revinrent en Chine, au XIV<sup>e</sup> siècle ; et, de ceux-ci, il n'en restait plus beaucoup lorsqu'ils y reparurent en 1842, après trente ans d'expulsion.

Le protestantisme, plus récent en Chine que le catholicisme, n'y fait pas relativement plus de prosélytes. Je ne pense pas que leur nombre dépasse quelques milliers.

Le mahométisme date des conquêtes de Genghis Khan, qui l'y a introduit au XIII<sup>e</sup> siècle, ou plutôt qui l'a imposé à un certain nombre de tribus tartares-mongoles, annexées depuis lors à l'empire chinois. Le mahométisme y est encore entré depuis cette époque et a rallié une petite partie des populations des contrées du sud-ouest voisines de l'Inde. Il ne compte cependant en tout que quinze à dix-huit millions de sectateurs. Bien qu'il paraisse mieux établi que le christianisme, en ce sens qu'il recrute son clergé sur place, il ne fait aucun <sup>p.076</sup> progrès. Ce n'est pas, du moins, l'échec du prosélytisme armé qui s'est produit il y a quelques années dans la province du Yun-nân, qui autorise à penser le contraire.

Quant au judaïsme, venu en Chine dans le VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, suivant certains auteurs, dans le I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ, suivant d'autres, il n'est pas sorti de la postérité de ceux qui l'y avaient apporté. Il ne compte à présent que quelques milliers d'individus, dont le groupe le plus considérable est à Kaï-Fong-Fou, dans la province du Chen-Si. On ne connaît d'ailleurs leur présence que par les bouchers particuliers, que la façon dont les animaux servant à leur nourriture doivent être tués les oblige à avoir ; on ne les distingue en aucune façon du reste de la

## La cité chinoise

population. C'est un fait qui doit être remarqué. Dans les autres pays, en effet, les juifs ont été, pour ainsi dire, mis en dehors des civilisations ou s'y sont mis eux-mêmes, si l'on veut. Dans tous les cas, ils s'y sont créé une place à part qui les a fait souvent et longtemps jalouser ou haïr. En Chine, je le répète, il est impossible de les distinguer par un genre de profession qui leur soit plus spécial qu'au reste de la population. Mais, qu'il s'agisse des juifs, des chrétiens ou des mahométans, ce qui paraît avéré, c'est l'état d'impuissance et d'infériorité dans lequel se trouvent leurs religions au milieu de la civilisation chinoise.

Le moindre reproche que leur font les Chinois, c'est <sup>p.077</sup> de détruire l'homogénéité de la famille, en transportant à des étrangers l'autorité qu'elle ne doit puiser qu'en elle-même et en imposant des lois toutes faites, que l'on ne comprend pas, et qui suppriment chez l'homme la recherche de la loi avec tout ce travail intérieur de la conscience et de l'intelligence qui y conduit.

— Que pensez-vous de nous ?

demandais-je quelquefois à ceux des lettrés chinois dont j'avais réussi à gagner la confiance.

— Vous ne cultivez pas votre âme

me répondaient-ils. Et, en effet, d'autres y songent pour nous.

## II

@

La guerre et les guerriers sont bien loin d'avoir en Chine le même prestige et la même importance qu'en Europe. — L'armée régulière ne compte que 100,000 Tartares au plus : mais il existe, dans quelques provinces, un certain nombre de familles chinoises descendant des anciennes colonies militaires que le gouvernement y entretenait, dans lesquelles l'État peut recruter, en temps de guerre, une milice de 400,000 hommes environ. — Le tout relève du ministère de la guerre. Les officiers,

## La cité chinoise

en temps ordinaire, n'ont jamais le pas sur les fonctionnaires civils, et je dois ajouter tout de suite qu'ils ne paraissent pas se faire de leur dignité une idée exagérée. Dans un de mes premiers voyages, le <sup>p.078</sup> gouvernement chinois et la légation de France m'avaient imposé une sorte d'escorte de quatre hommes, sous le ordres d'un colonel. Eh bien, je n'ai jamais vu de colonel moins entiché de son grade et de son autorité. Nous remontions le Yang-Tsé-Kiang, et les courants étaient quelquefois si forts, que ni les voiles, ni les avirons n'y faisaient. L'équipage descendait alors à terre, et moitié dans l'eau, moitié dans la vase, tirait sur une amarre fixée au bateau. Il semblait que ce fût un plaisir pour ce brave homme de se joindre aux bateliers, de se mettre dans l'eau comme eux, de les aider ; il recevait comme eux les légers coups de baguette que le chef de la bande lançait par-ci par-là pour exciter ses gens, et son amour-propre n'avait pas du tout l'air d'en être offusqué. — Quant au peuple, l'état militaire lui paraît tellement triste et dépendant que les plus pauvres eux-mêmes ne le considèrent que comme la pire des ressources.

L'armée chinoise n'est donc bien évidemment qu'une armée de défense. On ne manquera même pas de remarquer que, déjà si faible numériquement et de plus déconsidérée dans l'opinion publique, il n'est pas étonnant que cette force de défense ait si souvent prouvé son insuffisance soit contre les Tartares, Mongoles ou Mandchoux, soit contre les troupes européennes, soit contre les rébellions de l'intérieur. C'est un ordre d'idées dans lequel je ne saurais entrer maintenant sans m'écarter de mon sujet. Je demanderai seulement, et c'est <sup>p.079</sup> pour cela que j'ai parlé de l'armée chinoise, comment, avec des forces aussi réduites et un développement de frontières de trois à quatre mille lieues, il est possible que la Chine soit d'abord restée aux Chinois, et ensuite ait gardé ses institutions, ses lois et ses mœurs. Les Mandchoux et les Mongoles sont entrés plusieurs fois en Chine, et ils y ont pris un trône, soit, mais se sont-ils annexé une parcelle du territoire chinois, s'y sont-ils taillé des principautés, des duchés, etc. ; y ont-ils installé un nouveau droit ; ont-ils rien changé au système de l'impôt, au régime de la



## La cité chinoise

propriété ; ont-ils essayé de transformer le langage ? Rien de tout cela. C'est précisément le contraire qui est arrivé. Ce sont eux qui se sont faits Chinois.

Une fois entrés et assis sur un trône que personne ne défendait, excepté les tenants des dynasties qui succombaient moins par la force des envahisseurs que par la désaffection du peuple, la Chine s'est refermée sur eux et les a absorbés, engloutis. Bien plus, elle a débordé chez eux et a pris leur place. La Mandchourie n'est, à proprement parler, qu'une province chinoise, où la dynastie régnante a toutes les peines possibles à maintenir, je ne dis pas l'usage, mais seulement l'enseignement de la langue mandchoue.

Dira-t-on que les Mongoles et les Mandchoux étaient des barbares ? Mais les hordes germaniques qui envahirent la Gaule au <sup>V</sup><sup>e</sup> siècle, et plus tard encore, étaient aussi des barbares, et nous souffrons encore des <sup>p.080</sup> grossières traces qu'ils ont laissées dans notre civilisation. D'ailleurs, il n'y a pas que des peuplades asiatiques qui aient envahi la Chine. De grandes puissances européennes s'en sont aussi mêlées. On sait que la Russie, entre autres, s'est annexée à différentes reprises d'assez grandes étendues de territoire au nord-est et au nord-ouest de l'empire chinois. Au nord-est ce ne sont guère que de vastes steppes à peine habitées par des tribus qui ne sont pas plus chinoises ou mandchoues que russes ou sibériennes. Ces annexions-là, la Russie les a conservées. — Mais dans les territoires où la Chine est installée depuis longtemps, où elle a ses colonies pénitenciaires, la Russie ne saurait l'entamer sérieusement. C'est que là elle se heurte à une force plus grande que celle de son despotisme et de ses armées, c'est qu'elle rencontre non seulement des hommes, mais des mœurs auxquelles elle ne comprend rien ou qui ne peuvent se concilier avec les siennes.

Quant aux Français et aux Anglais, les récents événements du Tonkin me dispensent de rappeler ceux de 1860. Malgré la supériorité de notre armée et de notre armement on sait de quel prix nous avons payé les succès obtenus sur les Chinois. D'où venait donc la résistance qu'ils nous ont opposée et contre laquelle nous aurions fini par nous briser ? Ni leurs

## La cité chinoise

ressources budgétaires, ni leur puissance militaire ne sont assurément comparables aux nôtres. Mais nous avons devant nous une muraille vivante, plus compacte et plus solide que <sup>p.081</sup> tous les remparts du monde, édifiée par une civilisation vingt ou trente fois séculaire, fondée sur le travail et la justice.

Voyons maintenant le commerce étranger.

### III

@

Il y a trois cent cinquante ans que le premier traité de commerce entre la Chine et l'Europe a été conclu par les Portugais. Il y a cinquante ans au moins que nous sommes en relations suivies, régulières, avec la Chine, et que les nations européennes y sont représentées, au point de vue du commerce, par leurs diplomates et par leurs négociants. Depuis vingt ans, elles pénètrent dans l'intérieur de la Chine ; de telle sorte qu'il n'est à peu près, aujourd'hui, aucun recoin de ce vaste empire où les produits de l'Europe ne puissent aller librement, plus librement même que dans certains pays d'Europe ou d'Amérique, puisque les droits de douane ne sont que des droits *ad valorem* qui ne dépassent guère 5 à 8 %, sauf pour l'opium, qui paye 33 %. Cependant, malgré ces efforts et des conditions si favorables, le commerce de l'Europe et de l'Amérique avec la Chine est beaucoup moins important qu'on ne le suppose peut-être. Les statistiques des douanes chinoises accusent, il est vrai, le respectable chiffre de 16 à 1,700 millions de francs ; mais ce chiffre <sup>p.082</sup> comprend le commerce des produits indigènes, transportés de ports à ports par navires européens.

Si l'on en fait la défalcation, il ne reste plus qu'un total de 11 à 1,200 millions de francs, importations et exportations réunies, pour les transactions réelles de la Chine et de l'Europe. C'est à peu près la somme de ces transactions en 1860. Les traités de commerce et l'ouverture de plusieurs nouveaux ports n'y ont rien changé, malgré les espérances, non raisonnées, des commerçants. Ils ont été forcés d'augmenter leurs

## La cité chinoise

dépenses et leurs frais, et cela a été sans compensation ; ils le reconnaissent aujourd'hui. Soit donc 600 millions pour les exportations de la Chine, et 600 millions pour les importations de l'Europe. Mais de quoi se composent ces importations ? Le plus considérable des produits n'est même pas européen, c'est l'opium, qui vient de l'Inde. Il en entre en Chine, par les seuls ports ouverts aux étrangers, pour 280 ou 300 millions. Je ne fais que citer ce chiffre, car il n'y a pas à s'en glorifier. Viennent ensuite les tissus de coton, pour 200 ou 290 millions ; quant au reste, un peu de lainage anglais ou russe, de l'horlogerie suisse ou américaine, des fers ouvrés ou en barres, quelques articles de Paris ou de Vienne et des produits de consommation destinés aux Européens établis en Chine. Ainsi, une importation de 275 à 290 millions de produits utiles, voilà à quoi ont abouti tous les efforts réunis des diplomates et des <sup>p.083</sup> commerçants de l'Europe depuis trois cents ans, et toutes les guerres qu'elle a entreprises *per fas et nefas* pour les seconder. Ce n'était vraiment pas la peine de faire tant de fracas. Comment ! Vous vous appelez l'Europe, c'est-à-dire une agglomération de nations qui se prétendent toutes plus civilisées les unes que les autres et dont la moindre se croit bien au-dessus des Chinois ; vous vous vantez d'avoir en main les agents les plus puissants du monde, la vapeur, l'électricité ; vous subventionnez à grands frais des entreprises de navires à vapeur, et quand cela ne suffit pas, vous envoyez des trentaines de mille hommes et des milliers de canons pour achever la démonstration de votre supériorité, — et tout cela pour arriver piteusement à obtenir de chaque Chinois qu'il vous achète pour 60 centimes de produits utiles, avouables ! N'est-ce pas humiliant ?

On a dit et l'on répète trop souvent qu'il fallait attribuer la pauvreté de ces résultats au peu de besoins et à la misère du peuple chinois. Cela n'est pas. Nulle part, au contraire, le peuple n'est plus riche ; et cela se comprend aisément, puisque nulle part il n'y a de peuple plus laborieux et moins chargé d'impôts. — C'est précisément dans le système de ces impôts, si anodiques, si justes, si bien répartis, tandis que ceux de l'Europe sont si écrasants, qu'il en faut d'abord chercher la raison. Ni octrois, sauf

## La cité chinoise

des droits de douane très légers de province à province ; ni excise, ni patentes, <sup>p.084</sup> ni droits de mutation, ni autorisations à demander, ni formalités à subir ! — Aussi, malgré l'opinion courante en Europe, non seulement l'agriculture, mais l'industrie et le commerce ont-ils pris, en Chine, un développement incomparable. Cela ne paraît pas, parce qu'il n'y a pas de grandes usines avec de hautes cheminées comme chez nous, pas de grandes agglomérations d'ouvriers, pas de grands sifflements de vapeur, ni de grands bruits de marteaux ; mais défiez-vous. Chaque Chinois a peut-être cinq ou six métiers au bout de ses doigts, et peut devenir, à volonté, cultivateur, tisserand, vannier, cordonnier, forgeron même. On vous fondra, quand vous voudrez, des canons et des obus, et des statues de 60 pieds, dans des baraques dont vous donneriez à peine quelques francs. — Voilà contre quoi viennent se heurter vos efforts, votre commerce, vos milliards, vos armées, vos engins et le reste. Nous sommes, voyez-vous, trop chargés d'impôts et d'entraves de toutes sortes pour que nous puissions raisonnablement lutter contre les Chinois. — Et d'ailleurs, savez-vous ce qu'ils feraient le jour où vos importations leur causeraient de sérieuses inquiétudes ? Une chose bien simple. Ils feraient ce qu'ils ont fait pour l'opium, qu'ils ne produisaient pas, et qu'ils produisent depuis qu'on leur a imposé l'opium des Anglais : ils installeraient chez eux des métiers, des filatures et des usines à vapeur de toutes sortes, comme ils en ont <sup>p.085</sup> déjà installé quelques-unes pour la soie et la laine, dans deux ou trois provinces. Au besoin même les Européens les y aideraient, ce qui a déjà lieu, et ils se passeraient de l'Europe. Plaise au ciel, alors, qu'ils s'en tiennent là, car le jour où ils prendraient goût à l'industrie occidentale marquerait le commencement d'un désastre épouvantable pour l'Europe. Pas d'impôts, main-d'œuvre abondante et à bas prix, les matières premières sur place, et vos engins à vapeur ! Qui pourrait leur tenir tête ? Puisque la vapeur fait le vide et diminue la main-d'œuvre nécessaire, ils vous inonderaient des ouvriers qu'elle aurait économisés ou supprimés, et si vous les repoussiez à coups de fusil au nom de l'existence de vos nationaux, ils vous submergeraient de produits bien autrement bon marché

## La cité chinoise

que les vôtres, et alors que leur opposeriez-vous ? — Le danger est réel et n'est peut-être pas aussi éloigné qu'on le pense. Je l'avais signalé, il y a quinze ans <sup>1</sup> ; mais on n'y a pas pris garde, et, j'en suis sûr, peu de personnes pourront s'empêcher de sourire en lisant ceci. Je les ajourne à vingt ans.

Il peut se faire, pourtant, que ce danger se borne à une diminution de nos importations, et qu'au pire, nous en soyons un jour réduits à n'acheter que contre de l'argent le thé et la soie dont nous aurons besoin. A moins que les Chinois n'y soient absolument forcés, p.086 et à moins d'une révolution à laquelle ils auraient certainement plus à perdre qu'à gagner, il n'est pas probable qu'ils laissent prendre à leur industrie une allure telle qu'ils en viennent à lui chercher des débouchés à l'étranger.

La situation dans laquelle ils se trouvent leur paraît bonne, et je ne crois pas qu'ils soient disposés à renverser les principes de leur civilisation, ce qui en serait la conséquence nécessaire, pour adopter les nôtres.

Je leur vantais souvent les merveilles opérées par notre industrie, par nos machines, la rapidité de nos communications. Ils admiraient. Mais quand je leur demandais pourquoi ils n'en voulaient pas, ils me faisaient exactement la même réponse qu'ils font aux missionnaires lorsque ceux-ci, croyant les avoir convaincus, leur proposent de les baptiser :

— Tout cela est très joli, me disaient-ils, et peut être excellent chez vous, mais cela ne nous convient pas et serait une détestable introduction chez nous. Nous avons des canaux magnifiques et nombreux que nos ancêtres nous ont légués. Ils leur ont coûté cher ; mais ils sont payés depuis longtemps. Ils transportent à bas prix, grâce au vent et aux courants. — Le trafic sur nos fleuves et dans nos canaux est considérable ; mais les denrées nécessaires, indispensables, sont produites à peu près également partout, et n'ont presque jamais de bien grandes

---

<sup>1</sup> *Bulletin de la Société de géographie*, 1869. Carte agricole de la Chine.

## La cité chinoise

distances à franchir. Notre agriculture, aussi variée que féconde, produit et assure partout la subsistance du peuple. Là où le riz ne p.087 peut venir, elle fait pousser le blé, le sorgho, le maïs, le millet, etc. Quant aux denrées moins utiles, il y en a toujours assez, et dans tous les cas, leur transport ne demande pas une rapidité coûteuse. Chez nous, en un mot, on peut dire que, sauf accidents, la production et la consommation sont partout en rapports constants. — Nous avons, il est vrai, de trop fréquentes inondations. N'en avez-vous pas ? Cela tient, vous le savez, au régime de nos fleuves et à la disposition des terrains, plus bas que leurs lits, en certains endroits. Nous y avons paré autant que possible par nos canaux et par d'immenses travaux d'endiguement. Nous y parons tous les jours en élevant peu à peu le sol de nos plaines, et les inondations sont plus rares qu'autrefois. Comment les chemins de fer en combattraient-ils les désastres mieux que les greniers de réserve que nous avons partout où elles peuvent se produire ?

» Quant à votre industrie à la vapeur, nous n'avons pas, sur ce sujet, les mêmes idées que vous. Nous ne voulons pas que l'industrie transforme plus de matières que notre territoire n'en produit. Dans ces limites, toute notre population reste agricole et attachée au sol, car elle en vit et ne vit que de lui. Une industrie qui irait demander à l'étranger ses matières premières afin de les transformer pour les lui offrir ensuite, cesserait véritablement d'être nationale, car elle déracinerait les populations de la terre. Leurs intérêts seraient là où elles trouveraient leurs marchés et leurs débouchés. Les p.088 troubles qui pourraient s'y produire se feraient nécessairement sentir chez nous sans que nous y pussions remédier. — Puis, il nous faudrait, ainsi que vous dites, protéger notre commerce et nos commerçants à l'étranger, y entretenir des relations diplomatiques et, au besoin, y envoyer des armées. Tout cela coûte, et qu'est-ce que cela nous

## La cité chinoise

vaudrait ? Voyons, monsieur, les résultats commerciaux que vous avez obtenus chez nous valent-ils les sacrifices que vous vous êtes imposés jusqu'ici et que vous ne cessez de vous imposer, les guerres que vous nous avez faites ? — Nous savons bien que cette façon de voir nous attire des reproches. On dit que nous nous cantonnons, que nous nous enfermons dans nos murailles, que nous ne voulons pas fraterniser avec les autres peuples, que nous nous mettons en dehors de l'humanité. — Cela est injuste. Nous sommes allés plus loin que vous au-devant de l'humanité ; nous nous sommes adressés aux générations inconnues et nous les avons appelées parmi nous. Notre population est infiniment plus considérable et plus dense qu'aucune autre sur le globe. Elle représente au dedans de nos murailles le tiers de cette humanité que l'on nous reproche de méconnaître. — Cela ne vaut-il pas mieux ?

» Il y a d'autres considérations. Vos engins coûtent très cher. Une de vos usines représente deux ou trois cent mille francs. Personne, chez nous, n'est assez riche pour en fonder une. Il faudrait s'associer. Or, nous n'aimons pas beaucoup les grandes associations. Dans les <sup>p.089</sup> grandes associations, il y a beaucoup de gouvernés et peu de gouvernants, à peu près tous irresponsables. Nous n'aimons pas cela, pas plus en industrie qu'en politique. Nous préférons les petits groupes. — Puis, lorsqu'on a engagé des sommes aussi considérables dans une industrie, on n'est plus maître de proportionner la fabrication aux besoins. Il faut absolument que ces sommes rapportent leur intérêt. Alors on fabrique quand même. De là cette nécessité d'aller chercher des débouchés et des marchés à l'étranger, et après les avoir trouvés, on n'est pas certain de les conserver. D'un autre côté, la grande industrie, telle qu'elle existe chez vous, spécialise trop les ouvriers : ils deviennent des machines ; ils ne savent faire qu'une chose ; quand la fabrique s'arrête, ils

## La cité chinoise

chôment et meurent de faim. Chez nous, tout le monde sait plusieurs métiers ; si l'un ne va pas, on se reporte sur un autre. Jamais de chômage. D'ailleurs, quelle est la supériorité de votre industrie sur la nôtre ? Produit-elle à meilleur marché ? Faites la liste des objets de première nécessité chez vous et chez nous, et comparez-en les prix.

» Enfin, monsieur, nous avons deux principes qui s'opposeront toujours, tant qu'on ne nous les aura pas désappris, à l'adoption des grands moyens de votre industrie : c'est le respect du travail et le respect de la vie humaine. Jamais un gouvernement chinois n'osera élever l'impôt d'une façon permanente pour créer des chemins de fer, sans parler des autres causes de dépense <sup>p.090</sup> dont chacun de nous ne reconnaît pas l'absolue nécessité. Jamais ni un gouvernement ni un individu n'oseront encourir la terrible responsabilité des accidents et des mortalités causés directement ou indirectement par l'emploi de vos machines, depuis ceux qui abrègent l'existence des ouvriers de vos mines, jusqu'à ceux qui frappent vos chauffeurs et vos mécaniciens.

» Nous n'avons pas de parlement comme chez vous <sup>1</sup>. Personne n'a le droit de nous faire accepter comme un progrès une chose qui ne paraît pas telle à tout le monde, et encore moins de nous imposer un centime de dépense. Cela peut avoir quelques inconvénients, mais nous y trouvons de plus grands avantages. On peut surprendre le consentement d'une assemblée ; on ne surprend pas celui d'une nation qui compte autant de parlements que de familles.

Tout ce qui précède résulte des nombreux entretiens que mon goût et mes devoirs me donnaient l'occasion d'avoir avec les Chinois, et n'en est que le fidèle résumé.

---

<sup>1</sup> On verra dans un autre chapitre comment se font les lois en Chine.



### IV

@

Quelquefois je prenais plaisir à les pousser plus loin. Je leur parlais de nos rêves. Je leur montrais, dans l'avenir, l'humanité déchargée, grâce aux machines, des <sup>p.090</sup> fatigues du travail, affranchie par la science de toute peine et de tout souci matériel, libre enfin de ne s'adonner qu'à des occupations plus conformes à ses goûts, à son intelligence et à ses destinées.

Mais ils me regardaient et souriaient comme des gens qui ne croient pas ou ne comprennent pas :

— Chez nous, me répondaient-ils, le travail est juste, doux et facile. Nos rêves ne vont pas au delà.

Un jour, l'un d'eux ajouta cette réflexion qui me frappa et me fit réfléchir à mon tour :

— Combien nos idées sont différentes, monsieur ! Vous voulez supprimer le travail. Nous, nous croyons qu'il serait très malheureux qu'on pût le supprimer, et nous considérerions comme une impiété qu'on pût en avoir la pensée.

Bien souvent depuis, cette phrase me revint à l'esprit, mais elle n'y revint pas seule. Je me rappelai cet autre mot qui m'avait tant surpris à mon arrivée : « Défiez-vous des religions. » Il résultait pour moi de ce rapprochement une indication si évidente d'une transposition ou d'une transformation de l'idée et du sentiment religieux, que je ne pouvais m'empêcher d'y songer. Ainsi, me disais-je, voilà un peuple, un grand peuple qui brûle ce que tous les autres adorent et qui adore ce que tous les autres brûlent. Et ce peuple vit depuis cinquante ou soixante siècles ! — A partir de ce moment, je commençai à comprendre vraiment la Chine et sa civilisation, et je dois avouer que ce n'est qu'alors que mes observations prirent une valeur un peu sérieuse. Il <sup>p.092</sup> y avait par exemple une chose

## La cité chinoise

dont je n'avais pas bien saisi le sens : c'est la solennité du labourage que l'Empereur, et les grands fonctionnaires dans les provinces, célèbrent le jour de l'équinoxe du printemps. On sait que, ce jour-là, l'Empereur et ceux qui le représentent ailleurs qu'à la capitale, tenant eux-mêmes les mancherons de la charrue, ouvrent la terre et y répandent des semences des cinq espèces de céréales qui croissent dans les différentes régions de la Chine. J'avais bien entendu dire que cette solennité avait pour but d'honorer l'agriculture, et bien qu'elle me parût avoir une portée plus haute, à cause de la signification symbolique généralement admise du grain que j'y voyais employé, je m'étais contenté de cette explication, ne comptant pas en avoir une meilleure. Elle ne me suffit plus. J'interrogeai sans cesse, et les réponses que je reçus me conduisirent à d'autres recherches qui me révélèrent les principes mêmes et la philosophie de la civilisation chinoise. Ces principes sont d'ailleurs tous contenus dans les premiers chapitres d'un ouvrage qu'on appelle le *Tchi-Pen-Ti-Kang* et dont il faut que je dise quelques mots. — Le *Tchi-Pen-Ti-Kang* est une encyclopédie abrégée en dix volumes, publiée en 1747, dont un ancien jésuite écrit ce qui suit :

« Les missionnaires le regardent comme très dangereux et très opposé à la prédication de l'Évangile, parce qu'il se renferme dans le déisme et dans la religion naturelle, et qu'il est partout au niveau de la raison et de la conscience qu'il contente trop pour qu'elles sentent p.093 aisément la nécessité de la révélation.

Cet aveu devrait, il semble, en faire désirer la traduction, mais il explique, en attendant, pourquoi elle n'a pas été faite jusqu'ici. L'ouvrage ne se trouve même pas à la bibliothèque de la rue Richelieu, où cependant, — il faut leur rendre cette justice, — les anciens jésuites ont envoyé tant de choses. Il est vrai que la connaissance de la langue chinoise n'est plus, autant qu'à cette époque, le monopole des missionnaires. Il existe aujourd'hui de très bons sinologues français, anglais, allemands et russes. Mais il ne suffit pas toujours de connaître une langue, et de la connaître à

## La cité chinoise

fond, à supposer qu'il y en ait beaucoup qui puissent se flatter de connaître jusque-là la langue chinoise, pour être capable d'en interpréter toutes les productions. Il y faut tout au moins un goût particulier, une absence complète de prétentions et une certaine simplicité de cœur et d'esprit. C'est peut-être pour cela que le *Tchi-Pen-Ti-Kang* n'est traduit dans aucune langue européenne. Un seul Européen, à ma connaissance, en a parlé : c'est le P. Amyot, de qui sont les lignes que je viens de citer. Un autre qui l'a lu, mais ne le dit pas, y a vu tout autre chose que ce qui s'y trouve ; c'est le P. de Prémare ; seulement moins indépendant que son collègue, il l'a lu en catholique désireux de conformer à ses convictions religieuses des textes d'une si grande autorité. C'est du *Tchi-Pen-Ti-Kang*, aussi bien que du *Tao-te-King*, qu'il a tiré la matière d'un mémoire en latin, envoyé en France vers <sup>p.094</sup> le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui est intitulé : *Vestiges des principaux dogmes chrétiens, d'après les anciens livres chinois*<sup>1</sup>. Mais il suffit de parcourir ce mémoire pour s'apercevoir des peines qu'il a coûtées. Tantôt par exemple, il croit voir la désignation de la personne de Jésus-Christ dans un caractère qui, pour tout Chinois, ne signifie que l'homme unique, l'homme universel ou l'humanité dans son ensemble. Tantôt il est réduit à combattre Confucius et ses disciples, dont le *Tchi-Pen-Ti-Kang* résume précisément les doctrines, et à leur préférer celles plus mystiques de Lao-tsee. Malgré tout, cependant, il lui arrive de se laisser entraîner par l'évidence du sens naturel des mots ; et alors il s'attire la censure de ses éditeurs.

Je n'ai pas lu le *Tchi-Pen-Ti-Kang*, car je n'ai malheureusement aucune connaissance littéraire de la langue chinoise, mais je m'en suis fait lire, expliquer et commenter verbalement à différentes reprises et par différentes personnes les livres qui m'intéressaient. Peut-être était-ce, en somme, la meilleure manière de le comprendre. Puis, enfin, la civilisation chinoise n'est pas une civilisation morte comme celles de l'Égypte et de

---

<sup>1</sup> Ce mémoire a été traduit, commenté et publié en 1878 par MM. Bonnetty et Perny, 301, rue de Vaugirard.

## La cité chinoise

l'Assyrie, on n'en est pas réduit, pour la reconstituer, aux stèles et aux palimpsestes. Il n'y a vraiment qu'à ouvrir les yeux et les oreilles. Je dirai même qu'il est beaucoup plus facile de l'étudier <sup>p.095</sup> qu'aucune autre civilisation vivante. Nulle ne présente moins de contradictions et plus d'unité. En elle, on ne l'a jamais dit avec plus de vérité, tout conspire, tout concourt, tout consent. Que l'on interroge ses lois, ses mœurs, sa philosophie, son agriculture, ses arts ou son industrie, on n'obtient jamais qu'une réponse : l'unité absolue de l'humanité, et la famille qui est le groupe où ce principe est le plus immédiatement manifeste. Quant à moi, c'est par l'agriculture que je suis arrivé à la connaître et l'on verra tout à l'heure combien le hasard m'a servi.

On n'attend certainement pas de moi que je fasse ici un exposé complet ou même seulement quelque peu étendu des doctrines de l'Encyclopédie chinoise. Un savant seul en serait capable. Je me bornerai à n'en dire, en aussi peu de paroles que possible, que ce que j'y cherchais moi-même, à savoir : l'explication suffisante des faits que j'avais tous les jours sous les yeux. Le lecteur aura ainsi tout ce qu'il faut pour refaire les opérations auxquelles je me suis livré ou pour les contrôler, et il me saura gré de m'en tenir là.

Encore un mot. Le corps de doctrine développé dans le *Tchi-Pen-Ti-Kang* a ceci de particulier, qui peut être un signe de la race chinoise : qu'il n'a eu, dans son ensemble, aucun inventeur, révélateur ou fondateur. Il n'est point tombé du ciel tout d'une pièce. On dit qu'il était contenu tout entier dans les <sup>p.096</sup> Kings <sup>1</sup>. La vérité est, que sur ces livres, écrits en caractères d'une concision hiéroglyphique ou composés de signes très obscurs, un certain nombre de philosophes et de politiques avaient exercé leur esprit. Ils en avaient proposé des interprétations adoptées ou rejetées par l'opinion

---

<sup>1</sup> Il y en a six. Le premier et le plus ancien est le *Y-King*, ou livre des transformations ; le titre est à noter. Le deuxième, le *Chou-King*, ou livre historique ; on pourrait le comparer à la Bible en certaines de ses parties. Le troisième, le *Chi-King*, ou livre des vers. Le quatrième, le *Ly-King*, ou livre des rites. Le cinquième, le *Yo-King*, ou livre de la musique ou de l'harmonie. Et enfin le sixième est le *Tchun-Tsieou*, ou livre du printemps et de l'automne. Deux de ces livres sont perdus : le quatrième et le cinquième.

## La cité chinoise

publique. Plusieurs même avaient émis, sous le couvert de ces livres consacrés par le respect qui s'attache aux traditions et à l'antiquité, des idées qui, en réalité, n'étaient sorties que de leurs cerveaux. Quoi qu'il en soit, tout cela manquait d'unité. Beaucoup d'erreurs y étaient mêlées. Confucius entreprit d'élaguer de ce fatras tout ce qu'il y avait d'inutile et de dangereux. Aux interprétations qui lui parurent fausses, il substitua celles que lui dicta son génie, et avec celles qu'il conserva, il fit le système harmonieux, simple et pratique, auquel non seulement les Chinois, mais bien d'autres peuples de l'Extrême-Orient rendent hommage depuis plus de 2,200 ans. C'est à ce système que les Européens donnent, sans le connaître, le nom de religion de Confucius.

Quand on parle de l'univers, il est important, selon les <sup>p.097</sup> Chinois, de ne pas oublier que l'univers comprend des choses visibles et des choses invisibles, des choses apparentes et des choses cachées. Il est au moins aussi important de se rappeler qu'elles ne doivent pas être séparées, ne fût-ce qu'en pensée. Il n'est pas possible, par exemple, de séparer de la matière la force de la pesanteur ; il n'est pas davantage possible de séparer l'idée d'une chose quelconque de la forme qui lui est propre. Cette forme peut ne pas être apparente, mais elle existe. Il y a des corps spirituels <sup>1</sup>. La matière qui les rend apparents à nos yeux, ne fait que remplir ces corps spirituels, comme l'eau prend la forme du vase qu'elle remplit <sup>2</sup>. Et, en ce sens, ni le corps, ni l'esprit ne sont séparables l'un de l'autre ; ni, d'une façon plus générale, l'univers et la raison de l'univers ne sont séparables <sup>3</sup>. Méconnaître cette vérité serait la plus grave de toutes les fautes.

Ceci posé, l'univers entier, avec ses mondes, forme un tout dont les parties ne sont entre elles que comme les molécules d'une sphère quelconque. Toutes sont soumises aux mêmes lois. Mais l'univers, dans son ensemble, a d'autres lois et d'autres raisons que celles des parties qu'il

---

<sup>1</sup> Lao-tsee.

<sup>2</sup> Ly-tsee, 398 av. J.-C.

<sup>3</sup> Yu-tchin, 1676 ap. J.-C.

## La cité chinoise

contient. Chacune de ces parties obéit donc à une raison ou à une loi qui lui est extérieure jusqu'à un certain point, et comme nous ne pouvons nous faire <sup>p.098</sup> une idée de la forme, du mouvement et de l'étendue de l'univers, nous disons qu'il est infini. Il contient toute loi, mais lui-même est régi par sa raison, et cette raison est infinie.

Maintenant, cette raison est-elle intelligente ? Le Ciel et la Terre sont de grandes choses ; ils ont cependant une couleur, une figure, un nombre et une quantité. L'homme possède quelque chose qui n'a ni couleur, ni forme, ni nombre, ni quantité, et ce quelque chose est intelligent. Donc, lors même que l'univers ne serait animé que de l'homme, il serait au moins animé de l'intelligence de l'homme. Mais cette intelligence, étant limitée, ne saurait être celle de l'univers. D'où l'on voit que l'univers a une intelligence et qu'elle doit être infinie <sup>1</sup>.

Les Chinois ne donnent aucun nom à cette Loi ou à cette Raison, intelligente et infinie ; ils ne la désignent que par des métaphores. C'est, dans le langage ordinaire, le Ciel : *Tien* ; ou bien le Seigneur suprême : *Chang-Ti*. Dans le langage philosophique, on l'appelle encore l'Infini : *Tai-Ki* ; ou bien enfin : la Puissance, la Force ou l'Énergie invisible, existant par elle-même, sans figure, nombre, ni quantité.

Cette énergie ne peut se comprendre seule. Elle n'est pas sans la terre ou sans la matière en laquelle elle se manifeste. De là une autre puissance : celle de la Terre, l'Énergie passive.

<sup>p.099</sup> Cependant, la première n'existant qu'à l'état potentiel ne peut se manifester sans passer à l'état actif. Elle constitue alors une troisième puissance ou énergie, hypostase de la première qui est l'Énergie agissante. C'est l'Homme. Mais ce n'est pas seulement l'homme visible, incomplet et imparfait que nous connaissons. Il existe un homme en qui sont les deux sexes et tous les autres hommes, et qui est comme le corps spirituel de toute l'humanité. C'est l'Homme-Un, l'Homme-Humanité, Y-gen, que les

---

<sup>1</sup> Kouang-yun-tse, 604 av. J.-C.

## La cité chinoise

Chinois appellent aussi : le Père-Mère, *Fou-mou*, l'Homme caché, invisible, céleste, parfait, en tant que pur de tout défaut inhérent à toute forme visible, ou enfin le Saint. Dans le langage courant, on le désigne aussi sous le nom de *Tien-Hoang* : le Seigneur du Ciel.

Ces trois énergies, étant inséparables, n'en font qu'une qu'on appelle : *Tai-Y*, la Grande-Unité. Elles coexistent de toute éternité.

Le Saint est l'intermédiaire entre le ciel et la terre ; c'est en lui qu'ils s'unissent. Il est le Verbe. C'est par lui que le Ciel, ou *Tai-ki*, se profère et qu'il agit <sup>1</sup>. Le propre du Saint est de mouvoir, de transformer, de perfectionner <sup>2</sup>. Il n'y a pas d'autre création. Chaque homme fait à son image, avec un corps spirituel comme lui, n'existe qu'en lui et que par lui.

En lui sont tous les hommes et toutes les créatures, p.100 indivisiblement unis par lui au ciel et à la terre.

La loi de chaque homme terrestre est de l'imiter. On l'imité en se conformant à l'unité, en ne la violant jamais par aucun acte, en s'en rapprochant de plus en plus, malgré l'état de faiblesse et d'imperfection qui résulte pour nous de l'union de notre esprit avec la matière. On l'imité en transformant, en perfectionnant sans cesse soi-même et toute chose, en se dirigeant d'un même mouvement vers la réalisation de cette unité, c'est-à-dire en travaillant. Cette loi contient toute loi, et chacun la porte en soi. Celui qui la comprend et qui l'observe sera récompensé en raison de ses efforts, et il est déjà récompensé. On ne peut imaginer un crime et un malheur plus grands que de l'enfreindre. Le travail, qui est une condition de la nature et de l'essence de l'homme, demeure toujours une nécessité, mais on n'en comprend plus le but et il devient un supplice.

L'unité, telle qu'elle vient d'être définie, c'est-à-dire l'unité des hommes entre eux et l'unité de la terre avec l'humanité et avec toutes les créatures, est un fait absolu. La mort, telle que l'enseignent les religions surnaturelles,

---

<sup>1</sup> L'homme, a dit Goethe, est un premier entretien de la nature avec Dieu.

<sup>2</sup> Y-King. Tsee-Hoa-tsee.

## La cité chinoise

c'est-à-dire la séparation éternelle de l'âme et du corps, la séparation des hommes en élus et en réprouvés éternellement, la supposition d'un monde en dehors de l'univers, lieu de récompense ou de punition, sont par conséquent des idées qui n'ont aucun sens pour les Chinois.

Il n'y a pas d'autres mondes que ceux qui sont dans l'univers, et il n'y a pas d'autre vie, pour notre humanité, <sup>p.101</sup> que la vie sur la terre, autant du moins que la terre existera. C'est dans une suite de renaissances sur la terre que l'homme trouvera, selon l'état de culture où il aura mis son âme dans une existence précédente, sa peine ou sa récompense. S'il l'a cultivée et perfectionnée, il renaîtra avec des facultés, même physiques et corporelles, qui lui assureront le bonheur ou en seront une garantie. S'il ne l'a pas développée, il ne comprendra rien de ce qui pourrait le rendre heureux, et toutes choses seront contre lui.

Ces transformations ou ces renaissances se renouvelleront et se perpétueront pour chacun de nous, tant que la portion de l'univers que nous habitons ne se transformera pas elle-même. Alors la terre se désagrègera, les parties qui la composent entreront dans le chaos jusqu'à ce qu'elles forment ou rejoignent d'autres terres, et l'âme de l'humanité, ayant quitté son corps, passera dans un autre monde. Là, elle s'unira de nouveau avec la matière et elle vivra suivant les mêmes lois, mais dans des conditions plus favorables, en rapport, d'une part avec le degré d'unité qu'elle aura déjà atteint, et d'autre part avec les modifications auxquelles la matière est soumise dans ces nouveaux mondes, c'est-à-dire que l'harmonie sera plus grande entre les hommes, les organes et les sens seront plus parfaits, la vie plus puissante, plus facile et plus heureuse.

Voilà, en un très court abrégé, le système philosophique et moral auquel on donne, en Europe, le nom de <sup>p.102</sup> religion de Confucius. Le lecteur peut voir, à présent, s'il mérite l'éloge qu'en faisait le P. Amyot, et s'il ne sort pas, en effet, dit domaine de la raison. Ce qui demeure certain dans tous les cas, c'est qu'il est, en Chine, si bien dans le domaine de la pratique, que ces doctrines ne sont, en définitive, que les lois et les mœurs au milieu



## La cité chinoise

desquelles existe, vit et se meut depuis plus de deux mille ans un peuple qui compte aujourd'hui plus de cinq cent millions d'habitants.

De quelle religion pourrait-on dire la même chose ? Et comment le pourrait-on ? Aux problèmes qui préoccupent l'homme, quelle est celle qui donne des solutions aussi nettes, aussi précises et cependant aussi conformes à ses intimes espérances ? Non, il n'est pas vrai que,

« sur cette terre, les générations se suivent passagères, fortuites, isolées, qu'elles paraissent, souffrent, meurent, mais que nul lien n'existe entre elles ; qu'aucune voix ne se prolonge des races qui ne sont plus aux races vivantes, et que la voix des races vivantes doit s'abîmer bientôt dans le même silence éternel <sup>1</sup>.

Les générations sont solidaires dans l'espace et dans le temps, absolument, éternellement. Elles sont *une* et elles vivent, car, si elles mouraient, elles cesseraient d'être une et solidaires. La mort n'est qu'une transformation.

Ne rêvez pas d'une vie hors de la vie, car vous ne trouveriez que la Vie. Ne rêvez pas d'un ciel hors de <sup>p.103</sup> l'univers, car, hors de l'univers infini, il n'y a rien.

Votre terre est dans le ciel, et votre paradis est sur la terre. Il dépend de vous de le réaliser. Cultivez votre âme, honorez vos ancêtres, respectez vos traditions. Que le passé et l'avenir soient devant vos yeux comme s'ils étaient. Identifiez-vous les uns et les autres dans l'humanité. N'oubliez pas que vous ne faites qu'un avec la terre, avec l'univers. Qu'aucun de vos actes ne soit une atteinte à cette unité. Efforcez-vous au contraire de la resserrer. Travailler, c'est transformer, c'est créer. Transformez tout autour de vous. Créez le sol, créez l'animal, créez la plante. Créez-vous vous-mêmes. — Tel est, en quelques lignes, ce que l'on pourrait appeler le catéchisme ou le Code religieux de la Chine, et il est, ainsi que je le disais tout à l'heure, si bien entré dans la pratique et dans le cœur de la population, que le Code civil n'est pas beaucoup plus long. Mais il est une

---

<sup>1</sup> Benjamin Constant : De la Religion.

## La cité chinoise

solennité qui le résume d'une façon bien plus brève encore. C'est le Rite du Labourage. Le jour de l'équinoxe du printemps, l'Empereur est conduit au temple de la Terre. Là, debout devant l'autel, entouré des grands dignitaires de l'empire et du peuple, il fait hommage au Ciel des cinq sortes de grains que l'on cultive, selon les climats, du nord au sud du territoire, et il appelle sa bénédiction sur ces grains. De là, il se rend dans un champ situé dans l'enceinte extérieure du temple. On lui met entre les mains une charrue d'argent ; il ouvre la terre et y trace cinq sillons, puis, on lui présente les cinq espèces de grains <sup>p.104</sup> consacrés, et il les sème. Le rite est accompli. L'oblation des grains constate la communion de l'homme, du Ciel et de la terre. Le grain lui-même est le symbole de la renaissance, c'est-à-dire de l'unité dans le temps ; les cinq espèces de grains sont le symbole de l'unité dans l'espace ; et la charrue, le symbole du travail, sans lequel cette renaissance n'aurait pas lieu, et l'unité serait détruite. C'est, comme on le voit, la synthèse des principes de la civilisation chinoise. Cette solennité du labourage est considérée comme la plus grande et la plus importante. Il y en a trois autres, dont l'une rappelle encore la Solidarité humaine : c'est la commémoration des morts, qui a lieu un peu plus tard. Elle n'est pas seulement observée par les particuliers ; elle est officiellement célébrée par les fonctionnaires. Ce jour-là, les uns et les autres ne se bornent pas à des visites aux sépultures de leurs familles : ils se rendent dans les cimetières communs et accomplissent sur les tombes de ceux dont les familles n'ont pas encore pu recueillir les cendres, même sur les tombes des suppliciés, les cérémonies funèbres habituelles.

Les deux autres solennités ont lieu aux solstices d'été et d'hiver, elles ont pour but de demander au Ciel qu'il rende les récoltes abondantes et de le remercier de ses dons. Dans l'ancien temps, toutes ces fêtes étaient célébrées en rase campagne ; maintenant, elles sont solennisées dans des temples qui sont : le temple du Ciel, le temple de la Terre, le temple de la Lumière et le temple <sup>p.105</sup> du Tonnerre. Mais, à propos de ce dernier, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire que le caractère qui, dans l'Y-king, signifie tonnerre, signifie en même temps : mouvoir, changer, commencer.

## La cité chinoise

Inutile de dire que ces temples n'ont aucun prêtre, et que lorsque l'Empereur s'y rend aux époques fixées, ce n'est point du tout à titre de ministre du Ciel, mais comme représentant de l'humanité chinoise. Le titre qu'il porte habituellement le montre, du reste, suffisamment : il s'appelle Père-Mère du Peuple, Fou-Mou. Or, le lecteur n'a sans doute pas oublié que c'est également une des dénominations de l'Homme-Humanité ou Universel.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur les significations symboliques des couleurs du prisme qui bordent la robe de l'Empereur en certaines occasions, du blanc qui indique le deuil, du dragon, *Long*, qui représente l'humanité spirituelle, etc., etc. ; mais cela m'entraînerait trop loin, bien que cela ne s'écarte pourtant pas du sujet. J'aime mieux ramener l'attention sur certains faits qui, plus encore que le régime de l'impôt, celui de la propriété et les autres institutions publiques, montrent à quel point l'esprit et les habitudes du peuple se sont pénétrés de la philosophie confucéenne. Ainsi, on se rappelle assurément la coutume observée lors des funérailles de faire représenter le mort par le plus jeune enfant de la famille, en qui l'on se plaît à voir déjà la réincarnation du défunt, et qui rétablit de cette façon l'unité, un instant suspendue dans le temps, de tous les p.106 membres de la famille. Il est un autre usage dont il a été également question, qui complète le premier : ce sont les fiançailles précoces qui ont lieu souvent dès la naissance des enfants. Elles n'ont pas seulement, en effet, pour but de préparer les futurs époux à une union plus intime de sentiments et de pensée, mais, avant tout, de rétablir autant que possible, comme dans l'Homme-Humanité, ou l'Homme-Androgyne, l'unité des sexes, c'est-à-dire l'unité dans l'espace.

Enfin, l'idée de l'unité si bien gravée dans le cœur des hommes se retrouve aussi sur les murailles. Dans les édifices publics où vous entrez, chez l'ami qui vous reçoit, vous lisez, entre beaucoup d'autres, sur les pendentifs qui décorent les lambris, des inscriptions comme celles ci :

## La cité chinoise

« Que personne ne se dise heureux, tant qu'il y a un seul malheureux. » —  
« Si un homme vit dans l'oisiveté, un autre homme meurt de faim. »

Mais le fait que cette philosophie a marqué de ses empreintes les plus profondes, le fait dans lequel son génie éclate de la façon la plus originale, où elle a porté ses meilleurs et ses plus beaux fruits, c'est le goût et les idées qu'elle a donnés au peuple à l'égard du travail, c'est la direction qu'elle a imprimée à toutes les choses qui le concernent. Là est son triomphe le plus complet.

### V

@

p.107 Sans autre monde que cette terre ; sans autre idéal de bonheur que le bonheur possible sur cette terre ; sans autre moyen de le réaliser que le travail, c'est du travail, on le comprend en effet, que les Chinois ont dû se préoccuper d'abord ; et leur première pensée a été de l'entourer des conditions les plus favorables. Oui, l'homme est, de son essence, créateur, travailleur ; mais il ne faut cependant pas que ses dispositions intimes soient contrariées dans son intérêt ou dans sa dignité. Non, « il n'est pas de plus sûr moyen d'ennoblir le travail que de montrer son rapport avec les lois naturelles <sup>1</sup> », mais à la condition que ces lois naturelles ne soient pas contredites par les lois civiles et politiques. Les Chinois y ont pris garde. De là, la modicité de l'impôt, le régime de la propriété qui attribue au travailleur la totalité de la plus-value qu'il y a ajoutée, et le droit de l'État de reprendre les terres restées sans culture. De là, la liberté et le respect du travail et du travailleur ; l'absence de castes de rentiers, d'oisifs, d'esclaves ou de serfs. Tous travaillent et travaillent au même titre, car ils travaillent à la même œuvre, le progrès, l'assomption incessante de la terre et de toutes les choses de la p.108 terre vers le bien, ou, comme ils le disent eux-mêmes, la communion constante, et de plus en plus intime du ciel et

---

<sup>1</sup> Channing.

## La cité chinoise

de la terre <sup>1</sup>. Les Chinois ne connaissent donc pas de travail servile. Les professions que nous appelons libérales et les professions manuelles sont sur le même pied <sup>2</sup>. Un ouvrier maçon, cultivateur, charpentier, etc., n'est pas moins estimé qu'un médecin ou qu'un artiste, et n'est guère moins payé. La visite d'un médecin coûte 25 centimes, quelquefois moins, 50 centimes au plus. La journée d'un dessinateur ou d'un peintre, 50 à 60 centimes ; celle d'un ouvrier d'art, 50 centimes, sans nourriture. A la campagne, on ne leur donne que 25 à 30 centimes, mais on les nourrit. La main-d'œuvre pour les travaux ordinaires de l'agriculture vaut 15 à 20 centimes par jour, et la nourriture en plus. Pour le repiquage du riz, on le paye un sou de plus et deux pour le battage. On voit que l'égalité des professions n'est pas, en Chine, une pure théorie. Ce n'est sans doute pas très encourageant pour ceux qui voudraient faire de l'art un prétexte ou un moyen de s'affranchir d'un travail manuel, mais il n'y a que ceux-là qui pourraient se plaindre, et les véritables artistes se produisent quand même. Dans tous les cas, sans même essayer d'aborder ici la question d'esthétique, qui n'a aucun rapport avec la question d'argent, cette façon d'envisager les choses <sup>p.109</sup> n'est pas sans avoir quelques bons résultats au point de vue de l'intérêt public. Ainsi, par exemple, les comédiens n'étant pas plus payés que les autres travailleurs, le théâtre est un plaisir que tout le monde peut se permettre. Pour 150 francs, une troupe de trente comédiens, avec leurs costumes, la plupart du temps très beaux, joue pendant quarante-huit heures tout ce que l'on veut en fait de drames, de vaudevilles et de comédies. Les décors et la mise en scène sont à peu près nuls, il est vrai, et l'imagination en fait tous les frais ; mais aussi les places ne coûtent que 2 à 3 centimes, 15 à 20 pour les meilleures. Et comme les campagnes sont très peuplées, il n'y a pas jusqu'au hameau le plus reculé qui ne soit visité très fréquemment par des troupes nomades, de telle sorte que les plus pauvres peuvent, plusieurs fois par mois, voir revivre sous

---

<sup>1</sup> Y-King. Cette communion est figurée par deux triangles, l'un blanc, l'autre noir, qui se pénètrent par l'un de leurs angles.

<sup>2</sup> Sauf trois exceptions qui ne touchent pas, d'ailleurs, à la nature de la profession, ainsi que je le dirai plus tard.

## La cité chinoise

leurs yeux les grandes scènes de leur histoire nationale, ou bien trouver dans un genre moins sérieux, souvent même assez grossier, quelquefois aristophanesque, car il ne faut rien cacher, des distractions à leurs travaux quotidiens.

Je disais tout à l'heure que toutes les professions sont, en Chine, également considérées. Il en est une cependant qui domine toutes les autres : c'est celle des lettres et de l'enseignement. Lorsqu'il sera question de l'État et de son rôle dans la vie publique, je parlerai des honneurs et des privilèges qui lui sont accordés. Je ne veux maintenant qu'indiquer la situation qu'elle occupe dans <sup>p.110</sup> l'esprit des populations. Nulle part peut-être cette situation n'est plus élevée qu'en Chine ; une seule chose est aussi vénérée que la science et les lettres, c'est la vieillesse. Si, dans les foules souvent importunes qui m'entouraient j'apercevais un vieillard, je le faisais inviter à venir me voir, je m'avançais au-devant de lui, et le conduisais à la place d'honneur. A l'instant même, les rumeurs et les quolibets cessaient ; le silence le plus complet s'établissait. En une minute, j'avais noué entre ces foules et moi ce premier lien commun dont l'absence est le plus souvent à l'étranger la cause des mécomptes qu'on éprouve, et ce lien commun c'était le respect de la vieillesse. Je n'étais plus un étranger, mais un hôte. Il en était de même des lettrés. Je ne manquais jamais, en arrivant dans une ville, de m'informer de ceux qui avaient le plus de réputation. J'allais les voir, et ces marques de déférence transformaient tout de suite en dispositions amicales et bienveillantes l'indifférence ou la méfiance que j'aurais pu rencontrer. L'instituteur qui a enseigné la lecture à un enfant conserve toujours à l'égard de son élève parvenu au rang le plus élevé le droit de réprimande. Il arrive souvent que les populations ayant à se plaindre de quelque fonctionnaire font venir, même de très loin, son ancien maître pour le prier d'être leur intermédiaire près du préfet, du gouverneur ou du vice-roi, et cet intermédiaire est toujours respectueusement écouté.

## La cité chinoise

Malheureusement, si la carrière des lettres est la seule <sup>p.111</sup> qui jouisse d'une estime si extraordinaire, c'est la seule aussi qui produise ce que nous appelons des déclassés. Les examens, ou plutôt les concours, sont très difficiles ; il est peu de lettrés qui en sortent victorieusement, et le nombre des emplois que le gouvernement a à leur offrir est très limité, de sorte que s'ils n'ont pas de ressources suffisantes pour attendre des chances plus favorables ou pour continuer la culture des lettres, les candidats évincés sont obligés d'aviser à quelque moyen de vivre. Les uns se font instituteurs, écrivains, professeurs, etc. ; d'autres se livrent sans hésiter au commerce, à l'agriculture, et ils contribuent grandement ainsi à élever le niveau intellectuel du peuple ; mais beaucoup préfèrent compter sur l'occasion, guettant une disgrâce, une démission, intrigant enfin comme font tous les déclassés, et ils deviennent un véritable fléau. Cependant, il ne faudrait pas, d'après ce qui précède, croire que les fonctions publiques sont, comme en d'autres pays, le point de mire de tous ceux qui se livrent à l'étude des lettres ; cela n'est vrai que jusqu'à un certain point. On veut arriver aux fonctions publiques parce qu'elles sont la dernière et la plus haute consécration du talent, et que c'est un honneur qui rejaillit sur la famille ; mais un plus grand nombre de fonctionnaires qu'on ne pense donnent leur démission après deux ou trois ans de service et rentrent dans la vie privée. J'ai connu un préfet qui, à l'âge de trente-quatre ou trente-cinq ans, avait renoncé à la carrière administrative et s'était fait maître <sup>p.112</sup> d'école. Ce fait n'est pas rare. Du reste, les emplois de l'État, en Chine, sont loin d'être des sinécures, et l'on comprend que beaucoup s'en fatiguent. Outre ces démissions volontaires et définitives, il y en a d'autres, imposées à la mort d'un père ou d'une mère, et pendant toute la durée du deuil, qui est de trois ans.

Le lecteur peut se faire, à présent, une première idée des conditions générales dans lesquelles se trouve le travail au point de vue social et économique. Il sait qu'il n'existe aucun préjugé, aucune défaveur de nature à altérer artificiellement les rapports de l'offre et de la demande, ainsi que disent les économistes, ou, en d'autres termes, à faire produire plus ou

## La cité chinoise

moins de travailleurs qu'il n'en faut dans les différentes professions. Il sait que l'impôt et le régime de la propriété respectent partout également les droits du travail, et qu'enfin rien, pas même l'attrait des plaisirs qui, ailleurs, restent le privilège des habitants des grandes cités, ne vient détourner le paysan du sol sur lequel il est né, pour l'attirer dans les villes. Le reste se déduit aisément.

La doctrine qui fait une unité de la terre et de l'humanité est devenue une réalité dans chaque famille et pour chaque individu. La propriété de la terre, inviolable et sacrée, garantie de la liberté, est devenue pour l'homme le réservoir de ses épargnes. L'homme s'est attaché au sol après l'avoir créé, et il ne s'en est jamais éloigné qu'autant que cela était nécessaire pour en transformer les produits. C'est à cela que se borne le travail <sup>p.113</sup> industriel. Ne pas rendre à la terre les richesses qu'elle a produites et les employer à créer un état de choses qui ne serait pas fondé sur le sol, mais qui tirerait ses éléments de l'étranger pour les revendre à l'étranger, ce serait, suivant les Chinois, bâtir en l'air. Ce serait une injustice et un danger. Cette économie politique fera certainement sourire bien des gens. Elle a cependant eu pour résultat de faire du sol chinois le sol le plus riche et le plus fertile du monde entier. En supposant que tout le territoire ne porte que des récoltes de riz, de blé, de maïs, de sorgho ou de millet, on ne pourrait pas estimer sa valeur à moins de 1,100 à 1,200 milliards de francs <sup>1</sup>, et elle dépasserait certainement 1,800 milliards si l'on y ajoutait la plus-value des terres cultivées en mûriers, en thé, canne à sucre, orangers, palmiers à chanvre, arbres à huile, à cire, etc. C'est, comme on le voit, trois fois la valeur du sol français, proportions gardées, et une fois et demie de plus, par chaque habitant. Qui donc disait que la Chine et les Chinois étaient pauvres ? Encore faut-il remarquer que l'appréciation que j'en donne ici en monnaie française, faute d'unité de comparaison, est bien au-dessous de la valeur réelle, car pour un franc on obtient en Chine bien plus d'objets utiles qu'en France. Puis, cette valeur est vraie, elle

---

<sup>1</sup> *Bulletin de la Société de géographie*, 1869. Carte agricole de la Chine.



## La cité chinoise

représente bien véritablement la quantité d'épargne et de puissance accumulée dans le sol, la somme des avances, toujours employées <sup>p.114</sup> et toujours prêtes, mise à la disposition des générations futures par celles qui les ont précédées. Et enfin, c'est une richesse que ni les vers ni la rouille ne rongent, que ni les voleurs ni les krachs n'emportent, que les conversions n'atteignent pas. Elle augmente sans cesse. Quel meilleur grand-livre que la terre, et plus sûr ! Aussi les Chinois n'en ont-ils pas d'autre. Je ne sais quel penseur a écrit que la vertu d'un peuple peut se mesurer à la valeur de son territoire. Si cela est, que le lecteur en tire la conclusion lui-même. — Mais il m'arrête et me dit : Pardon, vous venez de nous déclarer que pour un franc on obtient bien plus d'objets utiles qu'en France ; donc l'argent est plus rare, donc l'épargne... ? — Donc l'épargne est dans le sol, et c'est ce que je disais. Quant aux capitaux circulants, quant aux capitaux à louer, ils sont, en effet, plus rares qu'en France, et cela ne doit étonner personne maintenant, puisqu'il n'y a pas de rentiers, et que ceux qui possèdent les capitaux les font valoir directement. Leur circulation est même tellement active, ils sont si demandés et si peu offerts, que l'intérêt est de 30 %. J'ajoute tout de suite que cet intérêt n'est payable que pendant trois ans, et qu'ensuite on ne doit plus que le capital. — On me fait une autre objection : — Eh bien, et le crédit que vous nous représentiez si facile ? — Je persiste et je montrerai tout à l'heure comment il fonctionne. A présent, je reviens au travail.

On a vu que l'industrie n'existait, en Chine, qu'en fonction de l'agriculture, et qu'elle ne dépassait pas <sup>p.115</sup> cette limite ; mais, comme la terre est plus fertile que dans aucun autre pays et qu'elle rapporte souvent quatre ou cinq récoltes par an, l'industrie y a pris un développement extraordinaire. Bien souvent elle n'est pas séparée de l'agriculture. Le cultivateur transforme lui-même ses cannes à sucre, son chanvre, fabrique son huile, file ou dévide au moins ses cocons de vers à soie, et cela lui est d'autant plus facile que sa famille est nombreuse. S'il a trop peu de produits, ce qui arrive souvent, il les réunit à ceux de ses voisins et l'on partage ensuite. Il attend alors pour les vendre une bonne occasion. Les

## La cité chinoise

paysans moins aisés sont quelquefois obligés de vendre en nature afin de se procurer plus vite de l'argent. Il existe pour toutes ces ventes de grands marchés qui, dans un district de dix lieues carrées par exemple, se répètent huit ou dix fois par mois, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. C'est là que les commerçants et les fabricants spéciaux viennent acheter. Quant à ceux-ci, eux non plus n'ont pas rompu le lien qui attache l'homme à la terre. S'ils habitent les villes, ils viennent des villages où ils sont encore en communauté familiale, et si la communauté a été dissoute, ils se sont réservé un terrain ou en ont acheté un qu'ils habiteront plus tard et dont ils feront le champ patrimonial, car c'est le rêve de tout Chinois. Le lecteur sait déjà qu'il n'y a pas de grande industrie en Chine. Les capitaux y sont très divisés et ne se concentrent fortement qu'en <sup>p.115</sup> vue du commerce ou d'opérations à courtes échéances.

On cite quelques maisons qui opèrent avec des fonds de 10 ou 12,000,000 de francs ; ce sont alors presque toujours des associations. La plus puissante compagnie de navires à vapeur actuellement en Chine est une compagnie chinoise. On estime son capital à 25 ou 30 millions. On parle aussi d'un Chinois qui aurait une fortune personnelle de 100 millions de francs en entreprises de tout genre, agricoles, industrielles, financières, commerciales, etc. Il passe pour le Rothschild de la Chine. Ce sont toutefois des faits exceptionnels. Les industries qui, en général, ont le plus besoin de capitaux, comme par exemple les forges et les fonderies de fer, marchent en Chine avec des fonds de 50 à 100,000 francs, et le plus souvent ce capital est fourni par trois ou quatre associés. Je connais au Sé-Tchuen une fonderie qui, avec un capital de 50 à 60,000 francs, produit de 40 à 60,000 kilogrammes de fonte par jour. Quand la fonte a été de 40,000 kilogrammes, on arbore un pavillon rouge à l'une des cheminées ; à 45,000, on ajoute à la solde des ouvriers 2 onces de viande ; à 50,000, 4 onces ; à 60,000, 4 onces et deux verres de vin <sup>1</sup>. Elle occupe à la fabrication 12 ouvriers qui ont droit à ces largesses, et elle en emploie 300

---

<sup>1</sup> Le vin chinois est fait avec du riz ou du sorgho.

## La cité chinoise

autres soit à l'extraction, soit au transport du minerai. Enfin, puisque j'ai donné tant de <sup>p.117</sup> détails sur cette fonderie, j'en ajouterai un dernier : elle paye à l'État un impôt de 5 à 600 francs, non pas comme droit de fabrication puisqu'il n'y en a pas, mais comme droit d'extraction, les mines étant la propriété de l'État. C'est de la grande industrie. L'industrie ordinaire n'emploie guère que les bras de la famille, et un, deux, trois, six, ou au plus huit ouvriers avec un ou deux apprentis. Les ouvriers étrangers ne demeurent pas dans la famille qui les occupe ; s'ils sont de la localité, ils retournent chez eux, et c'est le cas le plus fréquent ; sinon, ils vont à l'auberge. Très souvent, enfin, dans certaines industries, les patrons s'associent les principaux de leurs ouvriers ou leur font une part dans les profits. Une forme de travail que les Chinois, patrons ou ouvriers, aiment beaucoup et qui est très pratiquée, c'est le travail à la pièce ou à l'entreprise. Le salariat n'est donc point la forme ordinaire du travail industriel ou agricole en Chine. La propriété industrielle s'est, en quelque sorte, modelée sur la propriété rurale, et il y a bien plus d'individus travaillant pour leur propre compte, ou associés dans la famille, que d'ouvriers salariés. J'ai indiqué plus haut les salaires ordinaires ; je dois maintenant, pour compléter ce premier renseignement, donner le prix des objets usuels. En voici quelques-uns :

Un bol de riz tout préparé, 3 centimes ; il en faut deux ou trois pour un repas. Bœuf, la livre de 604 grammes, 40 à 45 centimes ; porc, 30 centimes ; <sup>p.118</sup> mouton, 20 centimes ; poisson, 10 et 15 centimes ; une poule, 35 à 50 centimes ; un canard, 40 centimes ; thé, 1 centime le bol ; vin de sorgho ou de riz, 10 centimes ; tabac, 25 à 75 centimes ; un coucher à l'auberge, 4 centimes ; une paire de souliers en velours, 2 fr. 50 ou 3 francs ; un bonnet de feutre double, 50 centimes à 1 franc ; une robe d'hiver ouatée, 7 francs à 10 francs ; une robe d'été, 2 francs à 2 fr. 50 ; une pèlerine, 6 à 7 francs ; jambières, 2 fr. 50 à 3 francs ; un collet, 50 centimes à 1 franc ; un pardessus doublé en peau de mouton, 8 à 10

## La cité chinoise

francs ; un chapeau de paille, 5 à 10 centimes ; une paire d'espadrilles de travail en corde, 8 à 15 centimes <sup>1</sup>.

Les différentes professions forment des corporations, — patrons d'un côté, ouvriers de l'autre, — où toutes les contestations sont réglées par arbitrage et où tous ceux qui en font partie sont assurés, sur les fonds recueillis par cotisation, d'obtenir l'assistance dont ils peuvent avoir besoin. Il en est un grand nombre qui, aptes à exercer plusieurs métiers, se font recevoir dans autant de corporations. On y est reçu assez facilement, mais il faut en être, sous peine d'être exposé à manquer de travail. Les accidents qui peuvent donner lieu à des secours sont bien moins nombreux que chez nous et il y a pour cela beaucoup de raisons : les <sup>p.119</sup> maisons n'ont au plus, et très rarement, qu'un étage ; les machines à vapeur ne sont pas employées, et, pour les ouvriers des mines, ces mines ne sont jamais exploitées très profondément, enfin, le Chinois travaille lentement ; il prend son temps et évite ainsi bien des maladroitures qui pourraient le condamner au repos. Chaque corporation a un patron, comme chez nous, et la pagode où se trouve sa statue est le but de rendez-vous et de pèlerinages assez fréquents et qui mettent, ces jours-là, tout le monde en fête. C'est là que l'on conduit l'apprenti qui vient de passer compagnon, et le compagnon, maître. C'est là que leurs chefs-d'œuvre sont exposés, pendant un temps plus ou moins long, à l'admiration du public. J'oubliais de dire que l'apprentissage est généralement de trois ans. On voit qu'il y a beaucoup d'analogie, sinon parfaite identité, entre ces coutumes et celles des corporations de notre ancien régime. Il en est une, surtout, qui, dans ses manifestations extérieures, rappelle absolument nos pêcheurs et nos marins. Au Sé-Tchuen et dans le Tché-Kiang, c'est une patronne qu'ils ont choisie. Cette patronne est une jeune fille qui, il y a six ou sept siècles, rêva que son père et ses frères, occupés à la pêche en mer à quelque distance de là, allaient périr, assaillis par une tempête. Réveillée, par sa mère, qui l'entendait rêver et parler, la jeune fille lui raconte le songe dont

---

<sup>1</sup> Tous ces chiffres ont été recueillis dans les provinces du centre.

## La cité chinoise

elle est encore tout émue. Toutes deux appellent des voisins et les entraînent au secours des p.12 pêcheurs, qu'ils trouvent en effet en grand danger, mais qu'ils réussissent à sauver. La chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde n'est pas plus décorée d'ex-voto que la pagode où l'on a placé l'image de cette jeune fille.

Les femmes travaillent peu en dehors de la famille. Quand elles sont forcées d'en sortir, c'est pour entrer dans d'autres familles en qualité de domestiques, et elles y sont traitées comme des parentes. A Shang-haï, cependant, un assez grand nombre fréquentent les ateliers de filature de soie que les Européens y ont établis depuis une vingtaine d'années, mais elles sont mal vues du reste de la population. Quant aux travaux des champs, je ne connais que trois ou quatre provinces où elles y soient employées comme ouvrières salariées, et alors elles forment de petits ateliers de deux ou trois, séparés des hommes. On a beaucoup parlé en Europe de la déformation du pied des femmes chinoises, et plusieurs personnes veulent absolument y voir un signe de leur asservissement. J'ai souvent interrogé les Chinois à ce sujet, et je n'en ai jamais obtenu d'explication sérieuse. Les uns me répondaient par une de ces plaisanteries que les hommes de mauvais goût ont, dans tous les pays, l'habitude de se permettre sur le compte des femmes ; les autres n'en savaient pas plus que nous n'en savons nous-mêmes sur la déformation du crâne chez les Toulousains, ou du buste chez les femmes européennes qui se sont soumises à l'usage du corset. On dit que cette mode a pris naissance, il y a sept ou huit siècles, en imitation d'une impératrice affligée d'un pied bot. Il y a très peu de femmes de la campagne qui l'aient adoptée, et elle est prohibée depuis près de trois cents ans parmi les femmes admises à n'importe quel titre chez l'impératrice. Mais il est souvent aussi malaisé, en Chine comme ailleurs, de déraciner une mode, si mauvaise qu'elle soit, que d'en faire accepter une nouvelle, cent fois plus conforme aux règles de l'hygiène et du bon sens.

## La cité chinoise

Il est assez facile en Chine de passer de la maîtrise au patronat, grâce à des habitudes d'ordre, d'économie et de crédit des plus remarquables. Mais ceci m'amène à dire d'abord quelques mots des institutions qui stimulent et favorisent ces habitudes.

On sait peut-être qu'il n'y a pas, en Chine, d'autre signe public de la valeur des choses qu'une petite monnaie de cuivre ronde, percée d'un trou au milieu, et que les Européens appellent sapèque. Elle pèse près de 7 grammes. 1,000 de ces sapèques enfilées forment une ligature, et valent 5 francs à peu près. Le taël n'est que l'indication d'un poids équivalent à une once chinoise ou à 37 grammes 796 d'argent, et lorsqu'on l'a vérifié pour le poids, il faut encore le vérifier pour le titre. On assure que la sapèque ou *tsienn* a été inventée 2,600 ans avant notre ère. C'est, comme on le voit, une monnaie très lourde et très embarrassante. Mais elle a été l'origine de la monnaie fiduciaire. C'est à p.122 la même époque que l'on fait remonter l'institution des banques. On comprend, en effet, que ce poids si incommode a dû faire songer au moyen d'en éviter le transport. On peut penser aussi que le peu de solidité des maisons chinoises, ainsi que les incendies auxquels les expose le bois, qui est beaucoup employé dans leur construction, dut engager dès longtemps les citoyens à réunir leurs épargnes dans des bâtiments spéciaux, sous la garde d'un comptable qui tenait note de tous les dépôts qui lui arrivaient, et faisait les restitutions par virements. La banque était dès lors inventée.

Les banques actuelles ne diffèrent guère de cette banque primitive. Ce sont surtout des banques de dépôts et d'escompte. Si leurs opérations n'ont pas fait beaucoup de progrès, elles sont, en revanche, devenues tellement populaires, qu'il n'y a guère de négociant, de fermier, ou simplement d'ouvrier rangé, qui n'ait un compte ouvert dans quelque maison de banque : C'est là que se font les paiements par l'intermédiaire des banquiers, également prêts à servir le négociant faisant des transactions de 5 ou 600,000 francs, et le petit artisan qui apporte ses économies de la semaine ou de la journée. Comme le dépôt est le principal

## La cité chinoise

élément d'affaires pour ces banques, elles le sollicitent par tous les moyens. Elles ne se bornent pas à accorder un intérêt sur la balance journalière des dépôts ; elles s'engagent vis-à-vis de leurs clients à leur donner toutes les facilités possibles, dans le cas où ils <sup>p.123</sup> viendraient à avoir besoin d'avances. L'usage est, en effet, qu'un client peut obtenir, à l'occasion, un prêt double de la somme en dépôt au taux courant du jour, en donnant une simple garantie personnelle, un billet revêtu de son cachet ou de sa signature. En outre, tout déposant peut retirer son dépôt quand il le veut, sans avis préalable, et sans que son argent cesse de lui rapporter intérêt jusqu'au moment du retrait. Enfin, dans le cas de transactions faites avec des individus dont il est peu connu, ou d'une autre province, ce déposant a encore le droit de réclamer la garantie de son banquier. Toutes ces complaisances se payent assurément, mais il n'en est pas moins vrai qu'elles aident à beaucoup d'affaires impossibles autrement. Ainsi pour peu qu'un ouvrier ait eu de l'ordre, il peut se trouver, à l'âge de vingt-deux ans, à la tête d'un capital de 3 à 400 francs au moins, en y comprenant les intérêts, et il a le droit de demander à son banquier de lui en avancer autant. Or, on fait bien des closes en Chine avec 7 ou 800 francs. Il peut encore, s'il a quelque lopin de terre, l'hypothéquer de la façon la plus simple ; il remet à son prêteur son titre de propriété, au dos duquel il reconnaît la somme qu'il a reçue, et tout est dit. Il y a aussi les monts-de-piété qui sont tout disposés à lui prêter sur gages, s'il en a, moyennant un faible intérêt de 7 à 8 p. 100 et, bien que ces établissements soient des entreprises particulières sans aucun contrôle, il sait qu'il peut s'y fier. Je ne <sup>p.124</sup> parle pas des docks, qui prêtent aussi sur warrants, mais qui n'existent pas dans toutes les provinces, et ne servent d'ailleurs qu'au grand commerce. Enfin, supposons que le jeune homme n'ait absolument rien que son courage et un ami. Il va trouver cet ami et lui dit ce qu'il veut ; l'ami s'adresse à un troisième, ce troisième à un quatrième, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on en ait réuni dix. Le jeune homme, qui fait le onzième, les invite à prendre une tasse de thé chez lui, leur expose ses idées et ses projets d'avenir, et s'ils sont approuvés, les onze amis

## La cité chinoise

deviennent onze associés. Toutefois, la société qu'ils fondent n'a pas pour but d'exploiter ces projets en commun. Non ; en général, autant les petites sociétés de deux à huit ou dix individus sont fréquentes, autant les grandes compagnies par actions sont rares ; les Chinois ne les aiment guère. On y perd, disent-ils, son initiative, sa responsabilité, son indépendance et son profit. Dans le cas dont il s'agit, c'est précisément ce qu'il importe de laisser au jeune homme qui s'établit. Ce que l'on se propose, c'est tout simplement de mettre à sa disposition le capital dont il a besoin, et qu'il ne rendra que dans un temps donné, par annuités. Mais comme ce motif est trop désintéressé pour déterminer des gens dont le demandeur n'est pas connu à lui venir en aide, les Chinois ont imaginé différentes combinaisons qui, toutes, assurent à chacun des associés non seulement le remboursement de son capital et des intérêts, mais <sup>p.125</sup> la jouissance, pendant un temps plus ou moins long, d'une somme égale à celle qu'ils vont constituer une première fois. Tous, par conséquent, doivent s'engager à continuer leur mise pendant tout le temps nécessaire pour que chacun puisse jouir de cette somme et la rembourser. Ce délai est ordinairement d'autant d'années qu'il y a d'associés. Puis on tire au sort dix numéros, qui indiquent pour chacun d'eux l'époque à laquelle il sera mis en possession de la masse commune. Tantôt on convient que cette masse restera la même et ne s'augmentera pas des intérêts ; tantôt, au contraire, que les intérêts s'y ajouteront. Tantôt encore on décide que le bénéficiaire de l'année sera éliminé de la société ; tantôt, au contraire, qu'il continuera à en faire partie. Enfin l'élimination peut commencer par les premiers associés ou par les derniers. Dans l'un ou l'autre de ces cas, la part de capital à souscrire par chaque associé est nécessairement différente, et dépend de la date de son entrée en jouissance. De là, certaines combinaisons auxquelles j'ai pensé que le lecteur prendrait peut-être quelque intérêt, et dont il se rendra mieux compte par l'examen de quelques tableaux <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir ces tableaux à la [fin du volume](#).



## La cité chinoise

Toutes ces sociétés sont fondées sur la bonne foi et sur l'honneur. Ceux qui y manqueraient ne pourraient jamais plus faire partie d'aucune autre, et les exemples sont excessivement rares. Il faut ajouter que si un <sup>p.126</sup> des sociétaires se trouve gêné au moment d'acquitter sa quote-part, il obtient très aisément de celui de ses collègues qui doit échoir cette année-là, le capital commun, qu'il lui cède son tour, pourvu qu'il l'en prévienne quelques jours d'avance.

Tel est, en peu de mots, le genre d'association le plus fréquent chez les Chinois. On peut même dire qu'il n'est aucun individu qui n'en fasse partie, car il s'applique à toutes sortes de buts, depuis l'étudiant qui a besoin d'aide pour arriver aux grades littéraires, depuis le paysan qui veut entrer en ferme ou acheter un buffle, jusqu'à la mère de famille qui songe au trousseau de mariage de sa fille, et même jusqu'au gamin des rues qui vient d'obtenir quelques centimes de la bonne grâce des passants.

Enfin, l'individu assez malheureux pour n'avoir pas même à offrir à son ami cette garantie morale, unique condition de ces petites sociétés, a une dernière ressource. Il émigre, va en Amérique, en Australie, n'importe où, emporte avec lui du riz, du poisson sec qu'il achète avec les avances que lui donne la Compagnie qui l'engage, et là, il a bientôt fait, sur les salaires de 2 ou 3 francs qu'il reçoit, d'économiser de quoi rentrer dans son pays et commencer un petit commerce ou un petit métier. Il en faut si peu ! La vie est si facile en Chine ! Songez que 500 francs, par exemple, entre les mains d'un Chinois, en valent, peut-être 4 ou 5,000 en Europe. Songez à la simplicité des moyens <sup>p.127</sup> qu'il emploie, de ses outils, de ses instruments ! C'est là, n'en doutez pas, un des motifs qui le rendent si redoutable aux Américains, et c'est par là qu'il battra tous les Européens le jour où il viendra leur apporter la concurrence de ses bras. Il est trop sobre, dit-on. Oui, mais c'est parce qu'il sait un pays dont le souvenir ne le quitte jamais, où la terre est plus fertile, où les impôts sont moins lourds, la civilisation plus douce que dans le pays étranger où la dureté du sort l'a contraint de

## La cité chinoise

chercher momentanément un abri. Non, véritablement, il n'y a rien d'étonnant à ce que les Chinois ne s'acclimatent point à l'étranger.

Mais c'est en agriculture que les conditions générales de la civilisation chinoise sont particulièrement favorables au jeune paysan. De quoi a-t-il besoin ? De crédit ? Le propriétaire qui lui confie sa terre sait très bien qu'il ne la détruira pas ; tout au plus peut-il lui demander d'en assurer le loyer ; mais avec 25 francs il en affermera une quantité suffisante pour commencer ; et l'on sait quel trésor c'est que la terre chinoise. D'instruments ? Une bêche lui suffit. D'engrais ? La terre se nourrit de ce qu'il rejette chaque jour. De vivre en attendant les récoltes ? Elles se succèdent de mois en mois. Mais s'il grêle ? S'il grêle, n'a-t-il pas là, dans quelque coin, semées d'avance et déjà grandes, d'autres plantes toutes prêtes à être repiquées pour remplacer celles que la grêle aura hachées ? Un mois de perdu, six semaines au plus, et voilà tout. Ah ! quelle différence p.128 entre l'agriculture chinoise et la nôtre ! Quelle erreur de croire que l'on peut remplacer la culture par la ruse, la justice par la violence et l'engrais par de gros instruments ! Les engins des agriculteurs chinois sont bien moins puissants, moins pesants, moins brutaux que les nôtres. Leur charrue est tout en bois ; le versoir est de bois, sauf quelquefois une petite pointe en fer, quand il y a des pierres à écarter ; le coutre même est le plus souvent en bois. Leurs systèmes, leurs méthodes, leurs procédés sont moins savants, moins transcendants que les nôtres. En tout cela, nulle prétention. Ils ne forcent pas la terre comme nous, ne la maltraitent pas, ne la violentent pas, ne lui imposent aucune règle, aucune docte constitution. Ils la prient plutôt, ils la sollicitent. Ils ne lui demandent rien qu'ils ne lui rendent aussitôt. Pas un grain de riz sans qu'ils lui donnent de quoi réparer son effort. Je disais, il n'y a qu'un instant, que leur agriculture est un culte ; on pourrait presque dire que c'est une caresse. Et à des soins si tendres la terre se rend ; elle se livre tout entière. Par la douceur, par l'assiduité, par la justice, ils en obtiennent tout ce qu'ils veulent, plus que nous. Voilà l'agriculture chinoise. On ne peut pas dire qu'il n'y ait aucune science, et cependant ce n'est pas de la science. Ce n'est pas de la science

## La cité chinoise

et c'est plus que de la science. Il y a un mot ancien dont je voudrais me servir : c'est de la sagesse.

Cela ne s'acquiert pas comme une science, cela se forme <sup>p.129</sup> lentement. Si vous n'êtes point, au fond, prudent, prévoyant, laborieux, bon, juste, ne faites point d'agriculture. Cela ne s'acquiert pas, cela se récolte des siècles. Si vous n'avez pas de foyer, ou si, en ayant un, vous ne pouvez d'abord y asseoir la paix, la sécurité, l'ordre et l'honneur, vous ne ferez jamais de bonne agriculture. Si vous n'avez pas de traditions, si vous n'entrevoez pas dans le lointain avenir les générations auxquelles vous laisserez, avec votre nom, le fruit de vos labeurs, jamais, malgré vos formules et vos machines, vous ne vous élèverez au niveau du plus simple cultivateur chinois.

Voilà, je le répète, l'agriculture de la nation chinoise. En voilà le secret. Il est tout en deux mots : travail et justice. Et il est dans le cœur de chaque Chinois. Que lui faut-il de plus ? D'instruments, il en a peu ; on les aperçoit à peine. Mais ce que l'on ne sait pas assez, et ce que je voudrais que tout le monde pût voir, c'est l'ardeur de ces millions d'ouvriers des campagnes, que ne rebute aucune besogne, même la plus répugnante ; c'est, lorsque le soir arrive et que la nature elle-même semble avoir fini sa journée, se dresser, devant les maisons dans les villages, le métier du tisserand, s'allumer la lampe qui lui permettra d'ajouter quelques heures aux heures déjà remplies, ou bien, une lanterne fixée sur la tête, le paysan rentrer dans le champ qu'il vient de quitter et continuer son labeur. Ce qu'il faudrait voir surtout, c'est la <sup>p.130</sup> sollicitude dont il entoure ses cultures. En vérité, une mère n'est pas plus attentive aux besoins de son enfant, ne les satisfait pas avec plus d'empressement. Le plus léger indice, la moindre pâleur sont des avertissements qu'il comprend. A le voir lui porter allègrement cet engrais si nauséabond, mais qui doit reconforter la santé de sa chère récolte, on sent bien que, malgré tout, le cœur est encore plus occupé que les bras, et que le sentiment qui l'anime n'est pas de ceux que le dégoût puisse décourager. Mais ce que l'on ne peut s'empêcher

## La cité chinoise

d'admirer surtout, ce sont ces cultures échelonnées de la plaine au sommet des montagnes, si propres, si nettes, si soignées, que la marqueterie la plus fine, le bronze le plus fouillé, ne sont pas des œuvres plus achevées ni plus parfaites.

De la terre et de la plante, sa justice s'étend aux animaux. Les mules et les buffles, pour nous si rétifs, sont doux en ses mains et dociles à sa voix. Les fauves mêmes ne fuient pas le Chinois, et tous les Européens qui sont allés en Chine savent que, dans les districts un peu éloignés où ils n'ont pas l'habitude d'aller chasser, on pourrait tuer les faisans et les lièvres à coups de bâton. Mais les Chinois ne les tuent pas <sup>1</sup>. p.131

« Tous les animaux sont avec l'homme, dit la *Bible* de Michelet ; l'aigle et l'épervier le saluent à leur premier cri du jour ; le chien le suit et l'escorte ; le cheval joyeux hennit ; le fort taureau, de son cœur tire la charrue et souffle ; la terre fume, et sa vivante haleine répond de sa fécondité. Tous d'accord. Tous savent que l'homme est juste et travaille pour eux. »

Tel est, en réalité, le spectacle que présente, dans l'intérieur du pays, la civilisation chinoise. C'est ainsi qu'ils ont su, suivant une expression que le lecteur n'aura sans doute pas oubliée, « spiritualiser la terre » et qu'ils ont compris le culte du Ciel.

@

---

<sup>1</sup> Les Chinois ne sèment point leurs grains à la volée comme chez nous : ils les sèment en pépinières, dans un coin d'où il est facile de chasser les oiseaux ; ils les repiquent ensuite quand les plantes ont atteint quelques pouces de hauteur ; alors il n'y a plus de danger. C'est aussi, puisque l'occasion se présente de le dire, par le repiquage qu'ils obtiennent plusieurs récoltes, chacune d'elles n'occupant le sol que pendant un temps très court.

## TROISIÈME PARTIE

### L'ÉTAT

#### I

@

p.135 D'après les Chinois, le corps politique auquel on donne le nom d'État est essentiellement fondé sur l'union intime du sol et de l'habitant, libres l'un et l'autre ; et aucun État ne peut être considéré comme démocratique qu'autant que cette fusion se trouve réalisée pour chaque habitant. Alors seulement l'individu est bien véritablement un citoyen, une personne politique, une fraction du souverain. La propriété mobilière et même, jusqu'à un certain point, la propriété industrielle ne peuvent pas, en raison de leur instabilité, être regardées comme l'équivalent de la possession du sol, ni servir par conséquent à la constitution de la personne politique. C'est à cet État que les Chinois sont arrivés depuis quatorze ou quinze cents ans, après avoir, pendant plusieurs siècles, passé tour à tour de l'État p.136 despotique, durant lequel la propriété du sol, fond et surface, *tienn-mienn* ou *tienn-ti* ou, si l'on veut, fond et usufruit, était collective : entre les mains du chef de l'État, à l'État oligarchique, où elle ne se trouvait divisée qu'en un certain nombre de princes. On sait, en effet, que, conformément aux principes philosophiques de leur religion, la terre restée, quant au fond, propriété collective du peuple, mais unie à l'individu par le droit d'usufruit que confère le travail à celui qui la cultive, est tellement divisée, que personne n'en est exclu. Tous les individus, il est vrai, n'exercent pas les droits politiques ; mais cette restriction ne concerne que ceux qui, préférant rester dans la communauté familiale, sont censés en déléguer l'exercice à celui qui la représente. Chacun des membres de la famille, pourvu qu'il ait atteint sa majorité, soit par l'âge, soit par le mariage, peut les exercer directement en demandant la dissolution de la

## La cité chinoise

communauté et en s'établissant à part. Quant à ceux qui veulent rester dans l'indivision, leur rôle est beaucoup moins effacé qu'on ne pourrait le croire. Ils n'élisent pas sans doute leur représentant politique, puisque celui-ci est naturellement désigné par son rang, sa fonction et ses charges dans la famille ; mais on sait que toutes les questions qui intéressent la maison sont examinées en commun par tous ceux qui en font partie, hommes ou femmes. Il en est de même pour celles que le représentant du groupe doit être appelé à décider dans un autre milieu. On peut donc au moins <sup>p.137</sup> considérer tous les membres d'une famille comme des électeurs de premier degré. Il serait encore plus exact de dire qu'en Chine l'unité politique est la famille, agissant par son mandataire naturel. Il peut arriver que ce mandataire soit une femme. Ce représentant, ou mieux encore, ce coefficient algébrique du groupe familial est bien réellement un citoyen et répond correctement à la conception chinoise. Si l'on veut bien se rappeler l'organisation de la famille et de la propriété, on verra qu'en effet l'union de l'homme et du sol n'est nulle part plus complète, plus solide et plus générale ; que nulle part elle n'assure au citoyen une plus réelle indépendance et une plus grande liberté. Une autre chose est encore à considérer dans l'élément politique chinois tel qu'il vient d'être défini : c'est que ce n'est pas une pure unité simple et abstraite, mais un être complet pourvu de tous ses organes, religieux, judiciaire et civil ; capable, en un mot, de se reproduire partout où il se trouve et de reconstituer l'État. « Une famille, disent les Chinois, doit être un petit État. » Il est impossible de pousser l'autonomie plus loin. Ils y sont tellement habitués, que dans les pays étrangers où, émigrés, ils n'ont entre eux aucune relation de sang, leur premier soin est de se constituer en famille artificielle, en fraternité comme ils disent, dont le conseil élu remplit toutes les fonctions de la famille naturelle et reçoit leur serment de s'y soumettre. Les lois et les coutumes chinoises dont ce conseil continue à s'inspirer, sont cependant bien plus <sup>p.138</sup> sévères que celles de l'Europe et des divers États de l'Amérique où les émigrants vont le plus souvent, et rien ne leur serait plus facile que de s'y soustraire ; mais ils aiment mieux s'y soumettre que de

## La cité chinoise

s'exposer aux interventions bruyantes, humiliantes et le plus souvent maladroites de la justice étrangère. C'est ainsi qu'ils s'attirent, par suite de leur vif et profond attachement à la liberté et aux institutions de leur patrie, le reproche, très grave aux yeux des gouvernements même les plus libéraux, tel que celui des États-Unis, de former un État dans l'État.

En Chine, non seulement cette crainte n'existe pas, mais l'indépendance du citoyen, telle qu'elle vient d'être définie, semble au contraire la condition même de l'existence de l'État. Il ne faut pas que l'État et le gouvernement de l'État soient confondus. Il ne faut pas que les erreurs et les faiblesses du second puissent compromettre la liberté et l'intégrité du premier. Que serait une nation exposée à périr tout entière parce qu'elle aurait été atteinte en un seul de ses éléments ? La France et l'Angleterre, en 1800, ont bien pu défaire le gouvernement chinois et lui imposer un traité, mais elles n'ont point imposé ce traité à la nation. On ne l'a jamais publié dans les provinces. Chaque fois que l'on doit en appliquer un article trop contraire aux sentiments des populations, la nation proteste et revendique ses droits par des démonstrations comme celles de Canton, de Tien-Tsinn, etc. Ce n'est pas seulement <sup>p.139</sup> alors la vie des Européens qui est en péril, c'est aussi la vie des fonctionnaires et du gouvernement chinois eux-mêmes.

Les assemblées des citoyens sont entièrement libres. Elles ont lieu chaque fois qu'ils le jugent à propos, sans convocation du gouvernement ou de ses agents et sans autorisation. C'est parmi ceux qui les composent que sont élus les conseils chargés de l'administration de la circonscription, — commune, canton, arrondissement, province, — où les citoyens sont établis. Le mandat des conseillers, dont le président est à peu près ce qu'est le maire d'une de nos communes, est de trois ans, et il est renouvelable. Mais, pendant toute sa durée, les citoyens n'abdiquent nullement leurs droits. Ils se réunissent quand ils le veulent et ne cessent de contrôler leurs mandataires à chaque instant révocables. — Les mandats sont gratuits. Il n'y a pas de délégation permanente et spéciale de la

## La cité chinoise

commune au canton, du canton à l'arrondissement, de l'arrondissement au département et du département à la province. Les rapports entre les conseils élus de chacune de ces divisions sont libres et directs : Lorsqu'une affaire doit être portée de l'une à l'autre, deux ou trois membres du conseil reçoivent de leurs collègues la mission d'aller l'exposer et la soutenir devant les conseils ou devant les fonctionnaires compétents. Dans ce dernier cas, c'est-à-dire si la cause doit être soumise à la juridiction du fonctionnaire de l'État, les rapports ne cessent <sup>p.140</sup> pas d'être directs, mais les délégués reçoivent des conseils élus de la division où réside ce fonctionnaire toute l'assistance possible. La représentation des citoyens s'arrête à la province. Il n'existe pas d'assemblée électorale près du gouvernement central de Pékin, ni de corps spécial et permanent tel qu'une Assemblée législative, une Chambre des pairs, une Chambre des lords ou un Sénat. On verra tout à l'heure de quelle façon ces corps politiques sont remplacés.

Les attributions des conseils élus sont de plusieurs sortes. Ils répartissent les impôts. Ils les perçoivent et les transmettent au fonctionnaire de l'État. Ils examinent la nécessité des travaux publics de leur localité, répartissent entre les habitants les dépenses que ces travaux occasionnent, sollicitent des plus riches des souscriptions volontaires qui leur permettent d'en décharger les plus pauvres. Ils proposent les travaux dont l'exécution intéresse plusieurs communes, se mettent en relations avec les conseils de ces communes de façon à unifier l'entreprise et la direction des travaux ; ou bien, ils les défèrent au fonctionnaire spécial de leur district, s'ils nécessitent l'intervention de l'État. Ils sont chargés de la surveillance et de la police des irrigations, prononcent entre les riverains, en appellent à un arbitrage entre communes ou à la juridiction de l'État pour les litiges graves. Ils ont la surintendance des établissements publics de bienfaisance. Enfin, ils sont souvent appelés à juger, en qualité d'arbitres, les <sup>p.141</sup> différends qui n'ont pu être terminés dans le sein des corporations de métiers.



## La cité chinoise

Dans les provinces frontières exposées aux incursions des peuplades encore insoumises, les conseils élus sont encore chargés de l'organisation et du recrutement d'une véritable garde nationale qui est soldée par les riches et dont ils nomment les chefs sans aucune intervention de la part des mandarins. Et il est à remarquer que ces soldats-citoyens, puisant leur courage dans l'amour du foyer, ont beaucoup plus de courage et se battent bien mieux que les soldats impériaux.

Dans les centres administratifs où se trouve un fonctionnaire de l'État, sous-préfet, préfet, gouverneur ou vice-roi, — les conseils élus sont placés auprès de ce fonctionnaire, et constituent alors, en outre de leur mandat ordinaire, un comité consultatif qui adoucit et facilite les rapports avec les citoyens, examine les mesures venant de l'initiative gouvernementale, les déconseille ou les fait accepter, suggère celles qu'il croit bonnes, contrôle les actes du fonctionnaire, étudie les litiges pendants entre les communes.

Telle est, dans son essence et dans ses moyens, la constitution de la souveraineté nationale en Chine. Quant aux divisions administratives du territoire, on compte dans tout l'Empire 18 provinces, 182 départements, 544 arrondissements, 1,293 cantons et un nombre indéterminé de communes. Pour une population totale de 537 millions d'habitants, c'est une moyenne <sup>p.142</sup> d'environ 29 millions par province, 2,800,000 par département, 900,000 par arrondissement et 430,000 par canton, en chiffres ronds. Le canton est, je l'ai dit, la plus petite circonscription administrative dans laquelle l'État soit représenté par un agent du gouvernement. Jusque-là, il n'y a que des maires, *yang-yo*, que les Européens prennent souvent et bien à tort pour des mandarins. Dans le canton, cet agent se nomme *Tche-hien* ; dans l'arrondissement, *Tche-tcheou* ; dans le département, *Tche-fou* ; dans la province, *Tsong-tou*. Au point de vue hiérarchique, on pourrait assimiler ces agents à nos sous-préfets, préfets, gouverneurs ou vice-rois. Quelquefois, plusieurs arrondissements sont réunis en un seul district, et, dans ce cas, le

## La cité chinoise

gouvernement place à la tête du district un *Tao-tai*, gouverneur général qui a sous ses ordres les préfets de ces arrondissements.

Quelquefois aussi deux provinces sont réunies sous l'administration d'un seul vice-roi. Ainsi, il n'y a que 11 vice-rois pour 18 provinces, et il y a des vice-royautés qui comptent jusqu'à 70 et 80 millions d'habitants. Tous ces fonctionnaires sont à la fois administratifs et judiciaires ; et, de leur double juridiction, on peut toujours appeler à la juridiction supérieure, remonter jusqu'à celle du gouvernement et de l'empereur. Chacun des vice-rois est assisté d'un lieutenant, *Fou-yuen*, à raison d'un par province. Il y a donc 18 lieutenants, bien qu'il n'y ait que 11 vice-rois. Tous <sup>p.143</sup> les autres fonctionnaires sont doublés, selon l'importance de leurs circonscriptions, de deux, trois ou quatre suppléants ou conseillers (*Tso-eul*), aptes à les remplacer dans toutes les circonstances. Outre ces agents, il y a par chaque province un receveur général des finances, *Pou-tchen-se*, un grand-juge criminel, *Gan-tcha-se*, un ingénieur en chef des travaux publics, *Fen-cheou*, et trois ou quatre ingénieurs des ponts et chaussées, *Fen-siun-tao*. Tous ces agents relèvent du pouvoir central.

## II

@

Le gouvernement de l'État est formé de six ministères : le *Ly-pou*, ou ministère des fonctionnaires civils ou du personnel ; le *Hou-pou*, ou ministère des finances ; un autre *Ly pou*, dont le nom s'écrit en chinois avec un caractère différent du premier *Ly-pou*, ou ministère des rites, — que l'on pourrait, à certains égards, comparer à notre ministère de l'intérieur. C'est également à lui que ressortissent les affaires étrangères, dont une de ses divisions, le *Tsong-ly-ya-men*, est spécialement chargée ; le *Ping-pou*, ou ministre de la guerre, qui nomme lui-même tous ses agents et ses officiers ; le *Hing-pou* ou ministère de la justice, et le *Kong-pou* ou ministère des travaux publics. Chacun d'eux, pourvu d'un comité consultatif dont les membres sont pris dans un grand <sup>p.144</sup> Conseil, *Louy-ko*, analogue

## La cité chinoise

à notre conseil d'État, est divisé en autant de services que le comportent les affaires de son ressort. Ces ministres se réunissent sous la présidence de l'un d'eux, ou, selon la gravité des questions, sous celle de l'Empereur. — L'Empereur lui-même est assisté d'un conseil privé, *Kiun-ki-tchou*. Il y a aussi un ministère de la maison impériale, mais le titulaire ne fait pas partie du gouvernement et n'a pas entrée au conseil des ministres.

Tous ces fonctionnaires sont responsables, depuis le préfet jusqu'à l'Empereur, et cette responsabilité ne comprend pas seulement leurs actes publics ; elle s'étend jusqu'aux actes des citoyens et même jusqu'aux événements d'ordre naturel qui pourraient troubler l'ordre et la paix. Ainsi, un meurtre commis dans une sous-préfecture entraîne non seulement le changement du maire de la commune, mais la destitution du préfet et du sous-préfet. Il en est de même des sécheresses ou des inondations. Il paraît sans doute difficile de se rendre compte des raisons d'une pareille sévérité et il est permis de la trouver excessive. Cependant, il est des fléaux dont un peu de soin et de vigilance peuvent conjurer les conséquences. Telles sont, dans bien des cas, les sécheresses et les inondations qui dépendent du bon aménagement et de l'entretien des canaux ; et l'on sait que, au moins pour les canaux et les réservoirs principaux, c'est une des premières attributions des fonctionnaires. Puis, cette responsabilité empêche <sup>p.145</sup> que ceux-ci, assurés quand même de leurs emplois, n'en viennent peu à peu à se désintéresser des événements qui peuvent affecter le sort des populations. Elle crée entre eux une solidarité effective qui a bien son importance. Enfin elle procure au peuple l'occasion de se débarrasser légalement des administrateurs qui, sans avoir pourtant commis rien de très grave, ne sont pas arrivés à mériter sa confiance. Qu'une sécheresse se produise, par exemple, qui croyez-vous que les Chinois en accusent ? Le Ciel, la Terre ? Non, eux-mêmes. Tout le monde rentre en soi. On jeûne. Chacun examine ses actes, les confesse publiquement. Les fonctionnaires impriment leurs confessions, les font afficher. Eux-mêmes signalent leurs fautes, leurs négligences, celles du peuple que leurs exemples ou leurs avis auraient dû mettre sur ses gardes.

## La cité chinoise

Ils promettent de mieux faire. Quelquefois leurs amendes honorables ne leur servent de rien. Les disgrâces arrivent et pleuvent comme grêle. Si elles ne viennent pas d'en haut, le peuple s'en charge. Pendant une de ces sécheresses, que je me rappelle bien, car, me trouvant en voyage, j'avais été obligé de jeûner comme tout le monde, j'ai vu destituer ou renvoyer trois ou quatre préfets ou sous-préfets. Huit jours de plus, le gouverneur aurait dû partir à son tour. La pluie tomba heureusement pour lui et pour le vice-roi qui n'aurait pas échappé au même sort. Si les fléaux se prolongent on sont trop fréquents, l'Empereur est remplacé, sa dynastie <sup>p.146</sup> congédiée. Tous payent de la perte de leurs emplois ou de leur trône ce que le peuple a payé de son bien-être, le cultivateur de sa récolte. Il va sans dire que si ces occasions servent les ressentiments du peuple, elles lui servent aussi à témoigner ses sympathies en retenant malgré tout ceux qui ont su se les concilier. — Il y a encore d'autres circonstances où cette responsabilité devient une ressource et un moyen bien précieux. Personne n'est parfait, un fonctionnaire moins que tout autre ; du moins il n'est personne dont on ait plus souvent lieu de se plaindre. On patiente longtemps, on lui fait faire des remontrances ; enfin, lassés, les gens de la campagne refusent l'impôt et ceux de la ville ferment boutique. Plus d'affaires, rien ne va. Au bout de trois jours, si l'accord ne s'est pas rétabli, le fonctionnaire est destitué. C'est commode et cela se passe sans bruit. — Pour le général qui a livré une parcelle de territoire à l'ennemi, pour le gouverneur qui l'a laissé entrer dans une ville, pour l'ambassadeur qui n'a pas su éviter une guerre ou dont la signature a entraîné la violation du sol de la patrie, ce n'est plus d'une simple destitution qu'il s'agit. Le suicide seul peut faire excuser leur faute. L'expiation paraîtra, ici encore, d'une rigueur excessive ; mais du moins le peuple est assuré que personne ne l'engagera légèrement dans des aventures qu'il peut payer de son sang et de son travail ; et que si la guerre est un jour nécessaire, le soin de la plus légitime défense on a fait une inévitable nécessité.

<sup>p.147</sup> Tous les fonctionnaires sont partagés en neuf ordres de deux classes chacun et reçoivent une solde fixe. Pour ceux du premier ordre,

## La cité chinoise

cette solde est de 1,620 francs et 180 boisseaux de riz ; mais ils sont autorisés à prélever sur les impôts une certaine somme qui varie suivant l'importance et la richesse du district, du département ou la province dont ils sont chargés. Pour un vice-roi, cette somme peut s'élever jusqu'à 30,000 francs. C'est ce droit de prélèvement qui est la cause la plus ordinaire, bien qu'elle ne soit pas aussi fréquente qu'on le dit souvent, des griefs du peuple contre les administrateurs. — Un détail à ajouter et qui a son intérêt : tous les ministères et toutes les administrations publiques s'ouvrent à la première heure du jour et ne se ferment qu'au coucher du soleil.

J'ai dit tout à l'heure qu'il n'existait pas en Chine de Corps législatif, ni rien qui ressemblât à une assemblée, élue ou non, spécialement chargée de faire des lois, et qui rappelât un Sénat ou une Chambre des lords. On ne doit pas s'en étonner. Dans une société si anciennement formée, toutes les lois doivent être faites, et elles sont faites. Il ne s'agit plus que de mesures particulières, variables suivant les temps, les lieux et les circonstances. Les Chinois ne pensent pas que les formules essentielles, générales, universelles, auxquelles on puisse donner ce beau nom de *lois*, soient l'expression de toutes les volontés ou de la volonté d'un seul. Pour eux, la loi résulte des conditions <sup>p.148</sup> d'existence de l'individu ou de la société. Cette loi est en l'homme ; il n'y a qu'à la laisser se développer librement. La liberté est donc la première loi, ou plutôt le principe de toute loi. — La seconde condition d'existence est la solidarité. Sans solidarité, point de société ; et sans société l'homme est impossible. — Il y a une troisième condition d'existence : l'égalité, sans laquelle la solidarité ne serait qu'un vain mot. La liberté, la solidarité et l'égalité, c'est la famille, la famille chinoise. C'est l'image de l'État, sa première phase. Tout ce qui pourrait amoindrir la famille ne serait pas une loi, mais un crime, et l'on ne saurait en concevoir d'autre que celle qui naît dans la famille, la maintient et sert à son développement. « L'État, disent encore les Chinois, n'est qu'une grande famille. » — Les conditions d'existence de la famille, je veux dire ses principes moraux de liberté, de solidarité et d'égalité, son *unité*, étant les

## La cité chinoise

mêmes partout, le caractère de toute loi est d'être universelle. Avec de telles idées, que serait, surtout, dans un empire aussi vaste, la décision d'hommes venus de points si éloignés ? Ce serait l'autorité, non la loi. Rien de pire, de plus dissolvant qu'une assemblée exclusivement législative. — Avec de telles idées, ajouterai-je encore, et avec de tels principes, comment supposer, dire et écrire, ainsi qu'on le fait sans cesse en Europe, que la constitution sociale des Chinois leur interdit tous rapports avec les étrangers ? La vérité est au contraire qu'il est impossible d'en <sup>p.149</sup> trouver une seconde qui soit aussi simple, aussi universelle, aussi scientifique par conséquent, aussi humaine et aussi peu exclusive.

### III

@

Cependant, à côté ou au-dessous de ces lois essentielles, il peut arriver que l'on sente la nécessité d'autres lois complémentaires. Dans tous les cas, l'existence d'une société, le sort d'un État peuvent dépendre de faits extérieurs, de phénomènes et de questions dont il importe de ne pas laisser la solution au hasard ou à l'impéritie des hommes. Il faut que cette solution ne s'écarte pas des lois essentielles, ni ne les contrarie. Il faut que ces secondes lois soient en rapport avec les premières et aussi scientifiques qu'elles. Il n'y a qu'une réunion, non d'hommes ni de volontés, mais de savants, qui réponde à cette façon de voir les choses. L'Académie des sciences et des lettres de Pékin est, en effet, le seul pouvoir législatif. Voici de quelle manière se font les lois. Si, dans le district qui lui est confié, un fonctionnaire remarque une coutume qu'il croit pouvoir être généralisée avec avantage, il la fait connaître par voie hiérarchique au gouvernement. Le ministère des Rites la défère à l'examen de l'Académie, et si elle est approuvée, elle est communiquée à toutes les provinces pour être mise à l'essai. Si, finalement, elle <sup>p.150</sup> est sanctionnée par la pratique et adoptée par la population, elle est inscrite dans le code et devient loi. Mais cette inscription n'a lieu qu'à l'avènement d'un nouvel Empereur. La loi a donc eu

## La cité chinoise

tout le temps de passer dans les mœurs. Si non, elle est rejetée. Il en est ainsi de tout projet de loi qui pourrait émaner de l'initiative du gouvernement ou des particuliers. Il faut dire de suite que le nombre de ces lois essentielles et accessoires est si réduit, malgré les siècles écoulés, que l'ensemble ne dépasse pas quelques pages. Je ne parle bien entendu que du Code civil ; le Code criminel, dont j'aurai à m'occuper dans une autre étude, est beaucoup plus long.

La préparation des lois, il n'est pas nécessaire de le dire, n'est pas l'attribution principale de l'Académie des *Han lin*. Il en est une qui la place au-dessus du gouvernement, et pourtant ce n'est pas davantage sa fonction essentielle. Mais avant de parler des différents devoirs qui lui incombent, je dois dire quelques mots de sa composition. L'Académie compte 233 membres qui se recrutent eux-mêmes parmi les lettrés et les savants les plus éminents. Plusieurs femmes en ont déjà fait partie. L'État assure à chacun d'eux la jouissance d'une maison avec jardin et une légère indemnité pécuniaire. Le surplus de ses ressources vient de dotations publiques anciennes et de dons aléatoires. Malgré l'aide qu'elle reçoit de l'État et que le gouvernement ne peut lui retirer, elle est absolument indépendante. <sup>p.151</sup> A certains égards, on pourrait la comparer à nos vieilles Universités. C'est elle qui supplée à l'absence du ministère de l'instruction publique et qui pourvoit aux besoins de l'enseignement supérieur et de deuxième degré, avec cette réserve que cette mission ne lui confère aucun monopole. Personne n'est obligé d'aller recevoir l'instruction dans ses collèges, et tout le monde est libre d'ouvrir des écoles semblables. Cependant ceux qui veulent entrer dans les carrières officielles doivent se soumettre à ses examens, et ses dignitaires, aussi bien que ses agents principaux, sont les seuls qui aient le rang et les prérogatives honorifiques des fonctionnaires de l'État. Mais, au point de vue spécial de l'enseignement, son unique objectif est de stimuler l'instruction dans la nation, et l'on est fondé à croire que ses privilèges n'ont pas d'autre but que de faciliter sa tâche. De ce chef, elle a sous son administration directe un certain personnel qui se décompose de la manière suivante : 18 (un par

## La cité chinoise

province) directeurs-administrateurs des études ou recteurs, *Hio-Chen-ta*, fonctionnaires du 4<sup>e</sup> ordre ; 189 inspecteurs départementaux, *Kia-cheou*, 6<sup>e</sup> ordre ; 210 proviseurs de collèges d'arrondissement, *Hio-chen*, 7<sup>e</sup> ordre ; 1,111 principaux de collèges de canton, *Kiao-yu*, 8<sup>e</sup> ordre <sup>1</sup> ; 1,521 chefs de diverses autres <sup>p.152</sup> institutions agrégées, bibliothèques, etc., *Hiun-tao*, 8<sup>e</sup> ordre. Mais, sans parler davantage aujourd'hui du service de l'enseignement, je reviens à celles des fonctions de l'Académie qui se rattachent plus étroitement au sujet qui nous occupe. On a vu comment se faisaient les lois ; mais il ne suffit pas de les avoir faites ou d'en garder le dépôt : il faut qu'elles soient observées. Pour s'en assurer, il existe depuis la plus haute antiquité une institution qui n'a rien d'équivalent dans aucun autre État civilisé : c'est la cour des censeurs. Elle est formée de quarante membres pris au sein de l'Académie. Les uns sont placés près du souverain et surveillent non seulement les actes de sa vie publique, mais ceux mêmes de sa vie privée qui pourraient être des infractions aux principes fondamentaux de l'État. Parmi ces dernières, les plus grandes, celles qui sont le plus sévèrement censurées, sont ses manquements aux devoirs du culte des ancêtres et de la famille, et il n'est guère de faute que les censeurs ne trouvent moyen de ramener à ces manquements. En veut-on un exemple ? Veut-on savoir de quelle façon ils savent parler au souverain le langage de la réprobation ? C'était en 1860. Les armées alliées de la France et de l'Angleterre menaçaient la capitale. L'Empereur, conseillé par des courtisans qui cherchaient à flatter ses sentiments, parlait de fuir le palais de Yuen-ming-yuen, qu'il habitait alors, pour celui de Géhol, en Mongolie, et, pour colorer sa fuite, faisait organiser des chasses <sup>p.153</sup> au delà de la Grande Muraille. Voici en quels termes l'un des censeurs lui écrivait :

« Moi, Tsao Yung-Yang, censeur de la province du Hou-Kouang, présente à l'Empereur ce mémoire.

---

<sup>1</sup> On remarquera peut-être que le nombre des collèges de département et d'arrondissement ne correspond pas exactement à celui des divisions administratives. Cette différence s'explique par le chiffre de la population dans les districts.



## La cité chinoise

Puis, après avoir en quelques lignes exposé la situation, il continue :

« Le dessein formé par l'Empereur, de prendre le commandement de l'armée, rencontrerait, au dire de quelques personnes, une sérieuse opposition. Le désordre était déjà au comble, mais rien encore n'avait produit une impression aussi fâcheuse que le bruit en circulation aujourd'hui, d'après lequel Votre Majesté se proposerait de se rendre à Géhol. Cette rumeur, à laquelle je me refuse de croire, a causé une consternation profonde. Un grand nombre de fonctionnaires ont déjà supplié en vain Votre Majesté de rentrer dans la capitale. Une crainte vague, à laquelle personne ne peut se soustraire, règne dans tous les esprits. Si l'Empereur s'éloigne réellement, les malheurs qui pourront résulter de son départ seront irréparables. De quel œil Votre Majesté considère-t-elle donc le peuple ? Quel prix attache-t-elle aux cendres de ses ancêtres ? Abandonnerez-vous l'héritage qu'ils vous ont légué, comme un vêtement usé ? Que dira de vous l'histoire dans les siècles à venir ? Jamais encore on n'a vu un souverain choisir le moment du danger et de la détresse pour se rendre à la chasse, sous prétexte que son départ préviendra toute complication. Que Votre Majesté se laisse donc convaincre et revienne sans <sup>p.154</sup> délai résider dans la capitale, etc.

Un autre censeur va, jusqu'à prédire à l'Empereur que, s'il va à Géhol, il ne rentrera jamais en Chine. Un troisième l'avertit que, s'il met son projet de fuite à exécution, le peuple ira bouleverser les sépultures de ses aïeux. Enfin, dans un des nombreux mémoires envoyés à cette occasion, Tsioung-King, ministre d'État, et vingt-trois autres dignitaires, censeurs, etc., adjurent le souverain de rentrer dans la capitale et lui disent :

« Dans les moments de détresse publique, un serviteur zélé doit être prêt à mourir à son poste pour le grand intérêt de la cause publique.

— Je me bornerai à ces citations.

## La cité chinoise

D'autres membres de la cour des censeurs sont envoyés de temps à autre en missions spéciales dans les provinces ; là ils sont chargés d'inspecter la conduite et les actes publics et privés des fonctionnaires et d'écouter les plaintes des conseils élus qui les assistent. Un certain nombre enfin sont chargés de recueillir les matériaux et les documents qui devront servir à l'histoire du règne pour les déposer au fur et à mesure dans un coffre scellé qui n'est ouvert qu'à la mort de l'Empereur. Quant aux éventualités graves et difficiles, telles qu'un changement de règne, des troubles intérieurs, des différends avec les nations étrangères, etc., tous ces cas sont soumis à une grande assemblée ou Grand Conseil, composé de tous les membres de l'Académie, des ministres et des personnages influents qu'ils jugent à propos de s'adjoindre.

### IV

@

Ainsi, la nation d'abord, l'Académie ensuite, et avec l'Académie tous les lettrés, tels sont en réalité ceux qui gouvernent la Chine ; et, comme le nombre des lettrés est immense dans toutes les provinces, il y a, grâce à eux, grâce à la considération et à la confiance dont ils jouissent, des communications incessantes et une parfaite communion de vues et de pensées entre les uns et les autres. Les avis de l'Académie arrivent dans les districts les plus reculés avec une rapidité étonnante pour un pays encore dépourvu des moyens électriques, et la population met à les suivre une unanimité et un empressement des plus remarquables. Alors éclatent, comme dernièrement à Canton, ces agitations menaçantes qui ne se tournent pas seulement contre ceux dont les actes ont motivé l'intervention des lettrés, mais aussi contre le gouvernement auquel elles ne laissent pas de causer de sérieux embarras. Obsédés par les représentants des puissances étrangères, sous le coup de leurs objurgations comminatoires, parfaitement conscients de la terrible et effective responsabilité qui pèse sur eux, les ministres et les fonctionnaires cherchent par des

## La cité chinoise

temporisations, par des <sup>p.156</sup> échappatoires, par tous les moyens possibles, en un mot, à éviter ou la guerre ou une paix humiliante et trop onéreuse auxquelles le peuple ne souscrirait pas. Mais les Européens, peu au courant des mœurs politiques de la Chine, ne comprennent pas les hésitations de ces fonctionnaires, et ils les accusent de fourberie et de duplicité. Ces reproches ne sont pas fondés et ne sont dignes ni de l'un ni de l'autre des adversaires. On le reconnaîtra le jour où, ayant adopté pour nous mêmes les principes d'un véritable État démocratique, nous nous déciderons à ne considérer les gouvernements que pour ce qu'ils doivent être.

Si les peuples européens étaient aussi fortement organisés que le peuple chinois, leurs gouvernements n'auraient ni plus d'action ni plus d'initiative et toutes les guerres seraient, demain, terminées. Malheureusement, nous n'en sommes pas là, en Europe. Nos civilisations, mélanges d'éléments apportés par les émigrations les plus diverses, ou produits de notre esprit dont la tendance à l'analyse est le caractère général, sont tellement incohérentes que, pour nous préserver de la dissolution, nous avons toujours cherché à remplacer par une forte centralisation politique et administrative l'unité et la solidarité que nos institutions ne présentaient pas. De là une telle habitude d'être gouvernés que nous n'imaginons pas qu'une société puisse exister sans gouvernement et que nous ne rêvons encore que d'un bon gouvernement, c'est-à-dire d'un gouvernement fort. <sup>p.157</sup> Notre idéal ne va pas au delà. Tel est même à cet égard notre cécité que ce que nous ne possédons pas, nous sommes incapables de le soupçonner chez les autres. Le souffle vigoureux et régulier qui, sorti des larges poumons de la nation chinoise, fait fonctionner tous les organes ; la pensée énergique et saine qui, émanée de l'Académie comme de son cerveau, va partout porter le sentiment et la vie, ne nous paraissent que des influences mystérieuses, une sorte de pouvoir occulte dont il n'y a rien à prévoir et tout à redouter. La vérité est au contraire qu'en Chine la civilisation est si synthétique — toutes les institutions sont si bien fonction les unes des autres, si harmoniques que le pouvoir de l'État et

## La cité chinoise

le gouvernement sont presque nuls<sup>1</sup>. Voilà ce qu'il est absolument indispensable de comprendre ; et tant que nous ne nous en serons pas pénétrés, ne comptons pas entretenir avec la Chine des relations sûres et profitables. Attendons-nous, au contraire, à être joués et dupés, non par elle, mais par notre ignorance et la versatilité de nos gouvernements. Et pourtant de quelle importance ne serait pas pour nous une amitié comme la sienne, fondée sur une connaissance complète de sa constitution et de ses intérêts !

La Chine n'est pas une puissance militaire, non ; p.158 mais elle possède assez de centaines de millions d'hommes pour que le moindre mouvement de sa part inquiète l'Europe et l'oblige à se tenir en armes. A l'autre extrémité de notre double continent, quels services n'eût-elle pas pu nous rendre à un instant donné ! Quels empêchements ne peut-elle pas créer à telle autre puissance plus rapprochée et plus apte à nous aider ! Ah ! que ceux qui ont réussi à nous mettre aux prises avec elle ne se sont-ils montrés mieux avisés !

Quoi qu'il en soit, combien il serait sage et digne, surtout de la part du gouvernement d'une nation démocratique, d'essayer, s'il en est temps encore, de s'inspirer à l'avenir, dans les rapports avec la nation chinoise, des faits que je viens de faire connaître relativement à la constitution réelle de son gouvernement. Combien de funestes mécomptes ne s'épargnerait-on pas ! S'imaginer que l'on a cause gagnée lorsque, le pistolet au poing, on a contraint les ministres chinois à souscrire un traité quelconque, est une idée tout à fait puérile et qui ferait sourire les ministres eux-mêmes si elle ne les faisait trembler. La vérité est qu'un traité ne signifie absolument rien si l'on n'a pris le soin d'en faire accepter l'esprit à la nation par ses lettrés. C'est près des docteurs de l'Académie des Han-lin ; autant que près de l'Empereur, que nos ambassadeurs devraient s'accréditer eux-mêmes. J'ai déjà eu l'occasion de le dire : mes

---

<sup>1</sup> Il semble qu'il y a entre les États européens et l'État chinois la même différence qu'entre les écritures européenne et chinoise : la première *alphabétique, analytique* ; la seconde : *idéographique, synthétique*. Peut-être cela pourrait-il expliquer bien des choses.

## La cité chinoise

visites aux principaux <sup>p.159</sup> lettrés des villes où je m'arrêtais au cours de mes voyages ont été pour beaucoup plus que les ordres du ministère de Pékin dans l'accueil que j'ai toujours reçu.

Il paraît d'autant plus nécessaire d'insister sur ces considérations, que l'on prête à notre gouvernement, à l'occasion du traité qu'il compte obtenir de la Chine, des vues bien différentes de celles qui devraient le guider. Voici, en effet, le raisonnement qu'on lui attribue :

« La Chine ne peut pas nous attaquer ; elle ne saurait nous faire la guerre, et nous pouvons la porter chez elle. On déclarera donc le blocus de ses ports. A ce moment, l'Angleterre, jusqu'ici bienveillante pour la Chine, exercera une pression à Pékin, afin d'éviter des dommages considérables pour son commerce. Notre plénipotentiaire, son traité à la main, fera ressortir l'avantage pour la Chine d'acquiescer, sans coup férir, une bonne partie du nord du Tonkin, et, l'imprévu aidant, enlèvera la signature d'un traité qui, en définitive, fait la partie assez belle pour la Chine.

Je laisse de côté la question de savoir si l'on a tort ou raison d'escompter. ainsi les dispositions de l'Angleterre, et sans doute aussi des autres puissances intéressées dans le commerce de l'Extrême-Orient. J'admets même que l'intervention de l'Angleterre réussisse et que l'on obtienne le traité en question ; mais la nation chinoise le ratifiera-t-elle ? Après avoir conquis le Tonkin le posséderons-nous ? Depuis quinze ou seize cents ans il porte le cachet de la Chine dans ses mœurs, dans <sup>p.160</sup> ses institutions et dans ses lois. Le régime de la propriété, le système de l'impôt, l'organisation, les libertés et les privilèges de la famille, le culte des ancêtres sont les mêmes. La langue des lettrés est la langue chinoise, le langage du peuple en est dérivé. Chinois et Tonkinois sont, en un mot, de la même famille, du même groupe politique. Cependant, le Tonkin n'est point resté une dépendance immédiate de la Chine, parce qu'il n'entre pas dans la politique de cette dernière puissance d'entretenir des possessions lointaines ; mais les incursions qu'ils faisaient sur son territoire une fois

## La cité chinoise

réprimées, la Chine a organisé et civilisé les Tonkinois, et elle les a rendus à eux-mêmes aussitôt qu'elle l'a pu. C'est à elle que le pays doit sa prospérité passée, son existence. Le danger pour nous est qu'elle y serait acclamée le jour où il lui plairait d'y rentrer.

En présence de pareils titres, il paraît singulièrement difficile de la séduire et de la réduire en lui offrant un lambeau d'un territoire qu'elle croit posséder. Il se peut que l'on arrive à surprendre l'acquiescement des ministres chinois ; mais, loin d'avoir conclu un traité de paix, on aura créé un état de guerre permanent qui nous obligera à maintenir au Tonkin une armée de 50,000 à 60,000 hommes. Des provinces chinoises limitrophes de l'espace, pour ainsi dire insaisissable, qui les sépare du Tonkin, des recrues inépuisables et incessantes, sorties de l'armée régulière ou non, viendront remplacer <sup>p.161</sup> les perles de ceux que nous aurons à combattre. Le ministère chinois les désavouera, parce qu'en effet il les ignorera ; mais nous nous trouverons aux prises avec la nation la plus colossale et la moins réductible du monde. Voilà où nous allons. Voilà les dépenses et les dangers certains au-devant desquels nous courons aveuglément. Quant aux résultats probables que nous en tirerons, ils sont loin, à mon avis, de ceux auxquels on s'attend. Mais puisque j'ai été amené à parler de la question considérable qui se débat actuellement entre la France et l'Extrême-Orient, peut-être me permettra-t-on, au risque d'une digression que je m'efforcerai d'ailleurs de rendre aussi courte que possible, de présenter à ce sujet quelques considérations qui paraissent avoir échappé à l'attention de nos gouvernants.

V

@

Les raisons des conquérants sont toujours spécieuses. Faire rayonner au loin le génie de la patrie, étendre son influence, ouvrir à son commerce et à son industrie de nouveaux débouchés, augmenter par conséquent la quantité de travail et de pain à donner aux ouvriers de ses cités ; amener à

## La cité chinoise

la civilisation des populations attardées, les affranchir du despotisme et leur rendre à la fois liberté et dignité, etc. : tel est leur but. Si ces perspectives inspirent quelques doutes, ils en appellent <sup>p.162</sup> aux générations futures, à l'avenir. Mais dans le cas dont il s'agit ici, il se trouve que l'avenir a déjà parlé et qu'il ne cesse de parler. Il ne faut qu'ouvrir les oreilles. Les espérances dont on se berce ne sont-elles pas, en effet, les mêmes que celles dont on se flattait à la veille de nos guerres avec la Cochinchine et avec la Chine en 1858 et en 1860 ? Il y a de cela bientôt un quart de siècle. Qu'en est-il résulté ? Ce n'est pas avec la France que se fait le commerce de la Cochinchine ; et, quant à la Chine, j'ai montré dans une précédente étude que les exportations de l'Europe étaient restées à peu près les mêmes qu'avant 1860, tandis que les exportations de la Chine avaient plus que doublé. Nous vendons par an pour soixante centimes environ de nos produits à chaque Chinois ; il n'y a aucune raison de supposer que nous en vendrons davantage aux Tonkinois. Ils sont, dit-on, 42 millions d'individus ; cela fera 6 à 7 millions de francs lorsque le pays, armé et outillé selon ses besoins, sera rentré dans ses conditions normales. Encore ne faut-il pas oublier que la France n'aura, pas plus qu'en Chine, le monopole de ce commerce. Elle n'y est pour presque rien, quelques millions à peine. Le chiffre des importations du Tonkin en Europe sera plus considérable. La Chine nous envoie pour 6 ou 700 millions de thé, de soie, etc. ; le Tonkin en enverra dans les mêmes proportions. Ce sera surtout de la soie. Mais remarquez que nos cultivateurs du Midi se plaignent beaucoup du voisinage du <sup>p.163</sup> marché des soies chinoises établi à Lyon, trop près de la fabrique. Je ne veux pas rechercher s'ils ont tort ou raison ; je veux dire seulement que les avantages que l'on se promet ne sont pas absolument incontestables ni incontestés. Il est vrai que, dans tout ce qui précède, je n'ai absolument considéré que les affaires possibles avec le Tonkin lui-même. C'est qu'en effet, hors des limites de notre protectorat, nous ne serons plus chez nous, nous ne serons plus les maîtres. Escompter le commerce que nous pourrions faire au delà serait s'exposer à de graves mécomptes, surtout si nos relations avec la Chine, je dis avec les Chinois et

## La cité chinoise

non pas seulement avec leur gouvernement, n'étaient pas entièrement cordiales. Que, de son propre mouvement ou poussée par je ne sais quelle influence, elle nous ferme ses frontières de ce côté, voilà nos châteaux en Espagne par terre. Le Tonkin qui, à proprement dire, n'est qu'une route, ne devient plus qu'une impasse. On a parlé d'un commerce possible de 200 millions avec les provinces occidentales de la Chine, le Yu-nan, le Kouei-tcheou, le Kouang-si, une partie du Se-tchuen, etc. C'est beaucoup pour 50 millions d'habitants, puisque, pour les 500 millions qui forment la totalité de la population chinoise, notre trafic n'est que de 4,400 à 1,200 millions, importations et exportations réunies. Et il faut se rappeler que, de ce chiffre d'affaires, la France ne retiendra très probablement que la plus minime partie.

p.164 On dit : Nous changerons tout cela. Non, nous ne changerons pas tout cela. Le Tonkin n'est pas une contrée déserte comme les contrées d'Afrique. Sa population est au moins aussi dense que la nôtre et nous ne la remplacerons pas. Or, on ne change pas plus les habitudes d'un peuple que le climat d'un pays. Quelques industriels, quelques capitalistes, quelques compagnies financières, — plutôt étrangers que français, — calculant le bon marché du coton, de la soie, du fer, du cuivre, de l'étain et autres produits par le sol du Tonkin, le bas prix de la main-d'œuvre et l'économie des distances, y introduiront, on doit le prévoir, les engins à vapeur d'Europe ; mais, excepté à eux-mêmes, à qui cela profitera-t-il ? Écoutez le cri d'alarme que jette en ce moment même la Chambre de commerce de Manchester. De quoi s'agit-il pourtant ? De quelques manufactures récemment construites à Calcutta ; mais c'est assez. Dès à présent, elle prévoit l'abandon de sa clientèle asiatique, la racine de l'industrie nationale, la misère des ouvriers, etc. Vous parlez de l'avenir ? Le voilà : c'est le déplacement, au bénéfice de l'Extrême-Orient, des industries françaises, anglaises et autres. Je n'y vois, pour ma part, absolument rien de consolant. Qui sait même, encore une fois, si les Tonkinois et les Chinois ne viendront pas en Europe partager et augmenter la détresse de nos compatriotes ?



## La cité chinoise

Je n'ai, jusqu'à présent, envisagé la question qu'à p.165 notre point de vue. Les Tonkinois auront-ils lieu d'être plus satisfaits ?

Dans la situation où ils se trouvent, ils sont certainement loin d'être heureux ; mais il leur semble que tous leurs maux ne leur viennent que des Annamites qui les pillent et ne leur laissent que les yeux pour pleurer ; ils se figurent qu'ils n'auraient plus rien à désirer s'ils en étaient débarrassés. Il ne leur manquerait rien, en effet, si on les laissait se gouverner et s'administrer eux-mêmes, fixer, percevoir et dépenser eux-mêmes les impôts, si on leur laissait en un mot les libertés et la douceur du régime chinois. Mais, entre ce régime et un gouvernement tel que nous sommes habitués à le concevoir, n'y a-t-il pas une trop grande différence pour qu'il soit possible de les concilier l'un et l'autre ? Et d'abord, est-il permis de supposer que les Tonkinois souscriront avec beaucoup d'enthousiasme aux frais d'un protectorat qui devra, non pas seulement les assurer contre les Annamites, mais s'assurer lui-même contre les ennemis en dehors et nécessiter des dépenses sur lesquelles ils sont à coup sûr loin de compter ? Ce n'est pas tout. Chez les Tonkinois, comme chez les Chinois, il n'y a pas de grandes fortunes, mais il n'y a pas non plus de grandes misères ; j'en excepte, bien entendu, celles que la domination annamite a pu produire. Au Tonkin, comme en Chine, c'est le règne de la petite propriété et de la petite industrie. Très peu d'ouvriers salariés, p.166 beaucoup de petits patrons, vivant d'un ou de plusieurs métiers, heureux et paisibles au sein de leur famille, comme des gens pour qui le lendemain n'a point d'angoisses. Eh bien ! croyez-vous que toute cette population verra sans déplaisir les grands capitaux, accumulés en peu de mains comme ils le sont en Europe, envahir leur pays, y prendre leurs allures ordinaires, monopoliser la terre et l'industrie, convertir en salariés cette foule de petits patrons, les enlever à leurs familles pour les concentrer dans de grands ateliers et les plonger peu à peu dans l'instabilité et l'insécurité des populations ouvrières d'Europe ? Et maintenant, serait-ce voir les choses trop en noir que de prédire un temps où il se produira au Tonkin, contre les étrangers, quelque chose d'analogue au mouvement antisémitique auquel nous assistons en Europe ?

## La cité chinoise

Je ne sais ; mais plus j'y pense, plus je crois que décidément nous n'allons faire au Tonkin que de mauvaise besogne. Est-ce à dire pourtant qu'il n'y avait rien à faire ? Assurément non. — Il faut reprendre les choses à l'origine, — Ce qui n'est au Tonkin ni un rêve, ni une fiction, mais une réalité tangible et positive, ce n'est pas le Tonkin lui-même : ce sont les mines situées en dehors de son territoire proprement dit, sur les frontières de la Chine, ainsi que dans les provinces occidentales de celle-ci, et qui ne peuvent être exploitées que par le Tonkin, c'est-à-dire par le fleuve qui le traverse ; C'est encore, mais à un degré moindre, le commerce à établir p.167 par la même voie avec les populations de ces provinces. Tout le reste est au moins une illusion. Mais la Chine avait-elle donc attendu que la France lui signala les richesses enfouies dans son sol et les moyens de les en tirer ? Est-ce donc la France qui les a découvertes ? Oui, un Français avait eu l'initiative des premières études ; mais, sur le simple rapport qu'il lui en fit, la Chine décida l'envoi d'une mission dont elle le nommait lui-même chef, dans le but de compléter ses études. Elle, dont on critique sans cesse l'apathie, la répugnance au progrès et l'hostilité aveugle contre les Européens, elle le chargeait de rouvrir avec des navires à vapeur la navigation du fleuve Rouge, interrompue depuis cent ans, et d'y amener l'industrie européenne, que trois ou quatre compagnies financières eussent suffisamment représentée. La mission rencontra de la part des Annamites des obstacles inattendus. Dupuis passa outre, triompha des résistances, et il est certain que ses succès auraient été soutenus et récompensés par la Chine, s'il n'avait cru devoir à ce moment-là s'adresser à la France, qui intervint brusquement. La Chine alors se tint sur la réserve. Mais on peut dire que, sans la faute de notre ami, du reste toute à l'honneur de son patriotisme, la Chine serait venue à bout de toutes les difficultés ou bien se serait d'elle-même substituée aux Annamites, et les quatre ou cinq compagnies industrielles dont je viens de parler seraient depuis plusieurs années en pleines opérations. Eh bien ! ce qui serait fait aujourd'hui était p.168 précisément tout ce qu'il y avait à faire. Je crois que l'on doit regretter qu'il en ait été autrement et qu'à l'heure où nous sommes nos soldats et

## La cité chinoise

nos millions soient engagés dans une entreprise où les intérêts véritables de la nation et des contribuables ne sont en définitive que très indirectement et très médiocrement en cause. Peut-être même le lecteur, complétant ma pensée, serait-il d'avis que, s'il était un moyen possible de remettre les choses en l'état, il faudrait s'empresse de l'adopter. Je reviens à mon sujet <sup>1</sup>.

### VI

@

Les entraves que le gouvernement chinois rencontrerait, s'il voulait engager la nation dans quelque entreprise opposée à la liberté ou à ses intérêts, ne viennent pas tous de la constitution démocratique de la société et du jeu de ses organes. Il y a un obstacle plus péremptoire, c'est l'absence d'une armée nombreuse et de ressources financières. Plusieurs journaux évaluaient dernièrement à plus de 2 millions de soldats les forces dont il peut disposer : c'est de la fantaisie. L'armée tartare ne doit pas compter beaucoup plus de 80,000 hommes effectifs, et les milices chinoises régulières qu'il est autorisé à faire marcher ne dépassent pas 400,000 hommes. Il est vrai qu'en certains cas <sup>p.169</sup> déterminés il peut, si la nation consent aux sacrifices nécessaires, ajouter à ces chiffres ; mais ces suppléments d'hommes pris aux champs et non exercés n'ont qu'une valeur très relative. En tout cas, le gouvernement est trop pauvre, bien que chaque citoyen ait une plus grande aisance que dans aucun autre pays. On sait, en effet, que les revenus de l'État atteignent à peine 14 à 1,500 millions et qu'il ne peut les augmenter. Chaque fois que les dépenses publiques doivent excéder son budget, c'est par voie de souscription volontaire et gratuite qu'il doit arriver à les couvrir. Lorsque ces dépenses sont reconnues nécessaires par les conseils élus, et surtout dans un cas de légitime défense, les souscriptions sont abondantes et empressées, et il peut alors se trouver dans le peuple autant d'hommes qu'il a le moyen d'en

---

<sup>1</sup> Ceci était écrit avant la fin de 1883.

## La cité chinoise

entretenir. Mais si ses demandes ne paraissent pas justifiées, elles sont impitoyablement rejetées. Il faut ajouter que l'appréciation et le contrôle des dépenses sont d'autant plus faciles que la Chine n'a pas de colonies extérieures et donc la défense se borne au territoire. Quant aux emprunts d'État, expédients ordinaires des gouvernements, ils n'étaient pas connus il y a vingt ans, et les bases sur lesquelles les Européens, qui en ont introduit la pratique, les ont eux-mêmes établis sont telles qu'ils ne sauraient fournir des ressources bien considérables. On n'ignore pas, en effet, que l'administration des douanes, dans les ports ouverts aux navires étrangers, est confiée à des Européens. De ce <sup>p.170</sup> fait, le gouvernement chinois reçoit par an 150 millions environ qui échappent au contrôle de la nation. Ce sont ces revenus qu'il offre en garantie aux banquiers anglais, français et allemands qui le poussent sans cesse à des emprunts faits au taux de 9 ou 10 p. 100. C'est ce qu'on pourrait appeler les ressources extraordinaires du gouvernement chinois. On voit qu'en définitive elles sont assez limitées et même assez aléatoires, ce qui, dans de certaines circonstances, pourrait lui occasionner de graves difficultés. Les ressources ordinaires se composent du produit de l'impôt foncier, du revenu des mines et du monopole du sel. J'ai dit ailleurs que la liste civile de l'Empereur était alimentée par le produit de ses troupeaux de Mongolie, par une partie des revenus du sel et, par les tributs des vassaux de la Chine. — C'est, avec ces moyens, dont les bases n'ont jamais changé, que le gouvernement de la Chine suffit à toutes les nécessités que les progrès de la population ont pu faire naître depuis quinze cents ans au moins.

## VII

@

Nous voici maintenant arrivés à une question qui s'est déjà bien des fois posée à propos des relations de l'Europe avec la Chine, et qui, à l'heure qu'il est, s'impose avec plus de force que jamais. On se demande le motif des antipathies que l'on rencontre, et, comme <sup>p.171</sup> de juste, on les attribue

## La cité chinoise

tantôt, comme je l'ai dit tout à l'heure, à une prescription formelle de la constitution chinoise, — laquelle, ainsi que la loi juive ou la loi musulmane, interdirait tout rapport avec l'étranger, — tantôt à une sorte d'égoïsme étroit, tantôt enfin à des préventions ridicules et à des méfiances plus ou moins fondées. Le lecteur sait ce qu'il faut en penser. Ce que je viens de dire au sujet des emprunts d'État a dû faire entrevoir la nature des causes réelles de cette répulsion. — Les gouvernements se ressemblent tous, et celui de la Chine ne vaut que par les précautions dont les institutions du pays ont réussi à l'entourer. Mais il a fallu des siècles pour trouver des garanties suffisantes contre les entreprises qu'il serait tenté de faire aux dépens de la souveraineté du peuple. Si on lui offre les moyens de s'en affranchir et de se soustraire à tout contrôle, il est à craindre qu'il ne les accepte. Sans doute, on peut croire qu'il ne s'en servira d'abord que pour faire face aux difficultés et aux embarras suscités par ceux-là mêmes qui lui proposent ces expédients ; mais qui peut répondre qu'il ne les tournera pas un jour contre les citoyens dont il est chargé d'assurer la paix et la sécurité ? Les membres du gouvernement le sentent bien, et, tout en se courbant sous les exigences du moment, ils nous en veulent des dangers que nous faisons courir à l'État. Les lettrés s'en rendent parfaitement compte et le disent au peuple qui, d'instinct, <sup>p.172</sup> le pressent. Voilà un premier point. Il y en a beaucoup d'autres. Notre commerce, sans apporter dans le pays aucun produit indispensable, trouble les rapports que les siècles ont créés entre la production et la consommation et déconcerte une économie politique dont les résultats valent bien, après tout, ceux que nous pouvons apprécier nous-mêmes en Europe. Il y introduit, en outre, par l'opium, un dissolvant des plus funestes. Bien que les fumeurs d'opium ne soient pas en aussi grand nombre qu'on le pense, puisque la consommation de cet article d'échange ne dépasse pas 1400 millions pour 537 millions d'habitants, il a déjà jeté un désordre sensible dans l'aménagement du sol. La culture du pavot, interdite jusqu'en 1860, a dû être autorisée depuis que les Européens ont contraint le gouvernement à en admettre le produit, et elle occupe des milliers d'hectares que le peuple ne voit pas sans colère

## La cité chinoise

enlever à des récoltes nécessaires. On dit que l'opium était déjà dans les habitudes de la nation. Toute société contient en germe tous les vices possibles. Je dirai plus tard les raisons morales du développement de celui-ci ; mais les raisons physiques sont de celles que le gouvernement avait le droit et le devoir de restreindre, et l'on est absolument fondé à reprocher aux Européens de n'avoir tenu compte ni de ce droit, ni de ce devoir. En 1861, me trouvant au Japon, l'on parlait à Nagasaki d'un navire chargé de cent fumeurs d'opium, envoyés par une maison <sup>p.173</sup> européenne de Shang-haï pour y répandre l'habitude de ce vice.

Il n'y a pas jusqu'au luxe fastueux et tapageur des plus petits négociants européens établis en Chine qui ne soit un défi aux coutumes simples, égalitaires et modestes des mœurs chinoises.

Les relations officielles elles-mêmes, toujours si courtoises et si bienveillantes en Europe, changent de façons en Chine. Nos résidents diplomatiques ont souvent, à l'égard des fonctionnaires chinois, une attitude un peu trop empreinte du sentiment de la supériorité de la civilisation qu'ils représentent.

Mais à ce point de vue encore, il faut bien le dire, c'est aux missionnaires que l'on doit imputer les conflits les plus graves qui se soient produits entre nous et les Chinois. Ce n'est plus de leurs doctrines que je veux parler, mais de leurs agissements personnels et des moyens auxquels ils ont recours. Je me hâte cependant d'ajouter que tous ne méritent pas ce reproche et qu'il en est même qui blâment les excès de zèle, les imprudences et les abus dont ils sont les témoins. Ceux-là ont, autant qu'ils l'ont pu, abandonné peu à peu la catéchisation et se sont livrés à l'étude de la langue ou des livres chinois.

Paisibles habitants des villages où ils se sont fixés, accomplissant simplement et tranquillement les devoirs de leur ministère au milieu de leurs petites chrétientés, en réservant le plus de loisirs possible aux recherches <sup>p.174</sup> de leur goût, ils jouissent de la part de toutes les populations et des mandarins de la considération que l'on a toujours pour

## La cité chinoise

les lettrés. Puis, de temps en temps, ils envoient en Europe des travaux considérables dont il ne faudrait toutefois, dans leur ensemble, ni méconnaître, ni s'exagérer la valeur, ainsi que je vais l'expliquer, mais qui, somme toute, contribuent grandement à accroître nos connaissances. C'est à ce groupe de missionnaires qu'appartenaient la plupart des anciens jésuites des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les Amyot, les Ricci, les Prémare, les Verbiest, les Gaubil, etc., dont les noms sont arrivés jusqu'à nous. Savants autant que lettrés, ces anciens jésuites avaient compris, mieux qu'aucun de ceux qui les ont suivis, à quel formidable obstacle allait se heurter leur propagande, et ils avaient voulu le tourner en essayant de concilier le culte chrétien avec les deux grands cultes nationaux de la Chine ; aussi étaient-ils intéressés, non seulement à ne pas trop en médire, mais à la montrer sous le jour qui pouvait le mieux justifier leurs vues. Leurs panégyristes assurent que si on les eût laissé faire, toute la Chine serait aujourd'hui catholique. Il faut distinguer. Si l'on veut dire que le catholicisme eût fini par triompher et par devenir la religion exclusive de la majorité des Chinois, c'est, à mon avis, une pure illusion. Le lecteur doit en être maintenant convaincu. Si l'on veut dire seulement qu'il aurait pu, de même que le bouddhisme, par exemple, se juxtaposer aux idées p.175 fondamentales de la civilisation chinoise, j'y contredirai moins ; mais cela supposerait les mêmes qualités que le bouddhisme, c'est-à-dire un renoncement absolu à toute suprématie et à toute domination temporelle et politique, et il n'est guère permis de croire que la nouvelle Église s'y serait longtemps résignée. Quoi qu'il en soit, dénoncés par les dominicains et par les lazaristes, suspendus ou supprimés par le pape Clément II, les jésuites durent renoncer à leurs projets, et l'on sait trop les scènes scandaleuses et violentes à la suite desquelles le gouvernement chinois se décida à les expulser tous, jésuites et lazaristes, pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Admis de nouveau en Chine vers 1810, les missionnaires de tous ordres que l'on envoie maintenant en Chine sont et doivent être simplement des catéchistes auxquels il est expressément défendu de s'occuper de

## La cité chinoise

questions qui pourraient renouveler les disputes d'autrefois. Les recherches véritablement scientifiques leur sont donc interdites, et le très petit nombre de ceux auxquels, en considération d'aptitudes exceptionnelles, les évêques permettent de s'occuper d'autres sujets que de leur apostolat, ne peuvent guère se livrer qu'à des travaux de linguistique et de compilations. C'est sans doute assez pour qu'ils rendent et qu'ils aient en effet rendu de très grands services. Quant à regretter que le champ de leurs explorations ne soit plus aussi illimité qu'autrefois, je ne sais s'il ne faut pas au contraire s'en féliciter dans l'intérêt de la science <sup>p.176</sup> et de la vérité. Ce que j'ai dit, au chapitre du Travail, des illusions du P. de Prémare et de sa tendance à forcer les textes est une première indication des dangers que les missionnaires même les plus instruits et les plus sincères peuvent faire courir à l'une et à l'autre.

Quelques-uns ne se contentent pas d'altérer le sens d'un caractère. Il existe, par exemple, une traduction de l'Y-King, le livre majeur et premier des Chinois, par le P. Régis, un ancien jésuite. Mais le P. Régis n'a pas seulement mal traduit l'Y-King ; se trouvant gêné par les commentaires que Confucius y a ajoutés, il les a tout bonnement supprimés pour y substituer les siens <sup>1</sup>. Doit-on attribuer uniquement à l'éducation religieuse particulière du P. Régis un procédé aussi inqualifiable ? Non : à en croire quelques sinologues, des laïcs même qu'il est inutile de citer se seraient rendus coupables de faits analogues. Tant il est vrai qu'en certaines matières il ne suffit pas de savoir une langue pour la bien interpréter, mais qu'il est indispensable d'y joindre une grande indépendance d'esprit et de caractère et certaines connaissances préalables. Or, si ces qualités réunies ne se rencontrent pas toujours chez les laïcs, combien doit-il être plus rare encore de les trouver chez les religieux !

Cependant, tout odieuses que soient ces infidélités de <sup>p.177</sup> traducteur et ces violences faites aux livres consacrés de la Chine, elles n'ont, au

---

<sup>1</sup> Voir la Préface d'un livre intitulé : *Vestiges des principaux dogmes chrétiens, etc.*, page 10, par M. Bonnetty, ouvrage déjà mentionné.



## La cité chinoise

moins directement, fait verser le sang de personne. Malheureusement, ce ne sont pas les seules que le zèle religieux fasse commettre aux bons missionnaires. J'arrive maintenant au groupe, beaucoup plus nombreux aujourd'hui que le premier, de ceux qui font de la propagande le but exclusif de leurs efforts. Quelles que soient d'ailleurs leur instruction et leur habileté acquise dans la pratique de la langue chinoise, ceux-ci, sauf de très honorables exceptions, sont un véritable fléau, et la civilisation européenne ne saurait avoir en Chine de plus terribles agents. « Tout pour la gloire de Dieu et de son Église catholique, apostolique et romaine, voilà leur maxime. » « Français, oui, ainsi que me le disait l'un d'eux, le P. Lemaitre, qui l'avait également déclaré au général de Montauban, Français, sans doute, mais avant tout : Romains. » Voilà ce qu'ils sont. En 1860, notre plénipotentiaire, le baron Gros, avait comme premier interprète un prêtre des missions étrangères, M. Delamarre. Ce prêtre, abusant de ses fonctions et de la confiance du baron Gros, ne craignit pas d'insérer dans le texte chinois du traité, à l'insu et contre la volonté du plénipotentiaire, un article qui peut à chaque instant provoquer une guerre entre la France et la Chine et qui a déjà causé bien du mal <sup>1</sup>. D'après cet article, en effet, le p.178 gouvernement chinois s'oblige à restituer aux missionnaires actuels les propriétés confisquées, il y a cent cinquante ans, aux jésuites après leur expulsion. Mais ces propriétés, qui ont passé par plusieurs mains, divisées souvent entre un grand nombre de personnes, couvertes d'habitations et quelquefois de temples devenus populaires, sont la plupart du temps d'une restitution si difficile, que le gouvernement chinois, fidèle à sa signature, bien que parfaitement au courant de la fraude de l'abbé Delamarre, est disposé à tous les sacrifices possibles pour les racheter. J'ai pu en voir une à Tchong-King-fou, au Se-Tchuen, en échange de laquelle il avait offert un terrain d'une superficie double et tout l'argent nécessaire à la construction d'une église catholique. — Les missionnaires montrent-ils du moins, dans la

---

<sup>1</sup> Je tiens le fait de plusieurs sources, et entre autres de M. Delamarre, qui se glorifiait beaucoup de sa *supercherie*.

## La cité chinoise

revendication de leurs prétendus droits, le même esprit de conciliation que les Chinois ? Ce serait mal les connaître que de le supposer. C'est le terrain sur lequel le Vrai Dieu a été adoré qu'ils veulent et non un autre, car c'est là que son culte, doit être restauré. C'est la réponse que fit l'évêque du Se-Tchuen, M. Desflèches, à la proposition dont je viens de parler. De là les troubles et les pillages dont les chrétiens de Tchong-King furent d'abord victimes en 1862, puis largement indemnisés plus tard par le gouvernement chinois. De là encore, les meurtres de deux missionnaires <sup>1</sup> imprudemment envoyés par l'opiniâtre p.179 M. Desflèches, dans un village où ces événements et la répression sévère qui les avait suivis avaient porté au paroxysme la haine des Chinois contre les missionnaires.

En 1870, la Sainte-Enfance avait enfin, après plusieurs années d'insuccès, réussi à recueillir à Tien-Tsin un certain nombre d'enfants que les désastres causés par les inondations du Fleuve Jaune avaient forcé les parents d'abandonner. Ceux-ci, ayant recouvré un lieu d'aisance, étaient venus les réclamer ; mais comme ces enfants étaient baptisés, on refusa de les rendre, et pour plus de sûreté, on les fit disparaître en les envoyant dans une autre province. Telle est la cause du massacre dans lequel périrent non seulement les missionnaires, mais encore les Français présents à Tien-Tsin et le consul lui-même. « Si j'avais été là, me dit un jour M. Delaplace, évêque de Ning-Pô, lazariste comme les prêtres chargés de l'orphelinat de Tien-Tsin, ce malheur ne serait point arrivé <sup>2</sup>. »

Un autre fait. Nous sommes en 1860. A l'appel des missionnaires, la France a envoyé son armée : c'est pour eux qu'elle est venue ; ce sont eux qui triomphent. Ils le disent, et c'est plus vrai qu'on ne le pense, mais il

---

<sup>1</sup> M. Mabileau et un autre dont je ne me rappelle pas le nom. Inutile de dire que M. Desflèches obtint également par la Légation de France une large indemnité pour la mort de ces deux prêtres.

<sup>2</sup> Nous pouvons ajouter que M. Delaplace ne se vantait pas. Quelques années auparavant, en 1866, ayant eu lui aussi, la velléité de ne point rendre un enfant baptisé à ses parents, il eut la bonne inspiration de nous demander notre avis et la prudence de s'y conformer.

## La cité chinoise

p.180 faut aussi qu'on le voie. Alors, de tous côtés, à Ning-Pô, à Shang-haï, à Canton, à Pékin, s'élèvent, grâce à l'indemnité de guerre et aux libéralités du gouvernement français, des églises, témoins publics et éternels de la puissance des missionnaires. A Canton, l'évêque, M. Guillemin, voulut que cette église fût une cathédrale qui devait coûter des millions. Pourquoi, ou pour qui, puisque la ville ne compte guère plus de deux à trois cents malheureux chrétiens ? Qu'importe ! Comment et avec quoi, puisqu'il n'avait reçu d'abord, ainsi que tous ses collègues, qu'une part de cent mille francs ? Dieu y pourvoira, se dit l'évêque. Avec cette première somme, on fit les fondations de l'édifice. Puis on posa la première pierre, et l'on convia à la cérémonie le vice-roi, qui voulut bien y assister. Cette pierre posée, il n'y en avait plus d'autres.

On s'adresse au consul :

— Ne pourrait-on pas, monsieur le consul, obtenir l'autorisation d'enlever les pierres tombées de telle montagne, à certaine distance de la ville, et qui obstruent la route ; ce serait rendre service à la circulation ?

Le consul la demande au vice-roi, qui l'accorde. Mais l'argent manque. Nouvelle allocation prise sur l'indemnité de guerre. Les pierres font encore défaut.

— Si l'on prenait sur la montagne même celles qui n'y tiennent presque plus, cela les empêcherait de tomber ?

Accordé encore. Troisième allocation ; et bientôt aussi, plus de pierres.

— Ah ! monsieur le consul, si vous p.181 pouviez nous faire donner la permission d'entamer la montagne ! Si peu que rien nous suffirait.

— Oui, dit le vice-roi, mais prenez garde au cimetière qui est sur la montagne. Ne creusez pas trop avant, car vous en compromettriez la sûreté, et la population se fâcherait.

## La cité chinoise

On creusa. Mais si peu que rien ne suffit pas ; et l'on creusa tant et si bien que la ville s'émut et gronda. Avis du vice-roi.

— Bah ! allons toujours.

Et l'on alla, jusqu'à ce qu'un beau matin les habitants s'en prirent aux chrétiens qu'ils malmenèrent quelque peu.

Ces exemples pourraient être multipliés. Un enfant se fait chrétien ; il renonce par conséquent au culte de ses ancêtres et surtout aux frais de culte.

— Rends l'héritage, alors, lui disent ses frères et ses parents.

Il refuse. Procès. Les missionnaires s'en mêlent. On les prie d'aller ailleurs. Persécution, disent les *Annales de la Propagation de la Foi*.

Un malfaiteur est poursuivi. Il demande le baptême. Il l'aura. Et en attendant, on lui donne ce dont il a le plus besoin : un asile. Mais si la grâce a touché son cœur, elle a laissé absolument insensible celui du magistrat qui saisit l'accusé. Persécution, disent les *Annales*. — Sait-on le rêve qui hante le plus les missionnaires ? C'est le droit de justice sur leurs chrétiens, tout simplement. Et l'on peut croire qu'ils n'hésiteraient pas à provoquer une nouvelle guerre, s'ils pouvaient espérer faire insérer, ne fut-ce que de <sup>p.182</sup> la façon de M. Delamarre, un tout petit article en ce sens dans le nouveau traité. N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, que, jadis, à Rome, le christianisme fit ses premiers progrès ?

Le pouvoir, le pouvoir sous toutes ses formes, tel est le but des convoitises les plus ardentes des missionnaires. Et, en effet, ce n'est pas seulement la preuve du succès, c'en est le meilleur moyen. Que ne font-ils pas pour en posséder les apparences à défaut de la réalité ? En voici un, c'est M. Delamarre, et c'est lui-même qui me l'a conté, en voici un qui, n'étant pas reçu chez le vice-roi du Se-Tchuen avec tous les honneurs réservés aux mandarins du plus haut rang, entre en fureur, frappe les huissiers chargés de faire respecter la consigne, traverse violemment les cours et les appartements et se présente devant le vice-roi, la menace à la

## La cité chinoise

bouche. Il prétend, il est vrai, qu'il était délégué de la Légation de France, mais à quelle fin s'était-il fait donner ce titre de délégué ? En voici deux autres, M. Faurie, évêque du Kouei-tcheou, et l'évêque du Chensi, qui usurpent les insignes des fonctionnaires les plus élevés des villes qu'ils habitent, et parcourent les provinces entourés de cortèges où l'on voit confondus la croix, la bannière, la mitre et la crosse, les ornements catholiques, la robe rouge des enfants de chœur, avec les éventails, les parasols et tout l'appareil de l'autorité en Chine, provoquant les risées et les moqueries des uns, la colère des autres. En vérité, l'on peut dire que, pendant deux ou trois ans après la <sup>p.183</sup> guerre de 1860, ce fut un débordement inouï des prétentions les plus grotesques et les plus saugrenues. Et ce qu'il y a de très remarquable, c'est que personnellement et quand ils peuvent oublier le motif de leur présence en Chine, les missionnaires sont, au demeurant, les meilleur gens du monde, aimables, pas plus fiers que vous ou moi et tout prêts à rendre service. Je leur dois même ce témoignage, et je le leur rends avec grand plaisir, que je n'ai qu'à me louer de mes relations privées avec la plupart d'entre eux. A les voir si polis, si doux, si obligeants, on leur donnerait, suivant une expression populaire, le bon Dieu sans confession. A les entendre parler de leur patriotisme, il n'est pas étonnant que l'on ait quelquefois songé à utiliser l'influence, assez problématique du reste, qu'ils assurent avoir dans les pays qu'ils cherchent à convertir. Mais défiez-vous, ces hommes si bons et si dévoués perdent la tête dès que l'intérêt de la religion ou de leurs congrégations peut être en jeu. Ils deviennent faux, égoïstes, durs, cupides, ne reculant devant rien, pas même devant le sacrifice de votre vie, pour arriver à leurs fins ou à celles qui leur ont été imposées. Je me souviendrai toujours des entraves de toutes sortes que l'évêque du Se-Tchuen, M. Desflèches, chercha à mettre à mon voyage dans cette province, avant que je l'entreprisse et des tours qu'il me joua une fois que j'y fus arrivé. Pensez donc, j'allais probablement montrer à des chrétiens, jusque-là préservés de tout contact profane, que tous les Français n'allaient

## La cité chinoise

p.184 pas à la messe <sup>1</sup> ; qu'ils ne fléchissaient pas les genoux devant les évêques, qu'ils ne baisaient pas leur anneau pastoral, etc. Quel scandale ! Le bonhomme n'en dort pas pendant plusieurs nuits.

Mais les ruses sont éventées et j'approche de la frontière du Se-Tchuen. Alors, volte-face, je trouve à l'entrée, gracieuse prévenance, un missionnaire, choisi de sa main, qui m'accompagne partout, se fait mon guide, mon interprète, se montre en un mot plein de dévouement. Naïf ! il s'agissait bien de moi ! L'évêque, je l'appris plus tard, avait sournoisement fait répandre le bruit que je venais pour constater les dégâts du soulèvement contre les chrétiens et pour hâter la punition des coupables ; et la présence, à mes côtés, du bon missionnaire semblait confirmer ses insinuations. Voilà le but de ses politesses. Puis un beau jour, malgré mes refus, mes avertissements et mes précautions, je me trouve, sans savoir comment, au milieu de l'église incendiée <sup>2</sup>. Il p.185 avait été plus fin que moi. Si j'en suis revenu, de sa province, on ne peut pas dire qu'il m'y ait aidé. Il avait tout fait pour que j'y restasse.

Un dernier fait, plus grave celui-là, car il coûta la vie de plusieurs Français et l'humiliation du drapeau, sans compter le massacre de milliers d'indigènes. C'est en Corée qu'il se passe. Le P. Féron, mécontent du roi et du gouvernement, avait résolu de les remplacer. Rien de plus simple. Il ne s'agissait que de s'emparer, pendant la nuit, des antiques et riches sépultures des anciens rois, d'en enlever ce qu'elles contenaient et de ne le rendre qu'à de certaines conditions. Et il le fit ou, du moins, tenta de le faire. Il vint à Shanghai, s'entendit avec le capitaine d'un navire marchand portugais, un vrai forban. On promit le pillage aux hommes de l'équipage,

---

<sup>1</sup> J'y suis pourtant allé une fois à leur messe, mais pas où ils auraient voulu que j'y allasse. C'était à Tchen-Tou-Fou, la capitale. Il y avait bien 25,000 assistants, non chrétiens bien entendu, dans l'église, dans la cour, sur le toit, partout. Mais les plus ébaubis, c'étaient les deux missionnaires qui se trouvaient là. J'aurai peut-être un jour l'occasion de conter la chose.

<sup>2</sup> L'ensemble des dégâts se montait bien à deux cent mille francs. Il a obtenu une indemnité de plus d'un million ! Ce serait un chapitre intéressant que celui de la fortune des différentes congrégations catholiques en Chine, et des sources d'où elle provient, indemnités de pillages et de meurtres, dons, héritages, bénéfices réalisés sur les marchandises qu'on leur envoie d'Europe, au lieu de leurs subsides, etc., etc. Qui pourrait dire à quel chiffre elle se monte ?

## La cité chinoise

et ils partirent. Le coup manqua et les missionnaires restés en Corée furent pendus. Le P. Féron fut renvoyé en France par la Légation. Mais quelque temps après, l'amiral commandant l'escadre française des mers de Chine, probablement obsédé par d'autres missionnaires, veut venger la mort des premiers ; il part pour la Corée, d'où il revient battu et ayant eu plusieurs hommes tués et blessés.

C'est par là que je terminerai ce chapitre. J'espère que le lecteur ne se sera pas mépris sur les motifs qui me l'ont fait écrire et qu'il m'en saura gré.

@

## QUATRIÈME PARTIE

### LE GOUVERNEMENT

@

p.189 Il y a en Chine un mot qui revient à tout propos dans le discours : c'est le mot *Gen*<sup>1</sup>. On devrait le traduire littéralement en français par *humanité* ; mais les Chinois lui donnent un deuxième sens, et il n'a pas alors d'autre équivalent que *solidarité*. Encore faut-il l'expliquer. Le *gen* n'est pas seulement une aspiration à la solidarité, un sentiment ou une vertu tels que la charité, l'amour ou la fraternité. C'est un fait absolu, un état. Il ne comprend pas seulement les êtres qui vivent : il oblige à faire vivre, à appeler à la vie le plus d'êtres possible. Que signifiaient, en effet, le *gen*, l'humanité, la solidarité dans un pays où les hommes seraient tellement rares qu'ils ne se verraient point et se connaîtraient à peine ?

p.190 Rappelez-vous ces préceptes religieux : « que le passé et l'avenir soient devant vos yeux comme s'ils étaient. Il y a des choses cachées, mais elles sont. Vous ne pouvez voir tout le genre humain, mais il existe, et il est de votre devoir qu'il se manifeste de plus en plus. » Si le *gen*, ainsi défini, devient une réalité, il est la source de toutes les félicités. L'abondance, la richesse, la paix, la liberté, le bonheur en résultent naturellement. S'il est méconnu, la solidarité ne cesse pas car l'unité d'essence est indestructible, mais c'est la solidarité dans la désunion, dans l'inégalité, dans la contradiction, dans le mal. Les conséquences inévitables sont alors la disette, la pauvreté, la guerre, la servitude, le malheur sous toutes ses formes. Il n'est donc pas étonnant que l'occasion d'en parler se présente si souvent.

Le *gen* n'a pas d'autre fondement que l'unité du ciel, de l'homme et de la terre, ou de l'univers physique ; et c'est peut-être parce que, d'après

---

<sup>1</sup> Gen se prononce comme dans Génération.



## La cité chinoise

leurs doctrines, l'homme est l'intermédiaire entre le ciel et la terre et les incarne tous les deux, que les Chinois ont donné à cette façon de concevoir les choses le nom d'humanité.

Le *gen* n'est pas resté dans le domaine des idées. Les Chinois y ont conformé toutes leurs institutions. Tels, dans l'ordre spirituel, le culte du ciel et le culte des ancêtres ; tels, dans l'ordre physique, les soins qu'ils ont pris pour que l'union de la terre, non <sup>p.191</sup> seulement avec l'humanité entière, mais avec chacun de ses membres et en chacun d'eux, pût être une réalité. C'est sur le champ patrimonial que repose le foyer de la famille. C'est la possession de la terre qui donne au citoyen sa valeur politique. C'est enfin, conséquence forcée, sur le droit et le devoir, aussi absolus l'un que l'autre et que l'idée dont ils procèdent ; c'est, dis-je, sur le droit et le devoir pour tout homme d'être uni à la terre, qu'ont été établis la collectivité du sol, le régime de la propriété usufruitière, le retour à l'État des terres non cultivées et le système de l'impôt superficiel, qui résume et consacre ces diverses dispositions. Le *jus uti et abuti* du droit romain serait donc, en Chine, un sacrilège et un crime de lèse-humanité. La terre libre, restée libre, est devenue le lien des hommes et l'instrument le plus efficace de leur multiplication et de leur solidarité. — Le *gen*, devenu corps, a été la pierre sur laquelle la civilisation s'est édifiée, et cette civilisation a donné des fruits ignorés ailleurs.

Une population d'une densité tellement inconnue dans les autres sociétés que l'on dirait que les morts, ressuscités, grossissent les rangs de la postérité, s'est produite au jour, sans rencontrer d'obstacles qui l'aient arrêtée. Non seulement ses progrès ont été suivis par ceux de la production de la terre, mais il lui a été donné de pourvoir à ses besoins moraux les plus essentiels, dans une mesure dont n'approche <sup>p.192</sup> aucune nation. Si la liberté, le premier de ces besoins, est en raison de la part qu'un peuple sait prendre à sa propre direction, aucun autre, en effet, que le peuple chinois n'a réduit celle qu'il n'a pu garder à un aussi faible minimum. Au fur et à mesure que le *gen* devenait une réalité, au fur et à mesure que la densité

## La cité chinoise

de la population augmentait, l'impôt diminuait pour chaque habitant, au point de n'être plus aujourd'hui que de 3 francs. Au fur et à mesure que les circonscriptions territoriales se remplissaient d'hommes, l'action du gouvernement devenait de moins en moins sensible pour chacun d'eux, au point qu'elle se trouve suffisamment assurée par un seul fonctionnaire pour plus de 400,000 citoyens.

Le *gen* a donc eu deux immenses résultats. Par les droits et privilèges nécessairement attachés à l'institution familiale dont il est la base, il incite les citoyens à conserver toute leur indépendance. Par la nature des moyens dont le gouvernement peut disposer, non seulement il trace son rôle et son pouvoir de façon à prévenir toute usurpation de sa part, mais il les renferme dans des limites telles que le progrès des choses les réduit à presque rien.

Le *gen*, c'est-à-dire cette conception sociale, politique, économique et religieuse qui est, au fond, toute la civilisation chinoise, a une importance capitale au point de vue de l'intervention et de l'abstention du gouvernement dans l'État. C'est pourquoi, arrivé à p.193 cette partie de mon travail où je dois exposer le rôle du gouvernement, j'ai cru indispensable d'y consacrer d'abord les lignes qui précèdent.

### I

@

Ce n'est pas du premier coup que les Chinois ont découvert la forme et l'objet du gouvernement. Bien qu'ils eussent fidèlement gardé le souvenir des doctrines que leurs anciens sages avaient laissées et qui devaient les y conduire, ce n'est cependant qu'à la suite de nombreux tâtonnements et de douloureuses expériences qu'ils y sont arrivés. On peut dire plus. L'application de ces doctrines exigeait une telle intelligence que, pendant des siècles, elle ne pouvait être dirigée que par un très petit nombre d'individus exceptionnellement doués. Les Rites de la dynastie des

## La cité chinoise

Tcheou <sup>1</sup>, qui paraît avoir spécialement exercé, du II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ce grand rôle d'initiateur, ne sont pas autre chose qu'un ensemble de lois et de règlements destinés à réaliser l'union de l'humanité et de l'homme avec la terre. Presque tous les fonctionnaires de ce temps sont des fonctionnaires agricoles. Les uns président aux p.194 irrigations ; non seulement ils en font exécuter les travaux, ils en indiquent le moment. Ceux-ci sont chargés de l'ensemencement du sol et disent au peuple les récoltes qui conviennent à telle ou telle terre. D'autres veillent aux engrais ; ils les font sévèrement recueillir, en prescrivent la préparation et l'emploi. Il en est qui conduisent dans les parties les moins peuplées du territoire des colonies militaires, auxquelles ils enseignent la pratique de l'agriculture. Pas une opération relative à la terre qui ne soit ordonnée dans les plus minutieux détails. Le progrès, la civilisation, le *gen* se développent par autorité, despotiquement. — L'initiation, je l'ai dit, dure des siècles ; mais enfin elle est faite, terminée. L'empire est partout peuplé, la terre partout animée, partout ouverte. Son haleine et celle de l'homme montent ensemble vers le ciel.

L'œuvre est accomplie. Oui, mais le souverain a pris l'habitude du despotisme. C'est alors que commence cette longue phase de revendications et de réactions dont j'ai antérieurement parlé et qui n'aboutit que vers le III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle de notre ère au gouvernement qui fait le sujet de cette étude. Toutefois, le peuple sort plus puissant de cette période d'épreuves. Aux doctrines que l'on pourrait dire révélées des Tcheou, il ajoute les résultats de son expérience, qui lui en confirment la vérité.

Il n'a pas seulement appris à s'unir avec la terre, il a appris à se gouverner. La terre ne lui a pas seulement donné la vie, elle lui donne la liberté. Il pense, p.195 il compare, il raisonne. Aux axiomes philosophiques et aux aphorismes quasi sacrés de ses premiers sages, succèdent les formules que ses lettrés, surgissant de toutes parts, ont déduites de l'observation.

---

<sup>1</sup> Traduits en français par Éd. Biot.

## La cité chinoise

« L'ordre ne vient pas du pouvoir, disent-ils. — La société se gouverne du dedans au dehors. — La famille est un petit État ; l'État n'est qu'une fédération de familles. — L'État n'est qu'une société d'assurances mutuelles ; plus les assurés sont nombreux, moins les risques sont grands et plus les charges sont légères. — Le gouvernement n'est que le syndic de la société. — Rien n'est plus difficile à indiquer que les limites de son action. Essentiellement, son but et sa fonction ne doivent être que de préserver les institutions de toute atteinte intérieure et extérieure, en s'abstenant lui-même d'y toucher. — Il ne doit pas enrayer la civilisation, mais seulement maintenir sa marche dans la voie tracée par les traditions et les siècles. — Si le gouvernement se conforme strictement à ces règles de conduite, il n'aura jamais besoin de les enfreindre. — S'il les observe, les familles se multiplieront et seront en mesure de pourvoir elles-mêmes aux affaires de leurs communes et de leurs provinces, et le gouvernement n'aura point à s'en occuper. — Le meilleur gouvernement est celui qu'on ne voit pas.

En résumé, il semble que les Chinois considèrent le gouvernement comme un étranger dont le progrès doit les débarrasser peu à peu ou tout au moins réduire le <sup>p.196</sup> rôle à sa plus simple expression. C'est leur idéal. Les pages qui vont suivre montreront jusqu'à quel point ils s'en sont approchés.

## II

@

Le nombre de ministères qui forment le gouvernement est un premier indice. Il n'y en a que six. L'énumération de ces ministères en est un second : personnel, finances, rites (c'est-à-dire intérieur et extérieur réunis), armée, justice et travaux publics. C'est tout.. Ainsi, ni cultes, ni agriculture, ni instruction publique, ni beaux-arts, ni postes, ni commerce,

## La cité chinoise

ni marine, ni colonies. Ce n'est pas qu'ils soient tous absolument éliminés ; mais quand il en reste, c'est si peu de chose qu'autant vaut n'en pas parler. Il en est d'ailleurs qui seraient de véritables superfétations.

Pourquoi, par exemple, un ministère spécial des cultes dans un État où il n'y a pas d'autre religion que la civilisation elle-même, ni d'autres cultes qu'un culte domestique, tel que celui des ancêtres, et un culte officiel réduit à quatre ou cinq solennités annuelles sans autre prêtre que l'Empereur ? Dans une pareille civilisation, le ministère des cultes est partout distribué : dans chaque famille d'abord, dans les autres ministères ensuite ; mais il n'est spécialement nulle part. Quant <sup>p.197</sup> aux croyances individuelles, quant aux fantaisies particulières, aux caprices de l'imagination, s'en occuper serait les reconnaître et leur donner une importance qu'ils ne doivent pas avoir. On n'en supprime aucune, parce que l'on ne supprime pas d'autorité les tendances superstitieuses des individus, et que personne n'a le droit de les rechercher ; mais il semblerait injuste d'en faire l'objet d'un service public dont tout le monde aurait à supporter les charges. On les laisse entièrement libres, à la condition toutefois qu'elles ne sortent pas trop du domaine du rêve ou de l'illusion. C'est ainsi qu'à différentes reprises le gouvernement a cru devoir confisquer les propriétés des pagodes bouddhiques, pour les rendre au peuple, et qu'il s'oppose aux empiétements des religions étrangères sur le domaine civil. Voilà en quoi, tout considéré, consiste le rôle du gouvernement dans les choses religieuses <sup>1</sup>. On voit que si le ministère des cultes a pu être, dans l'origine, une institution officielle, il est depuis longtemps résorbé, pour ainsi dire, par la nation.

---

<sup>1</sup> Pour le lecteur curieux de savoir ce que peuvent coûter aux Chinois les libres et capricieuses superstitions qu'ils pratiquent : taouïstes, bouddhistes, mahométanes, chrétiennes, etc., j'ajouterai que, suivant les calculs d'un missionnaire protestant, calculs dont j'ignore les éléments, l'ensemble de ces sacrifices s'élèverait à une somme presque égale à celle des impôts, soit à 3 francs par habitant, tout compris. C'est beaucoup, mais c'est peu si on le compare aux dépenses totales du culte chrétien : baptêmes, enterrements, mariages, messes de purgatoire, sans compter le budget officiel des cultes.

## La cité chinoise

Une autre absorption du même genre, qui me semble <sup>p.198</sup> un des plus beaux succès de la civilisation chinoise, c'est celle du ministère de l'agriculture. Je disais tout à l'heure qu'il avait été, sous la dynastie des Tcheou, tout le gouvernement. Il a complètement disparu. Et cependant l'agriculture n'est nulle part aussi florissante. C'est qu'il ne faut pas s'y tromper : ce qui fait l'agriculture prospère, c'est avant tout la justice. Je me répète, je le sais. Et pourtant non ; ce n'est pas moi, c'est la civilisation chinoise qui se répète. Mais quel plus bel éloge, et qui prouve mieux son unité, que tous ses aspects soient éclairés des mêmes rayons ou que tous ses rayons se confondent en la même lumière ? Faites justice à la terre. Rendez-lui ce qu'elle vous donne. Gaspiller ce qui en reste est un crime. Ne le jetez pas à la mer. N'exportez pas votre territoire. La terre est le corps de l'humanité. Unissez-vous à elle comme l'âme est unie au corps. Faites justice au cultivateur. Ne lui prenez point, oisifs, le fruit de son travail, ni la sueur qui a fécondé vos champs. N'ajoutez pas au labeur qui le courbe un impôt qui l'écrase. Que les terres qui servent à vos plaisirs payent au moins autant que celles qui vous nourrissent. Alors l'humanité, le *gen*, porteront leurs fruits. Et ils les ont déjà portés. Les générations ont augmenté. Grâce à la densité de la population, la terre est arrivée à une fertilité qu'aucun savant n'oserait rêver. Sur le même champ et dans la même année, les récoltes succèdent aux récoltes, les moissons s'entassent, et sur une surface où quelques <sup>p.199</sup> hommes vivaient à peine il y a mille ans, cinq cents sont aujourd'hui dans l'abondance. Et personne n'a le droit de penser que ce nombre ne puisse encore s'accroître. Humanité, unité, justice... « Des mœurs ! disait Confucius ; le reste n'est rien. » Le reste, il est depuis des siècles dans le cœur, dans la tête, dans les membres de chaque Chinois. Tous naissent cultivateurs, on en a souvent fait la remarque. Atavisme ? Si vous voulez. Religion, culture, en un mot la vie, sont où est la vie, dans le sang du peuple entier. Et voilà comment il n'est plus question du ministère de l'agriculture.

Pour l'instruction publique, il faut distinguer. L'enseignement primaire, on le sait déjà, est absolument privé. Les enfants le reçoivent dans la

## La cité chinoise

famille, dans les écoles attachées aux temples des ancêtres, lorsque les familles en ont établi, ou dans les écoles que chacun a le droit d'ouvrir où il lui plaît et qui sont très nombreuses. Le culte domestique, qui fait de l'instruction une des obligations les plus étroites, supplée à toute loi et à toute intervention du gouvernement et les rend complètement inutiles. D'un autre côté, comme la population est très dense, le gouvernement n'a pas davantage à se préoccuper du sort des instituteurs, toujours assurés d'un nombre d'élèves suffisant. Les parents des plus riches payent pour les plus pauvres, et, en définitive, il n'y a, pour ainsi dire, pas un enfant en Chine qui ne puisse aller chaque jour à l'école plus sûrement, hélas ! que les nôtres ne vont chez le boulanger. J'ai dit ailleurs quelques mots des objets essentiels de cet enseignement. J'y reviendrai avec beaucoup plus de détails dans une étude spéciale sur l'instruction élémentaire et supérieure. Mais, sans attendre jusque-là, il est une observation que je voudrais présenter. On sait que l'écriture chinoise est idéographique, c'est-à-dire que chacun des signes de cette écriture ne représente pas seulement une lettre comme dans les alphabets phonétiques, ni même un mot, mais une idée. En apprenant à lire ou à écrire, un enfant ne remplit donc pas sa mémoire de mots seulement, mais d'idées qu'il doit expliquer, commenter ou comparer, ce qui ne peut que hâter le développement de son intelligence.

Combien de fois n'ai-je pas été témoin de la stupéfaction d'Européens, plaisantés sur la façon gauche dont ils s'y prenaient dans certaines occasions où il s'agissait d'œuvres de force ou de combinaison, et redressés par des bambins de dix à douze ans qui leur donnaient de véritables leçons de choses, et montraient une remarquable rectitude de jugement ! Et moi-même, combien de fois ne me suis-je pas surpris, causant très sérieusement avec eux, tout étonné ensuite de la netteté, de la justesse de leurs réponses ou de leurs réflexions ! Eh bien, sans doute, les enseignements de la famille, ses lectures de toutes sortes, les conseils de quinzaine auxquels ils assistent, les inscriptions p.201 aussi, répandues à profusion sur les édifices, sur les routes, au bord des canaux, à l'entrée des

## La cité chinoise

ponts, dans les pagodes, dans les cimetières publics ou privés, et qui toutes rappellent un devoir, une pensée propre à stimuler l'esprit ou le cœur ; par-dessus tout, l'exercice accompli, sous leurs yeux, par leurs parents, du pouvoir judiciaire, suffisent et au delà à faire comprendre cette précocité qui nous frappe tant. Mais l'écriture, qui est à la base de cette méthode si intégrale d'éducation et d'instruction, ne serait-elle pas elle-même une des grandes causes du fait dont je viens de parler ? C'est la question que je voulais soumettre au lecteur. Quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'il existe dans le peuple une dose de bon sens et une somme également remarquable d'idées, dont il me paraîtrait difficile de ne pas faire hommage à l'instruction primaire telle que les Chinois l'ont comprise.

Quant à l'enseignement supérieur, accessible à tous, mais dont tous n'ont pas soit le même goût, soit le même besoin, il semblerait injuste que le gouvernement en eût l'administration, puisque tout le monde serait contraint d'en payer les dépenses. Le gouvernement n'en a donc pas assumé la charge. Cependant, comme l'instruction supérieure est une chose trop importante pour qu'on puisse la laisser entièrement aux particuliers et se reposer sur leur initiative du soin de la faire avancer et de la répandre dans le public, la direction en a été remise à l'Académie des *Han-Lin*. La part contributive du gouvernement se borne ensuite aux frais strictement nécessaires ; les autres sont couverts soit par des donations, soit par les étudiants de tout âge qui, au milieu d'une population aussi dense, sont toujours en très grand nombre. Ainsi, dans les subventions qu'il verse à l'Académie, se trouve la solde du personnel dirigeant dont j'ai donné l'énumération dans un précédent article ; mais le personnel enseignant, les professeurs, sont payés par les élèves.

Néanmoins si, même au point de vue de l'enseignement, l'État est à ce point ménager des deniers publics, il y a des encouragements dont il est beaucoup moins avare. On sait que c'est parmi les lettrés qu'il choisit, suivant les grades qu'ils ont obtenus aux concours, les fonctionnaires pour toutes les situations, même les plus élevées. Le lettré, sorti le premier au



## La cité chinoise

concours du doctorat, peut aspirer à la main d'une des filles de la famille impériale. Si l'empereur n'en a pas, il adopte celle de l'un de ses ministres et la lui donne en mariage. Mais, avantages plus positifs, ce docteur a immédiatement rang de ministre ou de vice-roi, et il en exerce les fonctions après un voyage de deux ou trois ans dans les différentes provinces. Partout il est reçu avec les honneurs impériaux. Seul, avec les ministres, les vice-rois et les grands inspecteurs de l'instruction publique, il peut habiter les <sup>p.203</sup> splendides palais des Universités. Toutefois, son premier devoir est de venir saluer ses parents, auxquels il est chargé d'offrir des marques de distinction de la part de l'Empereur, et de les remercier des honneurs qu'il doit à leurs premiers soins. Malheureusement ou heureusement, tous les lettrés ne peuvent être docteurs ni même bacheliers, car les concours sont très sévères, et tous les bacheliers ne peuvent être fonctionnaires. Il y en a si peu ! Les autres sont rejetés dans la foule, dont ils contribuent à élever le niveau intellectuel dans les différentes professions qu'ils embrassent.

Il est aisé de pressentir maintenant les raisons pour lesquelles les beaux-arts ne sont ni représentés dans le gouvernement, ni même encouragés d'une façon officielle. Malgré l'estime que l'on en fait et la hauteur de vues, l'enthousiasme même avec lesquels les lettrés en parlent, de la musique surtout, on ne pense pas que l'État doive s'en occuper. C'est de ses revenus privés qu'un des premiers Empereurs de la dynastie actuelle payait les peintres français dont il avait fait installer les ateliers dans son palais. Il n'y a pas d'école officielle pour l'art, sous aucune de ses formes, et on ne lui accorde aucune subvention. Que ceux qui en ont le goût fassent pour cela les sacrifices qu'ils voudront ; on trouverait scandaleux de l'imposer aux autres. Mais ici, comme toujours, la population intervient et fournit pour toutes les branches de l'art un <sup>p.204</sup> si grand nombre d'amateurs, que je ne crois pas qu'il y ait, proportions gardées, moins de musiciens qu'en Allemagne, ni moins de dessinateurs et de peintres qu'en France ou en Italie. Tous les domestiques savent jouer d'un instrument de musique quelconque, et presque tous les ouvriers sont capables de décorer

## La cité chinoise

une maison. Beaucoup de ponts sont aussi beaux que les plus beaux qu'on puisse citer en Europe, et les travaux de canalisation ne le cèdent en rien à ceux dont nous étions le plus fiers avant le percement du mont Cenis. J'ai dit ailleurs que les théâtres, même dans les villages les plus reculés, trouvent un public assez nombreux pour y jouer plusieurs fois par mois. Cependant, si j'avais à parler ici de la valeur de l'art chinois, de l'esthétique en général, je ne m'en ferais assurément pas le défenseur à tous les points de vue. Encore moins voudrais-je comparer les arts chinois aux arts européens, bien que les seconds aient depuis quelques années fait de remarquables emprunts aux premiers sous le rapport décoratif ; mais ce dont je suis absolument convaincu, c'est que la somme d'art répandue dans le peuple est, en Chine, beaucoup plus grande qu'en Europe. Et, en effet, si l'art est, de son essence, symbolique, comment un peuple dont tous les individus savent lire et écrire une écriture aussi symbolique que l'écriture chinoise, pourrait-il ne pas être artiste ?

Voulez-vous connaître quelques-unes des récréations <sup>p.205</sup> préférées des Chinois ? On loue pour la journée un kiosque au bord de l'eau, dans un beau site, à la campagne. On part le matin avec quelques amis, en emportant des pinceaux, un bâton d'encre et du papier ; on déjeune, on dîne, et entre temps, on met au concours une page de vers sur des sujets libres ou donnés. Ceux qui préfèrent la musique font partie de quelque société lyrique, car toutes ces sociétés sont très nombreuses. On voit, en définitive, que l'art, en Chine, n'est pas plus négligé qu'ailleurs, et que le Chinois ne vit pas constamment penché vers la terre. La poésie et l'art de la musique ne sont pas les seules causes de ces distractions. Je crois bien que je suis encore membre d'une société nautique, pour un ou deux prix de 8 francs chacun institués par moi un jour que j'arrivai en pleine fête et au milieu de régates organisées dans le voisinage d'une petite ville du *Hou-Pe*, sur les bords du Yang-tse-Kiang.

Les postes publiques sont laissées à l'industrie privée, et grâce aux concurrences établies ou toujours prêtes à s'établir au milieu d'une

## La cité chinoise

population active et nombreuse, je n'ai jamais entendu de plaintes sérieuses touchant l'exactitude ou la fidélité du service. Quant aux besoins de l'État, le gouvernement emploie des courriers à cheval, qui franchissent des distances énormes en un temps incroyablement court. Ainsi, j'ai entendu affirmer que de Pékin à Han-Keou ou à Tchen-tou-sen, capitale du Se-Tchuen, la distance, qui <sup>p.206</sup> est au moins de quatre à cinq cents lieues, pouvait être franchie pour des cas urgents en moins de cinq jours ; par exemple, les Européens résidant à Shang haï ont été plus d'une fois surpris par des nouvelles de Canton et de Pékin, connues et répandues par les Chinois plusieurs jours avant l'arrivée des navires à vapeur envoyés exprès pour les apporter. Chaque ministère fait le transport de ses dépêches.

Le meilleur ministre, c'est tout le monde, disent les Chinois. Cela semble particulièrement vrai du ministre du commerce. Quand un peuple est nombreux, c'est qu'il est prospère ; s'il est prospère, les affaires sont actives ; et si les affaires sont actives, à quoi bon un ministère du commerce ? Faites donc que le peuple soit nombreux, faites des lois justes, ayez des impôts justes et légers, et quant au reste, moins vous vous en mêlerez, mieux cela vaudra. Les Chinois n'ont donc pas de ministère du commerce. Les douanes et les statistiques sont du ressort du ministère des finances. Je sais bien ce que l'on ne va pas manquer d'objecter. On dit : Oui, ce système pouvait être bon lorsque la Chine n'avait pas de relations commerciales avec l'étranger ; mais à présent qu'elle a des traités de commerce avec les puissances occidentales, peut-être sentira-t-elle un jour la nécessité d'un ministre spécial. J'ai déjà répondu à cette objection. N'oubliez pas que l'impôt total, réparti sur toute la population, ne représente que trois francs à <sup>p.207</sup> peu près par habitant. Est-ce qu'un pays où l'impôt est aussi faible a besoin de traités de commerce ? Quelle concurrence pourrait-il craindre ? Quelles importations redouter, à moins que ce ne soit celle de l'opium ? Quels échanges aurait-il à prohiber ? Les façons de voir du gouvernement chinois ne sont sans doute pas toujours conformes à celles de l'Europe, mais il y a, même en Europe, bien des esprits qui ne sont pas absolument convaincus de l'excellence des théories

## La cité chinoise

européennes. Dans certains cas exceptionnels, il interdit la sortie de telle ou telle denrée de première nécessité ; et cela peut, en effet, gêner quelques négociants, quelques spéculateurs ; mais dans tous les cas, ces mesures sont accidentelles, de très courte durée, et elles n'infirmen en rien les doctrines générales en matière d'échange. L'Europe a cru devoir imposer des traités de commerce à la Chine, et la Chine, qui professe que les traités de cette nature vont précisément à l'encontre de la liberté, ou bien qu'ils sont inutiles s'ils sont fondés sur les véritables intérêts des peuples, s'est défiée de ces exigences ; puis, forcée d'y souscrire, elle a fait de ces traités des instruments de fisc. On lui reproche d'en abuser quelquefois ; mais que ne lui reproche-t-on pas ? La vérité, c'est qu'avant le commerce occidental et les traités dont il a été la cause, les droits perçus sur les importations étrangères venues de l'Annam, de Siam, etc., étaient en général plus faibles qu'aujourd'hui. <sup>p.208</sup> Cependant, même à présent, on sait que les droits de douane sur les marchandises européennes ne sont après tout que des droits *ad valorem* de 5 à 6 p. 100 pour la plupart des articles, de 8 à 12 pour quelques autres, et de 33 p. 100 pour l'opium seulement. Et pourtant, l'opium à part, toute l'Europe réunie ne parvient qu'à grand'peine à vendre à chaque Chinois pour 50 ou 55 centimes par an de cotonnade et de quincaillerie, tandis que la Chine vend pour 3 francs au moins de ses produits à chaque Français ! Les avantages que l'on se promettait des traités en sont réduits là, et tous les efforts possibles sont venus se briser contre ce tout petit chiffre de 3 francs d'impôt. Ce n'est vraiment pas la peine de faire des traités ni d'avoir un ministère spécialement chargé de les rédiger. Les 3 francs d'impôt et la densité de la population, — les Chinois ont raison : — voilà le meilleur ministre *del Fomento*. Le commerce intérieur, la production et la consommation locales exemptes de tout impôt et aussi intenses que possible, sans aucune éventualité étrangère qui puisse en troubler les rapports, en voilà les œuvres les plus immédiates.

La marine de guerre chinoise n'existait pour ainsi dire pas il y a trente ans. Elle ne se composait que d'un certain nombre de jonques de toute

## La cité chinoise

grandeur, dont le service consistait à protéger les côtes et à transporter les troupes d'une province à une autre, par les fleuves et les rivières qui les parcourent. <sup>p.209</sup> C'était, en un mot, une simple marine de défense. La mer lui était à peu près interdite. Mais depuis les échecs qu'elle a subis, la Chine a compris que ces moyens étaient insuffisants, et que, même sans se départir d'un système purement défensif, il fallait être capable de lutter au moins d'agilité — contre des ennemis très bien pourvus. Elle a donc, conseillée et dirigée par des Français, des Anglais et des Américains, commencé par édifier des arsenaux de constructions maritimes, dans lesquels on a, en effet, construit quelques navires de guerre à vapeur. Cependant, elle paraît s'être aperçue, à l'heure qu'il est, qu'il était beaucoup plus économique d'acheter en Europe les navires tout faits dont elle pourrait avoir besoin à l'occasion, que d'entretenir éternellement des arsenaux pour n'y construire qu'un, deux ou trois navires par an ; et je crois que ces arsenaux ne servent plus qu'aux réparations. Mais jonques ou frégates à vapeur, toute la marine n'est, comme dans le passé, qu'une dépendance du ministère de la guerre.

Puisque la Chine n'a pas de marine agressive, c'est qu'elle n'a pas de colonies extérieures. Elle n'en a jamais voulu. C'est un système. Jusqu'à il y a deux cents ans environ, il était interdit aux Chinois d'aller se fixer même dans les îles les plus voisines du littoral, telles que les Chusan, Haïnan. Ils y avaient des pêcheries et s'y installaient pour le temps de la pêche, mais leurs familles et leurs domiciles étaient sur le <sup>p.210</sup> continent. C'étaient, pour le gouvernement, des points stratégiques où il entretenait des flottilles de surveillance, et voilà tout. Pourquoi cette défense ? Je ne l'ai su que fort tard. On me disait d'abord que c'était pour éviter des frais d'administration ; mais les Chinois se passent si facilement d'administration que cette réponse n'avait évidemment qu'un but : se débarrasser d'un questionneur profane et importun. On me dit ensuite que, d'après une croyance populaire, les âmes ne quittent point le sol qu'elles ont habité vivantes, de sorte que s'exposer à mourir sur une autre terre que celle des aïeux, c'est en même temps courir le risque de ne jamais être réuni à la

## La cité chinoise

famille éternelle. Cette explication était peut-être meilleure, mais elle ne me satisfaisait pas entièrement. Rien, en effet, n'eût été plus facile aux Chinois de Chusan que de faire rapporter leur corps en Chine. ainsi que le font ceux de San-Francisco, afin de forcer l'âme à le suivre et à réintégrer le domicile des ancêtres. Et puis, c'est affaire de goût, non de gouvernement. La vérité, je l'appris un jour en causant du *gen* avec quelques amis chinois.

« Oui, l'on rompt l'unité de l'humanité, en mettant entre soi et celle dans laquelle on est né des espaces inconnus. La rupture est peut-être éternelle, mais elle est immédiate. Seul, au milieu des contrées incultes qu'il vient de parcourir, l'émigré dit : « Ceci est à moi », et il est, dès ce moment, en dehors de l'humanité. Il élève des <sup>p.211</sup> barrières, dresse des remparts, construit des forteresses et, d'étranger, il devient un ennemi. Il oublie que la terre n'est à personne et que l'homme n'en a l'usufruit qu'à la condition de la cultiver lui-même. La grande propriété, qu'on ne peut exploiter qu'au moyen de la grande culture, engendre la servitude, arrête la population et la détruit <sup>1</sup>. Et puis, quand on n'est plus d'accord sur les principes, et que les cœurs cessent de s'entendre, les bouches cessent de parler la même langue. D'où vient, monsieur, qu'issus de la même souche, tant de peuples sont maintenant ennemis ?

Ainsi disaient mes amis, et pendant qu'ils parlaient, l'histoire des colonies européennes dans le monde entier me revenait à l'esprit. Je ne pouvais m'empêcher de songer aux injustices qu'elles avaient coûté, aux victimes qu'elles avaient faites, au sang qu'elles avaient fait verser. Mais, libres de s'approprier les dépouilles de ceux qu'elles suppriment, restent-elles, du moins, unies à leur pays natal ? Non. Les unes, longtemps

---

<sup>1</sup> A quelques lieues de Paris, sur la route de Senlis à Mortefontaine, on rencontre un village de trente-quatre maisons, Neuf-Moulins, complètement abandonné. Les terres de ce village ont été rattachées en majeure partie à l'ancien domaine seigneurial qui appartient à M<sup>me</sup> C... et sont aujourd'hui en prairies.

## La cité chinoise

rivées au joug de la mère patrie, s'en détachent un jour avec violence, imaginent des frontières, établissent des douanes, lèvent des armées, et p.212 les flottes coûteuses qui les protégeaient à l'origine peuvent recevoir d'un instant à l'autre l'ordre de les écraser. D'autres, échouées comme des épaves sur les bords d'un continent à peine connu d'hier, se jalouent dès aujourd'hui et n'aspirent qu'au moment où la plus forte pourra absorber les voisines.

Puis un des lettrés reprit :

— Tout autre, monsieur, est notre méthode de coloniser. Nous nous desserrons et ne nous dispersons pas. Nous gagnons de proche en proche, sans nous quitter jamais. Nous ne prétendons pas à la possession d'une parcelle que nous n'occupons pas. Le sol où nous posons le pied est arrosé de notre sueur. Lui et nous ne faisons qu'un. C'est ainsi, c'est en se peuplant, que notre patrie s'est agrandie, et que les *cent familles* l'ont peu à peu étendue jusqu'aux montagnes du Tibet, jusqu'aux sables du désert et jusqu'à la mer. Ce n'est point par les armes. c'est par la charrue que nous l'avons conquise et que nous la défendons. Enfin, monsieur, et j'aurais peut-être dû commencer par là, nous ne nous trouvons pas malheureux chez nous ; nos champs nous rendent avec usure les épargnes que nous leur confions ; et, excepté les gens tarés, nous n'avons à sacrifier ni un homme ni une sapèque à des colonies extérieures. Que ceux auxquels il plaît d'aller courir de plus grandes chances de fortune dans les pays étrangers y aillent à leurs risques et périls. Nous n'en avons pas besoin et nous n'en attendons rien.

Telles sont les explications que p.213 l'on me donna de l'absence systématique de colonies extérieures. Toutefois, depuis un ou deux siècles, l'esprit public paraît s'être un peu relâché de la sévérité de ces principes.

L'archipel de Chusan compte aujourd'hui plus de 300,000 habitants. L'île de Haïnan est peuplée aussi. Formose elle-même renferme un nombre

## La cité chinoise

relativement considérable de Chinois. Mais Haïnan et Chusan ne peuvent pas plus être considérées comme des colonies que Hyères, le mont Saint-Michel ou la Corse. Formose est un peu plus éloignée du continent. Mais si, après y être allé dans le seul but de détruire un des plus importants refuges de pirates malais, le gouvernement chinois y est resté, c'est que les populations indigènes se sont montrées jusqu'à présent réfractaires à toute civilisation et qu'il n'a pas été possible de leur remettre l'administration de leur île. — Sur le continent, la Chine a dû pourvoir aussi à sa sûreté. Après avoir, à plusieurs reprises, refoulé les incursions que les Tonkinois, les Annamites, les Coréens et d'autres peuples faisaient sur son territoire, elle a laissé chez eux des colonies militaires agricoles, qui les ont initiés à la vie sédentaire et à la civilisation ; puis elle les a rendus à eux-mêmes, ne se réservant qu'une surveillance et une suzeraineté des moins onéreuses. C'est une œuvre de cette nature qu'elle poursuit au Turkestan et dans les contrées qui la bornent au nord. Peut-être finira-t-elle par les annexer, si les populations le lui demandent, ainsi que <sup>p.214</sup> cela est déjà arrivé <sup>1</sup>, ou par s'en retirer, si elles lui donnent des gages de sécurité. Pour le moment, ce ne sont encore, ainsi que je le disais, que des colonies militaires n'ayant pas plus d'importance que celles qu'elle entretenait au Tonkin. On voit d'ailleurs qu'il n'y a, dans les motifs les plus secrets et les plus profonds de sa politique, aucune raison de supposer qu'elle se déporte de sa ligne de conduite ni qu'elle songe jamais à créer un ministère spécial des colonies <sup>2</sup>.

J'en ai fini avec les ministères absents en Chine de la nomenclature ordinaire des gouvernements européens. Je passe maintenant à l'examen des rapports des ministères présents avec le peuple.

---

<sup>1</sup> On a vu, au XVIIe siècle, des populations de 1,200,000 individus, les Toumourts, franchir des espaces de plusieurs centaines de lieues pour venir s'établir aussi près que possible de la Chine et lui demander ses lois.

<sup>2</sup> Peut-être est-il bon d'appeler ici l'attention sur ce fait, que tandis que beaucoup d'esprits en Europe semblent désespérer d'amener un jour les Arabes d'Afrique à notre civilisation, les Chinois ont réussi à convertir à la leur non seulement les peuples dont il vient d'être question, mais plusieurs tribus de Tartares dont quelques-unes étaient autrefois aussi nomades et aussi dédaigneuses du travail agricole que les Tartares encore pasteurs et que les Arabes avec lesquels elles ont plus d'un point de ressemblance. Il y aurait là, pour la France, un sujet d'études des plus intéressants.



### III

@

p.215 Le premier de tous est le ministère du personnel. Mais son ancien nom, celui sous lequel il a été institué, était bien significatif : il s'appelait le ministère de la population. Sa mission spéciale était de la développer. A l'époque où, sous les Tcheou, le gouvernement n'était à peu près formé que du ministère de l'agriculture, c'est lui qui était ce ministère. Alors le peuple ne possédait pas encore, à titre héréditaire, l'usufruit des terres qu'on lui donnait à cultiver ; lorsque, sous la direction du gouvernement, la surface affectée à la nourriture de chaque famille était arrivée à produire au delà de ses besoins, le ministère de la population desserrait les habitants, les transportait ou les transplantait un peu plus loin, ainsi que cela se pratique encore au Japon. Le ministre de la population, à l'aide des fonctionnaires spéciaux dont j'ai parlé, enseignait en même temps aux habitants la pratique de l'agriculture. Ainsi, développer l'humanité, et, pour cela, initier les hommes à la culture, telle était sa fonction essentielle. Il est bien déchu aujourd'hui, et naturellement sa déchéance date du moment où le développement extensif de la population, devenu égal sur la surface du territoire, ne p.216 pouvait plus se produire que d'une façon intensive. C'est alors que le peuple se substitua peu à peu au ministère de la population qui, de tout ce système, ne garde plus que la direction du personnel, dont les noms et les services ont été modifiés selon les besoins des temps. Les recensements, qui étaient une conséquence directe de ses fonctions, lui ont même été enlevés pour être réunis au ministère des finances. Cependant, telle est la considération dont la tradition continue à l'entourer, qu'il est resté le premier de tous les ministères et qu'il est regardé comme le plus important. Deux choses encore contribuent à maintenir cette opinion. La première, c'est qu'il est le dispensateur des emplois publics, lesquels, pour la grande majorité des lettrés, sont la consécration du talent, et auxquels ils aspirent. La seconde, c'est qu'aux yeux du peuple il est le grand justicier

## La cité chinoise

des fonctionnaires, et que c'est à lui que vont d'abord les plaintes des administrés.

Je disais, en parlant du ministère du commerce, que, selon les Chinois, on n'était jamais mieux gouverné que par soi-même. Je ne puis m'empêcher de le rappeler à propos du ministère des finances. On n'a jamais eu plus belle occasion de se répéter, ni meilleure excuse. Un État riche comme pas un, un territoire de près de 2,000 milliards de francs, sans compter les autres valeurs qu'il renferme ou qui le couvrent, et un gouvernement sans finances, voilà qui ne s'est jamais vu. <sup>p.217</sup> Sans finances, c'est trop dire ; mais enfin, excepté les revenus de l'impôt, ceux des douanes, du sel et des mines, qu'il se borne à distribuer après les avoir reçus, que lui reste-t-il à administrer ? Ni dette publique, ni emprunts, ni grand-livre, ni caisses d'épargne ; ni monopoles, ni banques à contrôler, ni pensions à servir, à peine un personnel de trésoriers-payeurs généraux, — tel est le ministère des finances chinois. C'est plutôt un ministère de comptabilité, et c'est le nom qu'il devrait porter. La véritable administration des finances est entre les mains du peuple. Le grand-livre et les caisses d'épargne, c'est la terre. Chaque champ en est une page. Rien, à mon sens, ne témoigne d'une prospérité plus réelle. Ce qui, du moins, ne saurait être contesté, c'est qu'un peuple qui sait, à ce point, gouverner sa bourse, n'est ni apathique ni engourdi. Tel n'était cependant pas l'avis d'un jeune diplomate attaché à l'une des légations européennes de Pékin. A peine arrivé, il jugea la situation d'un coup d'œil, d'un coup d'œil d'aigle. Un gouvernement qui ne fait rien parce qu'il est sans finances, et un peuple qui n'avance pas parce qu'il n'a pas de gouvernement qui le fasse marcher ! Pauvre civilisation, somme toute. Aussitôt il se mit à l'œuvre, et, quelques jours après, il présenta au ministère chinois un docte et long mémoire où il prenait la peine de lui expliquer les ressources, les avantages et le mécanisme des emprunts d'État. On le remercia, et il n'en fut plus question ; mais un <sup>p.218</sup> lettré, avec qui j'en causai, s'en étonnait beaucoup.

## La cité chinoise

— Je ne connais pas, me dit-il, l'organisation sociale de l'Europe ; mais, chez nous, les emprunts publics sont absolument impossibles. Nous ne connaissons pas le prêt à intérêt perpétuel. On se prête entre particuliers, sans intérêts si l'on est amis, à 30 p. 100 si l'on est étrangers, mais seulement pendant trois ans. Au bout de ce temps, on rembourse le capital si l'on peut, quand on le peut et même, jusqu'à un certain point, si on le veut. S'il est prouvé que l'on ait été cupide ou de mauvaise foi, on ne trouve plus à emprunter. Il n'y a guère d'autre pénalité. Les lois contre l'usurier sont très sévères ; elles fléchissent en faveur du débiteur. A qui le gouvernement pourrait-il emprunter à un intérêt si élevé et à de pareilles conditions, et comment servirait-il cet intérêt, puisque l'impôt est fixe ? Et puis, quels seraient les prêteurs ? Il n'y a pas d'oisifs. Chacun fait lui-même valoir ses fonds et en retire ainsi un profit plus grand que celui que l'État pourrait lui payer. Si les grands emprunts sont en usage en Occident, ajoutait le lettré, il est évident que la terre et l'épargne sont concentrées entre les mains d'un petit nombre de personnes, incapables de les mettre en œuvre elles-mêmes. Mais cette réflexion m'inquiète. Elle m'en suggère d'autres qui me font douter, je ne vous le cache pas, que la justice soit la loi de l'Occident. Peut-être aussi ne vois-je pas bien clair dans ma pensée. J'ai répondu, d'ailleurs, autant que <sup>p.219</sup> je l'ai pu, à la question que vous m'avez posée. Permettez-moi de m'en tenir là.

Ainsi, là encore, c'est-à-dire dans les rapports qui existent entre la population et les finances du gouvernement, les Chinois trouvent la justification de leurs théories sur l'influence du *gen*, ou du développement de l'humanité : gouvernement riche, propriété concentrée, population rare ; gouvernement pauvre, propriété très divisée, population dense. Et ce qui semble confirmer le raisonnement de mon lettré, c'est que, pressé par des nécessités exceptionnelles et lancé depuis peu par les Européens dans la voie des emprunts, ce n'est que chez les Européens que le gouvernement

## La cité chinoise

chinois peut les émettre. En 1868, si mes souvenirs sont exacts, il y en avait eu deux, montant ensemble à 70 ou 80 millions de francs.

Le ministre des rites a plusieurs missions : il représente d'abord essentiellement ce que l'on pourrait appeler le pouvoir spirituel de la civilisation. On cite un temps où il le possédait tout entier. Il en est aujourd'hui dépouillé par les progrès de la civilisation elle-même. Il a dans ses principales attributions les temples du Ciel, de la Terre, du Tonnerre (ou de l'Électricité) et de la Lumière, ainsi que les temples consacrés à la mémoire de Confucius. C'est lui qui en dirige et surveille les solennités. Quant au culte des ancêtres, qui n'est, en définitive, que l'application individuelle des doctrines que ces solennités ont pour but de rappeler, le ministère des rites n'a pas à s'en <sup>p.220</sup> occuper. Entré depuis des milliers d'années dans la pratique universelle, il suffit à ce culte pour se maintenir d'avoir rempli ses promesses et de n'avoir jamais déçu les espérances qu'il a fait naître. Le développement de la population, son enseignement principal, et les résultats qu'il a amenés lui ont donné une solidité à laquelle personne ne saurait ajouter. Le ministère des rites n'a donc aucune action directe sur les croyances religieuses ou superstitieuses du peuple, sans quoi il devrait changer de nom et s'appeler ministre des cultes. Il se borne à rappeler de temps en temps les principes philosophiques dont quarante siècles ont démontré l'efficacité, et à en préserver la pureté. C'est dans ce but qu'il a institué, depuis la plus haute antiquité, les instructions de quinzaine qu'il fait adresser au peuple par des mandarins ou par des lettrés délégués. J'ai dit ailleurs la recommandation qui distingue presque toutes ces instructions : « Défiez-vous des religions. »

La vieillesse est, en Chine, l'objet d'une sorte de culte qui est une des attributions du ministère des rites. A partir de l'âge de soixante-dix ans, les vieillards reçoivent des honneurs publics, officiels. Les fonctionnaires convient tous ceux de leurs districts, riches ou pauvres, à de grands banquets où ils les servent eux-mêmes. Pour les vieillards de quatre-vingt-dix ans, c'est pour les fonctionnaires de l'ordre le plus élevé

## La cité chinoise

un devoir, qu'ils ne délèguent à personne, et c'est une <sup>p.221</sup> occasion de récompenser par quelques égards particuliers les services rendus par les plus humbles individus dans le cours de leur vie. Il existait, il y a une vingtaine d'années, dans une ville de Kouy-tcheou, un chrétien qui exerçait la profession de médecin-pharmacien et s'était acquis une grande notoriété pour les maladies des enfants. Il en avait sauvé beaucoup et, entre autres, celui du gouverneur de la ville. Il ne recevait pas d'honoraires et refusa même ceux que le gouverneur lui offrit. Celui-ci, alors, se fit renseigner sur l'âge du médecin, et la fête des vieillards étant arrivée, il alla lui-même, suivi de son cortège habituel, dans la boutique de celui à qui il devait la guérison de son enfant, s'inclina devant lui ainsi que tous les gens, lui remit une inscription attestant sa reconnaissance et celle de tout le pays, et l'invita au banquet qui devait avoir lieu quinze jours après.

L'assistance publique est aussi du ressort du ministère des rites. C'est à lui qu'appartient l'appréciation des secours à accorder aux districts éprouvés par les fléaux, tels que remises d'impôts, prêts de grains ou d'argent. Il a encore l'administration des greniers de réserve et des établissements de bienfaisance fondés et entretenus par le gouvernement.

Le ministère des rites est en outre chargé de la promulgation et de l'exécution des lois, décrets et règlements qui, en raison de leur caractère trop spécial ou trop général, pourraient ne pas être compris du public <sup>p.222</sup> et ne pas être observés. Enfin, l'on a vu que les rapports de la Chine avec les nations étrangères ressortissent au ministre des rites. Je n'y reviendrai pas.

Que dire du ministère de la guerre, que tout le monde ne puisse pressentir ? Dans un pays dont la civilisation est fondée sur le développement de l'humanité, sur la multiplication des hommes, c'est-à-dire sur une fraternité et sur une solidarité de fait, non de mots ; chez un peuple d'où l'idée même de la guerre, en tant qu'institution, a si bien disparu que rien n'est plus odieux que le souvenir ou la vue de ce qui la rappelle ; dans un tel pays, dis-je, et chez un tel peuple, que peut être

## La cité chinoise

un ministère de la guerre ? Ou un démenti violent, formel et constant de la civilisation, ou un simple ministère de défense. C'est à la défense que se borne, en effet, le rôle de l'armée chinoise. Il faut ajouter que les troupes sont toujours campées en dehors des villes et qu'elles n'y rentrent que sur les réquisitions des fonctionnaires civils. Cependant, même à ce seul point de vue de la défense, il est évident que l'armée est aujourd'hui insuffisante, et l'on peut se demander si cette infériorité est inhérente à la civilisation elle-même. J'aurais à présenter quelques considérations à ce sujet ; mais elles seront mieux à leur place dans une étude consacrée à l'examen critique de la civilisation chinoise que je compte publier dans un autre volume.

Plus facilement encore que du ministère de la guerre, <sup>p.223</sup> le lecteur peut se faire une idée du ministère de la justice. Pour qui connaît l'organisation de la famille et l'étendue de son pouvoir judiciaire, la juridiction du gouvernement ne doit intervenir que dans les cas pour ainsi dire exceptionnels. C'est une juridiction d'appel ou une juridiction criminelle limitée aux crimes qui peuvent entraîner la peine de mort, que la famille n'a pas le droit de prononcer. Elle devient aussi la juridiction naturelle, civile ou criminelle, des individus isolés que des circonstances fortuites placent momentanément en dehors de leurs familles ou qui en ont été rejetés. Le cadre de ce travail ne me permet pas d'entrer dans l'étude détaillée que le sujet comporterait ; toutefois, on me saura peut-être gré d'en dire quelques mots rapidement. Il n'y a auprès des tribunaux de l'État ni ministère public, excepté en cas de meurtre, ni avocats. Le demandeur et le défendeur, aussi simplement et aussi brièvement que possible, exposent les faits eux-mêmes ou les font exposer par qui ils veulent. Le magistrat, assisté de deux assesseurs, prononce suivant l'équité. Les jugements sont publics et il peut se faire que l'on consulte l'auditoire. J'ajoute que, quelles que soient les affaires portées devant ces tribunaux, le magistrat commence toujours par demander si elles ont été jugées en famille, et il tient compte des jugements domestiques.

## La cité chinoise

Le code pénal de la Chine ne comprend que trois genres de peines : la mort avec des aggravations, selon <sup>p.224</sup> le cas, — c'est-à-dire l'empoisonnement ou le suicide, la strangulation ou la décapitation, — des châtiments corporels et la déportation. Pas de prison. Toutefois, comme, malgré toutes les évidences, l'aveu du coupable est absolument indispensable pour que la peine de mort puisse être prononcée, il arrive que cet aveu est refusé, et que pour ne pas laisser un scélérat en liberté, on le fait remettre en prison jusqu'à ce qu'il se décide à parler. Mais c'est une illégalité. On prévoit, sans qu'il soit nécessaire de les indiquer, les graves conséquences, accidentelles mais possibles, de cette procédure, imaginée pourtant en faveur de l'accusé.

Le code est des plus sévères. Pour la troisième récidive de vol simple, pour le vol simple d'une somme d'environ deux cents francs, pour le viol, l'adultère, le meurtre simple, la mort. Point de circonstances atténuantes. Le complice, dans certains cas, est puni de la même peine que le coupable principal. Pour les crimes politiques, considérés comme les plus grands de tous, en ce qu'ils sont les attentats les plus graves contre l'unité de la société, la mort, et souvent, à ce que l'on assure, une mort cruelle. Pour les complices les moins coupables, le bannissement, ou plutôt la déportation dans les districts de l'Illi <sup>1</sup>.

<sup>p.225</sup> Toutes les condamnations à mort doivent recevoir la sanction de l'Empereur, qui, avant de les examiner, observe pendant trois jours le jeûne et l'abstinence.

Je viens de dire que la loi n'admet aucune circonstance atténuante. Cependant, s'il s'agit de meurtres accidentels, ou même, dans certains cas, de meurtres sans préméditation, elle autorise la composition.

Il est encore une exception dont je n'ai pas pu arriver à comprendre la raison. Dans certaines circonstances particulières, et lorsqu'il n'y a pas eu

---

<sup>1</sup> L'Illi est une contrée au nord-ouest de la Chine, dont le territoire, formé d'une vallée très profonde, est d'une fertilité proverbiale. Le climat en est extrêmement doux. Les melons de l'Illi sont renommés.

## La cité chinoise

de meurtre, la loi autorise le coupable à se faire remplacer pour la peine de mort. Il y faut d'abord le consentement de la partie plaignante, et ensuite, comme de juste, celui du remplaçant. Mais ce dernier n'est pas le plus difficile à obtenir. La famille du condamné s'adresse à l'un de ces scélérats endurcis dont il était question tout à l'heure, lui offre le moyen de se réhabiliter près des siens qu'il a déshonorés, ruinés, réduits à la pire misère, et il accepte. Il se dévoue. Cela, encore une fois, est très rarement permis. Pendant que j'étais à Pékin, je fus presque témoin de l'exécution d'un officier supérieur de l'armée, lequel, coupable du viol d'une enfant, n'avait pu obtenir la substitution, malgré les indemnités d'argent qu'il avait offertes, la famille n'ayant point consenti à la composition. Il faut ajouter que le condamné en tout cas est forcé de s'exiler.

Une autre singularité du code criminel chinois, c'est le suicide légal. Sénèque n'enseignait pas seulement à p.226 attendre la mort avec courage, il conseillait aussi de la prévenir. C'est, disait-il, la mort volontaire qui permet à un homme isolé, au plus faible et au plus chétif des hommes, de tenir tête au maître du monde. Elle lui donne des forces en face de ce pouvoir sans limite par la pensée qu'il peut toujours lui échapper, et il ne se regarde pas comme tout à fait esclave, puisqu'il lui reste la liberté de mourir. En Chine, il ne saurait être question de se délivrer d'une tyrannie ; mais il peut arriver, comme chez nous-mêmes, que l'on épuise tous les moyens de juridiction sans obtenir justice, ou bien que, accusé, on ne puisse prouver son innocence ; alors, le désespoir, la conscience de son droit et la loi offrent au malheureux un dernier recours et un dernier moyen d'avoir raison contre l'évidence même. Il peut, devant la porte de son accusateur ou de son persécuteur affirmer par sa mort la vérité de ses déclarations. Son ennemi est ensuite poursuivi comme coupable de meurtre. Un Chinois avait défriché et cultivé un lopin de terre dépendant d'une propriété de l'évêque de Pékin ; les récoltes y venaient bien, ce que voyant, les chrétiens veulent lui reprendre le terrain. Mais la loi est pour le paysan et lui en garantit l'usufruit. Alors, les chrétiens entreprennent de l'en dégoûter, lui jouent tous les mauvais tours possibles, et finalement



## La cité chinoise

vont, par une belle nuit, couper ses récoltes sur pied. Le paysan se plaint ; le procès, grâce au prestige dont l'évêque était encore couvert en 1862, traîne en <sup>p.227</sup> longueur ; si bien que, de guerre las et désespéré, le cultivateur va se couper la gorge devant la porte de l'un des chrétiens. Cela se passait dans un village de Mongolie, en dehors de la Grande Muraille. J'y arrivai le jour de l'arrestation des chrétiens.

Autre fait. Un homme chargé de sapèques rencontre sur un pont un autre homme qui les lui enlève : « Voleur, rends-moi mes sapèques ! » Le voleur court. « Voleur, si tu ne me rends mon argent, je me noie. » Le voleur rapporte les sapèques.

Quoi qu'il en soit des étrangetés et des sévérités de la loi chinoise, et des réflexions qu'elles feront naître, il ne faut pas oublier qu'après tout, et en dépit de ses rigueurs, le nombre des condamnations à mort, en temps ordinaire, est très restreint.. Dans des provinces de vingt-cinq à trente millions d'habitants, on n'en compte que douze ou quatorze par an ; il en est d'autres aussi peuplées où il n'en a été prononcé aucune depuis plusieurs années. Ce qu'il faut surtout ne pas perdre de vue, c'est que les tribunaux officiels n'ont, en définitive, pas d'autres justiciables que des individus que leurs fautes ont déjà fait rejeter de leurs familles et qui ne sont dès lors que des récidivistes, et des récidivistes de la pire espèce : avant d'arriver à cet état d'exception, combien de fautes, de crimes même, leurs familles n'ont-elles pas dû leur pardonner ! Dans d'autres pays, un criminel, repoussé de la société dès une première condamnation, peut souvent être <sup>p.228</sup> nécessairement conduit à un deuxième crime. En Chine, cela n'est pas.

En réalité, les véritables tribunaux du pays, ce sont les tribunaux domestiques ; la vraie justice, la justice humaine dont les avis, les admonitions et jusqu'aux punitions retiennent dans l'humanité les égarés qu'un droit impitoyable pourrait en chasser irrévocablement ; la justice qui, même en frappant un coupable de ses plus grandes peines, laisse toujours

## La cité chinoise

la porte ouverte au repentir et à la réhabilitation, c'est la justice de la famille. C'est celle-là qu'il faut considérer.

On peut se demander quelle est la règle de ces tribunaux. Puisque le droit civil de la Chine est réduit au très petit nombre d'articles indispensables à formuler et à assurer les principes généraux de la société, puisque le code n'est qu'un code pénal criminel, où donc est la loi qui inspire les magistrats de la maison, où est le droit sur lequel ils s'appuient ? On peut également demander quelle est la sanction des jugements des tribunaux domestiques, quelle force contraint le condamné à se soumettre. Je ne vois aux deux questions qu'une seule réponse. La loi qui inspire le juge est la loi que tout homme possède naturellement en soi. La force qui courbe le coupable devant ses arrêts, c'est le sentiment de la justice que le coupable lui-même ne peut longtemps méconnaître. J'ai parlé, dans une autre occasion, du respect dont les conseils de famille sont l'objet, ainsi que leurs décisions. Mais on voit bien qu'il <sup>p.229</sup> lui faut quelque chose de plus. Cela est facile à expliquer. Les magistrats publics écoutent, jugent et condamnent. Les magistrats domestiques éclairent avant de prononcer. Avant d'être condamné, le coupable est convaincu. Sa conscience endormie s'est réveillée, et il se rend. Aucune force n'est utile. J'ai vu des convicts chinois tendre eux-mêmes leurs jarrets aux fers qu'on allait leur mettre.

Il est certain que tout cela suppose une idée de la justice portée à une puissance extraordinaire. Quoi d'étonnant pour nous qui connaissons maintenant les institutions chinoises et qui nous rappelons en particulier les coutumes relatives au pouvoir judiciaire domestique ? Je ne sais plus qui a dit que tout homme est l'addition de sa race. Et vous, lecteur, qui admettez la transmission héréditaire de certaines facultés, songez à l'accumulation produite en chaque Chinois par tant de siècles écoulés.

Les Chinois, qui eux-mêmes prétendent à un sentiment très développé de la justice, l'expliquent d'une autre façon. Cette croyance n'est, après tout, ni plus métaphysique ni plus mystique que l'explication qui se fonde sur l'atavisme. La voici, vous choisirez.

## La cité chinoise

« Lorsque l'enfant naît, c'est un homme, et pourtant l'on ne voit en lui que l'enfant. Lorsqu'il grandit, ce ne sont pas seulement ses bras et ses jambes qui se développent, ce sont ses idées. De même l'humanité. Aucun homme ne la verra jamais tout entière, et <sup>p.230</sup> cependant elle existe. Elle est un être en une multitude de membres. Toutes les idées sont en elles, et il n'y en a pas en dehors d'elle ; mais elle ne les manifeste qu'au fur et à mesure de sa croissance. L'avènement de l'humanité, de *l'Homme-Un (Y-gen)*, est désirable, et l'on doit y tendre de toutes ses forces, car c'est l'avènement d'une justice de plus en plus complète. En un mot, plus la population est dense, plus l'idée de justice est développée.

Telles sont les théories des Chinois et si elles sont exactes, il faut reconnaître qu'aucun peuple n'a de meilleures raisons pour se croire en possession de la justice et pour se passer par conséquent d'un ministre chargé de l'enseigner et de l'appliquer. Mais laissons l'atavisme et la doctrine chinoise. Le fait constant, c'est qu'il est impossible qu'un peuple chez lequel, sans gendarmes ni déploiement d'aucune force publique, le coupable va au-devant de la peine qui le frappe ; chez lequel le suicide, comme présomption du droit, est un recours que l'accusé n'hésite point à employer ; il est impossible, dis-je, que chez un tel peuple, l'idée de justice ne soit, en effet, élevée à une singulière hauteur. Il y a une considération d'une autre sorte. Le droit chinois est très simple et ne connaît que des infractions aux principes essentiels à la conservation de l'unité humaine. « Tu honoreras ton père et ta mère, tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne te parjureras pas, tu ne convoiteras pas la femme de ton voisin, ni son champ. » C'est le droit naturel, et c'est ce qui explique peut-être <sup>p.231</sup> pourquoi la loi publique est si sévère. Quant aux arrangements particuliers, artificiels ou conventionnels, la loi ne s'en occupe pas, mais ne laisse place à aucun recours.

## La cité chinoise

Mais il ne suffit pas que l'idée de justice se manifeste dans les rapports des hommes entre eux ; il faut qu'elle pénètre toutes leurs œuvres, et qu'elle règne partout, sur la plante, sur l'animal et sur la terre, sur la matière. C'est la mission de *l'Homme-Un*, de *l'Y-Gen*, par qui le ciel agit et transforme, son médiateur sur le monde physique. Plus l'humanité est puissante, ou bien, plus les hommes, qui ne sont en définitive que ses moyens d'action, sont nombreux, plus cette mission est aisée.

Ce qui me reste à dire au sujet du ministère des travaux publics en sera une centième et dernière illustration.

Ce qu'était ce ministère, ou plutôt ce qu'était l'action du gouvernement, à l'époque où fut créé le système de canalisation de la Chine, une de ses plus belles gloires, et à l'époque, moins éloignée, où fut élevée la Grande Muraille, l'immensité de ces travaux et la date où ils furent accomplis le disent assez. Il est évident que le gouvernement, qui avait alors le droit de disposer des populations, encore rares, les transportait et les massait dans le voisinage des lieux où les travaux se faisaient. Des efforts collectifs et simultanés expliquent seuls des résultats aussi gigantesques que des canaux de plusieurs milliers de lieues de parcours, et des lacs qui, creusés et agrandis, ont 35 à 70 lieues de pourtour. <sup>p.232</sup> Aujourd'hui, et depuis des milliers d'années, il en est des travaux publics essentiels comme des lois de la Chine, ils sont faits et ne sont plus à faire. Le gouvernement se borne à en avoir soin. Je ne dis pas qu'il s'acquitte toujours très bien de ce devoir, mais enfin il n'a plus d'autre fonction. Selon le degré d'intérêt qu'ils présentent, les travaux sont exécutés et entretenus par les provinces, par les départements ou par les communes, au moyen de souscriptions à moitié volontaires, à moitié imposées par les conseils élus d'après la richesse des habitants, mais dont sont dispensés les gens peu aisés. Il n'est pas rare de voir certains de ces travaux publics, tels que ponts, chemins, etc., accomplis aux frais d'un très petit nombre de riches qui, pour toute récompense, se contentent de l'inscription de leurs noms sur l'une des pierres de la construction. Mais les travaux actuels les plus étonnants sont

## La cité chinoise

ceux que réalise chaque jour l'initiative privée. Si on en considère l'ensemble, aucun de ceux qui les ont précédés, même parmi les plus importants, ne peut leur être comparé, et ils feraient pâlir les ingénieurs les plus hardis, les capitalistes les plus audacieux. Que diraient ceux-ci, en effet, si l'on proposait de terrasser toutes les montagnes ? Cependant cela se fait tous les jours, par de simples individus, sans emprunt public, sans garantie d'État, sans subvention officielle. Et la raison en est bien simple : c'est encore le *gen* qui nous la donne. Sous l'effort d'une population de plus en plus dense et sous l'influence d'une loi juste, <sup>p.233</sup> la propriété est tellement morcelée, que tous ces travaux qui, avec une population clairsemée, seraient impossibles ou exigeraient une énorme concentration de forces, fragmentés deviennent aisés pour de simples individus et se font, en quelque sorte, à temps perdu. Pas un filet d'eau n'arrive dans les plaines sans avoir été vingt fois arrêté sur le flanc des montagnes ; et toutes ces terrasses qui, du sommet à la base, en font de véritables gradins, sont l'œuvre des paysans. Les ruisseaux de nos villes sont moins serrés que ceux qui arrosent leurs rizières, et ce sont eux qui les ont creusés. Que de fois, en les voyant accomplir tranquillement et comme en se jouant ces travaux qui, partout ailleurs, seraient inexécutables, ne me suis-je pas senti plein d'admiration ! Que de fois, en les voyant édifier, pierre par pierre ces murs de soutènement qui, au point de vue de la fertilité, devaient mettre le sol des montagnes au niveau de celui des vallées, ou bien récolter du riz ou du blé dans les creux où les oiseaux de proie, jadis, plantaient leurs aires, que de fois ne me suis-je pas écrié en moi-même : Ah ! les braves gens, les braves gens ! J'étais touché de ce qu'ils faisaient. Je leur en étais reconnaissant. Je triomphais avec eux des obstacles qu'ils avaient vaincus.

Et, toutefois, le fait qui me semblait le plus merveilleux, le fait dont ces victoires n'étaient après tout que le témoignage éclatant, c'était la substitution progressive de l'action individuelle à l'action collective dans <sup>p.234</sup> toutes les œuvres de la civilisation, depuis les plus simples jusqu'aux plus complexes, depuis celles de l'esprit jusqu'à celles de la matière.

## La cité chinoise

L'individu affranchi des servitudes de la collectivité, indépendant et libre dans l'unité et grâce à l'unité, — voilà le fait capital qui ressortait pour moi de l'étude des rapports des Chinois avec l'État et avec le gouvernement, et me paraissait justifier toutes leurs théories.

@

## CINQUIÈME PARTIE

### LA FAMILLE OUANG-MING-TSE

#### I

@

p.237 Ouang-Mo-Khi est un groupe de sept à huit cents maisons, situé entre deux des collines qui forment les gorges de Yang-Ping, à quatorze lieues à l'ouest de Fou-Tcheou, dans la province de Fo-Kien. L'air y est salubre, la chaleur beaucoup moins forte en été qu'à Fou-Tcheou, et le paysage ravissant. A l'exception de cent à cent cinquante marchands et gens de différents métiers, massés sur les bords du Tâ-Choueï-Khi, dont le lit s'étend au fond de la vallée, les habitants ont disséminé leurs cottages un peu partout, laissant entre eux des espaces à peu près égaux occupés par les champs et les jardins. La rivière, fréquemment coupée par des p.238 ponts, est sans cesse sillonnée par des bateaux de petite et de moyenne grandeur qui vont et viennent entre les nombreux centres de population qu'elle traverse et dont quelques-uns sont des villes très importantes. Presque jusqu'au sommet, les collines sont cultivées et arrosées par des canaux dérivés du Tâ-Choueï-Khi. De ces canaux, qui courent au tiers environ des deux versants, des norias, mues par des hommes ou par des buffles, élèvent l'eau et l'envoient dans un canal supérieur, d'où elle est reprise et montée de la même façon dans un troisième, puis dans un quatrième et dans un cinquième et elle ne regagne son lit qu'après avoir distribué partout la fraîcheur et la vie. Lorsque la saison des grandes irrigations est terminée, c'est-à-dire lorsque le riz est mûr, ce travail devient presque inutile ; l'eau des pluies et des ruisseaux, recueillie dans des réservoirs judicieusement installés, suffit, ou peu s'en faut, aux besoins des autres cultures. Vus d'en haut, on dirait de tous ces canaux autant de ceintures d'argent. — Forcés de mouler, pour ainsi dire, leurs champs sur

## La cité chinoise

les sinuosités que les eaux décrivent et sur les contours des collines, les paysans leur ont fait prendre les formes les plus diverses et les plus inattendues. Les uns, accrochés ou suspendus aux flancs des coteaux, soutenus par des murs en pierres sèches, dans les interstices desquelles de grandes lianes flottantes ont pris racine, ont l'air de bénitiers gigantesques, de bastions avancés ou de balcons pleins de <sup>p.239</sup> verdure. Les autres, disposés çà et là, sans ordre et sur des points différents, font croire qu'on est en face d'immenses étagères chargées de vases, de coupes, de vasques et de vide-poches des modèles les plus extravagants. De ceux-ci dans ceux-là, l'eau tombe, de hauteurs plus ou moins grandes, en mille cascades qui reflètent au soleil tous les feux des pierres précieuses. — Ici, sur ces terrasses, c'est le vert tendre et gai des rizières qui domine, ou bien, la couleur plus foncée des champs de cannes à sucre. Dans les endroits qui ne se sont pas aussi bien prêtés aux irrigations, on a repiqué des plants de cotonniers aux grandes fleurs jaunâtres. Ailleurs, ce sont des lignes d'orangers au feuillage sévère et sombre. Là-bas, des plantations d'arbres à thé, sous lesquels on aperçoit la terre grise, tranchent sur tout le reste.

Le riz, le thé, le coton, le sucre et les oranges sont les récoltes les plus importantes de la contrée, mais il en est plusieurs autres qui ajoutent à sa richesse un appoint considérable. C'est le chanvre produit par un palmier dont les larges éventails s'étalent à six ou huit mètres du sol <sup>1</sup> ; c'est l'huile que l'on extrait des graines d'un arbre auquel son tronc noueux, ses rameaux tordus et ses feuilles rouillées donnent un aspect vraiment misérable <sup>2</sup> ; c'est le suif, également <sup>p.240</sup> fourni par les graines d'un autre arbre que l'on prendrait de loin pour une sorte de bouleau ou de peuplier <sup>3</sup> ; c'est surtout le bambou, le plus utile peut-être de tous les arbrisseaux, le plus élégant sans contredit, dont les tiges de huit à dix mètres de hauteur balancent leurs panaches au moindre vent. On voit aussi quelques bananiers par groupes de cinq à six pieds, mais ils ne paraissent

---

<sup>1</sup> Chamœrops excelsa.

<sup>2</sup> Dryandra cordata.

<sup>3</sup> Stillingia sebifera.



## La cité chinoise

avoir d'autre rôle que de contribuer au décor général du pays ; leurs fruits sont rarement bons.

Tout n'est pas absolument cultivé sur les collines de Ouang-Mo-Khi. Il y a des hauteurs auxquelles l'homme n'a pas encore pu toucher, des escarpements que sa main n'a pas encore soumis. La nature s'est chargée du soin de les parer. Au printemps, à partir de la fin du mois de février, tout cela se couvre des vêtements les plus somptueux. Alors, fleurissent les azalées pourpres, roses ou jaune d'or, les gardénias blancs, les clématites bleues, les primevères, les câpriers, les glycines, les camélias. Pas un pouce de terre n'est oublié ; dans ce splendide manteau, pas un accroc.

Cependant, la campagne est fréquemment interrompue par de petits massifs d'arbres du sein desquels se détachent, le matin, le soir et aussi dans le milieu du jour, des tintements argentins ou graves qui rappellent tout à fait les *Angelus* des pays chrétiens. Ce sont les tintements des cloches de douze pagodes bouddhiques, <sup>p.241</sup> dont les triples toitures aux tuiles jaunes émaillées et les angles relevés en éperons se révèlent par trouées et se découpent sur le bleu pur du ciel. Du reste, calme profond que ne réussissent même pas à troubler les chants des oiseaux ou les voix des travailleurs et les échos qui leur répondent. Ces voix, ces échos, ces chants, ce silence, ces parfums, ces couleurs, cette harmonie, cet ensemble font de ce petit coin du monde un véritable paradis. Tout vous enivre et vous éblouit. Là, point de roues grinçantes sur un pavé raboteux, point de bruits de marteaux ni de fumées de fabriques noires et puantes. L'œil et l'oreille, tous les sens, qu'aucun bruit étrange et discordant ne vient distraire, acquièrent une subtilité inouïe. On entendrait l'herbe pousser, on entendrait même, selon l'expression du poète chinois, *le bruit que fait sur la terre l'ombre du feuillage balancé par le vent*. Jamais la vie ne fut plus intense. Jamais l'homme et la nature ne se sont mieux compris, ni plus intimement unis.

Les habitants de Fou-Tcheou, et ceux des villes voisines à trente lieues à la ronde, aiment beaucoup cet endroit. Ils y viennent avec leurs familles

## La cité chinoise

pendant une partie de l'été. Chaque pagode a toujours à leur disposition plusieurs pavillons petits ou grands. Seulement il faut les retenir d'avance, car les amateurs sont nombreux. Il en arrive même de Ning-Pô et de Schang-haï. Les canaux les y amènent jusqu'au pied des montagnes.

p.242 C'est là qu'habite la famille Ouang Ming-Tse. Voici comment j'en fis la connaissance. C'était à la fin du mois de mars ; on venait d'achever la première récolte du thé. Deux hommes, dans un champ, sarclaient au pied des arbustes et y mettaient un peu d'engrais. Je les regardais, assis sous un palmier, auprès des vêtements qu'ils avaient déposés sur le bord et d'une énorme théière de terre cuite entourée de paille tressée, à laquelle ils venaient boire de temps en temps. Le plus âgé, s'en étant approché à son tour, m'adressa la parole :

- Votre petit frère n'ose pas vous offrir de ce pauvre breuvage.
- Merci, frère aîné, j'avais soif tout à l'heure, mais je viens de manger une orange et j'en veux conserver le goût.
- Oh ! vieux monsieur, le goût du thé ne gâte pas celui de l'orange. Je ne veux pas parler de celui-ci ; il n'est pas très bon. Mais j'aimerais à vous en faire goûter d'autre... A-Pé-A, A-Pé-A, va donc à la maison et rapporte-nous du thé de la nouvelle récolte...

La maison n'était qu'à quelques pas. A-Pé-A fut vite revenu avec un plateau, des tasses, une bouilloire d'eau chaude, un petit réchaud, une boîte de thé et un tabouret sur lequel il posa le tout. Pendant que l'eau se reprenait à bouillir, mon interlocuteur ouvrit la boîte, y puisa quelques feuilles qu'il mit dans chacune des tasses. Il les remplit d'eau, et les ayant couvertes de leurs surcoupes, il me dit :

- Il n'était pas encore bien sec, mais il n'en sera que meilleur.

Puis, s'inclinant vers p.243 moi, comme pour m'inviter à m'en assurer, il porta lui-même la tasse à ses lèvres en écartant légèrement la surcoupe et en aspirant lentement. Je suivis son exemple. C'était exquis. La liqueur,

## La cité chinoise

très claire, jaune comme de l'or pâle, aussi odorante que la fleur même du thé, flattait l'œil et laissait à la bouche un goût doux et suave véritablement délicieux. Il devina ce que j'éprouvais.

— N'est-ce pas, vieux monsieur ?

— Oui, frère aîné, vous avez raison, la saveur de l'orange est grossière auprès de celle-ci.

— Un de nos poètes compare la fleur de thé à la joue d'une jeune fille.

J'avouai ne pas avoir songé à ce rapprochement, et je reconnus que l'idée pouvait être juste.

— Et, lui dis-je, récoltez-vous beaucoup de thé de cette qualité-là ?

— Hélas ! non, monsieur ; comment cela se pourrait-il ? on le cueille à peine éclo. Un *meou*<sup>1</sup> n'en produit pas plus d'une livre.

— C'est peu, en effet ; mais tout dépend du prix que vous le vendez.

— Les marchands nous l'achètent près de deux ligatures<sup>2</sup> la livre. Ce n'est guère. Mais cette première récolte ne retarde pas beaucoup les autres, et c'est autant de gagné.

— Et l'avez-vous déjà vendue ?

— Non, vieux monsieur, elle n'est pas encore prête. Dans quelques jours seulement nous la porterons au marché, sauf ce que nous avons l'habitude de garder pour les amis qui nous viennent visiter.

---

<sup>1</sup> Un quinzième d'hectare.

<sup>2</sup> La ligature de 1,000 sapèques vaut environ 5 francs.

## La cité chinoise

— Eh bien, monsieur, de celui <sup>p.244</sup> que vous devez porter au marché, vous plairait-il de me céder une livre ? Je vous serais sincèrement obligé.

— Certainement, monsieur. Mon frère aîné demeure, je crois, dans la pagode d'en bas ?

— Oui ; mais puis-je vous demander comment vous l'avez appris ? Je ne suis dans le pays que depuis avant-hier.

— Oh ! vieux monsieur, tout se sait vite dans nos petits villages. Et puis, vous êtes Européen. On croit que vous venez pour acheter du thé.

— Non ; je viens seulement me reposer quelques jours dans votre belle contrée, et j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer souvent.

— J'allais demander à mon frère aîné la permission d'aller lui présenter mes devoirs chez lui.

Je la donnai avec empressement et nous nous séparâmes. La semaine s'écoula. Un matin, comme je finissais de déjeuner, mon interprète me remit une grande carte de visite rouge, portant modestement en très petits caractères le nom de Ouang-Ming-Tse. On me faisait demander s'il me convenait de recevoir dans la journée et à quelle heure on pourrait venir.

— Tout de suite,

dis-je au messager. Une heure après on m'annonçait l'arrivée de deux hommes que je donnai l'ordre d'introduire et au-devant desquels je fis quelques pas. L'un, âgé d'environ soixante ans, m'était absolument étranger ; dans l'autre, qui paraissait avoir quarante ans au plus, je n'eus aucune peine à reconnaître mon paysan, malgré le costume de cérémonie qu'il avait revêtu. Tous deux portaient une longue robe de coton bleu, un pardessus de soie violet et le chapeau de feutre à grands <sup>p.245</sup> bords relevés. — Les saluts d'usage terminés, je les conduisis au canapé où je les

## La cité chinoise

priai de s'asseoir, en désignant la place d'honneur au plus âgé ; mais ils s'y refusèrent absolument. Je dus me contenter de leur offrir deux chaises ; j'en pris une troisième et m'assis à côté d'eux, résistant à mon tour à leurs protestations et m'éloignant des places qu'ils avaient déclinées. Enfin, après un nouveau salut, la conversation s'engagea.

— Je n'ai pas voulu, me dit le plus âgé, laisser à mon fils l'honneur de vous apporter seul le thé qu'il vous avait promis, et j'ai pensé que le vieux monsieur me pardonnerait d'être venu.

Je l'assurai que j'étais enchanté.

— Seulement, reprit-il, quand mon fils Po-Y a fait cette promesse, il ignorait que notre récolte était vendue depuis le matin, de sorte que nous n'avons plus à offrir au vieux monsieur que du thé de notre réserve, celui que nous gardons pour les amis,

ajouta-t-il timidement. Je le remerciai vivement d'un cadeau offert d'une façon si délicate, et l'entretien prit son tour ordinaire. Je le complimentai sur la beauté de son pays. Il s'inclina.

— Oserai-je demander au vieux monsieur quel est son heureux âge ?

— Je n'ai que trente-six ans, monsieur.

— Oh ! je vous en aurais bien donné le double <sup>1</sup>.

Je m'inclinai à mon tour.

— Et vous, mon frère aîné, quel est le nombre de vos années fleuries ?

— Je n'ai que <sup>p.245</sup> soixante-deux ans.

---

<sup>1</sup> Grand compliment en Chine. « Y mô jo sin, jen mo jo kou », dit le proverbe. *Traduction* : « Dans le vêtement, ce que l'on prise, c'est la nouveauté ; chez l'homme, c'est le grand âge. »

## La cité chinoise

— Il serait difficile de vous en donner le double, dis-je en souriant, mais il est certain que vous paraissez beaucoup plus vieux.

Il s'inclina de nouveau. Et en se relevant :

— De quel honorable nom s'appelle le vieux monsieur ?

— Si est mon humble nom.

— Et le vieux monsieur est également un homme du Si <sup>1</sup> ?

— Vous l'avez deviné, Ouang-Ming-Tse,

lui répondis-je en souriant du calembour. Il se mit à rire aussi :

— Oh ! cela n'était pas difficile, Si-Lao-Yé <sup>2</sup> ; mais quel est le nom de votre honorable pays natal ?

— C'est la France.

Les deux hommes saluèrent.

— Et vos parents, Si-Lao-Yé, sont-ils en bonne santé ?

— Ils sont morts, Ouang-Sieñ-Señ <sup>3</sup>. Ils sont morts depuis longtemps.

— Nous vous plaignons sincèrement, Si-Lao-Yé. C'est pour cela sans doute que vous vous êtes décidé à quitter votre pays.

— En effet, Ouang-Sieñ-Señ. Mais puis-je vous demander aussi si, plus heureux que moi, vous avez encore vos parents ?

— Mon père est mort il y a trois ans, mais j'ai encore ma mère. Elle a quatre-vingt-douze ans et, grâce au ciel, elle se porte bien.

— Votre famille est-elle nombreuse, Ouang-Ming-Tse ?

---

<sup>1</sup> Si, la première syllabe de mon nom français, devenue mon nom chinois, signifie : Occident.

<sup>2</sup> Vénérable Si.

<sup>3</sup> Monsieur Ouang.

## La cité chinoise

— J'ai trois filles plus âgées que Po-Y et une quatrième plus jeune ; elles sont mariées et n'habitent pas notre village. J'ai encore un fils plus jeune, marié aussi, dont <sup>p.247</sup> les intérêts sont séparés des nôtres, mais qui, demeure tout près de notre maison. Enfin, celui-ci a déjà six enfants.

— Je les félicitai tous les deux. En ce moment le domestique apporta le thé, qu'il servit sur les guéridons placés entre les chaises, avec des cigares et quelques liqueurs de France. Les liqueurs parurent de leur goût, mais ils déposèrent bientôt leurs cigares qu'ils trouvaient trop forts. Cependant la causerie avait changé de sujet. Nous parlions maintenant de la France, de ses mœurs, de son industrie, des chemins de fer, et Po-Y, qui jusque-là n'avait presque pas ouvert la bouche, ne tarissait pas de questions. Enfin, ils se levèrent et, après m'avoir fait promettre d'aller les voir le lendemain, ils prirent congé.

Le lendemain, j'étais chez eux. Les hommes, venus à ma rencontre, me conduisent solennellement au salon où toute la famille m'attend debout, rangée par ordre de taille. On me fait asseoir presque de force à la place d'honneur que je m'étais pourtant juré de ne pas accepter. Ouang-Ming-Tse est à ma droite et Po-Y me présente tout le monde. Voici sa mère : Ouan-Lay-Lay (M<sup>me</sup> Ouang) ; et sa femme : Po-Ta-Niang (M<sup>me</sup> Po). Elles viennent juste en face de moi et me font un grand salut en abaissant leurs mains jointes jusqu'à terre et les relevant à la hauteur du menton. Voici son fils aîné A-Pé, vigoureux gaillard de dix-huit ans, et sa fille aînée, Po-Kouei-Niu (Mlle Po-Y), modeste et charmante enfant de seize ans qui me font le <sup>p.248</sup> *ko-teou* <sup>1</sup>. Voici un garçon de quinze ans qui en fait autant, et puis deux fillettes de douze et de dix ans, et encore un tout petit de trois ans et demi que tout le monde regarde en riant. Mais lui, très grave, s'approche, s'agenouille, incline sa petite tête jusqu'à terre et se relève très fier d'avoir si bien accompli la cérémonie des grands.

---

<sup>1</sup> Le *ko-teou* est le plus grand et le plus respectueux des saluts chinois.

## La cité chinoise

Quant à moi, je me suis approché de la mère et de la femme de Po-Y, je leur ai rendu leur salut ; et faisant un geste amical aux enfants, j'ai repris ma place. Mais tout à coup, je songe que l'assemblée n'est pas complète ;

— Oh ! mais, où est la grand'mère, Po-Sieñ-Señ ? serait-elle malade ?

— Non, Si-Lao-Yé ; seulement elle ne peut rester debout longtemps, et elle s'est attardée, mais la voici.

Elle arrive en effet, la bonne vieille, elle arrive lentement, conduite par le second fils de Ouang-Ming-Tse, venu chez son père pour me voir : elle arrive lentement, courbée par l'âge et s'appuyant sur un bâton. Je me hâte d'aller au-devant d'elle et lui fais mon plus grand salut, qu'elle me rend d'un regard joyeux, ne pouvant s'incliner. Qu'elle est vieille ! Oh ! mais qu'elle est vieille ! Son visage est tout ridé, ses mains tremblent et sa tête est branlante. Pourtant ses yeux, qui ont repris l'expression mélancolique habituelle aux vieillards, sont encore vifs ; ses pauvres cheveux gris sont parés des mêmes fleurs qui ornent les coiffures de ses petites filles, et son maintien est plein de dignité.

— Asseyez-vous, p.249 monsieur, me dit-elle, et soyez le bienvenu.

Tout le monde s'est rassis. Alors, sur un signe, mon domestique apporte une grande boîte d'où il sort les uns après les autres un polichinelle, des images, des paquets d'aiguilles, un paquet de bougies roses, des rubans, une toupie d'Allemagne, une poupée et un stéréoscope. Il y en a pour tous les goûts. Tous sont ravis.

— Oh ! par ma foi, grand'mère, au diable le cérémonial et l'étiquette. Le vieux monsieur n'a pas l'air d'y tenir.

Le vieux monsieur n'y tient pas du tout, il est redevenu jeune ; il est descendu de son trône <sup>1</sup>. Il a quitté le canapé ; il se mêle à eux et leur

---

<sup>1</sup> Le canapé, qui est le siège d'honneur, est très souvent placé sur une petite estrade élevée d'une ou deux marches.



## La cité chinoise

explique le stéréoscope. Les questions n'arrêtent pas, les remerciements non plus :

— Oh ! Si-Lao-Yé ! Oh ! Si-Lao-Yé !

Le petit est en extase, la toupie ronfle ; les jeunes filles ont déroulé leurs rubans ; mais ce qui fait merveille, c'est le stéréoscope. Nos rues et nos places d'Europe les remplissent d'admiration et, ils sont stupéfaits des maisons à cinq étages. Non, voyez-vous, jamais ils ne comprendront que l'on puisse monter si haut, ni que l'on en soit réduit à vivre ainsi les uns au-dessus des autres. Mais la porte s'est ouverte et l'on introduit une table toute servie. C'est un vrai dîner,

— Ah ! Ouang-Sieñ-Señ, cela n'était point convenu ; comment voulez-vous que je mange ? il n'y a que deux heures que j'ai fini de déjeuner.

— Je vous prie, Si-Lao-Yé, je vous prie, un petit effort.

La grand'mère, <sup>p.250</sup> Ouang-Lao-Po <sup>1</sup>, Ouang-Lay-Lay et les enfants ont disparu, nous ne sommes que quatre hommes autour de la table. Mais cela ne m'étonne pas et je ne fais aucune question, car je sais qu'il n'est pas d'usage que les femmes mangent avec les hommes, au moins quand il y a des étrangers. La femme de Po-Y et leurs fils seuls sont restés. Ce sont eux qui nous servent. A ma place je trouve ma cuillère, ma fourchette et mon couteau que mon domestique est allé chercher.

Le repas est bon, mais il est simple. Ce n'est point le repas solennel, pontifié, des gens riches ou des grands mandarins ; c'est le repas ordinaire des jours de fête chez les paysans. Un poisson avec une sorte de court bouillon d'un arôme exquis est au milieu de la table et sert de potage ; de chaque côté, des canards et des poulets ; aux quatre coins, deux plats de viande de filet de porc et de mouton coupés en petits morceaux, un plat de nouilles au jus excellent et un plat de haricots ; puis, dans les intervalles et tout autour de la table, une profusion d'entremets salés ou sucrés que l'on

---

<sup>1</sup> Vénérable dame Ouang.

## La cité chinoise

mange après ou avant chaque mets. J'y distingue des champignons, des crevettes, des aubergines, des algues de mer, du gingembre, des petits citrons confits, des cobas <sup>1</sup>, du fromage de pois, etc. Chacun a devant soi un petit plat et un bol rempli de riz en guise de pain. Le dîner est vraiment très bon et l'on y fait honneur. Cependant on a <sup>p.251</sup> enlevé les gros plats et les jeunes filles reviennent en apportant des oranges, des fruits secs, des sucreries, des bateaux, du vin et des liqueurs ; c'est le dessert. Le vin me fait faire la grimace : c'est du vin de riz que l'on sert chaud et qui a une odeur à laquelle je n'ai jamais pu m'habituer. Les liqueurs sont plus de mon goût, il en est une qui ressemble beaucoup au curaçao.

Enfin le repas est terminé. Il était simple, mais il a duré deux heures. On prolonge encore un peu les causeries et le soleil est déjà très bas lorsque je prends congé de mes nouveaux amis.

Depuis, et pendant les six semaines que j'ai passées à Ouang-Mo-Khi, je n'ai pas été un seul jour sans les revoir, soit chez eux, soit dans les champs, et je les ai encore revus les années suivantes, lorsque, fuyant les grandes chaleurs de l'été, je venais de temps en temps me réfugier à Ouang-Mo-Khi. Je puis donc dire que j'ai été jusqu'à un certain point le témoin de leur vie, de leurs travaux et de leurs plaisirs. Ce que je n'en ai pu savoir par l'observation directe, je l'ai appris de leur confiance et de leur amitié, à l'aide de questions multipliées et discrètement ménagées. Le tout m'a paru intéressant et je l'offre maintenant au lecteur dans les pages qui vont suivre.

## II

@

<sup>p.252</sup> Elle est longue, l'histoire des Ouang-Ming-Tse. Elle commence il y a huit cents ans, avec celle du canton ; aussi presque personne n'en ignore les épisodes principaux. On les rappelle dans les grands anniversaires, en

---

<sup>1</sup> C'est la hampe florale d'une sorte de roseau.

## La cité chinoise

même temps qu'on lit les généalogies qui font remonter tous les habitants au couple unique auquel on doit la colonisation du pays. Figurez-vous les généalogies de Juda, au chapitre premier de l'évangile de saint Mathieu. — Nous abrègerons. — Donc, il y a huit cents ans, sous le règne de l'empereur Yuen-Fong, de la dynastie des Song du Nord, un nommé Ouang, du pays de Chu, vint un jour dans la vallée et, la trouvant à son gré, s'y fixa. En ce temps-là l'esprit de Dieu soufflait seul sur les eaux du Ta-Choueï-Khi ; et même le Ta-Choueï-Khi était à peine inventé. Tout porte à croire cependant que la rivière existait et qu'elle coulait à la même place, mais son lit était encore en partie submergé et elle n'avait pas de nom. Elle gisait inerte ; et si on lui eût dit alors qu'elle sortirait un jour de son lit pour escalader les montagnes et pour se mêler aux ébats de l'homme et à ses travaux, elle eût été bien étonnée. Les plantes et les arbres croissaient çà et là sans ordre et ne donnaient asile qu'aux animaux sauvages. Les montagnes se dénudaient, et, dans leur désespoir, montraient au ciel <sup>p.253</sup> leurs os décharnés. C'était le chaos. L'homme parut dans la personne de Ouang et eut pitié. Tout changea. Il appela la rivière « *la Grande Eau de la Vallée* ». Il en facilita l'écoulement, il l'aida à se dégager des inondations qui la couvraient ; et la rivière devint sa servante. Il prit un coin de terre, le défricha et lui donna son propre nom.

— Que ceci, dit-il, soit dès à présent et pour toujours la terre des Ouang.

Ce fut sa seconde épouse et il l'aima, de toutes ses forces, de sorte que si la première lui donnait des enfants, celle-ci produisait en abondance tout ce qui était nécessaire à leurs besoins. Lorsque ses filles étaient grandes, elles étaient demandées par les gens de Yué, de Ou-Si et de Gao-Tsong qui habitent au delà des montagnes, et il les leur donnait en mariage. Lorsque ses fils étaient forts, il leur désignait un champ pour y construire leur maison, il les envoyait chercher les sœurs de ces gens-là, et elles devenaient leurs femmes. Avec un peu de temps, il réunit autour de lui ses fils, ses petits-fils et ses arrière-petits-fils, qui ne se distinguèrent entre eux

## La cité chinoise

qu'en ajoutant leurs petits noms à celui de leur père. Il y eut les maisons de Ouang-Ti-Koué, de Ouang-Po-Sen, de Ouang-Hou-Tsang, etc. C'est ainsi que la vallée fut peuplée et cultivée. C'est ainsi que les montagnes racontent la gloire de Ouang et que la terre est pleine de son nom. Aujourd'hui, ce petit territoire, qui mesure à peine douze cents hectares, compte au moins dix mille habitants, presque <sup>p.254</sup> tous issus du même couple en descendance masculine.

Dix mille habitants éparpillés sur douze cents hectares, se représente-t-on l'animation du tableau ? Dire que c'est la campagne ? Non, ce n'est pas la campagne comme en France, avec des champs à perte de vue et des villages séparés les uns des autres par des solitudes interminables ; non, ce n'est pas la campagne sans ressources et sans distractions où l'on meurt d'ennui pour peu que l'on y séjourne aux approches de l'hiver. — Dire que c'est la ville ? Non, ce n'est pas la ville non plus, avec son fracas, son agitation fiévreuse et souvent stérile, avec son luxe et ses misères. Ouang-Mo-Khi a tous les charmes de l'une et tous les agréments de l'autre. Qu'on se figure le coteau de Bellevue à Chaville, qu'on remplace les villas à l'architecture luxueuse ou prétentieuse par de modestes maisons de paysans, sans étage, très propres, blanches ou grises, couvertes de tuiles rouges ou bleues, plus régulièrement espacées qu'entre Bellevue et Chaville, et l'on aura une idée assez exacte de Ouang-Mo-Khi. Les écoles y sont très nombreuses ; on peut bien dire qu'il y en a une pour quinze maisons ; les pagodes bouddhiques renferment plusieurs bibliothèques, sans compter celles que la générosité de quelques familles met à la disposition de tous, dans les édifice, consacrés à leurs ancêtres et à leurs archives. Enfin, outre ces temples bouddhiques, il y a, dans chacun des dix quartiers de Ouang-Mo-Khi, une construction d'un <sup>p.255</sup> genre particulier, que les Européens appellent aussi pagode, mais qui a bien d'autres destinations que le culte. Imaginez une grande cour fermée par quatre murailles de vingt à vingt-cinq pieds de hauteur. A l'intérieur, contre trois de ces murailles règne une galerie construite sur un terre-plein en maçonnerie, élevé de cinq pieds environ et couvert d'un toit soutenu par

## La cité chinoise

des colonnes. Contre la quatrième, un autre terre-plein, en manière de théâtre, plus bas et plus large, également couvert d'un toit dont les angles relevés et les arêtes sont ornés de figurines en terre cuite, laisse à droite et à gauche des ouvertures donnant accès dans la cour, laquelle est à ciel ouvert entre la galerie et ce terre-plein. Tel qu'il est, ce bâtiment sert à toutes fins. Trois fois par semaine, le matin, c'est un marché. Dans le milieu du jour, et le soir quand il n'a pas d'autre emploi, c'est un cercle, un club, un lieu de réunion quelconque ; c'est là qu'on organise les fêtes, de là que partent les cortèges et les théories aux anniversaires des grands morts ou des corporations. C'est aussi un théâtre pour les troupes nomades qui visitent fréquemment le pays. Enfin, c'est un caravansérail, si l'on veut, pour les voyageurs qui préfèrent ne pas aller à l'auberge.

La pagode centrale de Ouang-Mo-Khi est naturellement plus grande et plus belle que les autres. Les tuiles des toits sont émaillées en vert, et les murs à l'intérieur sont revêtus de plaques de porcelaine ornées <sup>p.256</sup> de dessins. Et maintenant, connaissez-vous en Europe beaucoup de villes mieux pourvues que Ouang-Mo-Khi de tout ce qui plaît aux yeux et satisfait l'esprit ? Oh ! je ne veux rien dissimuler ; tout n'est pas absolument à l'abri de la critique dans ce joli village. En regardant de près, on y trouverait sans doute plus d'un désagrément. Le plus grave est, au bout des sentiers, à l'entrée des champs, la présence d'énormes jarres enfoncées en terre et pleines d'engrais liquide déposé là en attendant. Les Européens, que le plaisir de la chasse amène parfois à Ouang-Mo-Khi, se plaignent que là comme ailleurs du reste, rien ou presque rien ne signale ces maudites jarres. Non pas qu'il s'en émane aucune mauvaise odeur, car elles sont généralement couvertes avec beaucoup de soin de larges feuilles de nénufar afin d'empêcher toute exhalaison, mais c'est qu'il est très facile d'y tomber, quand, entraîné à la poursuite du gibier, on ne songe pas au terrain où l'on marche. Ceux auxquels ce regrettable accident est arrivé ne s'en vantent guère, mais ils en gardent un souvenir implacable et ne le pardonnent pas à la Chine. Quand vous entendez un voyageur grincheux à son endroit, vous pouvez être à peu près sûr qu'il a dû tomber dans une jarre.

### III

@

p.257 A quelle époque de l'histoire de Ouang-Mo-Khi la famille Ouang-Ming-Tse commença-t-elle à se distinguer des autres, et par quelle filiation se rattache-t-elle au fondateur de la commune ? C'est une question qu'il serait très facile de résoudre en consultant les listes généalogiques et les annales de la famille. Il n'y a rien de plus sûr ni de plus précis que les renseignements puisés à une telle source, et ils ne sont jamais contestés. L'enquête judiciaire, même la plus sévère, n'y trouverait rien à reprendre. Comment pourraient-ils être faux ? Comment oserait-on altérer un état civil que les voisins connaissent ? Ensuite, les livres d'une famille ne peuvent-ils pas être contrôlés par ceux de la famille dont elle prétend sortir ? Une falsification de cette nature est donc inadmissible ; même en justice, une simple déclaration suffit. Nous ne serons pas plus exigeant, et nous nous contenterons du récit de Ouang-Ming-Tse.

— Mon père, me dit-il, était le quatrième enfant d'une famille qui en compta quatorze ; ses aînés étaient deux frères et une sœur. Le premier et le troisième aidaient leurs parents, ils restèrent cultivateurs comme eux et ne quittèrent jamais la maison ; le deuxième étudiait pour être mandarin et il eut assez de succès p.258 dans sa carrière puisqu'il devint gouverneur de district. Sa sœur allait se marier quand mon père eut quinze ans. A cette époque-là mon grand-père était loin d'être riche. Il cultivait en tout quinze meous, dont sept ou huit seulement lui appartenaient. Or, quinze meous ne produisaient pas alors autant qu'aujourd'hui. Songez que cela nous reporte à quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans en arrière. Les canaux que vous voyez n'étaient pas tous construits et la vallée était moins peuplée. Aussi la culture était plus difficile et rapportait moins. Lorsqu'on vit que le nombre des enfants croissait, on décida que les garçons apprendraient des

## La cité chinoise

métiers et qu'ils iraient à la ville chercher le moyen d'augmenter le bien-être commun. Ce fut mon père qui commença. Il avait déjà six frères ou sœurs plus jeunes que lui. Il voulut être charpentier. On paya son apprentissage pendant trois ans ; on subvint à ses besoins tant qu'il ne put y suffire lui-même. Mais il gagna bientôt assez pour faire quelques économies, qu'il rapportait fidèlement à la maison en y venant aux réunions de quinzaine. Trois autres garçons suivirent son exemple. Avec leurs épargnes, mon grand-père arrondissait son champ, en reculait les limites, et dès qu'il pouvait donner de l'emploi à l'un d'eux, il le rappelait. Un seul, le plus jeune, est resté à Fou-Tcheou. C'est un des forts marchands de la ville. Il ne manque pas de venir aux anniversaires, et quand il quittera les affaires pour les laisser à deux de ses fils, ce qui ne peut tarder, c'est ici qu'il reviendra.

p.259 Il a acheté depuis longtemps déjà un grand terrain que son aîné cultive, et il y a fait construire son tombeau. La pagode qui sert de club et de bourse, la plus rapprochée de chez nous, a été bâtie à ses frais, et il entretient à moitié l'une des écoles de notre quartier. C'est comme s'il n'avait pas quitté le pays. Mais je vous parle de notre oncle, et c'est du grand-père qu'il était question. Eh bien, monsieur, voilà comment il put d'abord marier ses filles ; car, voyez-vous, on a beau dire que l'établissement des filles ne coûte rien, on ne peut pas les laisser comme cela quitter le foyer sans leur faire quelque cadeau ; et voilà comment il put ensuite laisser à chacun des garçons dix à douze meous environ. C'est avec cela que mon père a débuté. Maintenant, Si-Lao-Yé, s'il vous plaît de connaître l'histoire de mon bisaïeul et même celle de mon trisaïeul, je suis prêt à vous les dire ; mais c'est toujours à peu près la même chose, sauf des détails et des particularités de peu d'importance.

J'aurais cependant à vous signaler quelques-uns de nos ancêtres qui ont illustré la famille. Il y en eut un qui devint receveur

## La cité chinoise

général des finances et aux libéralités duquel on doit le cinquième canal de la rive gauche du Ta-Choueï-Khi. Je vous montrerai un jour son tombeau dans le cimetière de notre famille ; il lui a été offert par les habitants du coteau. Un autre arriva au grade de licencié du premier degré et exerça les fonctions de recteur dans la province du Hou-Pé. Un des <sup>p.260</sup> ponts de la rivière a été construit à ses frais ; en outre, sa bibliothèque privée est devenue publique et il y a annexé une école dont il a assuré l'existence par une dotation suffisante. Son tombeau est aussi dans notre sépulture, car c'est ici qu'il s'est retiré et qu'il est mort, dans sa maison, entouré de ses enfants presque tous cultivateurs. Nos annales disent que tous les habitants de Ouang-Mo-Khi assistaient à ses funérailles. — Je pourrais encore vous citer plusieurs de nos anciens parents qui feraient très bonne figure à côté de ceux-ci, mais tout cela est bien peu digne de votre intérêt. Quel est d'ailleurs l'habitant de notre vallée qui ne puisse vous en dire autant de ses ancêtres ? On se plaît à les rappeler comme on se souvient des heureux moments de son existence ; mais il faut, pour cela, les avoir vécus.

— J'ai dû être, dans une des vies antérieures auxquelles vous croyez, Ouang-Sieñ-Señ, un des fils de vos Cent Familles, car tout ce que vous me dites de vos aïeux me touche comme si c'étaient les miens.

— Hé, Si-Lao-Yé, tous les hommes ne sont-ils pas frères <sup>1</sup> ?

— Très bien dit, Ouang-Ming-Tse. Mais, je vous en prie, continuez votre récit. Laissons de côté l'antiquité, et apprenez-moi de quelle façon votre père a pu se tirer d'affaire.

---

<sup>1</sup> Traduction du proverbe : Sê hay tche louy, hiay hiong ty (*Proverbes chinois*, par M. PAUL PERNY).



## La cité chinoise

— Je vous ai dit, Si-Lao-Yé, qu'il était le quatrième <sup>p.261</sup> de quatorze enfants ; il en avait déjà lui-même quand le grand-père mourut ; mais ses jeunes frères et sœurs n'étaient pas encore tous en âge de s'établir. Il était donc impossible de rompre la communauté : l'on n'y songea même pas. Les choses restèrent en l'état sous la présidence du frère aîné, la grand'mère étant morte peu de temps après son mari. On continua à habiter sous le même toit, à manger pour ainsi dire à la même table. C'était plus économique ; puis l'éducation des petits était plus facile. Je commençais à grandir alors et je me souviens de tout cela comme d'hier. Deux de mes tantes étaient mariées ; on ne les voyait guère qu'à l'époque du nouvel an où elles venaient, avec leurs enfants, passer trois ou quatre jours au milieu de nous. Mon oncle, le lettré, occupait dans une autre province un emploi assez lucratif pour qu'il pût ne réclamer qu'une partie du produit de son héritage, et il laissait le reste à la communauté. Il restait donc encore à la maison cinq filles et six garçons, dont quatre étaient mariés et avaient neuf enfants. Cela faisait vingt-quatre personnes, auxquelles il faut ajouter quatre serviteurs à l'année, trois hommes pour les travaux des champs et une femme pour aider à ceux de l'intérieur. Tant que dura la communauté, nous vécûmes dans une grande aisance avec les quatre-vingts meous de terre que nous possédions. Mais lorsque mes tantes furent mariées et que le plus jeune de mes oncles se fixa à Fou-Tcheou, cela changea. Ce dernier, <sup>p.262</sup> qui avait besoin de tous ses revenus pour son commerce, voulut reprendre sa part d'héritage. Le mandarin, dont la famille augmentait plus vite que les appointements, profita de la circonstance pour en faire autant. D'un autre côté, il était évident qu'il faudrait un jour ou l'autre songer à se desserrer. On résolut de le faire tout de suite. En ce moment-là précisément, des voisins, ayant plus de terrain qu'il ne leur en fallait, cherchaient à en vendre une partie, et cela devait

## La cité chinoise

faciliter l'opération, comme vous l'allez voir. Les sept frères commencèrent par diviser l'héritage en huit parts égales. Deux de ces parts avec la maison paternelle revinrent de droit à l'aîné, et celles du marchand et du mandarin furent achetées par la communauté, réduite à cinq frères, pour un prix qu'elle s'engagea à payer en trois ans et dont elle servit les intérêts en attendant. Elle prit en même temps à loyer les champs des voisins en annonçant l'intention de les acheter et de les payer également dans un délai convenu. Puis les cinq frères firent un nouveau partage. L'ensemble des acquisitions, d'une contenance d'environ quarante meous<sup>1</sup>, fut divisé en cinq lots et chacun des frères en prit un, qui agrandit celui qu'il avait déjà. On se mit ensuite à construire des maisons pour ceux qui n'en avaient pas, sur les terrains qui leur étaient échus, et dès que l'on en avait terminé une, celui p.263 auquel elle était destinée allait l'habiter. Cela demanda quelque temps, vous pensez bien. Enfin, chacun eut la sienne, et au bout de trois ans, grâce à la communauté qui durait toujours et aux économies qu'elle avait permis de réaliser, tous les champs acquis étaient payés. Le partage fut alors consommé. On continua cependant à faire en commun les principaux travaux des cultures et des récoltes ; on continua à se prêter aide et assistance en toute occasion ; mais on vécut chacun chez soi, et les produits des champs appartinrent à ceux auxquels ces champs avaient été attribués et qui les cultivaient à leur guise.

— Parfaitement, Ouang-Sieñ-Señ ; mais si vos voisins n'avaient pas été disposés à se défaire des champs que l'augmentation de votre famille vous rendait indispensables, que serait-il arrivé ?

— Eh ! Si-Lao-Yé, tout près d'ici, nous avons des parents qui n'ont pas autant de terre que nous en avons alors et qui sont

---

<sup>1</sup> Un meou vaut sept ares environ.

## La cité chinoise

plus nombreux. Nous aurions fait comme eux. La terre, voyez-vous, est plus généreuse qu'on ne le saura jamais.

— Soit, mais supposons que votre terre eût été trop petite ?

— Eh bien, deux ou trois de mes oncles seraient allés dans une vallée moins peuplée demander à leurs sœurs et à leurs beaux-frères un petit champ dont ils seraient devenus tôt ou tard propriétaires.

— Et si cela encore eût été impossible ?

— Ils seraient allés plus loin, voilà tout. Je connais dans la province et ailleurs bien des endroits où le peuple est moitié moins <sup>p.264</sup> nombreux qu'ici. Pensez-vous qu'on ne les y aurait pas accueillis ? Est-ce que tous ceux qui travaillent ne sont pas aussi unis que les membres de la même famille ?. Mais chez vous, monsieur, comment fait-on en pareil cas ?

— Chez nous, Ouang-Ming-Tse, la population est beaucoup moins grande qu'ici, et la moitié du territoire est encore en forêts, en landes incultes, en marécages.

— Et en est-il de même dans tout l'Occident ?

— Hélas ! oui.

— C'est différent. Mais alors, ce qu'il me paraît difficile de comprendre, c'est que les Européens portent constamment la guerre dans les pays qui leur sont étrangers au lieu d'employer toutes leurs forces à conquérir à la culture leur propre territoire et à développer la population.

Je ne répondis pas à la question. Ouang-Ming-Tse eût encore bien moins compris que la stérilité d'une partie du territoire, la rareté de la population et l'état de guerre qui caractérisent l'Europe, fussent le fait d'une poignée de particuliers égoïstes et d'une législation barbare. Je le vis sur la pente de

## La cité chinoise

réflexions qui évidemment ne devaient pas être favorables à la civilisation européenne, et j'y coupai court en revenant au sujet de notre entretien.

— Vous m'avez dit, Ouang-Sieñ-Señ, que les deux oncles qui avaient quitté Ouang Mo-Khi, ont depuis longtemps remplacé les champs dont ils s'étaient défaits par d'autres achetés dans vos environs. C'est très bien. Mais s'ils n'avaient pas réussi dans leurs affaires ?

— Pendant un certain temps, les ventes d'immeubles provenant de l'héritage paternel sont toujours résiliables <sup>1</sup>. Nos oncles seraient donc revenus à la maison ; on leur aurait rendu leurs champs ou l'équivalent au même prix qu'ils les avaient vendus, et ils se seraient acquittés peu à peu.

— Me voilà satisfait au point de vue de la question des intérêts. Il en est une autre sur laquelle je voudrais vous demander quelques renseignements. Que devient votre culte domestique lorsque la séparation de la famille est accomplie ? Une fois chacun chez soi, ce lien moral est-il également dissous ? En un mot, quelles relations vos oncles conservaient-ils entre eux et avec la maison paternelle ?

— Rien de plus simple, Si-Lao-Yé. Généralement, quand le partage a lieu, c'est que tous les enfants sont en état de vivre par eux-mêmes. Ils sont mariés ; le plus souvent, ils ont déjà de grands enfants. Ils peuvent donc, sans sortir de chez eux, se conformer à la plupart des usages et des devoirs du culte des ancêtres. Ils en ont le droit. Cependant on ne commence guère à l'exercer qu'après le décès de l'un des fondateurs du nouveau foyer, père ou mère. Jusque-là, et même plus tard si l'on veut, c'est chez le plus âgé des frères que tout le monde s'assemble.

---

<sup>1</sup> La famille a droit de préemption, ce qui est d'ailleurs tout à l'avantage du vendeur. Il est sans exemple, je crois, qu'un champ provenant de l'héritage paternel ait passé en des mains étrangères, sauf les terrains expropriés pour former les concessions européennes des ports ouverts au commerce étranger.

## La cité chinoise

Dans tous les cas, c'est chez lui que se <sup>p.266</sup> célèbrent les anniversaires du père et de la mère et les fêtes particulières de la famille. Il en est de même des fêtes des saisons. Si les familles possèdent un temple des ancêtres spécialement consacré au culte commun de leurs parents, c'est là que se tiennent toutes les assemblées. Pour les grands anniversaires, tels que ceux de Confucius et des illustres anciens, on se réunit chez le doyen du village. Les frais essentiels de ces solennités sont assurés par le supplément d'héritage que l'aîné reçoit lors du partage, auquel des dotations faites par les riches de la famille viennent s'ajouter la plupart du temps. Et si cela ne suffit pas, chacun apporte son obole en venant aux réunions. C'est ainsi que cela s'est pratiqué chez nous. Quant à mes oncles, le marchand et le lettré, le jour où ils ont cessé de pouvoir assister régulièrement à nos fêtes, on leur a remis un extrait du livre de la famille constatant leur filiation jusqu'au quatrième de nos ancêtres, et ils se sont ensuite comportés comme ils l'ont voulu. Mais il est juste de dire qu'ils ont rarement manqué à nos grandes solennités.

— Je vous remercie, Ouang-Sieñ-Señ. Je n'ai plus que deux questions à vous poser à ce sujet. Le pouvoir judiciaire de la famille s'étend-il encore à ceux qui s'en sont séparés, présents sur les lieux ou éloignés ?

— Sans doute, Si-Lao-Yé ; quels recours auraient-ils donc, s'ils n'avaient pas celui de leur famille ? Pourquoi leur remettrait-on un extrait du livre de famille, si ce n'est pour qu'ils puissent constater et faire reconnaître <sup>p.267</sup> le droit qu'ils ont de s'en réclamer ? Comment, pourrait-on, à moins de cas graves et urgents, abandonner des parents aux tribunaux des mandarins ? Ce serait un déshonneur. Les mandarins et la loi, dit un proverbe, ne sont pas faits pour les honnêtes gens.

## La cité chinoise

— Le proverbe a raison. Et maintenant, dites-moi : les dépenses relatives soit aux cérémonies bouddhiques qui accompagnent presque toujours les funérailles, soit au service religieux que beaucoup de personnes font faire pour le repos de l'esprit des défunts, sont-elles aussi obligatoires que celles du culte des ancêtres ?

— Non, à moins qu'elles n'aient été ordonnées par le défunt. Toutefois, il est bien rare que l'on n'y contribue pas quand on le peut. On fait comme tout le monde, pour ne pas se singulariser à propos de choses qui n'en valent pas la peine, et surtout pour ne pas être soupçonné d'avarice.

— Mais à la manière dont vous parlez de ces choses-là, il est permis de penser que vous n'êtes point bouddhiste.

— Oh ! moi, Si-Lao-Yé, j'ai étudié la doctrine. Je pense comme le Maître <sup>1</sup>, qu'il n'y a qu'une chose dont je sois bien certain, c'est que je Vis, et je ne regarde comme véritables et nécessaires que les doctrines qui m'enseignent la Vie. Ma raison se refuse au reste. Et pourtant je ne vous dirais pas la vérité, Si-Lao-Yé, si je vous laissais croire que je suis tout à fait indifférent à une foule de pratiques <sup>p.268</sup> superstitieuses très anciennes, plus anciennes que le bouddhisme, et auxquelles les bonzes s'associent pour mieux exploiter le peuple. Quand la pluie ou la sécheresse compromettent nos récoltes par exemple, comment pourrais-je m'empêcher de souhaiter que le temps change ? Et du souhait à la prière, il y a si peu de distance ! Alors je vais avec nos gens en procession dans les champs et je demande aux esprits qu'ils interviennent en notre faveur. Vous avez pu voir à la maison, au-dessus de la cheminée de la cuisine, une image coloriée. C'est celle d'un patron que l'on se transmet de père en fils dans la

---

<sup>1</sup> Confucius.

## La cité chinoise

famille, et je suis sûr que les femmes ne manquent pas de lui adresser de temps en temps quelque prière. Je ne crois certainement pas à leur efficacité ; mais cette image est un souvenir qu'il me paraîtrait impie de faire enlever. A la naissance des enfants, on a l'habitude de leur mettre au cou une ancienne monnaie de cuivre que les bonnes femmes considèrent comme une amulette toute-puissante contre les maladies ; vous avez pu remarquer que mon dernier petit-fils la portait, et ni moi ni mon fils nous ne nous y sommes opposés. Lorsqu'on a construit le dernier bâtiment de notre maison, j'ai consenti à ce que l'on enfouît sous la porte du sel, des grains et un papier rouge sur lequel on avait écrit le nom d'une étoile. On dit que cela éloigne des travailleurs les mauvaises influences et assure le bonheur aux habitants. Eh bien, j'avoue que ces idées ne me déplaisent pas. Mais, tenez, Si-Lao-Yé, vous savez <sup>p.269</sup> peut-être que la pivoine est regardée comme un présage de bonne fortune si elle fleurit bien et abondamment, de mauvaise fortune si les fleurs sont rares et s'ouvrent mal. Qu'y a-t-il de vrai en cela ? Rien du tout ; ce qui n'empêche pas que mes yeux et mon cœur sont pleins de joie et d'espérance pour toute la journée après avoir contemplé les larges fleurs roses et rouges de la nôtre et je n'y manque pas chaque matin. Elle est superbe en ce moment. L'avez-vous remarquée, Si-Lao-Yé ? . . . Ce qu'il y aurait de pis, c'est que, si elle fleurissait mal, on se laissât aller au découragement : mais j'ai soin qu'elle fleurisse bien. Et puis, il y a tant de présages bons à faire oublier celui-là ! L'important, après tout, est de ne se laisser dominer par aucun. N'êtes-vous point de cet avis, monsieur ?

— Peut-être, Ouang-Ming-Tse ; mais nous avons assez philosophé comme cela. Si nous revenions à nos moutons. Au moment où j'ai interrompu votre récit, vos oncles et votre père habitaient chacun leur domicile respectif.

## La cité chinoise

— Oui, et nous avons payé toutes nos dettes. En trois ans, nous avons donné, soit à nos deux oncles, soit aux voisins, 2,000 taëls environ (16,000 francs) ; nous en avons dépensé pour la construction des quatre maisons à peu près 170 ; et cela, peu de temps après le mariage de la plus jeune de nos tantes à laquelle on avait fait un douaire et un trousseau d'au moins 200 taëls. Aussi mon père et ses frères se trouvaient-ils extrêmement gênés. Ce qui nous sauva, je vous l'ai dit, c'est que nous avons pu rester groupés. Sans cela, je ne <sup>p.270</sup> sais vraiment pas ce que nous aurions fait. Les cinq familles comptaient déjà quarante personnes ; mais il n'y en avait que sept en état de travailler aux champs. Moi, j'avais quinze ou seize ans, mais on avait cru pouvoir faire de moi un lettré ; j'étudiais et je ne rendais aucun service. Les autres étaient des femmes et des enfants. Or, sept travailleurs pour cent vingt meous, ce n'est pas assez. Vous me direz peut-être qu'en ce cas nous n'aurions pas dû acheter autant de terrain. Mais il fallait bien songer à l'avenir. Chaque année nous amenait deux ou trois bouches de plus à nourrir. Non, la diminution de nos cultures était impossible. Il n'y avait réellement qu'un seul moyen ; c'était d'avoir recours à des aides étrangers que l'on remplacerait au fur et à mesure par les garçons de la famille devenus grands et forts. C'est ce que l'on fit. Au lieu d'un ouvrier à l'année que nous avons employé jusque-là, on en prit trois. Nous n'avions jamais eu qu'un buffle ; on en acheta un second. Cela soulagea les hommes des travaux qui ne demandent que de la force, et les ouvrages où il faut mettre de l'adresse et du soin furent ainsi mieux faits. Sous le rapport de l'économie générale de la maison et du travail, tout alla donc mieux qu'auparavant. Seulement, ce ne fut pas tout de suite que l'on apprécia les avantages qui résultaient des nouveaux auxiliaires. Nous avons dépensé tant d'argent depuis peu que notre épargne était réduite à presque rien. Avant d'en faire sortir d'autres de la



## La cité chinoise

terre, il fallait un peu <sup>p.271</sup> de temps et les besoins étaient de chaque jour. Ce n'est pas la subsistance qui inquiétait ; nous l'avions chez nous ; mais dans une famille nombreuse il y a bien d'autres nécessités. On parla de me faire renoncer à mes études, et je dois avouer que l'on eût tout aussi bien fait. Pour mon père, la situation était en effet plus lourde que pour mes oncles. Les uns avaient moins d'enfants que lui ; les autres trouvaient dans les leurs plus de concours. Mon père n'avait pas d'autre aide que mon frère aîné, et sa quote-part dans le salaire des domestiques était d'autant plus forte. Cela n'a l'air de rien ; mais, encore une fois, cela s'ajoutait à mille autres choses. Pourtant, chaque fois qu'il s'agissait des dépenses communes entre mon père et ses frères, ma mère ne disait rien, car nous eussions tous mieux aimé mourir que de perdre la face en nous faisant tirer l'oreille ; mais pour le reste, c'étaient des lamentations sans fin quand elle était obligée de sortir des sapèques de son coffre. Je n'y peux penser sans sourire à présent, et je me dis qu'après tout nous aurions pu être bien plus malheureux et que notre misère aurait pu durer plus longtemps. Supposez que nous eussions été isolés. Pas moyen d'avoir un buffle pour nous seuls, puisque nous n'en avons que deux pour cinq ménages. Et alors, quoi ? Ainsi du reste. Et puis, nos voisins étaient nos parents. Moralement, nous étions aussi unis que si nous n'avions pas cessé d'habiter sous le même toit. C'est quelque chose de se sentir soutenus. Sans doute, <sup>p.272</sup> dispersés, chacun de nous n'aurait pas tardé à se faire des amis et des associés ; mais quelle différence, malgré tout ! Changer de pays, c'est changer de cultures, changer d'habitudes. Cela ne se fait pas sans quelque peine. Ici tout nous est aisé, parce qu'il y a huit cents ans que tout nous est connu. Ici, tout nous parle des nôtres : l'eau qui coule dans nos champs, ceux qu'ils ont créés, les arbres qu'ils ont plantés, leurs temples, leurs sépultures et jusqu'aux légendes que nos mères nous en

## La cité chinoise

racontent et qui peuplent de leur souvenir le coin du ciel sous lequel ils ont vécu. Ici, il y a huit cents ans que nous sommes cher nous.

Ouang-Ming-Tse s'était tout à coup ému en terminant cette partie de son récit. Sa voix vibrait. Et moi, pourquoi ne l'avouerais-je pas ? j'étais au moins aussi ému que lui, mais pour d'autres causes. Je venais d'entendre ce paysan raconter l'histoire de sa famille pendant un passé de plusieurs siècles ; je venais de l'entendre faire revivre, revivre lui-même les générations qu'il avait fait défiler devant mes yeux ; et moi, me disais-je, enfant d'une civilisation réputée supérieure, à peine sais-je où sont enfouies les cendres de mes aïeux les plus proches ! Pourquoi ne dirais-je pas les larmes que cet aveu m'arrachait presque, l'amertume dont il remplissait mon âme ? Avec une force jusqu'à cette heure ignorée, ce grand nom de Patrie, qui cependant n'avait pas été prononcé, surgit à ma pensée, resplendissant d'une clarté toute nouvelle. Pour la première fois, la Patrie se révéla <sup>p.273</sup> à mon esprit avec une précision, une profondeur et une élévation auprès desquelles le vague sentimentalisme qui m'y avait attaché jusque-là me parut terne et froid. La Patrie ! Existe-t-elle vraiment là où les populations, clairsemées, sont séparées par des espaces que le pied d'un homme n'a jamais foulés, par des forêts que sa présence n'a jamais animées, par des landes que sa main n'a jamais fécondées ? Existe-t-elle là où il n'y a jamais eu de générations, là où l'oubli des ancêtres est si complet que le désert a remplacé leurs jardins ? Existe-t-elle là où il n'y a rien, là où d'immenses territoires vides d'hommes et cependant possédés par quelques-uns, mettent entre les uns et les autres la distance, l'égoïsme et la haine ? Existe-t-elle chez un peuple qui réduit le nombre de ses enfants et pour qui, en fait, la postérité, c'est l'ennemi ?

La Patrie ! Faites que les solitudes disparaissent, « étendez le champ du bien ; resserrez celui du mal, de la stérilité, de la mort <sup>1</sup> ». Bannissez l'oisiveté des mœurs. Faites que, d'un bout à l'autre du territoire, les

---

<sup>1</sup> MICHELET, *la Bible de l'humanité*.

## La cité chinoise

hommes soient tellement pressés, qu'aucune parole prononcée n'aille se perdre dans le vide. Faites que de chaque motte de terre, pétrie de leurs mains, sorte un épi. Rendez toutes les générations solidaires, même les plus éloignées. Peuplez vos souvenirs de celles du passé, de celles de l'avenir remplissez vos cœurs. Alors la Patrie existera. <sup>p.274</sup> Lorsque cent millions d'hommes pourront entendre sa grande voix et prononcer son nom si puissant et si doux, la Patrie sera une réalité.

Telles étaient les réflexions qui m'agitaient pendant le repos qui suivit les derniers mots de Ouang-Ming-Tse. Était-ce l'effet du soir qui s'approchait ? était-ce l'éloquence des derniers rayons du soleil qui, se couchant pour nous, allait embraser le lointain pays que mon cœur adorait ? Était-ce, enfin, le grand silence qui se faisait autour de nous et qui exaltait nos impressions les plus intimes ? Je ne sais, mais il est certain qu'entre ce paysan chinois et moi, un même sentiment avait produit un courant de sympathie d'une énergie singulière. Nous nous regardions tous deux, et il me semblait qu'il devinait mon trouble. Que ceux qui n'ont jamais quitté le sol de la Patrie, que ceux qui ne savent pas à quel point on peut parfois éprouver le besoin et l'illusion de la voir et de la sentir partout, me raillent s'ils le veulent ; mais, durant une minute, je crus que nous allions nous jeter dans les bras l'un de l'autre.

## IV

@

Je retournai le lendemain chez mon ami. Il m'attendait.

— Arrivez, arrivez, me cria-t-il joyeusement du plus loin qu'il m'aperçut et en accourant à ma rencontre ; arrivez, Si-Lao-Yé, nous avons besoin de vous.

— A votre <sup>p.275</sup> service, Ouang-Sieñ-Señ ; de quoi s'agit-il ?

— Il s'agit de ma petite-fille ; son mariage est décidé, et nous vous attendons pour en fixer le jour. Or, vous savez que le 1<sup>er</sup>, le

## La cité chinoise

6 et le 20 de chaque mois sont des dates favorables suivant les idées du pays ; mais toute la famille tient à ce que vous lui fassiez l'honneur d'y assister, et nous voulons vous demander quel est celui de ces trois jours-là qui vous conviendra le mieux.

— N'allons pas si vite, je vous prie, frère aîné ; j'ai bien peur de ne pouvoir prolonger mon séjour jusque-là.

Nous touchions, en effet, à la fin du mois, et il n'était pas probable que le mariage pût se faire avant la dernière quinzaine du mois suivant. Or, la limite du congé que j'avais pris approchait et je ne pouvais la dépasser. C'est ce que j'eus beaucoup de peine à faire comprendre à mes amis. Ils paraissaient désolés, et à dire vrai, je ne l'étais pas moins. Il est très rare qu'un étranger soit admis comme je l'étais chez eux, dans l'intimité d'une famille chinoise, et le témoignage qu'ils me donnaient, en ce moment-là même, de leur confiance et de leur amitié, était si exceptionnel que j'en étais profondément touché. Mais une circonstance m'aida à triompher de leurs sollicitations et de mon propre entraînement ; c'est que la première partie des fêtes devant être célébrée au domicile des parents du jeune homme, il eût fallu d'abord m'imposer en quelque sorte à l'hospitalité d'une famille dont je n'étais pas connu, et ensuite me déplacer de plusieurs lieues qui m'auraient éloigné de ma résidence ordinaire au lieu de m'en rapprocher.

p.276 Toutefois, en renonçant à une invitation que j'eusse acceptée avec empressement sans les considérations qui précèdent, je ne perdis pas l'occasion qui m'était offerte de parler à Ouang-Ming-Tse d'une question qui me préoccupait depuis le premier jour. Les jeunes filles chinoises se marient ordinairement de bonne heure ; il en est peu qui dépassent quinze ou seize ans. Siu-Lien <sup>1</sup> en avait près de dix-sept et n'était pas mariée. En Europe, malgré sa beauté, sa grâce touchante et ses grands yeux, noirs comme ceux de tous les habitants du Céleste Empire mais d'une expression

---

<sup>1</sup> Trad. : fleur de nymphæa fraîche éclosée.

## La cité chinoise

très douce, le fait n'aurait eu rien d'étonnant. En Chine, c'était pour ainsi dire une anomalie dont les motifs intéressaient non ma curiosité, mais l'amitié sincère que m'inspirait chacun des membres de cette excellente famille. Je n'avais cependant pas osé m'en informer, parce que le sujet était délicat, et que le chapitre des femmes est un de ceux sur lesquels il est de bon ton d'observer la plus extrême réserve ; mais en félicitant le grand-père de la nouvelle qu'il venait de m'annoncer de la façon que je viens de dire, je pouvais très bien lui demander ce qui avait pu retarder le bonheur des deux jeunes gens.

— Il y a, en effet, deux ans que le mariage aurait dû avoir lieu, me répondit-il. Les deux familles en étaient où elles en sont aujourd'hui. On allait s'entendre sur le choix du jour, lorsque ma petite-fille tomba malade, et elle resta longtemps faible. A peine p.277 rétablie, voilà que le fiancé perd sa grand'mère ; d'où le délai qui nous a conduits jusqu'à présent. Nous avons même beaucoup abrégé, car il aurait dû être de vingt-sept mois ; mais comme nous ne sommes que de petites gens dont les gestes n'ont pas d'importance, nous avons pensé que trois cents jours étaient suffisants. Les esprits des ancêtres nous pardonneront, et j'espère bien que cette fois, ma petite-fille ne tardera pas à s'appeler M<sup>me</sup> Kou-Ouang-Ché <sup>1</sup>.

— Je l'espère aussi, Ouang-Ming-Tse ; d'autant plus que cette attente doit sembler longue aux jeunes gens. Se sont-ils déjà vus ?

— Quand ils étaient enfants, oui, mais pas depuis dix ans.

— Pas du tout ?

— Je ne crois pas, à moins qu'ils ne se soient aperçus une fois ou deux.

— En ce cas, il est possible qu'ils ne se reconnaissent même pas ?

---

<sup>1</sup> La femme ne perd pas le nom de sa famille en prenant celui de son mari ; elle l'y ajoute.

## La cité chinoise

— C'est probable.

C'était probable, en effet ; je ne l'ignorais pas. Vingt fois au moins, j'avais en vain cherché à me faire rendre compte des motifs d'une coutume si étrange ; car il n'arrive pas toujours que deux fiancés aient eu la chance de se rencontrer dans leur première enfance. Le plus souvent ils ne se sont jamais vus. Indifférence ou précaution, le fait était resté mystérieux ; mais, à cause de cela même, je m'obstinais à en trouver l'explication. Je voulus donc faire une nouvelle tentative.

— Mais, grand-père, si les deux futurs allaient ne pas se plaire !

— Pourquoi ne se plaindraient-ils pas, Si-Lao-Yé ?

— Voyons, Ouang-Ming-Tse, laissons là votre petite-fille et son promis. Ce que je voudrais savoir de vous, le voici : pourquoi les Chinois interdisent-ils tout rapport entre deux fiancés ?

— Oh ! Si-Lao-Yé, il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque nos mœurs n'autorisent pas le mélange des sexes en dehors de la famille et que le mariage est prohibé entre jeunes gens du même nom. Mais vous allez me demander pourquoi la séparation des sexes ? Je crois que les anciens qui ont fait nos lois et créé nos mœurs ont dû longtemps philosopher sur ce projet avant de s'arrêter au parti qu'ils ont pris. Ont-ils eu raison ? Ont-ils eu tort ? Pouvaient-ils faire mieux ? Qui oserait le dire ? Il faudrait pouvoir comparer les résultats avec ceux d'autres systèmes. Vous, Si-Lao-Yé, qui connaissez notre civilisation et qui en avez vu beaucoup d'autres, vous êtes bien plus capable que moi de prononcer.

Nos habitudes n'ont d'ailleurs rien d'absolument inflexible. Leur sévérité a cela de bon qu'elle rend les moindres écarts très sensibles et qu'on peut alors intervenir avant qu'ils deviennent trop grands ; mais, en définitive, chacun gouverne sa maison comme il l'entend, et personne n'y trouve à redire tant qu'il ne s'y

## La cité chinoise

produit rien de contraire à l'esprit des coutumes générales. Vous avez pu voir avec quel empressement tout le monde vous a recherché et accueilli chez moi, vous qui n'êtes pas seulement étranger à la famille, mais qui êtes étranger à notre nation. Je dois pourtant vous avouer que vous m'étiez connu plus que je ne vous l'ai dit. J'ai un ami employé <sup>p.279</sup> au yamen du Taotaï de N..., et je lui avais écrit aussitôt après votre première entrevue avec mon fils. N'auriez-vous pas fait la même chose à ma place ? Quant à nos fiancés, ils ne sont pas aussi complètement étrangers l'un à l'autre que vous le pensez ; l'intermédiaire obligé <sup>1</sup> et les commères ne manquent pas de les renseigner. Mais en réalité tout dépend de l'éducation. Le mariage étant chose sérieuse, nous tâchons de réduire au moindre rôle possible l'enthousiasme et l'imagination de la jeunesse, afin d'en éviter les surprises. Notre plus grand soin est de prédisposer les enfants à tenir compte avant tout des qualités du caractère. C'est de là que nous nous efforçons de faire naître leur sympathie. Une fois ce résultat obtenu, quoi de plus simple qu'ils s'en rapportent à nous pour le choix du compagnon de leur vie ? Ne connaissons-nous pas, bien mieux qu'eux-mêmes, leurs défauts et leurs faiblesses, les côtés par lesquels ils ont chance de se plaire ou de se déplaire ? Si, pendant les négociations qui sont longues, nous nous apercevons que nous nous sommes trompés, les croyances populaires, tel oiseau qui passe ou telle combinaison de certains caractères d'écriture nous donnent le moyen de les rompre. S'il était permis aux jeunes gens de se voir, que deviendraient tous nos soins ? Que deviendrait notre principe de <sup>p.280</sup> non-mariage entre parents ? Ce serait un bouleversement de toutes choses.

---

<sup>1</sup> Aucun mariage ne se fait, même entre des familles se connaissant parfaitement, sans un intermédiaire dont les agissements rappellent d'une façon étonnante le *bazvolan* de notre Bretagne.

## La cité chinoise

— Vos précautions, Ouang-Ming-Tse, seraient superflues en vertu de l'éducation que vous donnez.

— Il ne faut pas demander à des enfants des efforts au-dessus de leur âge et de la nature. Si-Lao-Yé ; les nôtres ne sont pas des saints. Songez que nous nous marions de très bonne heure. Quant à attendre que la raison soit la plus forte, ce serait un véritable désordre. Beaucoup ne se marieraient pas, les filles surtout qui vieillissent plus vite que les garçons. Que deviendraient la morale, la société, la justice ? Une fois mariés, nous nous attachons à nos femmes ; nos femmes s'attachent à nous, et j'affirme que nous sommes heureux. Sur dix mille Chinois, il n'y en a peut-être pas cent qui ne soient prêts à rendre le même témoignage. Combien y en aurait-il dans les pays où le mariage se fait dans d'autres conditions, sans parler des individus qui, alors, sont condamnés au célibat ? Le savez-vous, Si-Lao-Yé ?

Non, Si-Lao-Yé ne le savait pas et il ne le sait pas encore. Aussi croit-il devoir imiter Ouang-Ming-Tse, et renvoyer la question à son frère aîné, le lecteur sous les yeux duquel elle tombera.

— Évidemment, reprit Ouang-Ming-Tse, craignant sans doute d'avoir froissé mon amour-propre d'Européen ; évidemment, votre petit frère parle de choses qu'il ne connaît pas. Chaque peuple a son caractère et, par conséquent, ses mœurs, et il est probable que les choses ne <sup>p.281</sup> sont ni meilleures ni pires chez les uns que chez les autres.

Cette conclusion me parut discutable, mais je n'en dis rien, voulant terminer là une digression qui ne nous avait déjà entraînés que trop loin ; me servant d'une formule qui plaisait à mon ami, je lui dis tout à coup :

— Si nous... revenions à nos moutons, Ouang-Sieñ-Señ ?



## La cité chinoise

— Revenons-y, Si-Lao-Yé. Mais, au point où nous l'avons laissée, notre histoire, qui est devenue la mienne, peut être terminée en peu de mots. Deux fois repoussé aux concours publics, je réussis cependant, grâce à mon oncle, à obtenir un petit emploi dans les bureaux d'une préfecture. J'espérais ainsi pouvoir continuer mes études sans rien coûter à mes parents et me représenter une troisième fois avec plus de bonheur.

Le temps s'écoula, et, à trente ans, je n'avais pas encore pu donner suite à ce projet. J'étais marié, j'avais quatre enfants, il fallait vivre. Dans les très courts loisirs que me laissait mon emploi, je faisais des copies, je n'avais plus le temps d'étudier. J'étais d'ailleurs fort découragé ; même en supposant le succès, il eût été trop tard pour me faire une belle carrière dans les administrations publiques. Me traîner comme bien d'autres dans une position infime et besogneuse, à la suite de mon oncle dans tous les postes où il était envoyé, me répugnait profondément, si bien que je me demandais si je ne ferais pas bien mieux de retourner aux champs. Je n'avais guère plus de quarante ans, et mon fils, Po-Y, <sup>p.282</sup> allait en avoir quinze. A nous deux, nous pourrions réparer le temps perdu ; dans tous les cas, j'aurais la satisfaction de lui donner un état plus heureux et plus honorable que celui qui avait été le mien jusque-là. Le décès de mon père trancha la question. Je me décidai à faire valoir avec mes frères l'héritage commun. Ils m'aidèrent à faire les frais des noces de mes trois filles aînées qui étaient fiancées, mais dont j'avais retardé le mariage sous différents prétextes parce que je n'étais pas assez riche pour en supporter la dépense, et qu'il m'en coûtait de l'avouer. Je n'ai eu, depuis, que deux autres enfants ; une fille mariée depuis plusieurs années et mon second fils que vous avez vu, le dernier de mes enfants, marié à son tour il y a deux ans.

## La cité chinoise

— Pourquoi, si jeune, est-il séparé de vous ? demandai-je à Ouang-Ming-Tse.

— J'allais vous le dire, Si-Lao-Yé. Jusqu'il y a deux ans, ni mes frères, ni mes neveux, ni moi n'avions songé au partage des intérêts. Chacun de nous avait son habitation particulière, mais nos travaux et nos profits étaient communs. Je ne dis pas que cet état de choses fût sans inconvénient et pût éternellement durer ; mais enfin personne n'avait encore eu sérieusement l'idée de le changer. L'arrivée de ma jeune bru nous y fit penser. Elle était d'un caractère déliant, inquiet, persuadée que l'on était injuste à l'égard de son mari. Il faut écouter sa femme et ne pas la croire, dit le proverbe ; mais mon fils n'était que trop disposé à croire la sienne ; elle avait sur lui une influence extraordinaire. Elle paraissait <sup>p.283</sup> cependant très douce et très obéissante. En réalité, elle n'était d'accord avec personne ; même à l'égard de ma femme elle manquait de la déférence que nous étions en droit d'exiger. A cela il n'y avait qu'un remède, c'était d'envoyer son mari et elle vivre chez eux <sup>1</sup> et, pour enlever tout prétexte à leurs soupçons, de leur donner ce qui leur revenait du bien commun. C'est ce que nous décidâmes, et c'est ce qui amena pour chacun de nous la séparation des intérêts. Il y a six mois que c'est un fait accompli. Voilà, Si-Lao-Yé, pourquoi mon jeune fils n'est plus avec nous. La mesure nous a coûté ; maintenant nous nous félicitons de l'avoir prise. Il n'a pas cessé de fréquenter la maison et je n'ai aucun reproche à lui faire ; quant à sa femme, elle

---

<sup>1</sup> Si l'on prenait au pied de la lettre les articles du code légal ou du code des mœurs, on pourrait croire qu'il y aurait eu pour la famille Ouang-Ming-Tse un autre moyen de sortir d'embarras. Le premier des sept motifs qui, en Chine, justifient le divorce, c'est le manque de déférence de la femme à l'égard de son beau-père ou de sa belle-mère. Seulement il y a un correctif dont le texte ne parle pas, parce qu'il le suppose : il faut le consentement du mari. Voilà pourquoi les Ouang-Ming-Tse ne s'étaient pas servi de ce moyen. En réalité, l'article en question est plutôt un recours et une garantie donnée à la femme contre les caprices de son mari. Il ne faut pas oublier que ce sont les parents de celui-ci qui la lui ont choisie. Autre chose est d'énumérer les textes des lois ou les coutumes d'un pays, autre chose de montrer l'usage que l'on en fait et comment on s'en sert.

## La cité chinoise

semble bouder encore ; mais certains indices nous font croire que cela ne durera pas longtemps et que la rebelle fera sa soumission. Inutile de vous dire que nous ne la lui rendrons pas bien dure. Nous commençons à nous faire vieux, p.284 ma femme et moi, et nous ne pouvons nous passer de nos enfants. N'est-il pas juste que les brus remplacent les filles qui nous ont quittés ?

Qu'y a-t-il de plus triste que de voir sa famille s'amoinrir ? Ah ! les parents qui ont plus de garçons que de filles sont bien heureux !

— Vous ne m'avez pas dit comment les vôtres étaient mariées, Ouang-Ming-Tse ?

— J'allais terminer par là, Si-Lao-Yé. Les deux premières ont épousé des cultivateurs, la troisième un instituteur et la dernière un marchand. Elles viennent nous voir deux ou trois fois par an. Vous voyez qu'elles ne nous ont pas oubliés ; mais elles n'en sont pas moins perdues pour nous. Elles ne comptent plus dans la famille.

Tel est, pour le passé, l'histoire de la famille Ouang-Ming-Tse, fidèlement traduite du récit de son chef. Je n'ai modifié ce récit qu'en un point : chaque fois qu'il avait à me dire l'âge de l'un des siens, il ne me l'indiquait que très rarement par le nombre de ses années ; il me disait le plus souvent quels étaient, à l'époque de sa naissance, l'Empereur régnant et l'année du règne. C'est la coutume en Chine et elle ne paraît entraîner aucun des inconvénients qu'elle pourrait avoir à nos yeux. Pour les Chinois, très familiers sans doute avec l'histoire de leur pays, cette manière de dater les événements et de mesurer le temps ne semble exiger aucun effort de mémoire. Quoi qu'il en soit, ils se figurent ainsi se rattacher d'une façon plus sensible à la vie p.285 collective de l'humanité dont ils font partie, et cette idée leur est trop chère pour qu'ils ne soient pas prêts à lui faire n'importe quel sacrifice.



« *Jou meñ hieou oueñ yuñ kou sé, kouañ tcho yong yen pien te tché.* En entrant dans une maison, ne demandez pas la fortune de ceux qui l'habitent, considérez leurs visages, et vous le saurez. »

Depuis que je fréquentais les Ouang, je n'avais guère pu faire autrement que de me conformer à cette recommandation de la sagesse des nations ; mais je m'en étais bien pénétré et je m'efforçais de l'appliquer de mon mieux. Je connaissais les plis de toutes les physionomies et tous les coins de l'habitation. J'avais vu partout l'ordre, l'aisance, le bien-être et même le bonheur que donne la sécurité d'un grand nombre de lendemains. Si j'étais tombé de France tout droit au milieu d'eux, je n'aurais pas hésité à leur attribuer la possession de trente à quarante hectares de bonne terre au soleil, ou bien un revenu de cinq à six mille francs. Mais je savais qu'ils n'avaient pas plus de vingt-neuf meous, c'est-à-dire un hectare et quatre-vingt-quatorze ares environ, et comme j'avais vu bien d'autres familles de cultivateurs à peu près dans les mêmes conditions, la situation de celle-ci ne m'étonnait pas <sup>p.286</sup> outre mesure. Toutefois, plus le fait cessait d'être une exception, plus je l'admirais. Plus je le constatais, plus je me plaisais à le décomposer et à me rendre compte de sa généralité. Je ne pouvais assez me convaincre qu'il n'y avait en cela aucune merveille particulière à une famille ou à une commune, à un canton ou à une province. Plus les moyens qui m'expliquaient la fertilité du sol de la Chine et la richesse de son agriculture m'apparaissaient simples et à la portée de tous, plus je tenais à m'assurer qu'il n'y en avait pas d'autres et qu'ils étaient partout suffisants. On m'avait dit en Europe qu'il fallait au moins 7 à 800 francs par hectare pour cultiver la terre et la faire produire. On m'avait dit qu'il fallait beaucoup de ruse pour en arracher son salaire, et qu'avec beaucoup de peine on ne l'obtenait pas toujours. Et voilà que la Chine me prouvait qu'avec trois choses seulement, très simples et qui ne coûtent

## La cité chinoise

rien : la justice d'abord, l'eau et l'engrais ensuite, le premier venu peut au contraire en obtenir tout ce qu'il veut ! Et voilà que la chine me prouvait que, presque sans aucune avance de capital, sans ruse et sans efforts accablants et déprimants, la terre paie au centuple le grain et la sueur qu'on lui confie ! A l'appui d'un fait si considérable, et j'ajouterai si consolant, il me semblait, je le répète, que je ne pouvais réunir trop de documents. Je n'avais donc jamais laissé échapper une occasion d'en recueillir, et j'en avais rarement rencontré de plus précieuse que celle <sup>p.287</sup> que m'offrait la famille Ouang. Sa fortune, quelle qu'elle fût, ne s'était bien authentiquement, depuis des siècles, formée que sur la très petite propriété et par la très petite culture, puisque les uns ou les autres de cette famille n'avaient jamais possédé plus d'un à deux hectares. Une seule fois ils en avaient réuni neuf, mais le fait avait été accidentel, et alors ils comptaient cinq familles et quarante personnes. Ce point, très important, le récit d'Ouang-Ming-Tse l'avait établi. Ensuite, les paysans avec lesquels le hasard m'avait jusque-là mis en rapport, bien que très polis et très hospitaliers, prévenants même, l'avaient rarement été au même degré que ceux-ci. Enfin, soit que la plus grande intimité qui en était résultée m'eût permis de remarquer chez eux plus de qualités d'esprit et de caractère que chez les autres, soit qu'ils les possédassent à un degré supérieur, ce qui pouvait s'expliquer par l'éducation de leur chef, il est certain qu'il existait entre eux et moi une sympathie telle qu'aucune question de ma part ne leur paraissait banale ou indiscreète. Ils comprenaient parfaitement le but de mon enquête et ils me la rendaient facile. Je résolus donc de la pousser jusqu'au bout. Pour le moment toutefois, ce que j'avais à leur demander ne devait pas dépasser les limites d'une curiosité qui n'avait encore offusqué aucun paysan. Ce qui m'intéressait maintenant, c'était l'industrie à laquelle ils devaient leur prospérité. Or, à ce point de vue, les détails spéciaux <sup>p.288</sup> dont j'avais besoin n'avaient qu'une importance très relative. En Chine, l'art de l'agriculture relève, en effet, de circonstances tellement semblables, quel que soit le point du territoire où on l'étudie, que l'œuvre individuelle des habitants devient à certains égards secondaire, tandis qu'elle prend à

## La cité chinoise

d'autres points de vue une très haute importance. Et cela est si vrai, qu'il serait très difficile de se faire une juste idée de la part qu'il convient de leur attribuer si l'on ne connaissait d'abord ces conditions générales au milieu desquelles ils se trouvent et qui, sous bien des rapports, simplifient leur rôle. Ceci demande un certain développement.

Trois choses dominant le régime agricole de la Chine : la petite propriété, l'emploi de l'eau et la nature de l'engrais. Elles se rencontrent partout ; et (le fait est assez remarquable pour que le lecteur me permette de m'y arrêter un instant) elles résultent non pas du hasard, mais d'une pensée unique qui les a prévues, voulues, préparées et enseignées depuis l'antiquité la plus reculée. Pour la petite propriété, si l'on se rappelle que le sol appartient à la collectivité, que les terres non cultivées sont reprises et données à celui qui veut les faire valoir, que l'impôt, unique et métrique, écarte les oisifs de la possession du sol ; si l'on se rappelle l'institution du champ patrimonial, incessible et inviolable, qui n'assure pas seulement l'individu contre la tyrannie de quelques privilégiés et contre la <sup>p.289</sup> misère, mais qui, en immobilisant une très petite partie du sol entre les mains de celui qui l'a une fois acquise par son travail, en empêche le retour à la grande propriété ; si l'on rappelle enfin les extrêmes facilités laissées à la mobilisation du reste du sol, de façon à en simplifier la transmission, le morcellement et, par conséquent, l'accès, il me semble impossible que l'on ne voie pas dans toutes ces institutions autant de précautions contre la grande propriété en faveur de la petite <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les Chinois n'ont donc jamais pensé que la grande propriété pût être utile et rendre des services, même à titre transitoire. On dirait, au contraire, que la préoccupation constante de leurs législateurs a été de les préserver de la grande propriété qui, une fois autorisée, pouvait constituer un danger permanent. Elle a pourtant existé chez eux ; mais il faut remarquer que, quelle qu'en ait été la durée, elle n'a jamais été qu'un accident destiné à disparaître naturellement, au milieu des lois et des institutions dont je viens de rappeler le souvenir. Du reste, s'il fallait une preuve de plus, on pourrait citer le Japon qui, dans les grandes lignes de sa civilisation, a toujours suivi la Chine, de loin, mais exactement. La grande propriété, en effet, n'y a jamais existé. Plutôt que de la souffrir, on a laissé en friches et en forêts les parties du territoire que l'insuffisance de la population n'a pas permis de cultiver, et les habitants ont été concentrés sur des espaces déterminés dont chaque famille a occupé un petit lot où elle n'a fait que de la petite culture à la manière chinoise. Le reste, mis en réserve entre les mains de l'État, daïmois ou mikado, attend les générations futures. Les Japonais estiment qu'ils n'y perdent rien, au contraire, la petite culture

## La cité chinoise

En ce qui concerne l'emploi de l'eau, l'intention du législateur se manifeste assez par l'établissement du plus gigantesque et du plus admirable système d'irrigation <sup>p.290</sup> qu'on ait jamais rêvé. Où pouvait-il, il y a plus de 4,000 ans, c'est-à-dire à une époque où la Chine comptait à peine quelques millions d'habitants, puiser l'inspiration et l'audace d'une pareille entreprise ? Ce n'était pas assurément pour arroser des déserts, des forêts et des landes, qu'il creusait au milieu d'espaces immenses ces réservoirs, ces canaux et ces déversoirs qui, même aujourd'hui, étonnent l'imagination. Ce qu'il voulait, ce qu'il devait logiquement vouloir, après avoir assuré à chacun la jouissance de la terre, c'était lui assurer également, pour le présent et pour l'avenir, le moyen de la mettre en œuvre. Faire que chaque motte de terre pût être abreuvée, c'était faire, qu'aucune motte de terre ne pût rester sans être cultivée. Avec l'eau tout devient fertile, le sable se couvre de moissons. Avec l'eau, qu'importe que la couche arable soit mince, qu'importe même qu'elle existe ? Au-dessus d'un sol imperméable, on fait un nouveau sol que l'eau parcourt et qu'elle féconde. Si l'eau est toujours à la portée de la main, à quoi bon des labours profonds ? Si elle est à la surface, pourquoi la plante aurait-elle besoin d'aller la chercher dans les abîmes de la terre ? Avec l'eau, point n'est besoin d'instruments puissants, lourds, coûteux surtout. Point n'est besoin non plus de gros attelages. Un seul buffle, un araire de bois, une bêche, une houe, le moindre des outils suffit. Voilà un matériel de culture bien réduit. Est-il possible d'en trouver un moins dispendieux, <sup>p.291</sup> plus démocratique et qui justifie plus complètement la construction des canaux ?

Enfin, quant à la nature de l'engrais, il n'y a qu'à ouvrir le livre des rites de la dynastie des Tcheou, laquelle régnait 1,200 ans avant notre ère, pour se convaincre que l'engrais recommandé par excellence n'est autre que l'engrais dont l'usage est en Chine si universel, on pourrait presque dire si

---

rapportant plus en produit brut et en produit net que ne rapporterait la culture extensive appliquée à tout le territoire.

## La cité chinoise

exclusif qu'on lui a souvent donné le nom d'engrais chinois. On sait qu'à cette époque le sol arable, d'une superficie relativement peu étendue, était exploité pour le compte de l'État, à peu près comme il l'était au Japon il n'y a pas très longtemps, s'il ne l'est encore. Il était cultivé d'après des prescriptions envoyées par le ministère de la population et sous la surveillance de fonctionnaires spéciaux. Il y avait des inspecteurs-directeurs pour la colonisation, pour l'agriculture, pour les irrigations, etc. On disait aux colons à quel moment il fallait labourer, semer, repiquer, transplanter, mettre l'eau dans les rizières et l'en retirer ; quelle terre convenait à telle ou telle récolte, quel engrais il fallait choisir pour telle ou telle plante, dans telle ou telle circonstance de la végétation ; comment il fallait l'appliquer, etc. C'était, en un mot, un enseignement universel et pratique de l'agriculture qui fait aujourd'hui la prospérité de la Chine, et sa gloire. Le Tcheou-Li, le livre dont je viens de parler, contient un grand nombre de chapitres où ces prescriptions se trouvent codifiées. Eh bien, de <sup>p.292</sup> quel engrais y est-il surtout question ? Du plus commun, du plus économique de tous, de celui qui ne coûte rien ; de celui pour la fabrication duquel il ne faut ni prairies, ni gros animaux, mais que l'homme produit chaque jour par cela seul qu'il existe. Aux yeux du législateur chinois, voilà le plus précieux. C'est pour lui que la petite propriété a été préparée, pour lui qu'on a voulu que tout homme possédât une parcelle du domaine commun, afin qu'il pût l'y recueillir et l'y utiliser. Grâce à lui, à lui seul, le sol se reconstitue, l'homme refait sa subsistance et assure sa liberté ; le genre humain se développe dans des proportions inconnues. Aussi, comme on l'entoure de soins et de sollicitude ! Oh ! les autres engrais ne sont pas négligés ! Il en est même d'étranges, mais qui s'expliquent pourtant par les larges surfaces alors occupées par les forêts et le grand nombre de fauves qui les habitaient.

« Les inspecteurs de l'agriculture, dit le Tcheou-Li, porteront leur attention sur la manière de préparer les semences au moyen des engrais. Ils feront d'abord tremper les grains dans un bain de jus obtenu de la coction d'os de bœuf ; puis, suivant que ces semences seront destinées à des terres rouges, jaunes, noires ou



## La cité chinoise

blanches, compactes, friables ou siliceuses, ils les feront *praliner* dans les matières excrémentitielles, séchées et réduites en poudre, du bœuf, du mouton, de la chèvre, du chien, du porc, du *renard*, du *blaireau*, du *grand cerf*, etc.

Je ne puis qu'indiquer ici la substance de ces <sup>p.293</sup> enseignements ; mais, littéralement traduits, de quel ton ils sont donnés ! L'Éternel ne parle point autrement à Moïse, ni Moïse à son peuple. Cependant il ne s'agit là que d'engrais auxiliaires auxquels leur rareté n'assigne qu'un usage très limité. Ce n'est encore que le lait et la bouillie des nouveau-nés. Mais le grand engrais, la pièce solide qui sera l'aliment des adultes, le pain des prochaines récoltes, celui que le solennel, le biblique rédacteur du Tcheou-Li entoure de toutes ses préférences, c'est l'engrais à l'égard duquel nos paysans d'Europe, nos ingénieurs et nos municipalités professent le plus d'indifférence, de mépris, de dégoût et de haine, celui qu'ils chargent de toutes nos iniquités, de toutes nos incuries et de toutes nos ignorances ; celui que nos savants défendent le moins contre un aussi inqualifiable aveuglement ; c'est l'engrais que ni les uns ni les autres n'hésiteront à conduire à la mer, dût-il en coûter des centaines et des centaines de millions, sans songer un seul instant que c'est le territoire lui-même que l'on aura déporté <sup>1</sup>.

« <sup>p.294</sup> Les inspecteurs de l'agriculture, dit encore le Tcheou-Li, veilleront à ce qu'il n'en soit perdu ni gaspillé la moindre molécule, car c'est la force

---

<sup>1</sup> C'est si commode de s'en prendre à quelqu'un ou à quelque chose de ses propres fautes ! Au prix de 200 millions au moins, on construira un magnifique canal qui emportera jusqu'à la Manche le produit des égouts de Paris, et l'on aura la conscience nette ! Eh bien, la question n'est pas aussi simple que cela. S'il est vrai que les produits des fosses d'aisance soient un danger pour la santé publique, c'est que nous ne savons pas ou ne pouvons pas les employer à temps. Faites que les cultivateurs se les disputent comme en Chine, faites qu'ils viennent se les arracher jusque dans nos villes, et le danger disparaîtra. Une fois en contact avec la terre et avec les plantes, il n'y a plus que des bienfaits à en attendre. Quant à moi qui ai passé dix ans en Chine, qui ai vécu pendant cinq ans au milieu de régions fertilisées par ce seul engrais, j'affirme, *je jure* que les seules atteintes que ma santé ait éprouvées au bout de cinq ans ne peuvent pas lui être attribuées, et que les populations chinoises sont au moins aussi saines et aussi peu sujettes aux maladies contagieuses que celles d'Europe. Puisse mon témoignage être entendu !

Et si l'on objecte que notre état social ne permet pas de faire autrement, ce sera tant pis pour notre état social, car ce sera son jugement et sa condamnation.

## La cité chinoise

et le salut du peuple. Ils le feront recueillir dans des vases où il fermentera pendant six jours ; et après cela on l'emploiera en y mettant dix fois autant d'eau. Pour le riz, on le répandra pendant la végétation, non avant, et autant de fois qu'il le faudra, mais pas plus, car ce n'est pas la terre qu'il faut nourrir, mais la plante ; et si l'on en met trop, il s'évapore dans l'air. Pour les terres non inondées, on le déposera au pied des plantes pendant qu'elles pousseront, car, si l'on en mettait entre les lignes, une grande partie serait perdue. En agissant ainsi avec sagesse et avec économie, on en dépensera peu et on obtiendra des moissons abondantes, et les peuples seront heureux.

Dans les provinces du Nord, qui ne produisent pas de récoltes pendant l'hiver, le surplus de l'engrais sera séché pour être mélangé avec de la terre et l'on en fera des briques que l'on transportera dans les provinces du Sud. »

p.295 Il est impossible, on le voit, d'établir avec plus de précision la loi du *circulus* que la Chine observe religieusement depuis tant de siècles, et à laquelle, il ne faut pas s'y tromper, elle doit de survivre à tant de nations disparues depuis 4,000 ans et de tenir en échec la puissance industrielle et militaire de l'Europe actuelle.

Ainsi, la terre pour tous, l'eau pour tous et l'engrais pour tous, tel a bien été le but assigné par les anciens sages de la Chine, et si bien poursuivi sous chacun de ses aspects par la nation entière, qu'il n'existe pas un coin du territoire où il ne soit atteint maintenant. Les peuples occidentaux ont cru pouvoir fonder leur unité sur des conventions politiques, sur l'existence de prétendues frontières naturelles ou sur des ressemblances ethnographiques de langages, de mœurs, etc. Nous savons ce que valent de pareilles bases, comment on les déplace, et quand on ne peut pas les déplacer, comment on s'en moque. La Chine, elle, a fondé son unité sur la justice et le culte de la terre indivisiblement unis. Aussi ne puis-je m'empêcher de sourire, je l'avoue, lorsque j'entends parler de plans de conquêtes et de démembrement à suivre à son égard. Il n'y a qu'un moyen de la conquérir,

## La cité chinoise

c'est de se servir des mêmes armes qu'elle, de faire comme elle. Mais alors nous nous serons conquis nous-mêmes ; et toutes nos unités particulières, au lieu de nous diviser, ne feront plus qu'une grande et même unité, contre laquelle rien ne prévaudra : l'Unité du genre humain.

### VI

@

p.296 Mais j'ai hâte de montrer à présent les résultats considérables qui ont été les conséquences du programme dont nous venons de faire l'analyse. Le plus général et le plus immédiat a été la petite culture. Elle est encore plus répandue que la petite propriété. On peut, en effet, rencontrer quelques individus possédant trente, cinquante et même trois cents hectares ; on ne trouve pas, du nord au sud de la Chine proprement dite, de culture dépassant dix à douze hectares. C'est un fait qu'il n'y a qu'à constater. Quant à ses mérites ou à ses démérites, sans vouloir rappeler ici ce que l'on en a dit si souvent, il faut croire qu'elle a des avantages très marqués, puisqu'en Chine, on l'a préférée à la grande culture, là même où celle-ci aurait semblé la plus indiquée. Un des plus évidents a été, sinon la suppression complète, du moins l'extrême réduction des surfaces cultivées pour la nourriture des animaux, au profit des surfaces consacrées aux récoltes destinées à la consommation directe de l'homme. Mais ce fait m'oblige à une observation. On croit généralement qu'il y a peu de grands animaux de travail ou de boucherie en Chine, et que cette rareté est causée par l'absence de pâturages et de prairies. C'est une double erreur. Il y a en effet peu de bœufs et de chevaux, mais le nombre des buffles est très élevé, et je p.297 ne serais pas étonné qu'il fût plus grand relativement que celui des bœufs et des chevaux en France, puisque l'on peut compter qu'en moyenne un buffle est nécessaire pour le labourage et l'irrigation de trois hectares de terre <sup>1</sup>. Ce fait, qui paraît, au premier abord, inconciliable avec

---

<sup>1</sup> A ce compte-là, la population bovine pourrait être en France de plus de 16 millions de têtes, si la petite culture y était pratiquée. Elle n'est que de 13 millions.

## La cité chinoise

l'absence de pâturages, s'explique très bien au contraire par la petite culture ; on le verra tout à l'heure. En attendant, il permet d'affirmer que sans modifier son régime agricole, la Chine pourrait, si elle le voulait, entretenir beaucoup plus d'animaux de boucherie qu'elle n'en a. Si cependant elle y a renoncé, c'est, en premier lieu, que l'équivalent alimentaire du riz ou du blé coûte beaucoup plus à produire en viande qu'en n'importe quel produit végétal <sup>1</sup> ; c'est ensuite que les Chinois ne sont pas aussi convaincus que nous de l'absolue nécessité d'une nourriture fortement animalisée ; c'est, enfin, qu'ils ont su, par la culture bien entendue de leurs cours d'eau et par l'élevage en grand du porc et des volailles, plus économique que celui du bœuf, se procurer la quantité indispensable. Il faut dire aussi que les rizières constituant la partie la plus étendue de leur agriculture, l'animal de force qui s'imposait à leur choix est le buffle dont la chair est peu comestible. p.298 Une dernière raison qu'il serait injuste de passer sous silence, c'est leur respect et leur attachement pour les animaux qui contribuent à leur labeur. Ils ne les abattent que très rarement. Ils les soignent mieux qu'on ne le fait en Europe ; ils les traitent avec plus de douceur, et cela leur est d'autant plus facile et naturel que chaque famille n'a qu'un buffle ou un bœuf. On le regarde comme un ami, et il témoigne sa reconnaissance à sa manière, en rendant plus de travail. La suppression des pâturages reste donc bien un avantage sans aucun inconvénient. Il ne faut point lui imputer le défaut de viande de boucherie dans l'alimentation des Chinois, puisqu'au contraire elle pourrait les aider à en augmenter la production, s'ils n'avaient pas d'autres motifs de s'en passer, et de nombreux moyens d'y suppléer <sup>2</sup>.

La petite culture a eu, en Chine, un mérite non moins important que la suppression des pâturages. Elle a permis d'introduire sur le territoire une

---

<sup>1</sup> Rapport de M. Eug. Tisserand, Directeur de l'agriculture au Ministère de l'agriculture sur l'Exposition universelle de Vienne, en 1873.

<sup>2</sup> On ne veut parler ici que des grands animaux de boucherie. Les moutons, exclus de certaines provinces, se retrouvent dans d'autres où les montagnes leur réservent encore quelques pâturages. Ils en élèvent aussi au piquet ou à l'étable, mais rarement. Le mouton ne se prête pas aussi bien que le bœuf à ce genre d'élevage. En outre, il ne convient pas dans les contrées plates et chaudes du Midi, et sa chair est réputée malsaine pendant l'été.

## La cité chinoise

variété et une qualité de récoltes absolument impossibles avec la grande culture, chacune d'elles se faisant avec des procédés et en des temps différents, et exigeant souvent des soins manuels exclus de la grande culture. Pour la superficie <sup>p.299</sup> totale de l'Empire, on en peut compter au moins soixante-dix principales, et pour chaque ferme de deux à trois hectares, huit ou dix, souvent plus <sup>1</sup>. C'est du jardinage. La Chine entière est un jardin ; on l'a dit souvent, et l'on voit que ce n'est pas une simple figure. Et quel jardin ? Le plus soigné n'est pas plus riche. Le riz rapporte de 3,500 à 10,000 kilogrammes par hectare <sup>2</sup> ; le blé, de 15 à 50 et 60 hectolitres ; le thé de 5 à 8,000 francs ; le mûrier, tout autant. Puis, ce sont des plantes non moins précieuses : la canne à sucre, l'arbre à cire, le ligustrum sur lequel vit l'insecte qui fournit la cire la plus blanche et la plus chère que l'on connaisse, les chênes qui nourrissent certaines espèces particulières de vers à soie desquels, en deux provinces seulement, on obtient jusqu'à quarante mille balles de soie, l'arbre à vernis dont la résine forme sans aucun mélange le meilleur et le plus beau vernis du monde, etc., etc., etc. Les rendements que je viens d'indiquer ne sont sans doute que des rendements bruts ; mais comment serait-il possible d'établir le produit net d'une seule culture ? Comment pourrait-on estimer la main d'œuvre qu'ont coûtée deux ou trois pieds de palmier, deux autres pieds d'arbre à suif, un ou deux ares de haricots, quelques centiares de plantes tinctoriales ? <sup>p.300</sup> L'idée seule en semble ridicule. Que l'on suppose réunis autant d'orangers qu'un hectare peut en supporter, soit, et j'ai bien été contraint de le faire pour donner une idée quelconque des résultats obtenus ; mais que l'on rapporte le produit brut d'une plante à l'hectare, cela est tout aussi illusoire que de chercher à en dégager le produit net. La vérité est que mille arbres réunis ne rapporteront jamais autant que s'ils sont divisés par très petits groupes et surtout cultivés par des propriétaires différents. Il en est de cela comme du buffle de tout à l'heure : moins on en a, plus cela pèse.

---

<sup>1</sup> Dans une étude sur la géographie agricole de la Chine publiée en 1868 dans le *Bulletin de la Société de géographie*, j'ai donné la liste de ces soixante-dix principales récoltes.

<sup>2</sup> Comme dans la plaine de Tchen-Tou, au Se-Tchuen, et dans beaucoup d'autres.

## La cité chinoise

Quant au prix de revient, c'est encore plus difficile. Allez donc évaluer des quantités infinitésimales comme les quelques instants qu'a demandés la cueillette des baies d'un arbre à huile, ou les deux ou trois minutes qu'il a fallu dépenser pour donner une cuillère d'engrais à un pied de riz ou de blé au milieu d'un champ ; allez donc estimer des choses sans prix comme le goût et l'amour que l'on met à telle ou telle besogne ? Car enfin, c'est toujours la même chose ; on aime une brebis, on n'aime pas un troupeau ; je m'attache bien plus au tilleul planté devant ma porte qu'à tous les tilleuls de la forêt. Pourquoi les Chinois réussissent-ils si bien l'éducation du ver à soie du chêne que nous tentons en vain d'acclimater depuis vingt-cinq ans ? Parce que chaque famille n'en élève qu'une très petite quantité. Comment sont-ils arrivés à préserver leurs récoltes du charbon, de la cuscute et d'autres parasites qu'ils ont même fini par <sup>p.301</sup> supprimer ? En soignant les plantes individuellement, une par une. Admettons cependant que l'on puisse supputer exactement le temps ainsi distribué à droite et à gauche ; mais le temps lui-même, quelle valeur lui donnera-t-on ? Le plus souvent ce n'est que celui des membres de la famille ; on pourrait en dire ce que je disais de l'engrais : ils n'ont pas à l'acheter ; par cela seul qu'ils respirent, ils doivent le dépenser. Lorsqu'ils prennent des aides au dehors, ils en prennent si peu et pour si peu d'argent que, ce qu'en coûte chaque récolte ne vaudrait pas la peine d'en parler. Il n'y a donc vraiment qu'un moyen d'apprécier les bénéfices des branches d'une exploitation, c'est d'apprécier les bénéfices de l'exploitation en bloc et de la considérer comme un tout indécomposable où chaque culture ne vaut que par le système où elle entre. L'agriculture, en effet, n'est pas comme l'industrie, on ne peut y spécialiser ni son travail ni sa production. Chaque opération doit être, en quelque sorte, accomplie dans une même unité de temps. Que faire dans les intervalles ? Si l'on ne cultivait que le riz ou la canne à sucre, que faire de son temps, la moisson enlevée, et du terrain qui l'a portée ? Faudra-t-il donc qu'une seule plante en supporte tous les frais, et le loyer de toute l'aimée ? Et si elle vient à manquer ? « Non, répond la petite culture, adoptez-moi et je vous donnerai le secret de ne perdre ni une minute de votre temps, ni un pouce de votre terrain ;

## La cité chinoise

adoptez-moi et je vous assurerai cinq fois le prix de <sup>p.302</sup> votre champ, je multiplierai ses récoltes, et vous pourrez ainsi les vendre dix fois moins cher. » La Chine a suivi ce conseil et ne s'en est pas repentie. On ne vous dira pas, il est vrai, ce que coûte à produire un boisseau de riz ou une livre de sucre ; mais grâce à la petite culture, vous y verrez toutes les denrées agricoles à un extrême bon marché, et vous y trouverez, malgré cela, autant de familles Ouang-Ming-Tse que vous pourrez compter de familles de cultivateurs. On vous vendra, entre autres, la soie à un prix tel que nos sériciculteurs français se croiront menacés, malgré la distance, et vous demanderont protection.

Les procédés de la petite culture, son secret, car elle n'en a pas d'autre, sont trop connus pour que je m'attarde à les décrire. Il en est un cependant qui nécessite une mention particulière : c'est le repiquage. On sait en quoi il consiste : dans un coin de jardin, bien exposé en pleine lumière et abrité contre les vents violents par l'un des murs de la maison, on choisit un petit espace que l'on charge de terreau, si le sol n'en est pas déjà très meublé et très riche, et on le dispose de façon à pouvoir être couvert de châssis ou de paillasons lorsque les plantes que l'on y sèmera l'exigeront. En Chine, cette dernière condition n'est indispensable que dans les contrées septentrionales où les hivers sont longs et froids. Dans ce terrain, préparé comme il vient d'être dit, on sème à la volée et très épais ; et lorsque les plantes ont atteint un certain développement, on les enlève pour <sup>p.303</sup> les transplanter ou les *repiquer* dans celui où elles doivent achever leur végétation et mûrir leurs fruits. Une partie de leur existence se passe donc sur une très petite surface de quelques mètres ; le temps pendant lequel elles doivent en occuper une plus grande est abrégé d'autant, et le même champ peut ainsi porter plusieurs récoltes dans la même saison. C'est essentiellement le but du repiquage, ou plutôt du procédé connu sous ce nom, et dont le repiquage proprement dit n'est qu'une des opérations, mais ce n'est pas le seul.

## La cité chinoise

Pour peu que l'on se soit occupé de jardinage, on sait qu'une plante est en général d'autant plus vigoureuse qu'elle a été plus souvent transplantée dans sa jeunesse. La racine pivotale a été oblitérée et remplacée par une multitude de racines horizontales qui, lui donnant d'abord plus de solidité, font qu'elle est moins fatiguée par les vents violents, et qui ensuite, poussant à la surface du sol, la nourrissent mieux des sucs fertilisants que l'air, l'eau et les engrais peuvent y déposer au gré de l'homme. Une plante repiquée se ramifie bien plus vite qu'une autre, et ces ramifications aériennes sont plus nombreuses. Lorsque avec cela elle est assez isolée pour que l'on puisse s'en approcher aisément et lui rendre, au moment voulu, tous les soins qu'elle réclame, — et c'est précisément ce que fait le repiquage, — il n'y a pas de miracles qu'on n'en puisse attendre. D'un seul grain de blé cultivé dans de pareilles conditions, on a <sup>p.304</sup> obtenu jusqu'à soixante épis <sup>1</sup> ; quelques pieds de luzerne ont produit douze et quatorze coupes au lieu d'une. Les promesses de la petite culture n'étaient donc pas exagérées et l'on voit qu'elles sont même dépassées, puisqu'elle quintuple non seulement les récoltes d'un même champ, mais encore les produits de chaque récolte. De plus, elle économise la semence. Pour un hectare, quelques litres de grains suffisent au lieu de deux hectolitres et demi. Ce n'est pas tout. Si par la petite culture un hectare produit autant que dix ou vingt par la culture ordinaire, les superficies à labourer étant moins étendues, les charrois sont moins longs, il faut moins d'animaux de force. Il en est de même du matériel de culture déjà simplifié par l'emploi de l'eau. Que l'on ajoute aux instruments cités un arrosoir et un plantoir, et l'on en aura la liste à peu près complète ; et ceci n'est pas un des moindres bienfaits de la petite culture. Ce n'est pas tout encore. Disposant à volonté

---

<sup>1</sup> Les plantes qui ont poussé en pépinières se ramifieraient difficilement si on les y laissait longtemps. Elles ont une tendance à s'étioler. Pour la combattre, les Chinois ne manquent jamais de praliner, c'est-à-dire de tremper dans un bain d'engrais les graines qu'ils doivent semer. L'absorption se fait par endosmose et fortifie les cotylédons où le jeune végétal puise sa première nourriture. Il en sort plus vigoureux, plus trapu. On praline encore les racines avant de les repiquer. Si ces précautions ne sont pas négligées, on peut transplanter sans inconvénient du riz ou du blé ayant déjà quinze à vingt centimètres de hauteur. Cela ne l'empêche pas de ramifier du collet, de taller, ainsi que disent les jardiniers. Au lieu de



## La cité chinoise

p.305 de l'eau et de l'engrais qu'il a constamment sous la main, on pense bien que le paysan chinois s'inquiète peu d'assolements, de rotations, d'alternances et en général de tout système destiné à laisser plus ou moins reposer la terre après l'avoir épuisée, et à l'épuiser après l'avoir laissée reposer. Toute cette ruse, toute cette science lui sont inutiles ; sa justice et sa dévotion lui en tiennent lieu. Parce qu'il est juste envers la terre, la terre est sans caprices pour lui. Depuis des siècles, les mêmes champs portent deux fois par an les mêmes récoltes de riz ou de blé ; les autres plantes sont au moins aussi épuisantes ; elles se succèdent de six en six semaines ; et après chacune, l'homme retrouve sa terre aussi vaillante et aussi docile qu'auparavant. Parce qu'il lui est dévoué, il la possède comme personne ne la posséda jamais, comme jamais amant ne posséda sa maîtresse.

Enfin, il est un dernier service que la petite culture, et plus spécialement le repiquage, rendent aux Chinois. Ils leur permettent d'introduire dans leurs cultures un certain nombre de plantes annuelles empruntées à des climats plus chauds. Rien n'est plus simple. Il suffit de calculer l'époque du semis de ces espèces exotiques de façon à n'en faire la transplantation qu'au moment où la saison aura ramené la quantité de chaleur et de lumière <sup>1</sup> nécessaire à leur floraison et à leur p.306 fructification ; et ce moment détermine leur place dans la série des récoltes se succédant sur le même terrain. C'est une véritable rotation, mais elle est fondée sur les conditions du climat et non sur les convenances du sol ; et elle a pour but d'étendre la culture de ces végétaux d'un ou deux degrés de latitude au delà de leur habitat naturel. Comme exemple des résultats obtenus, un des plus remarquables que l'on puisse citer est celui du blé aujourd'hui cultivé en Mongolie. Des hivers longs et si froids que la température descend à 30

---

préparer eux-mêmes leurs plants pour le repiquage, les Chinois du nord font souvent venir leurs plants d'autres provinces méridionales.

<sup>1</sup> Peut-être est-il bon de faire remarquer ici que les Chinois ne distinguent pas les climats par les différences de température mais par les quantités de lumière. Ils ont des climats de 13 heures, de 13 heures et demie, de 14 heures, de 14 heures et demie, de 15 heures, etc., c'est-à-dire des contrées où l'espace de temps entre le lever et le coucher du soleil est de 12, 13, 14 heures, etc.

## La cité chinoise

degrés au-dessous de zéro ; des étés, brillants il est vrai, mais si courts que la pomme de terre gèle au mois de septembre, semblaient rendre cette contrée tout à fait rebelle à toute autre plante qu'aux graminées de ses interminables pâturages et, dans les endroits les plus favorisés, à quelques essences d'arbres. Et, en effet. jusqu'à il y a une trentaine d'années, on y rencontrait bien par-ci par-là quelques champs d'avoine ou d'autres plantes estivales, mais pas un chaume de blé. Depuis lors, autour des cours d'eau, assez rares du reste, la population s'est accrue, la petite culture a pu donner peu à peu tous ses moyens, et, au moins aux abords de la Grande Muraille où elle est le mieux pratiquée, le blé repiqué à la fin de mai peut p.<sup>307</sup> maintenant mûrir. Une autre plante, le coton herbacé, qui dans les autres parties du monde ne dépasse guère le 36<sup>e</sup> ou le 37<sup>e</sup> degré de latitude, s'élève en Mandchourie jusqu'au delà du 40<sup>e</sup> <sup>1</sup>. Ces exemples pourraient être multipliés, mais il faut me restreindre ; et puisque je parle du climat, l'on ne comprendrait point que je ne profitasse pas de l'occasion pour répondre à une objection qui, m'ayant été faite très fréquemment, pourrait surgir dans l'esprit des lecteurs. « Mais enfin, me disait-on, en Chine comme en Europe, il grêle souvent à tort et à travers, et à moins que vos Chinois ne couvrent leurs champs de parapluies, nous ne voyons pas bien comment la petite culture peut les garantir de ces fléaux. »

La Chine répond aisément à cette objection, quelque grave qu'elle paraisse. Quant au climat, sans m'embarrasser en explications où je me perdrais probablement, sans chercher non plus à savoir si les Chinois ont fait avec la Providence quelque pacte spécial, ou si tout bonnement elle leur accorde par grâce exceptionnelle ce qu'elle avait si souvent et si vainement promis aux Hébreux, son peuple de prédilection pourtant, mais dont l'obéissance laissait, il est vrai, quelque peu à désirer, je me bornerai à constater qu'en Chine les saisons arrivent plus régulièrement en leur p.<sup>308</sup>

---

<sup>1</sup> C'est du reste par les mêmes procédés que le melon, la patate douce, etc., peuvent mûrir sous nos climats septentrionaux.

## La cité chinoise

temps que chez nous <sup>1</sup>. On y reconnaît même des demi-saisons ; un Chinois sait parfaitement quel jour précis il changera de vêtements pour en reprendre de plus chauds ou de plus légers. On compte sur tant de jours de pluie au printemps, sur tant à l'automne, et il est rare que ces calculs soient bouleversés. Les sécheresses, la plus terrible des calamités pour la Chine, dépendent surtout des hivers. Si les neiges accumulées sur les hautes montagnes du Tibet, d'où descendent les deux grands fleuves qui l'arrosent, n'ont pas été assez abondantes ou si elles ont fondu trop vite, les rivières et les canaux sont bientôt à sec. C'est un désastre certain, à moins que quelque pluie extraordinaire ne vienne à tomber. Les sécheresses sont sans remède. Les inondations, aussi causées par les neiges du Tibet, qu'elles soient en trop grandes masses ou que la fonte en ait lieu trop subitement, ne font pas autant de mal, malgré leurs ravages au milieu de populations si pressées. Les canaux, les réservoirs, les endiguements des fleuves y obvient dans une certaine mesure. Puis, le fléau passé, les paysans rentrent chez eux et repiquent leurs champs au moyen de plants venus des localités non éprouvées. En peu de jours, il n'y paraît plus. On dirait un enchantement. Il n'y a pas d'Européen qui n'en ait été <sup>p.309</sup> frappé. Les pluies prolongées ne durent presque jamais assez pour produire de grandes pertes ; elles trouvent un écoulement suffisant dans les canaux et dans les rivières. Quant aux gelées précoces ou tardives et à la grêle, si les Chinois n'en sont pas encore arrivés à en préserver leurs moissons à l'aide de tentes et de paillasons, comme on le pratique du reste en horticulture pour les bâches et les couches, il ne faudrait point les en défier. Ils l'auraient déjà fait bien certainement si les accidents causés par ces phénomènes climatologiques se produisaient aussi souvent qu'en Europe. En attendant, le même moyen qui leur sert à réparer autant que possible les dégâts des inondations, le repiquage encore, leur sert à réparer ceux de la grêle.

---

<sup>1</sup> Un jésuite, le Père Lebouck, qui a écrit en 1880 un livre intitulé *la Vie de Monseigneur Dubard*, fait la même remarque. Il ajoute cependant que, depuis une dizaine d'années, il lui a semblé que les saisons avaient présenté des troubles assez fréquents.

### VII

@

Ainsi, l'eau, la terre et l'engrais d'une part ; le temps, l'espace, le climat et l'outil de l'autre, voilà l'héritage magnifique que les pères de la nation chinoise ont laissé à leur postérité. Car il importe de le bien comprendre : ici, l'homme ne dépend point de ces choses, de ces conditions générales, naturelles, avec lesquelles il doit compter ailleurs bien plus qu'il ne s'en sert et dont il est le plus souvent l'esclave et la victime. Le Chinois les a bien réellement soumises. L'eau court au-devant de ses besoins ; il fait de la terre ce qu'il veut ; il se joue du <sup>p.310</sup> climat ; pour lui, le temps ne compte pas ; il a rempli l'espace ; il a presque supprimé l'outil <sup>1</sup>.

Tous ces obstacles ont disparu. Jamais l'homme n'a remporté de plus brillantes victoires, et c'est pour qu'il les remportât que la société, inspirée par ses fondateurs, a voulu pour tous la propriété, et pour chacun, l'usufruit du sol ; c'est pour cela qu'elle a vaincu ses répugnances et glorifié l'engrais que nous considérons comme le plus abject. Nulle part la société n'a fait autant pour l'individu ; nulle part, l'individu ne lui doit à un pareil degré son existence et sa liberté. Et cependant il lui doit encore quelque chose d'infiniment plus précieux.

J'ai dit, dans un précédent chapitre, que le travail chez les Chinois n'était point une peine, mais une bénédiction, et l'on vient de voir qu'en effet la part de l'effort musculaire, mécanique, de la peine, est considérablement réduite ; et, du reste, où est la peine pour celui qui est sûr d'en recueillir les fruits et de ne s'en voir dépouillé ni par un propriétaire oisif, ni par les vicissitudes du climat ? Dans les conditions où se trouve le cultivateur chinois, le travail cesse d'être ce qu'il est ailleurs, et n'est vraiment plus qu'une question de soin, d'assiduité, d'adresse, de sagacité et de goût. Délivré de l'effort, de la peine et du souci, le paysan

---

<sup>1</sup> Avec 50 francs, impôts compris, un champ suffisant à l'entretien d'une famille de deux ou trois personnes peut être labouré, semé et couvert de sa moisson. J'ai déjà dit et je montrerai un jour que la question de l'outillage industriel a été résolue en Chine de la même façon que celle de l'outillage agricole.

## La cité chinoise

est devenu un artiste, p.311 et, d'une certaine manière, un savant. Personne ne sait mieux à quel moment physiologique, précis, il convient de transplanter le riz ; personne ne devinera comme lui les besoins d'un pied de blé ; la propreté de ses champs est poussée jusqu'à la coquetterie ; pour qu'elles puissent s'accommoder de ses labours peu profonds, il a façonné certaines plantes, celles que l'on appelle des plantes-racines, comme un sculpteur pétrit la glaise ; de longues, il les a rendues courtes, globuleuses, énormes ; il a domestiqué des végétaux encore sauvages pour nous, et les a forcés de produire des feuilles, des fruits ou des racines bons à manger <sup>1</sup>.

Quant aux animaux, il a adouci le caractère du buffle et l'a rendu aussi souple que celui du bœuf ; il a réduit en domesticité des insectes qui semblaient insaisissables : le papillon du ver à soie ordinaire que nous lui devons ; celui du ver à soie du chêne qu'il a voulu nous donner aussi, mais que nous n'avons pas encore su nous approprier ; la cochenille à cire, aussi petite, aussi frêle que le puceron du rosier, et plus invisible pendant une partie de son existence ; il a contraint tous ces enfants de l'air <sup>2</sup>, comme il les appelle, à lui fournir des tributs qui valent des centaines de millions. Voilà ce que, en retour des présents qu'il en avait reçus, p.312 l'individu a offert à la société, ce qu'il lui offre tous les jours, car toutes ces conquêtes ne sont bien en effet que des actes de l'individu, les fruits de sa patience, de ses observations, de ses études, de son goût. La collectivité y eût échoué malgré sa puissance. A elle les œuvres de force depuis longtemps terminées, mais a lui les œuvres d'art et d'intelligence. Voici la part de l'un, voilà la part de l'autre. Ici, l'effacement de la collectivité dont le rôle actif, ostensible, est revenu au minimum indispensable ; là, le triomphe de l'homme sur la chose ; l'exaltation de l'individu non pas sur, mais *dans* et *par* la société. J'ai déjà eu l'occasion de signaler cette évolution, unique, je

---

<sup>1</sup> Telle, entre autres, une espèce de roseau de marais qu'on appelle *coba* et qui fournit un légume aussi excellent que l'asperge et le salsifis. Telles encore les racines du *nymphæa*, les capsules charnues du *trapa bicornis*, etc., etc.

<sup>2</sup> *Tienn-sse*. Littérairement, enfants du ciel.

## La cité chinoise

crois, dans le monde ; c'en est la preuve circonstanciée que je soumetts aujourd'hui au lecteur, ainsi que le mode suivant lequel elle s'est faite.

Artiste, le Chinois l'est par bien d'autres côtés que ceux qui touchent à l'exercice de son art particulier, de l'agriculture, puisque je ne parle en ce moment que du paysan. Prenez le village de Ouang-Mo-Khi, et dites s'il est possible de trouver un ensemble plus harmonieux de la nature et de la création humaine. Prenez la maison de Ouang-Ming-Tse, et dites si entre cette chose et ce milieu vous ne sentez pas une sorte de rapport tellement intime que vous ne pouvez plus, lorsque vous les avez vus, les séparer l'un de l'autre. Elle est là, sur la pente de la colline, bien à sa place, bien à son plan. Celui qui l'a bâtie ne s'y est pas <sup>p.313</sup> trompé. Elle voit et elle est vue. Au centre d'un petit groupe de cinq ou six maisonnettes un peu moins grandes, à cent pas au plus de chacune d'elles, ce *manse*, ce *manoir* doit bien être la demeure digne, accueillante et paisible des gens avec qui nous sommes déjà liés. Son aspect reflète leur caractère à tel point que l'on éprouverait je ne sais quelle souffrance s'ils ne paraissaient point ce qu'ils sont. Si elle m'était donnée, cette ferme, je ne l'échangerais pas contre un palais, je ne l'échangerais contre rien au monde, si ce n'est contre une de ses voisines. Ses habitants ne sont point incultes ; le chef est même un lettré ; tous ont le goût des livres ; ils ont lu des poètes. Les fleurs, ils les adorent ; ils en ont partout. Entre elles et les êtres animés, ils ont découvert mille analogies ; je ne vous dirai pas celle qu'ils m'ont donnée comme symbole. Et si je vous parlais de leur culte pour les étoiles ? Le théâtre, ils en sont fous ; vous savez que Guignol nous vient de la Chine, Polichinelle, Pierrot et Arlequin aussi <sup>1</sup>. Combien de fois m'ont-ils arrêté ! Les enfants savent des fables dont l'origine se perd dans la nuit des siècles. Faut-il, vous en citer quelques titres ? *Le Chat et la Souris*, *l'Aveugle et le Paralytique*, *les Deux Amis*, *le Lièvre et la Tortue*, *l'Âne revêtu de la peau du lion*, *les deux Canards et la Tortue*, *l'Huître et les Plaideurs*, et tant d'autres !

---

<sup>1</sup> *Voyage de lord Marcartney en Chine*. Voyez aussi : Dennys, *Social Life in China*. Doolittle, etc.

## La cité chinoise

p.314 Je vous vois surpris, cher lecteur ; croyiez-vous les avoir inventées ? Et leurs fées, leurs elfes, leurs korigans, etc. ? Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, voyez-vous. Depuis que le monde est monde, ces choses-là hantent l'humanité. Sont-elles chinoises, sont-elles indiennes, sont-elles européennes, qui le sait et qu'importe ? On peut faire la même réflexion au sujet de leurs contes ? Si j'en avais la place, j'aimerais à vous en dire un qui a de bien singuliers airs de famille avec *Ali-Baba et les quarante voleurs, des Mille et une Nuits*. Voulez-vous une de leurs légendes ?

Vous saurez d'abord que le son des métaux a, pour l'oreille des Chinois, un charme extraordinaire. Un coup de gong donné au centre de l'instrument et dont les ondes gagnent la périphérie en passant par les cercles de grandeurs et de frappes différentes formés par le martelage savant auquel le fabricant l'a soumis, est pour eux une symphonie délicieuse. Les dernières vibrations se sont depuis longtemps évanouies qu'ils les écoutent encore et semblent les suivre dans l'air, où tout, formes et sons, hommes et choses, un peu plus tôt, un peu plus tard, finit par disparaître et se confondre. Le son des cloches, d'un effet plus puissant, provoque en eux des impressions de même nature si l'on veut, mais plus braves. Lorsque du haut des tours où elles planent elles l'envoient au large tomber lentement dans l'espace, la pensée s'élève et plane aussi. Ébranlée, émue de souvenirs d'on ne sait quoi, d'on ne sait où, ce ne sont p.315 plus des accords musicaux qu'elle voudrait retenir ; ce qui l'inquiète, c'est le secret des harmonies plus hautes qu'elle sent exister entre elle et ces souvenirs. Les Chinois éprouvent tout cela ; et, comme la plupart des peuples, ils ont associé les cloches à l'expression de leurs sentiments religieux, et les ont consacrées à la célébration de leur culte national. Pour mieux en marquer la destination, ils les revêtent d'inscriptions en relief ou gravées qui rappellent les fastes de leur histoire. Les plus grandes et les plus connues sont celles de Canton et de Pékin. Il y en a deux dans cette dernière ville qui ne mesurent pas moins de 18 à 22 pieds de hauteur. Elles sont couvertes de ces inscriptions commémoratives et lorsqu'on les sonne

## La cité chinoise

aux grandes fêtes de l'humanité, celles du Premier jour de l'année, celles de la Terre, de l'Agriculture, etc., leur son prend alors un sens positif ; c'est la traduction en langage vivant des caractères fondus dans le bronze ; c'est la grande voix des ancêtres qui parle et que les Chinois entendent clairement. Malheureusement il est bien rare qu'une superstition ne vienne point se mêler aux mythes les plus purs et les plus poétiques. On croit assez généralement qu'un être humain ou que du sang humain, incorporé au métal pendant la fusion, en assure le succès et donne à la cloche un son plus net et plus beau. De quelle mystique alliance entre le passé et le présent le sang de ce sacrifice n'est-il que le profond symbole ? C'est ce que peu de Chinois, sans doute, <sup>p.316</sup> seraient en état d'expliquer. Quoi qu'il en soit, voici maintenant la légende qui s'est greffée sur cette idée :

L'Empereur Yung-Lo, le troisième de la dynastie des Ming, lequel régnait de 1403 à 1425 de notre ère, avait la passion des cloches. Il en fit fondre cinq dont la plus petite pèse au moins 75,000 kilogrammes. Il n'en était qu'à la première et il venait de terminer la construction de la tour où elle devait être placée, lorsqu'il en ordonna la fonte à un mandarin nommé HouangYu. Une première opération ne réussit point ; une deuxième faite à quelques mois d'intervalle n'eut pas plus de chance. Dans les deux cas la fonte était remplie de trous et de bulles d'air, et l'empereur, furieux, déclara qu'à un troisième insuccès il ferait tomber la tête de l'infortuné mandarin. Ce n'était sans doute qu'une parole en l'air comme en disent les monarques. Yung-Lo était habituellement un prince sage ; il fit détruire les livres d'alchimie qui trompaient le peuple ; il rendit à la vie séculière tous ceux qui s'étaient faits bonzes avant l'âge de quarante ans, et il était grand ami des lettres. Il n'y avait donc pas à craindre qu'il se souvînt de sa menace et la mît à exécution. Mais le pauvre Kouang-Yu pouvait du moins redouter une disgrâce ; et, dans tous les cas, son habileté en défaut, sa réputation compromise étaient des causes plus que suffisantes d'une tristesse qu'il ne parvenait pas à dissimuler. Kouang-Yu avait une fille de seize ans, belle comme les premières fleurs du cognassier et il l'aimait <sup>p.317</sup> tendrement. Kouë, c'était son nom, s'aperçut de son chagrin et finit par lui



## La cité chinoise

en arracher la confiance entière. Ne rêvant plus dès lors qu'aux moyens de le consoler et de lui rendre le courage, l'idée lui vint d'aller trouver un fameux astrologue et de savoir de lui ce qui avait causé les malheurs de son père et comment en empêcher un nouveau. L'astrologue lui répondit que la prochaine fonte ne réussirait pas mieux que les deux premières, à moins que le sang d'une vierge ne fût répandu dans l'alliage. Pleine d'horreur, mais résolue à se dévouer, ne sachant d'ailleurs de l'Empereur que sa menace, Kouë rentra à la maison ; et, ayant obtenu de son père l'autorisation d'assister à la fonte, elle en attendit le jour. Il arriva ; et voici comment la catastrophe est décrite : Un silence de mort régnait dans l'assemblée au moment où l'on donna passage à la fonte liquide pour qu'elle se rendît dans son moule. Les respirations s'étaient arrêtées ; dans les poitrines oppressées, les cœurs ne battaient plus. Tout à coup Kouë quitte sa place, et, dans le métal sifflant et bouillant, se précipite en s'écriant : « Pour mon père ! » En vain, l'un des assistants s'élançe pour la retenir, il ne peut la saisir que par le pied et il ne garde en ses mains qu'une de ses mules. Frénétique de douleur le père veut la suivre, mais on l'arrête et on le reconduit chez lui, ayant complètement perdu la raison. Quant à la prédiction de l'astrologue, elle se vérifia ; jamais on n'avait fondu de cloche aussi parfaite ; mais on ne retrouva aucun vestige de Kouë ; le sang d'une vierge était devenu un des éléments de l'alliage. Quand on sonna la cloche pour la première fois, et depuis, lorsque cela arrive, chacun de ses mugissements sonores est suivi d'un autre son plaintif et prolongé, doux et pourtant plein d'angoisse comme celui d'une femme qui va mourir, où l'on distingue parfaitement le mot *tsièh, tsièh* ! qui signifie : mule ; et alors le peuple se souvient de l'événement : « Voilà, dit-il, la pauvre Kouë qui réclame sa mule. »

Telle est la légende de la cloche. Bien peu de Chinois l'ignorent. Au Fo-Kien, il n'est pas une maison, à la campagne comme à la ville, où on ne soit prêt à vous la conter. Les légendes dont le Dragon est le sujet sont cependant encore plus populaires ; mais les écrire toutes exigerait presque un livre ; et comment faire un choix ? Lesquelles méritent le plus d'intérêt

## La cité chinoise

de celles qui rappellent le Dragon de la Chaldée, de la Perse, de l'Égypte et de la Grèce ou de celles où l'on rencontre le Dragon des Celtes, des Romains ou des Saxons ? Tantôt c'est la Vouivre du Jura, où maintenant encore les habitants de quelques villages croient qu'elle garde un trésor, ou bien c'est le Dragon de la Toison d'or. Tantôt c'est le mauvais Dragon qui dévore des êtres humains comme la Guivre des armes de la ville de Milan, le Dragon de saint Georges des Russes et des Anglais, le Graouli de Metz, ou bien le Dragon ennemi du soleil et de la lune, que les Romains mettaient en fuite au son des trompettes pendant les éclipses, de même que les Chinois le chassent au bruit des gongs. Tantôt au contraire c'est le bon Dragon, le symbole de la Vie selon les Hébreux et les Gaulois ; ou bien celui de la Divinité, dont le corps, les ailes et l'escarboucle ou le globe qu'il porte sur la tête représentent les attributs. Tout cela m'entraînerait trop loin. Je ne me proposais du reste qu'une seule chose : montrer, en rapprochant des mythes les plus poétiques de l'humanité ceux des Chinois, que, sous le rapport de l'imagination, ce peuple, si essentiellement et si profondément agricole, ne le cédait pas aux nations les mieux douées. L'imagination, l'art et la poésie ont sans doute beaucoup d'autres aspects que ceux auxquels je me suis arrêté, mais pour une étude spéciale de villageois, ce que j'en ai dit paraîtra peut-être suffisant.

Nous savons maintenant ce qui, dans la profession à laquelle la famille Ouang-Ming-Tse doit sa situation et ses ressources, relève des conditions sociales, économiques et physiques du pays ; nous savons ce que, sous l'influence de ces conditions, devient en général l'action individuelle du cultivateur. Quelques mots, quelques chiffres nous mettront au courant du reste. Ce n'est plus à proprement parler que le détail et la preuve de ses revenus.

### VIII

@

p.320 L'exploitation de la famille Ouang-Ming-Tse comprend 29 meous ou 1 hectare 94 ares environ, qui lui appartiennent entièrement. 11 meous sont dans la vallée et 18 sur la colline <sup>1</sup>. Les premiers, tous irrigables, valent 400 francs le meou. Des seconds, 5 seulement non irrigables, mais arrosables à la main, sont plantés en thé, et leurs prix varient avec l'âge de la plantation. Le thé n'est, en effet, en plein rapport qu'à la quatrième année ; les deux premières ne comptent pas, et on le remplace généralement à la huitième. Il en est peu que l'on conserve jusqu'à la dixième. Cela dépend du sol. De ces 13 meous de thé, deux valent 210 francs l'un ; trois, 360 francs ; trois, 390 francs ; trois, 420 francs, et les deux derniers, 480 francs, soit 4,890 francs pour la terre plantée en arbres à thé, et pour les 29 meous, 10,790 francs.

Le lecteur trouvera à la fin du volume tous les détails p.321 relatifs à leur aménagement, à leur culture et à leur rendement en poids et en valeur pour chaque champ et pour chaque récolte. Mais il est une observation que j'ai déjà faite et que je dois répéter ici. Ouang-Ming-Tse ainsi que tous les cultivateurs chinois ne se bornent pas à vendre les produits directs de leurs terres ; ils les transforment autant que possible. S'ils ne distillent pas toujours le riz à alcool qu'ils récoltent, c'est que la fabrication de l'alcool est dans certaines localités l'objet d'une grande industrie spécialement organisée et qu'ils trouvent plus d'avantage à le vendre en nature. Mais c'est une exception. Ils font eux-mêmes leur huile et leur sucre ; ils filent

---

<sup>1</sup> Cette proportion entre les terres de vallée et les terres de collines s'écarte de la proportion ordinaire dans les fermes de la région où est situé Ouang-Mo-Khi. Ouang-Mo-Khi et le Fo-Kien sont des pays de montagnes et les terres de vallées n'y occupent qu'une surface relativement restreinte ; mais la plupart des autres provinces de la région sont des pays de plaines ou de larges vallées. Peut-être est-il bon d'ajouter que dans toute cette région les terres ont une valeur moyenne de 6,000 à 6,500 francs l'hectare pour les premières qualités, rendant de 3,500 à 4,500 kilog. de riz ; de 4 à 5,000 francs pour les secondes, rendant de 1,800 à 2,500 kilog. A Ouang-Mo-Khi la presque totalité des terres, même sur la colline, appartient aux deux premières qualités.

## La cité chinoise

eux-mêmes leur chanvre et leur coton ; ils filent leur soie. Que voulez-vous ? Personne ne leur a enseigné les beautés de l'économie politique de l'Occident. Ils en ignorent les sacrés principes et ne se doutent pas des bienfaits de la division du travail. Il est certain pourtant qu'avec nos presses à vapeur l'on obtient pour 100 kilogrammes de graines de navette 33 kilos d'huile, tandis qu'ils n'en obtiennent que 25 à 28 au plus avec leurs presses à manège. Oui, mais si les paysans chinois sont faibles au point de vue de l'économie politique ils entendent mieux l'économie sociale, et s'ils sont mauvais industriels, ils sont si bons cultivateurs ! D'abord, en retenant le plus possible l'industrie sur le sol, ils y retiennent les bras qui, concentrés dans de grands ateliers, pourraient, à un moment donné, leur faire défaut ; et ils évitent les chômages auxquels sont sujets les ouvriers des industries <sup>p.322</sup> séparées de la terre. Puis, un hectare de navette, entre leurs mains, produit 2,250 kilog. de graines, et, entre les nôtres, à peine 1,400 ou 1,500. En définitive l'avantage leur reste, puisqu'ils extraient d'un hectare 400 kilog. d'huile de plus que nous. On répète souvent que l'agriculture est la première des industries ; c'est en Chine, on le voit, qu'il faut aller pour savoir à quel point cela est littéralement exact. C'est un exemple. Nous en trouvons un autre sans sortir de chez Ouang-Ming-Tse. C'est la fabrication du sucre :

Deux meules tournées par un buffle pour écraser la canne, trois chaudrons pour faire bouillir le jus, l'épaissir et le coaguler pendant qu'il va de l'un à l'autre, et un fourneau entretenu avec de la paille, voilà tout l'appareil de la fabrication du sucre en Chine. De la chaux pour le cristalliser et des œufs pour le clarifier, en voilà tous les ingrédients. C'est primitif, et l'on s'attend bien qu'avec de pareils moyens, on n'obtienne guère plus de 5 kilog. de sucre pour 100 kilog. de canne. J'ajoute que cette proportion est d'autant plus faible que la canne elle-même est extrêmement riche en sucre. On dit qu'à la Guadeloupe elle en renferme près de 18 0/0, lorsque le champ a été fumé avec de l'engrais chimique <sup>1</sup>. Je ne saurais dire ce

---

<sup>1</sup> *Les Engrais chimiques*, G. VILLE.

## La cité chinoise

qu'elle contient en Chine, mais ce que je puis affirmer, c'est que dans aucun des pays tropicaux que j'ai visités ou habités, je n'en ai goûté qui m'ait semblé aussi <sup>p.323</sup> sucrée. Il est donc probable que les procédés d'extraction que je viens de décrire doivent en laisser une quantité considérable dans les résidus que l'on donne à manger aux animaux. Eh bien, malgré tout, un meou rend 230 kilog. de sucre brun pâle, d'une couleur aussi claire que celle du café très étendu de lait. Un hectare rendrait par conséquent 3,400 kilog. environ. Or, aux Antilles et à la Réunion, le rendement moyen d'une pareille surface cultivée selon les méthodes ordinaires et fumée avec de l'engrais de ferme ne dépasse pas 2,800 à 3,000 kilog. Là donc encore la perfection de la culture vient largement compenser l'imperfection de l'industrie, et laisse dans les mains du cultivateur un profit plus grand qui tourne en définitive au bénéfice de la terre. Quant au prix du sucre, il est tellement minime, 25 centimes le kilog., que la Chine en exporte de très grandes quantités pour l'Inde et la Californie. En 1869, il en était sorti 270,000 kilog. des deux seuls ports de Canton et de Swa-Teou. Le sucre blanc coûte un peu plus cher : 35 centimes environ le kilogramme.

Il est une objection qu'on ne manquera pas de faire : Pourquoi les Chinois ne seraient-ils pas aussi bons industriels qu'ils sont bons cultivateurs ? — Sans doute, mais est-il bien certain que la puissante mais dispendieuse industrie à vapeur puisse se concilier avec la petite culture, la petite propriété et le reste ? C'est une démonstration qui est loin d'être faite ; et si elle l'était, si un jour les Chinois s'y convertissaient, de quelle perspective l'Europe ne serait-elle pas menacée ? Ou elle <sup>p.324</sup> succomberait, ou il faudrait qu'après avoir donné à la Chine ses procédés industriels elle lui prit ses procédés économiques, agricoles, sociaux, etc. Il serait peut-être temps d'y songer. Je l'ai déjà dit, mais il me semble que l'on ne saurait trop insister sur ce point.

Ne nous alarmons pas trop vite cependant. Non seulement, les Chinois ne sont point gens à se laisser persuader aisément, mais le genre de leur

## La cité chinoise

agriculture, ses nécessités et les profits qu'elle leur donne les garantissent contre des séductions qui les en pourraient éloigner. Parmi les plantes qu'elle comprend, prenons par exemple le thé. On en a souvent comparé la récolte à celle de la vigne chez nous. Rien n'est plus vrai, soit au point de vue des bénéfices <sup>1</sup>, soit au point de vue des circonstances dans lesquelles elle se fait. Ce sont bien les vendanges de la Chine. L'analogie est exacte, sauf en un point. En France, les vendanges peuvent être anéanties pour plusieurs années, de telle sorte que les populations, désespérées et ruinées, finissent souvent par renoncer à la vigne. En Chine il n'y a pas de gelée qui détruise la récolte du thé. Si d'autres dangers la menacent, ils ne sont pas de ceux auxquels l'homme ne puisse parer jusqu'à un certain point, pourvu que son intervention soit prompte et rapide. Un temps humide et froid, une végétation languissante, un développement de feuilles inégal, nuisent à la qualité des feuilles et par conséquent à leur prix, p.325 sans compter la perte de temps des gens que l'on a engagés pour la récolte et qu'il faut payer tout de même. Un temps humide et chaud qui fait partir la végétation « comme un coup de tonnerre » n'est pas moins à redouter. Ce n'est plus alors une cueillette, c'est un sauvetage qu'il faut opérer et quelque nombreux que soient les vendangeurs il n'y en a pas toujours assez pour le réussir en de bonnes conditions. On peut même dire qu'il n'y en a jamais trop, surtout pour les deux dernières des quatre cueillettes de thé. Ce sont les plus abondantes et les plus importantes non seulement pour la Chine mais pour l'Europe et l'Amérique. Alors, je vous assure, il n'y aurait pas d'industrie qui tint devant d'aussi impérieuses exigences et qu'on ne fût prêt à sacrifier. Et d'ailleurs, s'il n'en devait pas être ainsi, que deviendraient les peuples d'Angleterre, de Russie, des États-Unis, et les sociétés de tempérance ? Aussi avec quelle impatience sont attendus à Londres les navires qui, les premiers apporteront la bonne nouvelle, les prémices de la nouvelle récolte ! Cinq cent mille francs de récompense à

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe n° 1, p. 369.

## La cité chinoise

qui gagnera d'une demi-longueur<sup>1</sup>. Pendant ce temps-là, sur l'autre hémisphère, tout un monde court à la feuille. Hommes, femmes, enfants, vieillards, jeunes gens, jeunes filles, sexes séparés pourtant, p.326 remplissent les coteaux. La population locale souvent ne suffit pas. Il en vient de la plaine et de la vallée, et de plus de quatre lieues. J'ai dit : sexes séparés. Pas tant.

Les champs de thé sont petits, quoiqu'en général un peu plus grands que ceux de Ouang-Ming-Tse. Un mot, un regard, une fleur sont vite échangés. Parfois, aux heures des repas, pris en plein air, à l'ombre d'un beau Li-tchi, toutes les oreilles se dressent. Sous un arbre, les sons d'une guitare ont préludé. Aux premiers accords, tous ont reconnu le Sin-fa. Mais la chanteuse a fini, et l'on retourne à la cueillette. Ce sont les vendanges de la Chine. Notez qu'elles coïncident avec les grands travaux des rizières. Suivant les localités, on enlève les dernières gerbes de blé pour les porter sur une aire voisine où on les bat, ou bien on laboure pour le riz, ou bien déjà on commence à le repiquer. Partout les chapelets des norias sont en mouvement ; L'eau clapote, ruisselle, bruit et brille de toutes parts. Ah ! que nos campagnes sont sèches, tristes et vides surtout, à côté de celles-là. Il ferait beau voir en Chine qu'un richard captât une source pour en conduire l'eau dans un étang à lui, par des canaux souterrains, laissant à sec les champs sous lesquels elle passe<sup>2</sup>. L'eau est aussi indispensable à la vie que le soleil, l'air ou la terre. p.327 Personne n'a le droit de dire : « Elle est à moi. » Elle est à tous. Ce sentiment est très profondément enraciné. Le garde champêtre chargé par le Conseil du syndicat des cultivateurs de distribuer l'eau dans les ruisseaux d'irrigation n'a jamais eu à constater le plus petit délit ; et ce Conseil, qui en connaîtrait, le cas échéant, n'a en définitive qu'une fonction : veiller à

---

<sup>1</sup> On en a vu qui, partis à la même heure de Fou-Tcheou, au nombre de six, sont tous arrivés à Londres dans la même journée.

<sup>2</sup> En ce moment, 20 juin 1885, des centaines d'hectares de fraisiers aux environs de Sceaux sont complètement grillés ; la récolte est perdue. Et cependant l'eau coule à quelques pieds de profondeur, sous les champs qu'elle devrait arroser.

## La cité chinoise

l'entretien des canaux, chacun y contribuant dans la proportion de deux centimes par meou pour tous frais.

Tout à coup le gong se fait entendre. Au détour de la colline, sur le sentier en pente, on aperçoit un cortège. Après le gong, les appels prolongés des crieurs qui le suivent ; après les crieurs, les massiers, les mains de justice, les éventails, le parasol et le dais d'un mandarin. C'est le préfet ou le sous-préfet de la ville la plus proche. Tous les paysans accourent et l'entourent. Alors, debout sur un tertre, il leur parle de la Terre, la mère commune du Genre Humain ; il leur parle du culte que chacun lui doit et les exhorte à ne s'en écarter jamais. Il leur parle du riz, du blé, du maïs, du sorgho et du millet, du grain, en un mot, symbole de paix et d'union entre tous les hommes. Puis, souvenirs d'autrefois, il remet à ceux qui lui ont été signalés ou qui lui sont signalés séance tenante par les acclamations des autres, des récompenses méritées. Ce sont de larges pièces de soie, portant les noms des lauréats et leur éloge. Suspendues dans la pièce principale de la maison, elles seront l'honneur de la famille. Enfin le mandarin <sup>p.328</sup> est parti. Les paysans conviennent d'un certain jour afin de fêter leurs heureux amis et de les conduire en grand gala à la pagode du patron des cultivateurs, le *Patron des Cinq Grains*, le même pour toute la Chine.

Les cultivateurs de thé ont aussi leur patron spécial. Lorsque la troisième récolte est finie, on dresse un banquet dans les cours et les galeries de la pagode qu'il habite, et quelquefois aussi dans les rues, si l'intérieur est insuffisant. Les tables et les murailles sont couvertes de guirlandes, de vases de fleurs et de fruits de la saison.

Puis, chacun passe processionnellement devant la statue et lui offre une coupe de thé nouveau. La fête se termine comme toutes les fêtes chinoises par le spectacle et le festin.

La récolte du thé m'a entraîné un peu loin, mais j'espère que le lecteur me le pardonnera. Aux motifs qui me paraissaient devoir préserver les Chinois de toute infidélité à la terre, un autre est venu se joindre : l'attrait.



## La cité chinoise

L'attrait, la richesse et avec cela la santé qu'aucune industrie n'assure au même degré, quel lien plus fort et meilleur ?

En terminant ici le chapitre des cultures, et en renvoyant les détails aux annexes que l'on trouvera à la fin du volume, je ne puis cependant, sans manquer à l'économie de ces études, me dispenser d'en faire au moins ressortir les résultats généraux.

Les terres de la vallée produisent 1,971 francs. Ouang Ming-Tse obtient ensuite pour les plantations de thé <sup>p.329</sup> 3,033 francs, et pour les autres récoltes de la colline 1,365 francs ; soit un produit brut total de 6,369 francs.

Mais comme le franc ne saurait servir de commune mesure pour l'Europe et la Chine, puisqu'il n'a pas la même valeur dans les deux pays, il me semble préférable de rappeler les poids des récoltes en nature. On peut les résumer ainsi : 9,910 kilog de riz ; 2,100 kilog. de blé ; 1,604 kilog. de thé ; 300 kilog. de grosses fèves ; 160 kilog. de maïs ; 291 kilog. d'huile ; 180 kilog. de sarrasin ; 230 kilog. de sucre ; 180 kilog. de tabac ; 5,000 kilog. d'ignames ; 9,600 kilog. de navets ; 15,000 kilog. de choux ; 80 pièces de coton ; 9,720 kilog. de trèfle ; 1,095 kilog de tourteaux ; 1,200 kilog. de tiges et feuilles de sorgho, de soïa et de cannes à sucre, pour fourrages ; 15,000 kilog. de paille de riz, de blé, de maïs, de grosses fèves, de sarrasin, que je n'ai pas toujours comptée dans l'évaluation en argent ; et une certaine quantité de fruits, légumes, etc. Le tout pour une surface de 1 hectare 94 ares.

Quelques lecteurs se seront peut-être demandé en comparant entre eux les résultats obtenus des différentes cultures pourquoi Ouang-Ming-Tse ne choisissait pas exclusivement les plus avantageuses de ces cultures, telles que le thé et les ignames par exemple, et n'abandonnait pas les autres. A cela Ouang-Ming-Tse répondrait d'abord que le meilleur moyen de conserver à une chose son prix, c'est de n'en pas jeter beaucoup sur le marché et, par conséquent, d'en cultiver peu. Il ne <sup>p.330</sup> manquerait pas de dire aussi que la grande variété de ses cultures, en assurant l'emploi de son

## La cité chinoise

temps d'un bout à l'autre de l'année, et la plus grande partie des récoltes contre les mauvaises chances des saisons aussi bien que contre celles de la vente, vaut infiniment mieux que la production d'une seule chose, tantôt l'une, tantôt l'autre, en vue de laquelle il lui faudrait d'une année à l'autre changer, abandonner ou renouveler son matériel, ses instruments, etc. Il citerait le proverbe mieux écouté en Chine qu'en Europe, « qu'il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier ». Peut-être ajouterait-il enfin qu'il ne serait ni bon, ni bien, ni juste, ni humain, ni même seulement profitable de se faire concurrence entre voisins et amis, et de déranger un aménagement du sol et une économie agricole qui sont en définitive l'œuvre des siècles et auxquels tout le monde est habitué.

Les produits directs de la culture ne sont pas les seuls que la famille Ouang recueille de son industrie. L'étable, la porcherie et la basse-cour y ajoutent une somme de 773 francs <sup>1</sup>.

Si nous additionnons maintenant les recettes de toutes natures et de toute provenance faites par la famille Ouang, nous arrivons à un chiffre de 7,142 francs. Voyons ses dépenses.

## IX

@

<sup>p.331</sup> Et d'abord l'impôt. La presque totalité est prélevée sur les terres en plaine ou en vallée. Celles qui sont ou qui peuvent être transformées en rizières, c'est-à-dire les terres irrigables, qu'elles soient irriguées ou non, paient un peu plus que les terres non irrigables. Si elles sont cultivées en riz, il est entièrement perçu partie en nature et partie en argent <sup>2</sup>. En tous cas, il ne dépasse pas en tout 1 fr. 13 c. par meou et il n'est perçu que sur la première récolte. Si elle a été mauvaise, le gouvernement accorde souvent des remises d'impôt, bien que les récoltes suivantes aient été

---

<sup>1</sup> Voir annexe n° 1, p. 373.

<sup>2</sup> Dans les régions du Nord où le riz est remplacé par le blé ou par le millet, le maïs, etc., l'impôt est payé, comme dans les régions du riz, moitié en nature et moitié en argent.

## La cité chinoise

bonnes. Pour les 11 meous de la plaine, Ouang-Ming-Tse paie donc 12 fr. 65 c. L'impôt sur les terres de la colline est presque insignifiant, à peine 5 centimes par meou. En tout : 13 fr. 65 c.

Ensuite l'usure du matériel d'exploitation comprenant les instruments aratoires, ceux de la mouture et de la préparation des grains, les ustensiles nécessaires à la préparation du thé, les métiers à filer, à tisser, les moulins à huile, à sucre, etc. Le tout s'élève à une somme de <sup>p.332</sup> 578 fr., soit à 10 % : 58 fr. pour l'usure du matériel <sup>1</sup>.

Pour les semences, on a employé 130 kilog. de riz à raison de 5 kilog. par meou pour 26 meous, y compris les semences des secondes récoltes, à 8 francs les 60 kil. : 17 francs ; 70 kilos de blé pour 14 meous à raison de 5 kilos par meou à 8 francs les 60 kilos : 9 fr. Le reste ne vaut vraiment pas la peine d'être détaillé, et on ne peut guère lui attribuer une valeur de plus de 20 francs. En tout 46 francs.

Quant aux fumures il convient de remarquer d'abord que toutes les plantes ne sont pas également exigeantes. Les unes, auxquelles on ne demande que beaucoup de feuilles, telles que le sorgho, le soïa, cultivés comme fourrages, le tabac et les choux réclament 800 kilog. d'engrais par meou. Les autres qui doivent produire des grains en demandent un peu moins, mais il y faut ajouter certains amendements comme des cendres, de la chaux, la vase des canaux, etc. On donne, par exemple, à la canne à sucre 800 kilog. d'engrais par meou et 300 kilog. de cendres. Le maïs, le sarrazin et les pois n'emploient que 500 kilog. d'engrais et 150 kilog. de cendres. Le coton ne reçoit que 300 kilog. d'engrais, le blé repiqué sur trèfle 200 kilog. Le riz 600 avec 150 kilog. de cendres. Ouang-Ming-Tse estime la masse d'engrais qu'il dépense chaque année sur toutes les récoltes à 30,000 kilog. et celle des cendres à 10,000 kilog. <sup>p.333</sup> Mais comme ni les engrais ni les cendres produits dans la maison n'ont été comptés en recette, ils ne doivent pas être, non plus, comptés on dépense.

---

<sup>1</sup> Voir annexe n° 1, p. 375.

## La cité chinoise

Il faut donc déduire 10,000 kilog. des premiers, provenant du personnel ordinaire, des étrangers engagés pour les récoltes, et des animaux, et 5,000 kilog. de cendres, retirés des différents foyers ou fabriquées après avec toutes sortes de déchets, tels que débris de vêtements, os d'animaux, etc., que l'on calcine en vase clos. La différence, c'est-à-dire 20,000 kilog. d'engrais et 5,000 kilog. de cendres, a été achetée au prix de 5 fr. les 600 kilog. pour les premiers, ce qui fait 166 francs, et de 12 francs pour les seconds, ce qui fait 60 francs. En tout : 226 francs. De grands bateaux spécialement destinés au transport de ces matières les amènent des villes environnantes, et même de Fou-Tcheou.

La main-d'œuvre nécessite deux ouvriers à l'année, à 100 francs l'un, une servante à laquelle on donne 40 francs et 60 journées supplémentaires d'hommes, de femmes et d'enfants à 25 centimes l'une en moyenne : 15 francs. En tout 255 francs, sans compter, bien entendu, le travail de la famille et l'aide des voisins auxquels les Ouang rendent d'ailleurs les mêmes services.

Les dépenses principales de la nourriture de la famille, dont on trouvera le détail aux annexes, se montent à 1.589 fr. <sup>1</sup>. Divisée entre les quatorze p.334 personnes de la maison, cette somme donne pour chacune d'elles et par an un chiffre de 116 francs, comprenant par jour, outre le vin, le sucre, le sel, le thé, la graisse, l'huile et le chauffage de la cuisine ; 1 kilog. 071 de riz, blé et légumes secs, 227 grammes de chair, viande ou poisson, et 245 grammes de légumes frais ou salés, et de champignons, faisant une ration de 1 kil. 543 grammes. Mais il ne faut pas oublier, d'une part, que la famille compte des vieillards et des enfants, et que, de l'autre, elle fournit pendant soixante jours des repas à des ouvriers supplémentaires. Je ne parle pas de l'hospitalité qu'elle pratique assez fréquemment. Dans les provinces de l'intérieur de la Chine, et dans une bonne année moyenne, ces mêmes dépenses ne s'élèveraient pas à plus de 900 francs par personne.

---

<sup>1</sup> Page 376.

## La cité chinoise

Après les hommes, les animaux. L'ensemble des dépenses de leur nourriture se monte à 552 fr. 20 c. <sup>1</sup>.

J'ai oublié, faute de place où les inscrire, deux articles. L'un est relatif à la préparation du thé. Excepté celui de la première récolte, dit *de bourgeons*, que l'on fait sécher en l'exposant seulement à l'air, les autres qualités sont soumises à une légère torrification. Lorsque l'année a été bonne, il faut 18 kilog. de charbon pour préparer 48 kilog. de feuilles. Ouang-Ming-Tse en récoltant 1,546 kilog., il lui a fallu 576 kilog. de charbon de bois à 6 francs les 60 kilog. : 57 francs. Mon second <sup>p.335</sup> oubli est relatif à l'achat des 12 jeunes porcelets vendus gras trois mois après. Ils ont coûté 55 francs.

Il existe une dernière dépense : celle que nécessitent l'entretien et les réparations des bâtiments servant de ferme et d'habitation. La maison de Ouang-Ming-Tse est composée de trois corps de logis dont un, central, relie les deux autres comme la barre de la lettre H en relie les deux jambages. Elle est construite au milieu d'une cour entourée de murs.

On a souvent dit en Europe qu'entre autres singularités, les Chinois commençaient leurs maisons par la toiture. Rien de plus vrai, et l'on va comprendre les motifs de cette manière de construire. Les murs sont bâtis en briques sur champ, à la façon des châteaux que les enfants édifient avec des dominos. Les cloisons du bas sont à demi remplies de moellons, afin de donner quelque solidité aux murailles, mais ces murailles restent si légères que si elles n'ont pas besoin de fondations, elles ne pourraient pas non plus supporter la toiture. Elles reposent simplement sur de larges dalles placées sur la terre bien battue. Ce genre de construction offre deux grands avantages ; il est très peu dispendieux, et il empêche l'humidité de s'élever du sol dans les parois des maisons. Quant à la toiture, elle repose sur des piliers de bois, élevés sur des dés de pierre ayant chacun un petit mur de fondation de trois à quatre pieds de profondeur. C'est par là que l'on

---

<sup>1</sup> Voir annexe n° 1, page 377.

## La cité chinoise

commence ordinairement afin de ne pas <sup>p.336</sup> endommager les murailles, soit par les fossés qu'il est nécessaire de creuser pour ces fondations, soit par les accidents possibles lors de la manœuvre des pièces de charpente. Chaque corps de bâtiment est divisé en cinq pièces, de 8 mètres de longueur sur 5 de largeur, dont les planchers sont établis sur béton et sur gros moellons formant une sorte de soubassement de 30 à 40 centimètres de hauteur. Entre chaque pièce les séparations sont faites en briques creuses dans lesquelles on passe des bambous, dont les extrémités sont prise dans des rainures pratiquées dans des montants en bois, ce qui les rend à la fois légères et très solides. Mesuré sur le mur extérieur, tout l'édifice a 33 mètres de façade et à peu près autant de profondeur. Il est orienté nord et sud ; j'en expliquerai les motifs tout à l'heure, Chacun des corps de bâtiments n'a de fenêtres et de portes que sur un côté, celui qui regarde la cour, et autant que possible le sud. Les fenêtres ne sont point percées dans le mur comme chez nous. Le mur sur lequel elles s'ouvrent ne vient qu'à hauteur d'appui, et de là jusqu'à la toiture, l'espace est rempli par des panneaux en bois et par les portes et les fenêtres, lesquelles ne sont point garnies de vitres mais de coquilles d'huîtres amincies ou d'un papier spécial. Enfin, tout autour de la cour, le toit se prolonge de façon à former une véranda sous laquelle on passe la plus grande partie des journées.

Telle que je viens de la décrire, la maison de Ouang-Ming-Tse vaut 3,200 francs. Elle ne coûte pas plus de 150 francs de réparations et d'entretien par an.

Résumant tous les articles de dépenses, nous trouvons 13 fr. 65 c. pour l'impôt ; 58 francs pour l'usure du matériel. ; 146 francs pour les semences ; 226 francs pour les fumures ; 255 francs pour la main-d'œuvre ; 1,589 francs pour la nourriture de la maison ; 552 francs pour celle des animaux ; 57 francs pour le charbon nécessaire à la dessiccation du thé ; 55 francs pour l'achat des porcelets et 150 francs

## La cité chinoise

pour les réparations de la maison. En tout : 2,988 francs ; ce qui, les recettes étant de 7,442 francs, laisse un bénéfice net de 4,444 francs.

— Et le mobilier, qu'en faites-vous ? Et l'entretien des vêtements, et... ?

— Patience, frère aîné.

X

@

Si vous croyez que ce fût chose facile d'obtenir la permission de pénétrer dans les appartements privés de la famille afin d'y procéder à l'inventaire des lits, des armoires et du reste, quelle erreur est la vôtre, cher lecteur. Même en France, cela ne se demande guère ; en Chine, c'est bien une autre affaire. La porte du salon m'avait été ouverte au grand large ; celle des magasins et des hangars aussi ; mais les autres portes, mon regard ne les avait jamais franchies, et j'hésitais beaucoup à parler du désir qui m'obsédait. Il fallut pourtant m'y décider.

— Je demanderai à l'aïeule, me répondit Ouang-Ming-Tse.

On prit sans doute le temps d'assembler le conseil des ministres présidé par la grand'mère pour décider sur une requête aussi grave ; peut-être voulut-on d'abord procéder à quelques rangements et préparatifs ; mais ce ne fut qu'au bout de trois jours que M<sup>me</sup> Ouang m'apprit elle-même, en sa qualité de déléguée au département de l'intérieur, que les petits appartements m'étaient ouverts. Nous commençâmes la visite sur-le-champ. Toutes les chambres y passèrent l'une après l'autre, même la cuisine ; et, pendant tout le temps qu'elle dura, j'eus l'illusion que je me trouvais, sauf de petits détails, chez quelque riche campagnard lorrain à la veille de marier l'un de ses enfants. Les planchers, aux endroits que les nattes ne couvraient pas, les meubles et les ustensiles reluisaient ; les armoires, dont les vantaux n'étaient qu'à demi fermés, laissaient entrevoir

## La cité chinoise

des rayons bien garnis. Mais n'anticipons pas, et mettons un peu d'ordre dans notre examen.

La maison, ai-je dit tout à l'heure, est orientée nord et sud, et elle s'ouvre de ce dernier côté ; c'est de là que soufflent les vents les plus favorables à la santé. Toutefois cette considération n'est pas la seule dont on ait dû tenir compte pour la construction. On a consulté le *Fong-Choueï*. Qu'est-ce que le Fong-Choueï ? Des volumes ont été écrits pour l'expliquer et n'ont rien <sup>p.339</sup> expliqué du tout, et j'avoue que ce que j'en sais n'y ajouterait que bien peu de chose. Ce que l'on en peut dire de plus clair, c'est que c'est un système de géomancie fondée sur des observations empiriques, ou qui semblent telles aux Européens, faites sur les conditions topographiques qui doivent présider au choix du terrain sur lequel on se propose de bâtir une maison, d'édifier une sépulture, etc. Si ces conditions sont observées, on aura pour soi toutes les chances de bonheur ; s'il arrive au contraire que l'on ait à supporter une série de malheurs ou d'insuccès, c'est qu'elles auront été méconnues. Il ne faut point, par exemple, que le vent, *fong*, venant de certains côtés, soit arrêté par un obstacle tel qu'une colline ou n'importe quelle éminence, tandis que l'on doit en opposer à d'autres vents de mauvaise influence. Il ne faut pas non plus que jusqu'à une distance déterminée, un cours d'eau, *choueï*, coule parallèlement à la façade d'une maison. Si la situation et la topographie du terrain : plaine, val ou coteau, ne réunissent pas les circonstances favorables, les habitants élèvent à frais communs une tour dont la hauteur est calculée d'après certaines données, afin de détourner les mauvais courants. L'on doit encore veiller à éviter le voisinage d'édifices ou de lieux d'où les regards d'une personne pourraient plonger chez vous. Voilà quelques-unes des conditions du Fong Choueï, mais il y en a beaucoup d'autres dont l'ensemble constitue une sorte de savoir exploité par des individus qui s'y adonnent <sup>p.340</sup> spécialement, et que l'on ne manque pas de consulter. Enfantillage et superstition ? Qui sait ? Quoi qu'il en soit, Ouang-Ming-Tse, qui n'est pas un sot, s'est conformé à ces croyances, et il a l'air de les partager.



## La cité chinoise

La grande porte d'entrée qui donne accès dans la cour est à deux battants toujours ouverts pendant le jour, mais un grand écran mobile, en bois, est placé à l'intérieur, de façon à parer aux regards indiscrets. La cour, très propre, est dallée de larges pierres de granit. La véranda, sous laquelle, on se tient la plupart du temps, est meublée de plusieurs chaises, de deux tables en bois verni et du métier à tisser. Les colonnettes qui la supportent et toute la boiserie, à l'extérieur comme à l'intérieur, portes, fenêtres et panneaux, sont également enduites d'un beau vernis rouge-brun. Le bâtiment du milieu, plus élevé que les deux autres, renferme le salon, transformé en salle des ancêtres aux jours d'anniversaires. A droite, la chambre de l'aïeule, et celle de la fille aînée de Po-Y, toujours prête à servir sa grand'mère. A gauche, la chambre de Ouang-Ming-Tse et de M<sup>me</sup> Ouang, et celle des deux autres jeunes filles. De là on pénètre dans l'aile gauche de la maison en retour sur la cour. La première pièce est la chambre de Po-Y et de sa femme avec le petit lit du dernier enfant, et dans la seconde couchent les trois garçons. L'aile droite était habitée par Po-Sen et sa jeune femme. Elle est vide maintenant, les meubles mêmes en ont été emportés ; on en remettra d'autres au mariage p.341 du fils aîné. Les pièces des deux pavillons de derrière sont occupées par les magasins, le pressoir et les outils, la cuisine et la chambre de la servante. Les deux ouvriers retournent chez eux, leur journée faite.

Quand on entre dans le salon, l'on a en face de soi, placée contre le mur du fond, une longue tablette chargée de deux brûle-parfums, de deux grosses potiches, de deux flambeaux en étain, de quelques vases de fleurs et de plantes en pots. Au-dessus de cette tablette est suspendue, en manière d'étagère, une sorte de crédence, ordinairement fermée, qui contient les tablettes des ancêtres. De chaque côté sont des pendentifs en beau papier rouge couverts de caractères chinois : vers, maximes ou préceptes de morale ; et, adossée à la tablette, est une estrade élevée d'une marche avec un canapé garni de rotin. Appuyés sur les deux murs latéraux : à gauche un bahut renfermant les archives de la famille et à droite une petite bibliothèque, toujours flanqués de pendentifs représentant

## La cité chinoise

des paysages ou des fleurs. Puis, alignés de chaque côté du canapé, au centre de la pièce, deux fauteuils séparés par un guéridon, et, entre ces deux lignes, une grande table carrée. Tous ces meubles sont en bois noir. Enfin, contre les murs et partout où il y a de la place, des chaises ordinaires en bois verni. Une grande natte sous les pieds. Ce mobilier et celui des chambres à coucher ont une valeur de 1,844 francs <sup>1</sup>.

<sup>p.342</sup> En entrant dans la cuisine, les yeux se portent tout de suite sur une grande image coloriée, collée sur la cheminée, représentant deux vieillards assis, un homme et une femme. Ce sont les patrons de la cuisine ou plutôt les Génies du foyer, qui est essentiellement celui de la cuisine, par où toute maison a commencé. Les Génies du foyer, dans les idées populaires, protègent la maison et gouvernent l'existence des membres de la famille. Dans la soirée du 23<sup>e</sup> jour du dernier mois de l'année, ils quittent la terre et montent au ciel rendre compte au Grand Ordonnateur de toutes choses de la conduite de ceux qu'ils ont à garder, et ils ne reviennent prendre leur charge habituelle que dans la nuit du 1<sup>er</sup> jour de la nouvelle année. C'est une croyance au moins aussi répandue que chez nous les fables de saint Nicolas, du petit Jésus ou des cloches partant pour Rome le jour du vendredi saint. Pendant leur absence on remplace leur ancienne image, on nettoie et on met tout en ordre, et on finit par éteindre tous les feux. Puis le matin du premier jour étant venu, on se prépare à fêter leur retour qui a lieu vers les deux heures. Beaucoup ne se couchent pas pour l'attendre. Alors on rallume un feu nouveau et l'on prépare le premier repas de l'année, qu'on a bien soin de leur offrir avant d'y toucher. Comme à Noël et à Pâques, dans les différentes contrées de l'Europe, les bons Génies du foyer rapportent du ciel aux enfants chinois une foule de petits présents attendus, vous pouvez <sup>p.343</sup> le croire, avec autant de plaisir que par les nôtres.

Le mobilier de la cuisine et de la chambre de la servante vaut en tout 381 francs, lesquels, ajoutés aux 1,844 francs précédents forment un total

---

<sup>1</sup> Voir annexe I, page 378.

## La cité chinoise

de 2,225 francs, ce qui nous fait, à 10 pour 100 pour l'usure, 222 francs à déduire du bénéfice net que nous avons d'abord fixé à 4,141 francs et qui n'est plus alors que de 3,919 francs.

Restent les vêtements et les autres objets mobiliers personnels.

## XI

@

— Madame Ouang, dis-je à la femme de mon ami, si les compliments d'un homme naturellement peu expert en fait de ménage pouvaient avoir quelque mérite à vos yeux, je vous prierais d'accepter les miens. Jamais je n'ai vu de maison mieux tenue que la vôtre.

M<sup>me</sup> Ouang me répondit par un sourire qui me fit bien voir qu'en Chine comme ailleurs une maîtresse de maison n'est jamais insensible à ce genre de compliments.

— Mais, ajoutai-je, j'ai entrevu dans les armoires... (ici, M<sup>me</sup> Ouang m'envoya un regard en dessous) une foule de choses dont je voudrais connaître l'usage. Il y avait par exemple...

— Parfaitement, Si-Lao-Yé, dites-moi donc tout simplement que vous désirez poursuivre votre inventaire jusqu'au bout.

— Vous l'avez deviné, Ouang-Laï-Laï.

— Eh bien, Si-Lao-Yé, nous allons demander à la grand'mère.

M<sup>me</sup> Ouang se leva et disparut. Ce fut l'aïeule qui revint.

— Ma fille me dit, Si-Lao-Yé, que vous voulez voir tout ce qu'il y a dans nos armoires ?

— Oui, madame, pourvu que cela ne vous cause pas trop de dérangement.

— Il n'y en a pas d'autre que le travail que cela va donner aux enfants, mais je suppose qu'elles n'ont rien à vous refuser.

## La cité chinoise

Elle frappa le sol avec son bâton. Tout le monde accourut.

— Voilà, dit-elle, Si-Lao-Yé qui s'intéresse à tout ce qui nous touche, vous le savez, et je suis sûre que vous ferez avec plaisir ce qu'il vous demande.

Alors M<sup>me</sup> Ouang expliqua ce que j'attendais. M<sup>me</sup> Po-Y se mit à rire. Siu-Lien en fit autant. Les deux fillettes suivirent leur exemple, les garçons aussi, et jusqu'au tout petit que la contagion gagna.

— Comment, Si-Lao-Yé, vous voulez compter nos hardes ?

— Si c'est un effet de votre bonté, madame Po.

— Comment, Si-Lao-Yé, vous voulez voir nos robes !

— Avec votre permission, mademoiselle Siu-Lien.

— Vraiment, Si-Lao-Yé, vous désirez... ?

— Oui, petite laide <sup>1</sup>.

— *Tomment, Ti-Lao-Yé... ?*

— Veux-tu te sauver, polisson.

Tous se sauvèrent en riant comme des fous. Puis, la véranda ayant été balayée, chacun revint avec le contenu des armoires et des coffres. D'abord on l'étala par terre, mais peu à peu l'espace diminuant, les petits effrontés vinrent <sup>p.345</sup> à le déposer à mes pieds, sur mes genoux, sur mes épaules, sur ma tête. J'en étais couvert comme un marchand d'habits. Ce mot qu'ils entendirent au milieu de mes protestations, leur donna une idée. On reprit les paquets. On les arrangea en cercle, et la petite Hong-Yu <sup>2</sup>, s'étant placée au centre, en commença la vente à l'encan. Tout le monde faisait les mises, que Ouang-Ming-Tse, Po-Y ou bien l'une des dames rectifiait. C'est ainsi que se fit l'inventaire des vêtements au milieu des plaisanteries de toutes sortes et des rires incessants de tous les enfants, grands ou petits, y

---

<sup>1</sup> *Ou-kiao*, petit nom familier de l'une des deux fillettes, très jolie du reste.

<sup>2</sup> Trad. : Rubis.

## La cité chinoise

compris votre serviteur. Dire que ma dignité ordinaire, que ma vénérabilité de commande n'en souffrirent pas pendant quelques instants, ah non, par exemple ! Mais aussi, quelles parties, mes amis !

Le détail des vacances serait trop long à exposer ici. Je le renvoie aux Annexes <sup>1</sup>. En voici seulement les résultats : Le vestiaire des hommes a produit 1,152 francs ; celui des dames 1,527 fr. 60 c. Si de cette somme on retranche 462 francs de montres et de bijoux et si l'on admet que les vêtements qui s'usent le moins vite sont les vêtements les plus chers, je crois que l'on peut attribuer à l'entretien annuel du vestiaire une somme de 500 francs, c'est-à-dire le quart de sa valeur. Cela diminuera d'autant le chiffre de notre <sub>p.346</sub> bénéfice net, lequel ne sera plus maintenant que de 3.419 francs, au lieu de 3,919.

Ouang-Ming-Tse fait lui-même l'éducation de ses petits enfants, auxquels quelques camarades du voisinage viennent se joindre pendant les heures d'école. Il n'y a donc rien à compter de ce chef de dépenses ordinaires. Ouang-Ming-Tse enseigne même un peu de dessin à ses élèves.

Un chapitre très intéressant, c'est le chapitre des dépenses extraordinaires. La santé, les plaisirs et les croyances religieuses, quoi de plus propre à faire juger l'état physique, moral et intellectuel d'un homme, d'une famille ou d'un peuple ? En vertu de l'adage : *Mens sana in corpore sano*, le premier article est celui des frais de maladies. Aucun depuis la maladie de Siu-Lien ; et depuis quatorze ans, on n'a pas eu à réclamer d'autres soins que ceux d'une sage-femme, lors de la naissance des enfants.

— Ainsi, dis-je à Ouang-Ming-Tse, vous n'avez aucun ennemi ?

— Comment cela, Si-LaoYé ?

— Mais parce que si l'on en croit ce que racontent beaucoup de personnes, la plupart des maladies n'auraient pas d'autre origine que la haine des autres.

---

<sup>1</sup> Page 380.

## La cité chinoise

— Le Maître n'a pas dit cela comme cela, Si-Lao-Yé. Il a dit que l'humanité était un seul homme, fort contre les maladies s'il est bien constitué ; insensible au chaud et au froid, résistant aux pernicieuses influences de l'extérieur, si tous les organes sont sains. Si l'harmonie règne un jour comme elle doit régner dans l'humanité, les maladies n'auront plus d'empire <sup>p.347</sup> sur elle. Le mal physique n'est que la conséquence du mal moral, de l'injustice et de la haine qui divisent encore les hommes. Voilà ce que Confucius a dit.

Je pensai que Confucius pouvait avoir raison, mais je me dis aussi que la nature des occupations auxquelles se livrait la famille Ouang-Ming-Tse n'était sans doute pas sans effet sur sa santé. Rien ne développe mieux l'activité et la force musculaires que les travaux des champs, tout le monde sait cela, mais on pourrait reprocher, peut-être, à l'agriculture ordinaire de ne développer que les muscles et de négliger le cerveau. La petite culture, elle, échappe à ce reproche. Quelle dépense d'activité cérébrale n'exige pas la multiplicité de ses opérations ! Et ce n'est pas seulement un exercice soutenu, c'est un exercice varié. Autant de plantes, autant de devoirs différents auxquels il faut songer. Pourquoi cette plante est-elle malade, tandis que ses voisines sont florissantes ? Est-ce d'un insecte, est-ce d'anémie ? L'homme cherche, se creuse la tête, trouve le remède et, en soignant sa plante, en la sauvant, il s'est sauvé lui-même, car il a conservé dans ses fonctions l'équilibre indispensable, l'harmonie sans laquelle l'organisme se détraque, s'affaiblit et livre passage à toutes les causes de maladies possibles. Ce que l'on appelle les névroses est très rare en Chine : il n'y a guère que parmi les fumeurs d'opium qu'on en pourrait rencontrer. Je n'ai parlé que des opérations immédiates de la petite culture, mais les <sup>p.348</sup> industries qu'elle entraîne avec elle pour la transformation de ses produits sont un autre mode d'excitation cérébrale. S'il est un point sur lequel tous les voyageurs soient d'accord, c'est l'intelligence générale des Chinois, — leurs aptitudes à toutes choses : eh bien, la petite culture ne donnerait-elle point l'explication d'un fait si remarquable ? N'a-t-on pas dit,

## La cité chinoise

d'ailleurs, que l'homme se cultivait et s'améliorait lui-même en cultivant et en améliorant la terre ?

L'article de la religion est assez compliqué chez Ouang-Ming-Tse. Le lecteur, qui se rappelle ce que j'en ai dit au chapitre du travail sait que nulle part le même homme ne professe, je ne dirai pas autant, de peur d'équivoque, mais un aussi grand nombre de religions qu'en Chine. Il y a d'abord la grande religion du progrès par le travail, fondée sur l'Unité du ciel, de l'homme et de la terre, dont le culte n'est pas autre chose que la symbolisation de ces idées. C'est plutôt une philosophie qu'une religion, dans le sens malheureusement faussé que l'on donne aujourd'hui à ce mot. Il y a ensuite, dérivée de celle-là, la religion des ancêtres, qui n'est en définitive que la particularisation, en chaque famille, de ces mêmes principes. Ces deux premières et fondamentales religions comportent déjà un assez grand nombre de fêtes et de solennités qui sont autant d'occasions de repos. Sans compter celles que l'on célèbre aux environs des solstices et des équinoxes, aux anniversaires des ancêtres, de Confucius et des grands <sup>p.349</sup> hommes ; sans compter non plus les réunions mensuelles ou bimensuelles de famille qui ont pour effet de stimuler et d'entretenir le sentiment religieux dans ce qu'il a de plus pur et de plus vrai, on peut dire que chacun des mois de l'année est marqué par une fête ou par des réjouissances plus ou moins directement en rapport avec ces deux religions. Dans le premier mois de l'année, par exemple, outre les cérémonies religieuses, civiles et domestiques spéciales du nouvel an, il y a des processions en l'honneur du Printemps, la procession du Dragon céleste, la nuit des Lanternes. Dans le second mois, se trouve la fête des Tombeaux ; dans le troisième, la fête du Génie domestique ; dans le quatrième, celle de l'Enfance ; dans le cinquième, celle du Dragon des eaux ; dans le sixième, celle des étoiles de la voie lactée qui est aussi la fête des Femmes puis ce sont les fêtes de la Lune, de la Vieillesse, des Pagodes, les actions de grâces après les récoltes, etc., etc. Je n'en ai cité que quelques-unes ; il faudrait presque un volume pour décrire les plus intéressantes. On devrait y ajouter encore les fêtes des patrons de métiers

## La cité chinoise

et de corporations, certains anniversaires célébrés par les lettrés, etc. Aucun peuple, en vérité, n'a autant de jours dédiés, sous une forme ou sous une autre, au souvenir et à l'affermissement de son unité. Dans ces grandes manifestations, il n'y a ni classes, ni castes, ni rangs, ni distinctions de croyances ; personne n'est exclu, et si l'on cherchait sous les p.350 symboles qu'elles empruntent, l'on verrait, en effet, que l'idée, l'esprit qui les animent ne sont pas autres que l'idée et l'esprit mêmes de l'universelle Humanité.

Après ces fêtes, viennent les pratiques des religions inférieures qui ne sont que des expressions de croyances particulières, plus faites pour dissoudre que pour unir, dont j'ai essayé, dans un autre chapitre, de montrer la nature et l'effet, et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Ouang-Ming-Tse et sa famille sont considérés comme bouddhistes ; en réalité ils ne le sont pas plus que bon nombre d'Européens ne sont catholiques ou protestants. Ils donnent cependant leur obole quand on vient quêter pour les pagodes, comme ils contribuent à toutes les dépenses populaires de ce genre. Quoi qu'il en soit, pour celles-ci de même que pour celles que nécessitent le culte des ancêtres et les grandes solennités nationales, les frais répartis sur toute la population de Ouang-Mo-Khi ne sont jamais bien considérables. Un missionnaire protestant, le R. Yates, les évalue tous ensemble à 3 ou 4 francs par an et par habitant, pour toute la Chine. En ce qui concerne la famille Ouang-Ming-Tse, cette estimation se trouve à peu près exacte, et nous pouvons par conséquent inscrire de ce chef une somme de 50 francs au budget de ses dépenses.

Le théâtre et les parties de plaisir lui coûtent plus cher : 200 francs. Dans ce chiffre sont compris les repas offerts à quelques amis et les cotisations aux banquets publics et aux spectacles que donnent des troupes p.351 de comédiens que l'on fait venir à frais communs. Enfin, la réparation des ponts, des sentiers, des pagodes ou plutôt des lieux de réunion publics lui coûte aussi environ 30 francs volontairement souscrits<sup>1</sup>. Les trois

---

<sup>1</sup> On se rappelle que l'entretien des canaux a été payé d'autre part.



## La cité chinoise

chiffres réunis font une somme de 280 francs à retrancher de celle de 3,419 francs, résultat de nos dernières opérations, et laissent un bénéfice net définitif de 3,139 francs.

Le lecteur remarquera sans doute qu'il n'a pas été question des intérêts de la valeur des propriétés. En Europe, une comptabilité un peu scrupuleuse n'eût pas manqué de les déduire des recettes. En Chine, on pense autrement. Pas plus que l'on ne connaît les rentiers, on ne connaît ce que nous appelons les placements d'argent. Un capital ne vaut que ce qu'on lui fait produire, et les prêts ne sont en réalité qu'une mise de fonds dans une entreprise à participation et à responsabilité limitées. C'est pourquoi l'intérêt de l'argent est si élevé ou plutôt si facultatif, et pourquoi la loi et les créanciers sont si indulgents pour les débiteurs malheureux. En outre, les emprunts se font à très courte échéance, et, en raison du taux élevé de l'intérêt, l'emprunteur est bien plus désireux de rembourser que le créancier de recevoir. Un rentier faisant profession de vivre de ses rentes à l'aide d'un placement permanent serait donc un fait extraordinaire. En un mot, le capital : outil, <sup>p.352</sup> terre ou argent, n'a de valeur que pour celui qui le met en œuvre. Lui supposer une puissance de production par lui-même ; se supposer à la fois prêteur et emprunteur, le maître et l'esclave de ce capital, est une fiction qui n'entrera jamais dans la tête d'un Chinois. Voilà pourquoi Ouang-Ming-Tse n'a pas voulu séparer de prétendus intérêts de son profit net.

— Que ferais-je de mon argent ? me disait-il. Pas de grand-livre comme chez vous, et pas d'emprunteur qui se charge de le faire travailler pour moi ; il faut bien que je le fasse travailler moi-même, ou bien que j'aie des enfants pour m'y aider. A cause des vicissitudes de ma carrière, je n'ai pu en avoir beaucoup, mais Po-Y, qui a déjà six enfants, en aura d'autres encore, je l'espère, et en attendant nous confions à l'un de mes frères, marchand à Fou-Tcheou, ce que nous ne pouvons mettre en œuvre. Il l'emploie dans son commerce, auquel il nous a associés. Mais il

## La cité chinoise

faudra bientôt en reprendre une partie, puisque Siu-Lien va se marier. Mon petit-fils aîné ne tardera pas à en faire autant, et nous devons penser à étendre nos cultures. Je sais bien que vous pouvez dire que nous devenons ainsi créanciers et débiteurs les uns des autres ; la vérité est qu'au fond nous travaillons les uns pour les autres ; et lorsque l'âge me contraindra au repos, mes enfants à leur tour travailleront pour moi. N'aurai-je pas commencé à travailler pour eux ? Quoi de plus juste par conséquent !

Et de plus simple, Ouang-Ming-Tse, et de plus fécond.

## XII

@

p.353 La journée commence à l'aube chez Ouang-Ming-Tse. Po-Y se lève le premier ; il éveille les aînés des enfants et les domestiques ; puis il rentre chez lui. Quelques instants après, trois coups frappés sur le plancher se font entendre chez lui et chez son père, et les enfants se présentent pour les servir ; mais avant d'entrer, ils attendent un nouveau signal. Alors ils viennent saluer leurs parents, leur offrent du thé et leur rendent tous les soins de toilette qu'ils réclament <sup>1</sup>. Cela fait, les époux se tournent l'un vers l'autre et se font un grand salut. La journée est commencée.

Le premier repas que l'on prend ensuite se compose de riz, de choux ou autres légumes salés, de petits poissons et de crevettes salées et d'un morceau de fromage de pois arrosé d'un peu de sauce faite avec de l'orge et des haricots <sup>2</sup>. Comme boisson, du thé, mais on n'en prend ordinairement qu'à la fin des repas, non en mangeant.

Le deuxième repas se fait à midi et ressemble à celui du matin, si ce n'est que les légumes sont frais et cuits la graisse ou à l'huile de pois, et

---

<sup>1</sup> Les baisers entre parents et enfants ne sont pas d'usage.

<sup>2</sup> C'est la sauce dite soïa, bien connue maintenant en Europe.

## La cité chinoise

que les rations sont plus copieuses. Le troisième repas, qui a lieu vers <sup>p.353</sup> quatre heures, est plus abondant. On y ajoute du vermicelle de pois cuit à la graisse et des petits pains de farine de blé ou de riz. Le quatrième et dernier repas se prend à sept heures ; il est servi comme celui de midi, avec une addition d'un peu de vin. Tous sont accompagnés de différents hors-d'œuvre, tels que varec ou herbe de mer, champignons, poulpes, etc. Le varec est souvent servi comme grand plat. Les fruits de la saison à discrétion.

Pendant l'été, on fait un cinquième repas, entre le premier et celui de midi, à neuf heures. Le menu est également modifié. A neuf heures, on donne comme supplément une sorte de polenta faite avec du blé en grains. Puis, à midi et le soir, on sert de la viande de porc ou de canard et on augmente la ration de vin. Les jours de fête, cet ordinaire est très notablement amélioré. Les parts de viande sont plus fortes, on a plus de pâtisseries, de fruits confits, etc. Les maîtres et les domestiques mangent en même temps et ont les mêmes menus, mais à des tables séparées.

Les repas terminés, chacun vaque à ses occupations. Généralement, les femmes ne travaillent pas dans les champs ; il y a cependant des provinces où le fait se présente, au moins dans quelques districts. A Ouang-Mo-Khi, elles ne sortent pas de la maison ou du jardin, si ce n'est au moment de la cueillette du thé. Mais elles ne manquent pas de besogne, et il en est de très fatigante. Elles prennent part comme les hommes à toutes <sup>p.355</sup> les manipulations des grains, séchage, décortiquage, blanchiment du riz, mouture, etc. Si vous voulez avoir une idée du temps qu'exigent ces opérations, vous saurez qu'il faut une bonne journée pour sécher convenablement 915 kilogrammes de riz avant de le mettre en grenier. Il en faut une autre pour décortiquer 183 kilogrammes.

Toutes les conserves séchées, salées ou sucrées, ce sont les femmes qui les font, et ce n'est pas peu de chose. Puis il y a la cuisine, le blanchissage du linge, la propreté de la maison. Il ne faut pas oublier non plus la porcherie et la poulaillerie. Tout cela est fait indistinctement par les deux

## La cité chinoise

dames et les jeunes filles seulement aidées par la servante ou par les hommes, une fois les travaux du dehors terminés. Enfin, les métiers à égrener le coton, à filer et le métier à tisser sont toujours prêts à être mis en mouvement par l'une ou par l'autre. Les jeunes filles ont, en outre, les menus travaux de leur sexe, couture, broderie, etc. Elles en vendent même quelques-uns dont elles conservent le prix en toute propriété. Une partie des vêtements sont aussi faits par les femmes.

Quant aux hommes, s'ils ne sont employés ni à l'extérieur ni à l'intérieur dans les longues soirées d'hiver, par exemple, ils confectionnent les espadrilles en paille ou en corde dont ils font une si grande consommation ; ils font de grands filets de pêche dont on a coutume de leur laisser également le prix.

p.356 Ouang et sa femme sont chargés de l'administration générale de la maison, l'un pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur. M<sup>me</sup> Ouang a en outre à régler les dépenses, c'est elle qui tient la bourse. Mais au-dessus de tout le monde est l'aïeule, dont le fils et la bru n'exercent officiellement les pouvoirs que depuis deux ans. Elle les exerçait encore en 1865 au moins nominalement. Le jour où elle les délégua, on célébrait sa quatre-vingt-dixième année. La maison était pleine de tous les voisins, amis et parents venus, même de Fou-Tcheou, lui présenter leurs hommages et leurs félicitations ; ce fut le moment qu'elle choisit pour l'annoncer. Depuis lors elle ne s'occupe plus de rien ; mais elle n'est point oubliée ; chacun s'empresse autour d'elle et cherche à adoucir à force de déférence et de soins la mélancolie de ses dernières années.

Elle vivait encore en 1869, lorsque, devant quitter la Chine, j'allai faire mes adieux à la famille qui m'avait fait un si cordial et si charmant accueil. Trois ans de plus apportent bien des changements chez les vieillards et chez les enfants. Elle était sans doute bien cassée, bien voûtée, la grand'mère, mais elle n'avait pas eu un seul jour de maladie. Ouang-Ming-Tse, Po-Y et leurs femmes étaient toujours bien portants. Siu-Lien avait quitté la maison depuis longtemps ; elle était mariée et avait deux enfants.

## La cité chinoise

A-Pé, l'aîné, était marié et père d'un gros garçon qu'il me présenta. Les autres avaient grandi. Tchen, le deuxième, était presque un homme. <sup>p.357</sup> Ma petite *Laide* et ma petite *Rubis* étaient maintenant de grandes demoiselles, et ce petit effronté d'A-sen était devenu si timide qu'il semblait ne plus me reconnaître, mais il avait un jeune frère de dix mois dont les grands yeux, fixés sur les miens, avaient l'air de m'interroger avec assez peu de respect.

La propriété aussi avait changé. Elle avait été augmentée d'une douzaine de meous, ce qui avait fait prendre un ouvrier de plus, que Tchen ne tardera pas à remplacer tout à fait.

Quelles bonnes heures j'ai passées au milieu de ces braves gens ! Quels bons souvenirs j'en ai gardés ! Mais pourquoi faut-il que chaque fois qu'ils me repassent par l'esprit d'autres pensées viennent l'attrister ? Pour quoi chez ceux-ci tant de bien-être, de confort, de quiétude et de bonheur ? Pourquoi chez nous tant d'insécurité, d'instabilité, de misère ?

On répondra que les Ouang ont dans la culture du thé un précieux auxiliaire ; mais n'avons-nous pas en France la vigne, le mûrier, l'olivier, la betterave, le tabac et bien d'autres plantes qui, bien cultivées, pourraient valoir le thé ? N'avons-nous pas la garance, que des soins mieux entendus aussi auraient peut-être défendue contre la concurrence des produits industriels ?

On dira que les Ouang habitent un pays où l'on fait cinq récoltes. C'est vrai, mais ils sont quatorze pour moins de deux hectares. Or, fût-il prouvé que notre climat ne permet qu'une récolte, la population devrait <sup>p.358</sup> être, à ce compte-là, de 70 millions d'habitants. Pourquoi n'est-elle que de la moitié ? Mais pourquoi une seule récolte ? Les jardiniers en font bien plus. Avec deux seulement, c'est 140 millions d'hommes que la France devrait nourrir.

## La cité chinoise

On fera d'autres objections. On parlera de la modicité de l'impôt chinois, et on l'opposera aux écrasantes exigences de nos budgets. On ne manquera pas enfin d'alléguer l'isolement de la Chine et les privilèges que sa situation lui confère, soit au point de vue des guerres étrangères auxquelles elle a pu se soustraire pendant longtemps, soit au point de vue des relations commerciales, de la concurrence extérieure contre laquelle sa situation géographique la protège.

Ce livre tout entier a répondu d'avance à ces raisons. Il ne faut pas s'y méprendre. Si la modicité de l'impôt est une des causes de la prospérité de la Chine, elle n'est pas la seule, et surtout, elle est bien loin d'en être la plus directe. En réalité, il serait plus juste de ne voir en elle qu'un résultat des institutions, et en premier lieu du système même de l'impôt et du régime de la propriété. C'est grâce à ce système qui frappe la stérilité, l'oisiveté, la mort, que toutes les terres ont été cultivées et que la population s'est développée. C'est grâce à ce système, qui libère toutes les branches de l'activité, que la production, sollicitée par une consommation intérieure sans autre exemple, a atteint des proportions dont l'exploitation de la <sup>p.359</sup> famille Ouang-Ming-Tse n'est cependant pas un des plus remarquables spécimens. C'est grâce à ce système et au régime de la propriété que le fermier, soustrait aux exigences croissantes d'une rente parasite, devient lui-même propriétaire, et quel plus puissant encouragement au travail, c'est-à-dire à la production ? C'est grâce à ce système enfin que toutes les forces, celles de l'homme et celles de la nature, se sont éveillées et unies pour la Vie.

Réparti sur la population, l'impôt est à peine de 3 francs par tête ; réparti sur la terre, il est au plus de 5 francs par hectare. Mais les terres de montagne ne sont frappées que de soixante-quinze centimes, et elles produisent autant que les autres. Eh bien, croyez-vous qu'il serait très difficile au gouvernement chinois d'obtenir un ou deux francs de plus par hectare, surtout sur les dernières ? Croyez-vous que des paysans qui, comme les Ouang-Ming-Tse, réalisent des bénéfices nets de 3,000 francs

## La cité chinoise

sur moins de 2 hectares, ne consentiraient pas aisément à cette augmentation ? Le gouvernement chinois ne paraît pas y avoir songé soit parce qu'il respecte les droits du travail, soit qu'il répugne à toucher d'une façon quelconque aux antiques institutions, soit enfin parce qu'il n'a encore envisagé que comme des accidents les obligations que ses nouveaux rapports avec l'Europe vont lui créer, et il a préféré, toutes les fois qu'il a été contraint à des dépenses extraordinaires, avoir recours à des taxes<sup>p.360</sup> exceptionnelles et temporaires sur les riches, et en particulier sur ceux qui exerçaient des industries non taxées. Mais le jour où il aura reconnu la permanence de ces nécessités, le jour où les lettrés et la population auront compris qu'elles sont inéluctables, croyez-vous qu'il lui sera impossible d'augmenter ses revenus de deux ou trois cents millions, puisque cela ne suppose qu'une augmentation de quarante ou cinquante centimes par habitant, dans des localités comme Ouang-Mo-Khi ? C'est donc une erreur de croire que les institutions que la Chine s'est données eussent été forcément différentes dans une autre situation géographique, ou qu'elle doive un jour les changer sous l'influence de ses rapports avec l'Europe. Ce sont elles, au contraire, qui lui permettront de se mettre au niveau de toutes les exigences.

Quant à la concurrence commerciale et industrielle extérieure, ce n'est pas non plus l'isolement de la Chine, beaucoup moins grand d'ailleurs qu'on a l'habitude de le répéter, qui en a préservé ses marchés. Ce qui les protège mieux que des douanes, ce qui les défend même contre les tentatives armées, c'est l'abondance, la variété et le bon marché de ses produits, c'est la densité de la population. Ce qui repousse de la Chine les denrées de l'Europe, c'est que la Chine est un pays plein, plein d'hommes et plein de produits ; ce sont encore ses institutions, mais en particulier le régime de ses impôts et celui de la propriété.

La question que je me posais tout à l'heure demeure donc tout entière. Pourquoi la France ne compte-t-elle pas 70 millions d'habitants ? Pourquoi n'en compterait-elle pas un jour 140 millions ?

## La cité chinoise

Il n'y a pas, en définitive, de différence essentielle entre les Européens et les Chinois. Le principe sur lequel repose la civilisation chinoise n'est-il pas, au fond, le même que le principe sur lequel reposent toutes les autres grandes civilisations ou que toutes les religions qui leur ont donné naissance ? Principe ou Dogme, n'est-ce pas toujours la Solidarité ou l'Unité ?

La seule différence, c'est que les Chinois lui ont donné une portée plus grande et qu'ils y ont subordonné et conformé toute leur Loi.

@



**A N N E X E S**

### Détail et rendements des Cultures.

@

p.365 Dans la vallée, la principale plante cultivée est le riz, et toutes les terres lui sont consacrées. On en fait deux récoltes. La première, de riz ordinaire, que l'on repique en mai et que l'on coupe au commencement de juillet, rend 380 kilog. au meou. La seconde, de riz à distiller, est repiquée en juillet et coupée en octobre. Elle rend un peu plus que la précédente : 400 kilog., mais elle se vend un peu moins cher. Pour les 11 meous, Ouang-Ming-Tse obtient par conséquent, d'une part, 4,180 kilog. à 8 francs le picul ou les 60 kilog. <sup>1</sup>, et de l'autre, 4,400 kilog. à 7 francs ; soit un total de 1,070 francs en chiffres ronds, pour les deux récoltes ; à quoi il faut ajouter 60 francs pour le prix de 6,500 kilog. de paille.

Le riz enlevé, on donne rapidement un labour à la charrue ; et, ayant divisé le terrain en quatre champs égaux, p.366 on sème en lignes et en poquets convenablement espacés, suivant le futur développement des plantes, des navets dans l'un et des grosses fèves dans un autre ; on repique des choux dans le troisième, et dans le dernier de la navette. Dix ou douze jours après cette opération, on intercale dans ces semis ou repiquages d'autres lignes de trèfle ou de lupuline, également semées en poquets. Aucune graine, il ne faut pas l'oublier, n'est semée sans avoir été pralinée et sans être germée.

Les navets, d'une très grosse espèce, rendent au meou 2,600 kilog. à 1 franc les 60 kilog., soit pour les 2 meous 3/4 de la surface du champ : 110 francs. Les grosses fèves rendent 120 kilog. à 11 francs les 60 kilog., soit pour tout le champ : 525 kilog. ou 60 francs. Les choux, 4,000 kilog. à 0 fr. 95 les 60 kilog., et pour tout le champ, 11,000 kilog. ou 174 francs. Enfin la navette donne au meou 150 kilog., ou bien pour le champ entier 418 kilog. de graines, lesquelles fournissent 104 kilog. d'huile, à raison de 22

---

<sup>1</sup> C'est un prix fort qu'explique le voisinage de la mer ; dans l'intérieur, il ne dépasse pas 6 ou 7 francs.

## La cité chinoise

francs les 60 kilog., soit : 38 francs. On a, en outre, 310 kilog. de tourteaux que l'on vend pour la fumure des terres et la nourriture des animaux, à raison de 8 fr.50 les 60 kilog., ci : 43 francs, lesquels ajoutés aux 38 francs d'huile donnent un résultat de 81 francs pour le champ de navette. Soit, pour toutes les cultures de cette troisième récolte, une somme de 425 francs.

La destination principale du trèfle est d'être enfoui comme engrais vert très propre à aérer la terre. Cependant on en fait sécher une bonne partie pour la consommation des animaux. Bien choisies et confites dans le sel, les extrémités des pousses font aussi un excellent légume. Le reste est porté sur les terres de la colline. Estimant le tout comme s'il avait été desséché, le trèfle produit 540 kilog. Par meou, on pour toute la surface 5,940 kilog., valant 120 francs, auxquels il faut ajouter 5 francs de grains, ci : 125 francs.

Pas plus qu'elles n'ont été repiquées le même jour, toutes <sup>p.367</sup> ces plantes n'arrivent à maturité au même moment, de telle sorte qu'elles ne nécessitent jamais un surcroît de travail, ni une main-d'œuvre plus considérable que celle de la famille et de ses aides ordinaires. Les choux et les navets, par exemple, peuvent rester indéfiniment sur le sol. On a tout le temps de les rentrer. Quoi qu'il en soit, on ne les remplace ni l'une ni l'autre, afin d'avoir la surface des onze meous complètement débarrassée vers les premiers jours de février. On met alors l'eau dans le champ, pour attendrir la terre ; et, après l'en avoir retirée, on retourne et on enfouit le trèfle par un premier labour à la charrue. Deux ou trois jours plus tard, on fait un deuxième et dernier labour et l'on procède au repiquage de la cinquième récolte.

Celle-ci comprend 7 meous de blé quelquefois remplacé par de l'orge, et 4 meous de pois ou de haricots, mais le plus souvent de pois. Dans la région du riz, c'est-à-dire dans la région d'Ouang-Mo-Khi, le blé ne rend pas autant que dans la région plus septentrionale, dont il est la culture caractéristique. Là, il n'est pas rare qu'il donne 300 kilog. par meou, et

## La cité chinoise

même plus. Ici, peut-être parce que la température le fait monter en graine et mûrir trop vite, il ne rend que 150 kilog. au plus, et il se vend 8 francs les 60 kilog. <sup>1</sup>, le même prix que le riz. Cela semble étrange, car il est plus riche en substance alimentaire, mais cela s'explique suffisamment par ce fait que la population, plus habituée au riz, demande moins de blé, et qu'il n'a de débouché courant que dans les provinces du Nord. Les 7 meous produisent donc une somme de 140 francs, plus 30 francs de paille. Je ne puis quitter le blé sans réparer une omission que j'ai commise en parlant des préparations auxquelles on soumet les graines de céréales. J'ai oublié le *chaulage*, la première de toutes. On sait qu'il a pour but de détruire les œufs et les germes de parasite, et notamment du *charbon*, p.368 qu'elles pourraient receler, et qu'il se pratique en roulant la semence dans de la chaux pulvérisée. En Chine, on y mêle des cendres en égale proportion.

Le pois cultivé est un pois dit *soïa*, dont on s'occupe beaucoup en Europe, où il est introduit depuis quelques années, à cause de la valeur alimentaire de la graine, aussi riche en matières azotées que la viande, et du fourrage avidement recherché des animaux. En Chine on en fait, en outre, à volonté de l'huile, du vermicelle ou une sorte de fromage très apprécié. Il ne contient pas beaucoup d'huile, ou du moins on ne peut guère en extraire plus de 17 % ; mais les tourteaux se vendent un très bon prix. Le *soïa* produit 153 kilog. par meou. Soit, pour les quatre meous, 612 kilog. de graines fournissant 104 kilog. d'huile à 0 fr. 45 le kilog., ci : 48 francs, et 500 kilog. de tourteaux à 8 fr. 50 les 60 kilog., ci : 53 francs, plus la paille, 20 francs ; en tout 121 francs.

Additionnant le prix du blé et des pois, nous avons un total de 291 francs représentant les résultats de la cinquième récolte.

Les cinq récoltes et les 11 meous des terres de la vallée ont donc produit une somme de 1,971 francs.

---

<sup>1</sup> Prix fort.

## La cité chinoise

Les pois et le blé rentrés, on met immédiatement l'eau dans les champs auxquels on donne deux labours à la charrue, avant de procéder à la plantation du riz.

L'aménagement des terres situées sur la colline est plus compliqué. Rappelons-nous qu'elles ont une superficie de 18 meous dont 5 en cultures ordinaires, et les 13 autres plantés en thé. Mais de ces 13 meous, 2 n'ont qu'une année de plantation, et 3 n'en ont que deux. On n'en cueille pas encore les feuilles, et pour ne pas les laisser improductifs, on les cultive comme les autres terres, en intercalant d'autres plantes dans les lignes des plants de thé. Trois autres meous, arrivés à la 3<sup>e</sup> année de plantation, ne donnent encore qu'une demi-récolte de thé, mais ils rendent <sup>p.369</sup> aussi une demi-récolte de coton ou de maïs. Dans les 5 meous restants, en pleine exploitation, on ne cultive absolument rien que le précieux arbrisseau. C'est de lui que nous allons d'abord nous occuper. On fait quatre cueillettes. La première a lieu dès que les bourgeons commencent à verdier. Elle doit être faite en un clin d'œil. On obtient ainsi une qualité de thé que l'on appelle thé de bourgeons, fort estimée des Chinois qui le paient jusqu'à 9 francs les 600 grammes ; mais un meou n'en produit pas davantage. La deuxième récolte est la plus importante. Elle se fait vingt ou vingt-cinq jours après la première et elle produit de 120 à 130 kilog. par meou, que l'on vend 150 francs les 60 kilog. C'est sur cette cueillette que repose tout l'espoir du cultivateur. Heureusement, elle ne manque jamais tout à fait. A peu de jours d'intervalle, cette seconde cueillette est suivie de la troisième, produisant 61 kilog. par meou, du prix de 70 fr. les 60 kilog.

Enfin arrive la seconde sève et avec elle la dernière récolte. Elle ne donne que 37 kilog. par meou au modique prix de 60 francs les 60 kilog. Ainsi, chez Ouang-Ming-Tse, la récolte du thé, pour les cinq meous entièrement exploités, et pour les trois qui ne le sont qu'à moitié, peut s'établir de la manière suivante :

## La cité chinoise

▪ 1 <sup>e</sup> récolte :	58 kilog.	à	9 fr.	les 600 gram.	58 francs
▪ 2 <sup>e</sup> »	910 »	150 »	60 kilog.	1.266 »	
▪ 3 <sup>e</sup> »	396 »	70 »	60 kilog.	470 »	
▪ 4 <sup>e</sup> »	240 »	60 »	60 kilog.	240 »	
Total . . .					<b><u>3.033 francs</u></b>

Les cultures ordinaires sur la colline occupent 5 meous irrigables et 5 meous plantés en arbres à thé trop jeunes pour être exploités, dans l'intervalle desquels on obtient, en attendant, d'autres récoltes. Mais Ouang-Ming-Tse a détourné l'eau de deux des cinq premiers ; de l'un, il a fait un <sup>p.370</sup> jardin et de l'autre un champ d'ignames. Un troisième est en cannes à sucre. Ils sont ainsi soustraits à l'aménagement et à la rotation des cultures ordinaires, puisqu'ils portent les mêmes plantes pendant plus d'un an, et pour cette raison, nous les laisserons pour les derniers. Restent donc deux meous irrigables, cultivés de la même façon que les terres de la vallée, et 5 meous arrosables à la main seulement.

Les deux meous irrigables sont d'abord plantés en riz ordinaire qui rapporte un peu moins que dans la vallée : 365 kilog. seulement par meou. Pour la deuxième récolte, ce n'est pas du riz à distiller que l'on repique. Le gouvernement chinois ni les mœurs ne voient d'un très bon œil que l'on enlève une surface de terre quelconque à une production indispensable pour l'employer à une production moins utile. Les cultivateurs soucieux de mériter les faveurs ou les récompenses de l'un et la considération des autres ont donc bien soin de ne pas dépasser une certaine limite. On remplace ce riz par une espèce, dite de montagne, qui n'a pas besoin d'autant d'eau que les autres, sérieuse considération à une époque de l'année où elle commence à se faire rare. Il ne produit que 300 kilog. mais il se vend le même prix que l'autre, soit pour les deux récoltes et pour les deux meous 1,330 kilog. à 8 francs les 60 kilog. 177 francs. Après le riz on repique de la navette produisant 300 kilog. pour les deux meous ou bien 75 kilog. d'huile à 0 fr. 37 le kilog. et 215 kilog. de tourteaux à 8 fr. 50 les 60 kilog. ci 51 fr. 75. Viennent ensuite le trèfle avec 1,080 kilog. de fourrage

## La cité chinoise

valant 23 francs et enfin le blé, pour 300 kilog. vendus 45 francs y compris la paille, soit 296 francs représentant l'ensemble des cinq récoltes.

Les cinq meous non irrigables sont divisés en trois champs, l'un de 3 meous et les deux autres de 1 meou chacun. Dans le premier, on sème en lignes et en paquets, des graines de cotonnier. ou bien on en repique de jeunes plantes, si l'on est en retard. Le cotonnier occupe le sol pendant au moins trois mois, des premiers jours de mai aux <sup>p.371</sup> premiers jours de septembre. En outre, pour le lui réserver, il faut n'y rien mettre quand la cinquième récolte a été enlevée, et lorsque le coton est mûr, il est trop tard pour le faire suivre des cultures ordinaires. C'est donc une récolte gênante, et si on en vendait le produit direct, elle serait de peu de profit. Mais le coton donne de l'emploi pendant les soirées aux femmes de la maison qui l'égrènent, le filent et aux hommes qui le tissent. Tout bien considéré il y a compensation. Le cotonnier produit environ 90 kilog. par meou de coton brut, lequel rend 60 kilog. de coton égrené à 0 fr. 70 le kilog. et 27 kilog. de graines à 0 fr. 35, plus 90 kilog. de paille valant 1 franc. Les trois meous ne rendraient donc en tout que 129 fr. 36. Transformés en tissus, les 180 kilog. de coton deviennent 80 pièces de cotonnade du prix de 2 fr. 25 l'une ; et les 80 kilog. de graines, soumis au pressoir, rendent 8 kilog. d'huile à 0 fr. 45 le kilog., plus 70 kilog. de tourteaux à 7 fr. 50 les 60 kilog., ce qui fait 257 fr. 60 avec la paille.

Trois ou quatre jours avant que les capsules de coton commencent à s'ouvrir, on intercale dans la plantation des lignes de sarrasin semé en poquets, mais ces lignes sont très espacées et sont abandonnées à elles-mêmes tant que le coton n'est pas enlevé. Aussi un meou produit-il très peu, à peine 60 kilog. valant 5 francs et 1 franc de paille : soit 18 francs pour les 3 meous. Après le sarrasin on fait une récolte de trèfle rapportant pour les trois meous 1,620 kilog. valant 35 francs et enfin une récolte de blé de 450 kilog. à 8 francs les 60 kilog. : soit 66 francs avec la paille.

## La cité chinoise

Dans l'un des deux autres meous on a obtenu 180 kilog. de feuilles de tabac à 0 fr. 60 le kilog., ci : 108 fr. 60. ; puis 4,000 kilog. de feuilles et tiges de sorgho cultivé comme fourrage à 2 francs les 60 kilog., ci : 132 francs ; ensuite 2,600 kilog. de navets à 1 franc les 60 kilog., ci : 43 francs ; 540 kilog. de trèfle à 11 francs, et enfin 150 kilog. de blé à 20 francs.

Enfin le dernier meou a produit 160 kilog. de maïs <sup>p.372</sup> à 6 francs les 60 kilog., 16 francs ; 4,000 kilog. de tiges et feuilles de soïa, à 2 fr. 20 les 60 kilog., 145 francs ; 4,000 kilog. de choux à 0 fr. 95 les 60 kilog., 62 francs ; 540 kilog. de trèfle, 11 francs, et 150 kilog. de blé, 20 francs.

Restent les 3 meous cultivés en ignames, cannes à sucre et jardin. Les ignames produisent 5,000 kilog. par meou qui se vendent 4 francs les 60 kilog., soit 333 francs ; mais elles ont occupé le terrain pendant près de deux ans. Cela ne fait donc que 1,665 francs à ajouter aux résultats annuels des cultures.

La canne à sucre demande une fumure particulière ; l'engrais ordinaire, seul, ne lui convient pas ; il diminuerait la proportion de sucre contenue dans les tiges. On l'alterne avec des cendres, et même avec des cendres faites exprès en brûlant des herbes de mer mises en tas et recouvertes de terre, de façon que l'incinération se fasse pour ainsi dire en vase clos. Un meou de cannes à sucre ainsi cultivées et largement arrosées produit 4,600 kilog. de cannes ou 230 kilog. de sucre à 0 fr. 25 le kilog., soit 57 fr. 50. En outre, les résidus peuvent être évalués 8 francs : en tout 65 fr. 50.

Dans le jardin ou sur le bord des champs, Ouang-Ming-Tse possède 7 palmiers à chanvre, 4 orangers, 6 arbres à suif, 3 arbres à huile et un petit bosquet de bambous. Les palmiers rapportent 2 kilog. 500 de filasse à 0 fr. 20 le kilog., 16 francs. Les 4 orangers produisent 12 à 1,300 oranges, à 0 fr. 50 le 100, 6 francs ; les arbres à suif donnent 60 kilog. de graines, à 0 fr. 10 le kilog., 6 francs. Les 3 arbres à huile donnent 35 kilog. de baies, à 0 fr. 10 le kilog., 3 fr. 50 ; et les bambous fournissent, soit en pousses comestibles, soit en tiges dont on fait différents outils, une valeur de 10



## La cité chinoise

francs : en tout, 31 fr. 50. Le jardin produit en outre une certaine quantité de légumes et de fruits ; mais tout est consommé à la maison, et on ne le compte pas.

Les graines d'arbres à suif et d'arbres à huile étant en trop petites quantités pour faire l'objet d'une industrie domestique sont vendues en nature.

p.373 J'ai dit que les produits directs de la culture ne sont pas les seuls que la famille Ouang recueille de son industrie. Elle possède un buffle, mais n'ayant pas de quoi l'employer toute l'année, elle le prête ou le loue au fils cadet et à deux ou trois autres cultivateurs des environs. On en tire ainsi, pour 140 journées de travail à 1 fr. 50, une somme de 210 francs. Mais une source de revenus très appréciable, c'est la basse-cour. Entre chaque récolte on lâche les porcs, les poules et les canards dans les champs où ils trouvent une nourriture assez abondante, surtout quand l'eau y a été mise, et qui ne coûte rien. La basse-cour est soignée par les femmes qui s'y entendent admirablement. Personne ne sait mieux que M<sup>me</sup> Ouang composer et varier, suivant les saisons, les soupes que l'on donne aux porcs. Personne n'est plus habile que M<sup>me</sup> Po-Y à distinguer les œufs clairs de ceux qui ne le sont pas, et à préparer la pâtée des poulets. On ne produit pas les porcs à la maison ; c'est une industrie spéciale. Pour que la race, qui n'est pas très grosse, mais qui est précoce et s'engraisse facilement, ne dégénère pas, il faut aller chercher très loin quelquefois les animaux reproducteurs ; ensuite, il serait impossible d'élever tous les petits d'une portée ; pour ces motifs on a trouvé plus simple et plus économique de séparer l'engraissement de la production. Chez les Ouang, comme chez tous les cultivateurs, on fait quatre engraisements par an, de trois porcs chacun. On achète les petits porcelets à l'âge de six ou de sept semaines, et on les revend gras trois mois après. Chacun d'eux pesait 15 à 16 kilog. et avait coûté 4 fr. 60 ; il pèse 112 kilog., et il vaut 32 fr. 50 à 29 centimes le kilog., soit 390 francs pour les 12. On ne pousse jamais les animaux jusqu'au *fin gras* parce que cela reviendrait trop cher et ne serait pas payé.

## La cité chinoise

M<sup>me</sup> Ouang possède deux chèvres qui produisent chacune deux chevreaux, vendus quatre mois après leur naissance au prix de 5 francs l'un, ce qui fait 20 francs pour les quatre.

p.374 La poulaillerie, dont le personnel fixe est de 12 poules et d'une vingtaine de canes, fournit enfin 150 poulets ou canetons, à 0 fr. 30 l'un, soit 45 francs, plus 2,000 œufs de poules à 0 fr. 35 la douzaine : 58 francs, et 1,500 œufs de canes à 0 fr. 40 la douzaine aussi : 50 francs. Pour le produit total de l'étable et de la basse-cour : 773 francs. Inutile, je pense, de dire que les poules et les poulets que l'on rencontre sur les marchés chinois sont loin d'être aussi beaux que les nôtres, et aussi lourds surtout. Ils pèsent une livre et demie à deux livres, tout au plus. Ce que l'on demande en général, c'est le bon marché. Or, la deuxième livre est bien plus chère à produire que la première ; si un poulet d'une livre et demie à deux livres coûte 30 ou 35 centimes, un poulet de deux livres et demie à trois livres en coûtera tout de suite 75 ou 80. Pour avoir des poules ou des poulets de 5 à 6 livres, il faut les commander, ou avoir un marchand ordinaire qui connaisse les goûts de son client. Cependant, sur les marchés des grandes villes, on peut trouver assez communément des volailles de 3 à 4 livres.

Tous les produits de la basse-cour sont portés ou conduits au marché, ou bien enlevés sur place par des acheteurs ambulants qui vont ensuite les revendre. Le plus souvent, ces marchands se contentent d'un assez léger bénéfice. Le producteur leur donne par exemple 18 onces à la livre au lieu de 16, pour les porcs et les chèvres, et 14 œufs pour 12 ; et c'est tout. Dans les très grandes villes leurs profits sont plus considérables.

### Détail du matériel d'Exploitation.

1 noria avec son manège, prêtée fréquemment aux voisins, 58 francs ;  
1 noria plus petite mue par deux hommes, 32 francs ; 1 charrue, 15 francs ; 1 herse en bois, p.375 12 francs ; 2 grands râteaux en fer à 2 francs

## La cité chinoise

l'un, 4 francs ; 5 houes à mains, à 2 dents, à 1 fr. 50 l'une, 7 fr. 50 : 2 grandes houes à 4 dents, à 2 fr. 50, 5 francs ; 2 faucilles à 2 fr. 50, 5 francs ; 1 caisse à battre le riz, 15 fr. ; 4 seaux à engrais à 5 francs la paire, 10 francs ; 2 petits seaux à 4 francs la paire, 8 francs ; 2 grandes cuillères à engrais, à 1 fr. 50 l'une, 3 francs ; 2 petites à 1 fr. 10, 2 fr. 20 ; 3 grandes jarres à engrais, à 7 francs l'une, 21 francs ; 2 pelles à 2 francs l'une, 4 francs ; 2 fléaux à battre le blé, à 2 fr. 25, 4 fr. 50 ; 2 bâtons pour porter les seaux, à 1 fr. 25, 2 fr. 50. Total 208 fr. 70. Voilà pour les instruments aratoires. Viennent ensuite ceux de la mouture et de la préparation des grains : 1 moulin à décortiquer le riz en bois dur, 10 francs (le manège est le même que celui de la noria) ; 1 van mécanique à bras, 12 francs ; 2 tamis à 1 fr. 25, 2 fr. 50 ; 1 moulin à farine, en pierre, 18 francs ; 1 mortier et son pilon, 15 francs. Total : 57 fr. 50. Puis, les ustensiles pour la préparation du thé : 4 fourneaux en briques, à 12 francs, 48 francs ; 4 bassins en fer, à 6 francs, 24 francs ; 50 nattes à claire-voies pour étendre le thé, à 1 franc, 50 francs ; 4 petites pelles en bois pour le remuer, à 25 centimes, 1 franc. Total : 123 francs.

Ensuite, les instruments pour la préparation du coton et la confection des tissus : 1 métier à égrener le coton, 9 francs ; 2 tours à filer, à 3 francs, 6 francs ; 1 métier à tisser, 28 francs. Total 40 francs.

Enfin, 1 moulin à huile, 18 francs ; 1 presse, 40 francs ; 1 moulin à écraser les cannes à sucre, en pierre, 40 francs ; 3 chaudrons, à 7 francs, 21 francs ; et 2 cuillers en fer, à 3 francs, 6 francs. Total : 125 francs.

J'allais oublier un hachoir à fourrages, 20 francs, et 4 baquets pour la préparation de la nourriture des animaux, à 3 francs l'un, 12 francs.

Ces diverses sommes additionnées donnent un chiffre de 578 fr. 20, soit à 10 % 58 francs pour l'usure du matériel.

## La cité chinoise

### Détail de la Dépense de Nourriture, Maison.

p.376 Les dépenses principales de la nourriture peuvent être établies comme il suit : 5,000 kilog. de riz à 8 francs les 60 kilog., 664 francs ; 250 kilog. de blé, à 8 francs les 60 kilog., 32 francs ; 150 kilog. de pois-soia pour la fabrication du vermicelle et du fromage dit *Tou wou*, à 0 fr. 18 le kilog., compté comme s'il avait servi à la fabrication de l'huile, 27 francs ; choux et navets salés, 800 kilog., à 1 franc les 60 kilog., l'un dans l'autre, 18 francs ; légumes secs, 100 kilog. à 20 francs les 60 kilog., 28 francs ; légumes frais : haricots, aubergines, etc., 500 kilog., à 4 francs les 60 kilog., 34 francs ; varec ou herbe de mer, à 15 francs les 60 kilog., 180 kilog., 45 francs ; poissons, crevettes, moules, crabes, secs ou salés, 420 kilog. à 27 francs les 60 kilog., 189 francs ; poisson frais, 400 kilos. à 4 fr. 50 les 60 kilog., 30 francs ; 110 kilog. de porc frais à 0 fr. 34 le kilog., 32 francs ; porc salé, jambon, 50 kilog. à 1 franc le kilog., 50 francs ; mouton ou chevreau, 40 kilos. à 25 centimes le kilog., 8 francs ; 150 poules ou canards à 0 fr. 30 l'un, 45 francs ; graisse de porc, 120 kilog. à 0 fr. 75 l'un, 90 francs ; 450 œufs de poule à 0 fr. 35 la douzaine, 14 fr. 15 ; 450 œufs de cane à 0 fr. 40 la douzaine, 15 fr. 40 ; champignons secs, 60 kilog., 20 francs ; huile à manger ou à brûler, 200 kilos. à 0 fr. 45 le kilog., 90 francs ; sel, 120 kilos., y compris les salaisons et celui qu'on donne aux animaux, à 3 francs les 60 kilog., 6 francs ; thé, 60 kilog., 70 francs ; sucre, 90 kilog. à 0 fr. 25 le kilog., 22 fr. 50 ; vin, 100 kilog. à 10 fr. 50 les 60 kilog., 17 francs ; paille à brûler pour la cuisine, estimée à 50 francs ; fruits et liqueurs : mémoire. Total des dépenses de la nourriture, 1,589 francs.

### Étable, Basse-Cour et Porcherie.

p.377 La nourriture du buffle varie suivant les saisons, mais quelle qu'elle soit, on la lui donne toujours sous forme de soupes ; c'est-à-dire que la paille, le trèfle, le sorgho frais ou secs, les navets, les tourteaux, etc., sont

## La cité chinoise

toujours hachés ou réduits en petits morceaux et mêlés avec un peu d'eau et de sel. Pendant toute l'année, il reçoit 6,500 kilog. de paille de riz à 0 fr. 65 les 60 kilog., 60 fr. 20 ; 2,000 kilos. de trèfle à 1 fr. 20 les 60 kilog., 39 fr. 60 ; 5,000 kilog. de navets à 1 franc les 60 kilog., 83 fr. 70 ; soia-fourrage, 1,000 kilos. à 2 fr. 20 les 60 kilog., 33 fr. 70 ; 450 kilog. de tourteaux à 8 fr. 50 les 60 kilog., 63 fr. 75. Total 311 fr. 20 sans compter 3,000 kilog. ou plus d'issues de toutes sortes : balles de riz ou de blé, son, menus grains, etc., qui n'auraient pas d'autre emploi.

Les porcs ont consommé aussi, sous forme de soupe, 1,590 kilog. de navets à 8 fr. 50 les 60 kilog., 25 francs ; 450 kilog., tourteaux à 8 fr. 50, 63 fr. 75 ; 1,500 kilog. de sorgho et débris de cannes à sucre à 2 fr. 20 les 60 kilog., 55 francs. Total 143 francs sans compter non plus une masse très notable de résidus et d'issues de toute nature, balles de riz et de blé, sons, menus grains, légumes, pelures et rognures d'ignames, etc., etc., qu'on ne saurait estimer à moins de 4,000 kilog. ce qu'ils trouvent dans les champs.

Une grande partie de la nourriture que l'on donne aux poules et aux poulets est également mise en pâtée. Elles ont reçu ainsi ou en nature : 120 kilog. de sarrasin ou blé noir à 5 francs les 60 kilog., 10 francs ; 100 kilog. de tourteaux à 8 fr. 50, 14 francs ; 100 kilog. grosses fèves à 11 francs, 19 francs ; 100 kilog. de maïs à 6 francs, 10 francs ; 250 kilog. de riz à 8 fr., 33 ; 180 kilog., ignames à 4 francs, 12 francs. En tout : 98 francs, sans compter également p.378 4 à 500 kilog. d'issues et ce qu'elles vont chercher quand les récoltes sont cultivées.

Quant aux chèvres, on estime que le lait qu'elles fournissent entièrement consommé à la maison équivaut à la nourriture qu'elles reçoivent. Il serait plus vrai de dire que l'on ne compte pas avec elles. C'est une fantaisie de M<sup>me</sup> Po-Y, qui a voulu du lait pour les enfants. L'ensemble des dépenses de la nourriture des animaux se monte donc, à 552 fr. 20.

## La cité chinoise

### Inventaire du Mobilier

La table longue du salon vaut 45 francs ; la table carrée, 36 francs ; la crédence, 60 francs ; les potiches, les flambeaux et les vases, 70 francs ; le bahut, 30 francs ; la bibliothèque, 30 francs ; les 4 fauteuils et les deux guéridons, 110 francs ; les autres chaises ou escabeaux au nombre de 10, 40 francs. En tout, 421 francs. Dans les autres pièces nous trouvons 3 grands lits à 138 francs l'un : 314 francs ; 2 lits d'enfants à 30 francs, 60 francs et un petit lit de bébé, 10 francs. Tous ces lits sont garnis en rotin, sur lesquels on place les matelas ou plutôt les couvertures, car on ne se sert pas de matelas comme les nôtres. Des couvertures doubles remplies d'une épaisse couche de ouate en tiennent lieu. On en met deux par lit à 20 francs l'une pour les grands, et 12 francs pour les petits, soit pour celles des 8 lits, 240 francs. Dans la saison chaude, au lieu de se coucher directement sur ces espèces de matelas, on les couvre d'une natte fine. Chaque lit en possède une qui vaut de 1 à 2 francs, soit 12 francs pour les huit. L'usage général est de conserver pour la nuit un caleçon et une chemisette. Chaque lit est en outre pourvu d'une moustiquaire. Les 3 grandes, 20 francs l'une ; et les 4 autres, <sup>p.379</sup> 12 francs ; celle du petit ne vaut que 6 francs ; ce qui fait 114 francs pour les huit. Les lits garnis ainsi que je viens de l'expliquer reviennent donc tous ensemble à 790 francs. C'est, comme on le voit, un article de dépense assez onéreux, mais c'est, avec le cercueil, celui auquel les Chinois attachent le plus d'importance. Il y a des lits et des cercueils qui coûtent plusieurs milliers de francs.

Après les lits viennent 4 armoires placées dans les chambres de l'aïeule, de sa petite-fille, Siu-Lien, de Ouang-Ming-Tse et de Po-Y. L'une vaut 50 francs ; 2 autres, 40 et 36 francs ; et la dernière, 20 francs. Ensuite 8 coffres en cuir ou en bois de camphre, au prix de 10 à 12 francs l'un, soit 90 francs ; puis 3 grandes tables rondes et 1 table carrée, valant à peu près 65 francs les quatre ; 4 grandes tables de toilette avec les pots à eau et les bassins en étain ou en porcelaine. Les premières à 35 francs l'une ; et les secondes à 15 francs. Il y en a deux à 35 et deux à 15 francs : 400

## La cité chinoise

francs. Les trois dames et la jeune fille ont chacune un nécessaire de toilette valant 10 francs l'un, 40 francs ; et un miroir de 3 francs, 12 francs. Enfin nous comptons dans ces 4 chambres 2 grands fauteuils et 10 chaises estimés en tout 120 francs ; plus 8 petits chandeliers en étain, de 2 fr. 50 l'un ; et 2 lampes en cuivre, à 6 francs, soit 30 francs. Tous les meubles sont en bois blanc verni.

Les chambres des autres enfants ne contiennent, outre le lit, que 2 escabeaux à 2 francs l'un ; un coffre à 5 francs ; et 1 table de toilette avec sa garniture en porcelaine très commune, ne valant pas plus de 6 francs. Cela fait, pour les deux chambres, 30 francs.

La somme totale pour cette première partie du mobilier s'élève à 1,844 francs.

Dans la chambre de la servante, il y a un lit avec ses couvertures, la natte et la moustiquaire, le tout d'une valeur de 50 francs ; plus un coffre de 5 francs ; une table de toilette de 6 francs ; et 2 escabeaux à 2 francs. En tout, 65 francs.

p.380 Voici maintenant l'inventaire de tout ce que contient la cuisine : 1 fourneau en briques à 5 foyers, 50 francs ; 5 chaudières en fer à 3 francs, 15 francs ; 6 casseroles en fer à 1 franc, 6 francs ; 3 grandes cuillères de cuivre, pour remuer le riz, à 2 francs, 6 francs ; 6 petites cuillères en cuivre à 0 fr. 25, 1 fr. 50 ; 6 autres plus petites à 0 fr. 20, 1 fr. 20 ; 3 pelles de fer à 1 fr. 50, 4 fr. 50 ; 2 paires pincettes à 1 fr. 25, 2 fr. 50 ; 5 couvercles de chaudières à 2 francs, 10 francs ; 4 grandes jarres à eau à 8 francs, 32 francs ; 6 jarres à conserves à 7 francs, 42 francs ; 2 armoires de cuisine à 16 francs, 32 francs ; 2 tables à 5 francs, 10 francs ; 1 bloc à hacher la viande, 6 francs ; 50 bols ordinaires, le tout, 3 francs ; 50 assiettes porcelaine, 6 francs ; 20 plats, 6 francs ; 20 grandes tasses, 7 francs ; 30 tasses ordinaires, 8 francs ; 40 tasses à thé avec leurs coupes et surcoupes, 6 fr. 50 ; 40 petites tasses à vin, 2 francs ; 50 cuillères de porcelaine, 2 fr. 50 ; 40 paires de baquettes à manger, en bois dur, 1 fr. 50 ; 40 paires en bambou, 0 fr. 75 ; 2 grands couteaux de cuisine à 1 fr. 25, 2 fr. 50 ; 6

## La cité chinoise

paniers bambous à 1 fr. 10, 6 fr. 60 ; 6 sceaux à 3 francs, 18 francs ; 4 sceaux plus petits à 2 fr. 40, 9 fr. 60 ; 6 gamelles en bois verni à 2 francs, 12 francs ; 4 escabeaux à 1 fr. 50, 6 francs ; et 4 chaises de bambou à 0 fr. 60, 2 fr. 40. Le mobilier de la cuisine vaut en tout 316 francs.

### Inventaire des Vêtements.

@

Vestiaire des hommes : 3 chapeaux de cérémonie, en feutre, garnis de glands en soie rouge, de ganses et de satin à l'intérieur, à 8 francs l'un, 24 francs ; 3 chapeaux de feutre ordinaire à 2 francs, 6 francs ; 5 petits bonnets de feutre commun à 0 fr. 75, 3 fr. 75 ; 5 bonnets de satin habillés avec les glands en soie rouge à 2 fr. 25, 11 fr. 25 ; 5 cols habillés, satin, à 1 fr. 25, 6 fr. 25 ; 20 chemises de <sup>p.381</sup>coton à 2 francs, 40 francs (ces chemises sont plutôt des chemisettes en forme de veston) ; 20 pantalons de coton à 1 fr. 75, 35 francs ; 5 paires de jambières ouatées et piquées, pour passer par-dessus les pantalons, à 6 francs, 30 francs ; 4 gros tabliers de travail en forme de jupon, comme celui que portent nos brasseurs, à 6 francs, 24 francs ; 4 gros pantalons de travail, pour l'hiver, à 7 francs, 28 francs ; 4 grands pardessus (*ta koua*) ouatés à 12 francs, 48 francs ; 3 robes ou tuniques ouatées et piquées, pour les trois hommes, à 22 francs, 66 francs ; 2 robes, idem, pour les petits garçons, à 16 francs, 32 francs ; 6 grandes tuniques en coton à 11 francs, 66 francs ; 3 petites tuniques à 9 francs, 27 francs ; 3 tuniques de soie bleue à 40 francs, 120 francs ; 3 pèlerines ou camails en drap (*ma koua*) à 12 francs, 36 francs ; 3 paires de jambières en soie à 7 francs, 21 francs ; 3 grandes ceintures de soie à 4 fr. 50, 13 francs 50 ; 6 ceintures de coton à 2 francs, 12 francs ; 3 camails ou pèlerines de drap, fourrés en peau de mouton, à 36 francs, 108 francs ; 3 gilets ou casaques fourrés, à 21 francs, 63 francs ; 3 grands gilets ouatés à 9 francs, 27 francs ; 3 petits idem à 6 francs, 18 francs ; 20 paires de bas en toile de coton, cousus, à 1 fr. 25, 25 francs ; 10 paires de souliers ordinaires, en gros taffetas, à 3 fr. 40, 34 francs ; 5 paires de souliers habillés, en satin à 5 francs, 25 francs ; 10 paires de sabots, grands ou petits, à 2 francs, 20 francs ;



## La cité chinoise

4 parapluies en papier huilé à 2 fr. 80, 11 fr. 20 ; 3 manteaux de travail en fil de palmier, pour la pluie, à 6 francs, 18 francs ; 2 paires de montres d'argent à 72 francs la paire (les Chinois n'achètent presque jamais une seule montre, on les leur vend dans des écrins doubles), 144 francs ; 6 éventails à 0 fr. 75 l'un, 4 fr. 50. Total, 1,152 francs.

Vestiaire des trois dames et des trois jeunes filles : 3 épingles de cheveux en argent à 7 fr. 50, 22 fr. 50 ; 3 petites à 3 fr. 20, 9 fr. 60 ; 2 épingles en jade ordinaire à 12 francs, 24 francs ; 5 bagues d'argent valant ensemble 50 francs ; 4 paires boucles d'oreille en argent à 9 francs, <sup>p.382</sup> 36 francs ; 6 bracelets d'argent, ensemble 110 francs ; 2 paires boucles d'oreilles en jade à 15 francs, 30 francs ; 2 bracelets jade, ensemble, 40 francs ; 3 coiffures en cheveux artificiels à 3 fr. 50, 10 fr. 50 ; un lot de 30 fleurs artificielles, 20 francs ; 6 bonnets satin, petits ou grands, à 3 francs, 18 francs ; 24 chemises coton à 2 francs, 48 francs ; 24 pantalons coton à 1 fr. 50, 36 francs ; 10 jupes à 5 franc, 50 francs ; 4 pardessus soie à 10 francs, 40 francs ; 4 robes soie à 36 francs, 144 francs ; 3 robes plus belles à 50 francs, 150 francs ; 6 belles ceintures de soie à 10 francs, 60 francs ; 4 pantalons de soie ouatés, pour grandes personnes, à 14 francs, 56 francs ; 2 plus petits à 9 francs, 18 francs ; 4 pardessus coton ouatés à 10 francs, 40 francs ; 4 robes de soie ouatées à 45 francs, 180 francs ; 4 gilets soie, de grandes personnes, à 11 francs, 44 francs ; 2 petits à 7 francs, 14 francs ; 3 gilets de soie doublés en peau de mouton, très beaux, à 24 francs, 72 francs ; 4 manteaux ou grands pardessus en coton, pour la pluie, à 10 francs, 40 francs ; 12 tabliers à 0 fr. 50, 6 francs ; 6 tabliers d'appartement, en soie, à 4 francs, 24 francs ; 15 paires de souliers à 2 fr. 50, 37 fr. 50 ; 6 paires de souliers plus beaux à 4 francs ; 24 francs ; 4 parapluies à 2 fr. 50, 10 francs ; 6 éventails ordinaires à 0 fr. 25, 1 fr. 50 ; 4 plus beaux à 2 fr. 50, 10 francs. Quant au bébé, tous ses petits vêtements valent bien 50 francs. Total, 1,527 fr. 60, lesquels, ajoutés au chiffre de 1,152 fr. 45 du vestiaire des hommes, font un chiffre de 2.680 francs.

@

**T A B L E A U X**

## La cité chinoise

TABLE DES SÉRIES DE LA SOCIÉTÉ DU KIANG-SOU. — N° 1											
1 <sup>e</sup> réunion		2 <sup>e</sup> réunion		3 <sup>e</sup> réunion		4 <sup>e</sup> réunion		5 <sup>e</sup> réunion		6 <sup>e</sup> réunion	
Sommes versées au 1 <sup>er</sup> associé		Sommes versées au 2 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 3 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 4 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 5 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 6 <sup>e</sup> associé	
par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup>	14 5	1 <sup>er</sup>	14 5	1 <sup>er</sup>	13 5	1 <sup>er</sup>	12 5	1 <sup>er</sup>	11 5	1 <sup>er</sup>	10 5
3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5
4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5
5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5
6 <sup>e</sup>	10 5	6 <sup>e</sup>	10 5	6 <sup>e</sup>	10 5	6 <sup>e</sup>	10 5	6 <sup>e</sup>	10 5	5 <sup>e</sup>	11 5
7 <sup>e</sup>	9 5	7 <sup>e</sup>	9 5	7 <sup>e</sup>	9 5	7 <sup>e</sup>	9 5	7 <sup>e</sup>	9 5	7 <sup>e</sup>	9 5
8 <sup>e</sup>	8 5	8 <sup>e</sup>	8 5	8 <sup>e</sup>	8 5	8 <sup>e</sup>	8 5	8 <sup>e</sup>	8 5	8 <sup>e</sup>	8 5
9 <sup>e</sup>	7 5	9 <sup>e</sup>	7 5	9 <sup>e</sup>	7 5	9 <sup>e</sup>	7 5	9 <sup>e</sup>	7 5	9 <sup>e</sup>	7 5
10 <sup>e</sup>	6 5	10 <sup>e</sup>	6 5	10 <sup>e</sup>	6 5	10 <sup>e</sup>	6 5	10 <sup>e</sup>	6 5	10 <sup>e</sup>	6 5
11 <sup>e</sup>	5 5	11 <sup>e</sup>	5 5	11 <sup>e</sup>	5 5	11 <sup>e</sup>	5 5	11 <sup>e</sup>	5 5	11 <sup>e</sup>	5 5
	100		100		100		100		100		100
7 <sup>e</sup> réunion		8 <sup>e</sup> réunion		9 <sup>e</sup> réunion		10 <sup>e</sup> réunion		11 <sup>e</sup> réunion			
Sommes versées au 7 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 8 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 9 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 10 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 11 <sup>e</sup> associé			
par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>
1 <sup>er</sup>	9 5	1 <sup>er</sup>	8 5	1 <sup>er</sup>	7 5	1 <sup>er</sup>	6 5	1 <sup>er</sup>	5 5		
2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5		
3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5		
4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5		
5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5		
6 <sup>e</sup>	10 5	6 <sup>e</sup>	10 5	6 <sup>e</sup>	10 5	6 <sup>e</sup>	10 5	6 <sup>e</sup>	10 5		
8 <sup>e</sup>	8 5	7 <sup>e</sup>	9 5	7 <sup>e</sup>	9 5	7 <sup>e</sup>	9 5	7 <sup>e</sup>	9 5		
9 <sup>e</sup>	7 5	9 <sup>e</sup>	7 5	8 <sup>e</sup>	8 5	8 <sup>e</sup>	8 5	8 <sup>e</sup>	8 5		
10 <sup>e</sup>	6 5	10 <sup>e</sup>	6 5	10 <sup>e</sup>	6 5	9 <sup>e</sup>	7 5	9 <sup>e</sup>	7 5		
11 <sup>e</sup>	5 5	11 <sup>e</sup>	5 5	11 <sup>e</sup>	5 5	11 <sup>e</sup>	5 5	10 <sup>e</sup>	6 5		
	100		100		100		100		100		

Le taël est un lingot d'argent qui vaut 8 francs.

## La cité chinoise

TABLE DES SÉRIES DE LA SOCIÉTÉ DE SOU-TCHEOU. — N° 2											
1 <sup>e</sup> réunion		2 <sup>e</sup> réunion		3 <sup>e</sup> réunion		4 <sup>e</sup> réunion		5 <sup>e</sup> réunion		6 <sup>e</sup> réunion	
Sommes versées au 1 <sup>er</sup> associé		Sommes versées au 2 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 3 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 4 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 5 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 6 <sup>e</sup> associé	
par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5
3 <sup>e</sup>	14 5	3 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5
4 <sup>e</sup>	13 5	4 <sup>e</sup>	13 5	4 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5
5 <sup>e</sup>	12 5	5 <sup>e</sup>	12 5	5 <sup>e</sup>	12 5	5 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5
6 <sup>e</sup>	11 5	6 <sup>e</sup>	11 5	6 <sup>e</sup>	11 5	6 <sup>e</sup>	11 5	6 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5
7 <sup>e</sup>	8 5	7 <sup>e</sup>	8 5	7 <sup>e</sup>	8 5	7 <sup>e</sup>	8 5	7 <sup>e</sup>	8 5	7 <sup>e</sup>	8 5
8 <sup>e</sup>	7 5	8 <sup>e</sup>	7 5	8 <sup>e</sup>	7 5	8 <sup>e</sup>	7 5	8 <sup>e</sup>	7 5	8 <sup>e</sup>	7 5
9 <sup>e</sup>	6 5	9 <sup>e</sup>	6 5	9 <sup>e</sup>	6 5	9 <sup>e</sup>	6 5	9 <sup>e</sup>	6 5	9 <sup>e</sup>	6 5
10 <sup>e</sup>	5 5	10 <sup>e</sup>	5 5	10 <sup>e</sup>	5 5	10 <sup>e</sup>	5 5	10 <sup>e</sup>	5 5	10 <sup>e</sup>	5 5
11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5
	100		100		100		100		100		100
7 <sup>e</sup> réunion		8 <sup>e</sup> réunion		9 <sup>e</sup> réunion		10 <sup>e</sup> réunion		11 <sup>e</sup> réunion			
Sommes versées au 7 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 8 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 9 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 10 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 11 <sup>e</sup> associé			
par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup>		
1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5	1 <sup>er</sup>	15 5
2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5	2 <sup>e</sup>	14 5
3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5	3 <sup>e</sup>	13 5
4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5	4 <sup>e</sup>	12 5
5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5	5 <sup>e</sup>	11 5
6 <sup>e</sup>	8 5	6 <sup>e</sup>	8 5	6 <sup>e</sup>	8 5	6 <sup>e</sup>	8 5	6 <sup>e</sup>	8 5	6 <sup>e</sup>	8 5
8 <sup>e</sup>	7 5	7 <sup>e</sup>	7 5	7 <sup>e</sup>	7 5	7 <sup>e</sup>	7 5	7 <sup>e</sup>	7 5	7 <sup>e</sup>	7 5
9 <sup>e</sup>	6 5	9 <sup>e</sup>	6 5	8 <sup>e</sup>	6 5	8 <sup>e</sup>	6 5	8 <sup>e</sup>	6 5	8 <sup>e</sup>	6 5
10 <sup>e</sup>	5 5	10 <sup>e</sup>	5 5	10 <sup>e</sup>	5 5	9 <sup>e</sup>	5 5	9 <sup>e</sup>	5 5	9 <sup>e</sup>	5 5
11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5	11 <sup>e</sup>	4 5	10 <sup>e</sup>	4 5
	100		100		100		100		100		100

## La cité chinoise

TABLE DES SÉRIES DE LA SOCIÉTÉ DE TCHÉ-KONG. — N° 3											
1 <sup>e</sup> réunion		2 <sup>e</sup> réunion		3 <sup>e</sup> réunion		4 <sup>e</sup> réunion		5 <sup>e</sup> réunion		6 <sup>e</sup> réunion	
Sommes versées au 1 <sup>er</sup> associé		Sommes versées au 2 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 3 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 4 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 5 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 6 <sup>e</sup> associé	
par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions
2 <sup>e</sup>	6 »	1 <sup>er</sup>	15 »	1 <sup>er</sup>	15 »	1 <sup>er</sup>	15 »	1 <sup>er</sup>	15 »	1 <sup>er</sup>	15 »
3 <sup>e</sup>	6 »	3 <sup>e</sup>	4 99	2 <sup>e</sup>	15 »	2 <sup>e</sup>	15 »	2 <sup>e</sup>	15 »	2 <sup>e</sup>	15 »
4 <sup>e</sup>	6 »	4 <sup>e</sup>	4 99	4 <sup>e</sup>	3 750	3 <sup>e</sup>	15 »	3 <sup>e</sup>	15 »	3 <sup>e</sup>	15 »
5 <sup>e</sup>	6 »	5 <sup>e</sup>	4 99	5 <sup>e</sup>	3 750	5 <sup>e</sup>	2 144	4 <sup>e</sup>	15 »	4 <sup>e</sup>	15 »
6 <sup>e</sup>	6 »	6 <sup>e</sup>	4 99	6 <sup>e</sup>	3 750	6 <sup>e</sup>	2 144	6 <sup>e</sup>	» »	5 <sup>e</sup>	10 8
7 <sup>e</sup>	6 »	7 <sup>e</sup>	4 99	7 <sup>e</sup>	3 750	7 <sup>e</sup>	2 144	7 <sup>e</sup>	» »	7 <sup>e</sup>	» »
8 <sup>e</sup>	6 »	8 <sup>e</sup>	4 99	8 <sup>e</sup>	3 750	8 <sup>e</sup>	2 144	8 <sup>e</sup>	» »	8 <sup>e</sup>	» »
9 <sup>e</sup>	6 »	9 <sup>e</sup>	4 99	9 <sup>e</sup>	3 750	9 <sup>e</sup>	2 144	9 <sup>e</sup>	» »	9 <sup>e</sup>	» »
10 <sup>e</sup>	6 »	10 <sup>e</sup>	4 99	10 <sup>e</sup>	3 750	10 <sup>e</sup>	2 144	10 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »
11 <sup>e</sup>	6 »	11 <sup>e</sup>	4 99	11 <sup>e</sup>	3 750	11 <sup>e</sup>	2 144	11 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »
	60		60		60		60		60		60
7 <sup>e</sup> réunion		8 <sup>e</sup> réunion		9 <sup>e</sup> réunion		10 <sup>e</sup> réunion		11 <sup>e</sup> réunion			
Sommes versées au 7 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 8 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 9 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 10 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 11 <sup>e</sup> associé			
par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions		
2 <sup>e</sup>	13 8	3 <sup>e</sup>	15 »	4 <sup>e</sup>	15 »	5 <sup>e</sup>	12 »	6 <sup>e</sup>	9 6		
3 <sup>e</sup>	10 2	4 <sup>e</sup>	9 »	5 <sup>e</sup>	12 »	6 <sup>e</sup>	11 4	7 <sup>e</sup>	11 4		
4 <sup>e</sup>	10 8	5 <sup>e</sup>	10 2	6 <sup>e</sup>	10 2	7 <sup>e</sup>	11 4	8 <sup>e</sup>	12 6		
5 <sup>e</sup>	12 6	6 <sup>e</sup>	10 8	7 <sup>e</sup>	10 8	8 <sup>e</sup>	12 6	9 <sup>e</sup>	13 8		
6 <sup>e</sup>	12 6	7 <sup>e</sup>	15 »	8 <sup>e</sup>	12 »	9 <sup>e</sup>	12 6	10 <sup>e</sup>	12 6		
8 <sup>e</sup>	» »	9 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »				
9 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »						
10 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »								
11 <sup>e</sup>	» »										
	60		60		60		60		60		

## La cité chinoise

TABLE DES SÉRIES DE LA SOCIÉTÉ DE TCHAO-KONG. — N° 4											
1 <sup>e</sup> réunion		2 <sup>e</sup> réunion		3 <sup>e</sup> réunion		4 <sup>e</sup> réunion		5 <sup>e</sup> réunion		6 <sup>e</sup> réunion	
Sommes versées au 1 <sup>er</sup> associé		Sommes versées au 2 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 3 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 4 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 5 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 6 <sup>e</sup> associé	
par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques
2 <sup>e</sup>	5 »	1 <sup>er</sup>	15 »	1 <sup>er</sup>	15.000	1 <sup>er</sup>	15.000	1 <sup>er</sup>	15 »	1 <sup>er</sup>	» »
3 <sup>e</sup>	5 »	3 <sup>e</sup>	3 89	2 <sup>e</sup>	15.000	2 <sup>e</sup>	15.000	2 <sup>e</sup>	15 »	2 <sup>e</sup>	15 »
4 <sup>e</sup>	5 »	4 <sup>e</sup>	3 89	4 <sup>e</sup>	2.500	3 <sup>e</sup>	15.000	3 <sup>e</sup>	15 »	3 <sup>e</sup>	15 »
5 <sup>e</sup>	5 »	5 <sup>e</sup>	3 89	5 <sup>e</sup>	2.500	5 <sup>e</sup>	713	4 <sup>e</sup>	15 »	4 <sup>e</sup>	15 »
6 <sup>e</sup>	5 »	6 <sup>e</sup>	3 89	6 <sup>e</sup>	2.500	6 <sup>e</sup>	713	6 <sup>e</sup>	» »	5 <sup>e</sup>	15 »
7 <sup>e</sup>	5 »	7 <sup>e</sup>	3 89	7 <sup>e</sup>	2.500	7 <sup>e</sup>	713	7 <sup>e</sup>	» »	7 <sup>e</sup>	» »
8 <sup>e</sup>	5 »	8 <sup>e</sup>	3 89	8 <sup>e</sup>	2.500	8 <sup>e</sup>	713	8 <sup>e</sup>	» »	8 <sup>e</sup>	» »
9 <sup>e</sup>	5 »	9 <sup>e</sup>	3 89	9 <sup>e</sup>	2.500	9 <sup>e</sup>	713	9 <sup>e</sup>	» »	9 <sup>e</sup>	» »
10 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	3 89	10 <sup>e</sup>	2.500	10 <sup>e</sup>	713	10 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »
11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	3 89	11 <sup>e</sup>	2.500	11 <sup>e</sup>	713	11 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »
50		50 01		50		49 991		60		60	
7 <sup>e</sup> réunion		8 <sup>e</sup> réunion		9 <sup>e</sup> réunion		10 <sup>e</sup> réunion		11 <sup>e</sup> réunion			
Sommes versées au 7 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 8 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 9 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 10 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 11 <sup>e</sup> associé			
par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques	par le	Ligatures et sapèques
1 <sup>er</sup>	» »	1 <sup>er</sup>	» »	1 <sup>er</sup>	» »	1 <sup>er</sup>	» »	1 <sup>er</sup>	» »	1 <sup>er</sup>	» »
2 <sup>e</sup>	» »	2 <sup>e</sup>	» »	2 <sup>e</sup>	» »	2 <sup>e</sup>	» »	2 <sup>e</sup>	» »	2 <sup>e</sup>	» »
3 <sup>e</sup>	15 »	3 <sup>e</sup>	» »	3 <sup>e</sup>	» »	3 <sup>e</sup>	» »	3 <sup>e</sup>	» »	3 <sup>e</sup>	» »
4 <sup>e</sup>	15 »	4 <sup>e</sup>	15 »	4 <sup>e</sup>	» »	4 <sup>e</sup>	» »	4 <sup>e</sup>	» »	4 <sup>e</sup>	» »
5 <sup>e</sup>	15 »	5 <sup>e</sup>	15 »	5 <sup>e</sup>	15 »	5 <sup>e</sup>	» »	5 <sup>e</sup>	» »	5 <sup>e</sup>	» »
6 <sup>e</sup>	15 »	6 <sup>e</sup>	15 »	6 <sup>e</sup>	15 »	6 <sup>e</sup>	15 »	6 <sup>e</sup>	15 »	6 <sup>e</sup>	» »
8 <sup>e</sup>	» »	7 <sup>e</sup>	15 »	7 <sup>e</sup>	15 »	7 <sup>e</sup>	15 »	7 <sup>e</sup>	15 »	7 <sup>e</sup>	15 »
9 <sup>e</sup>	» »	9 <sup>e</sup>	» »	8 <sup>e</sup>	15 »	8 <sup>e</sup>	15 »	8 <sup>e</sup>	15 »	8 <sup>e</sup>	15 »
10 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »	9 <sup>e</sup>	15 »	9 <sup>e</sup>	15 »	9 <sup>e</sup>	15 »
11 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	15 »	10 <sup>e</sup>	15 »
60		60		60		60		60			

La ligature contient 1,000 sapèques et vaut 5 fr. en chiffre rond, 10 sapèques valent donc 5 centimes

## La cité chinoise

TABLE DES SÉRIES DE LA SOCIÉTÉ COMMUNE ET SIMPLE. — N° 5											
1 <sup>e</sup> réunion		2 <sup>e</sup> réunion		3 <sup>e</sup> réunion		4 <sup>e</sup> réunion		5 <sup>e</sup> réunion		6 <sup>e</sup> réunion	
Sommes versées au 1 <sup>er</sup> associé		Sommes versées au 2 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 3 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 4 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 5 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 6 <sup>e</sup> associé	
par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions
2 <sup>e</sup>	5 »	1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »
3 <sup>e</sup>	5 »	3 <sup>e</sup>	5 »	2 <sup>e</sup>	7 »	2 <sup>e</sup>	7 »	2 <sup>e</sup>	7 »	2 <sup>e</sup>	7 »
4 <sup>e</sup>	5 »	4 <sup>e</sup>	5 »	4 <sup>e</sup>	5 »	3 <sup>e</sup>	7 »	3 <sup>e</sup>	7 »	3 <sup>e</sup>	7 »
5 <sup>e</sup>	5 »	5 <sup>e</sup>	5 »	5 <sup>e</sup>	5 »	5 <sup>e</sup>	5 »	4 <sup>e</sup>	7 »	4 <sup>e</sup>	7 »
6 <sup>e</sup>	5 »	6 <sup>e</sup>	5 »	6 <sup>e</sup>	5 »	6 <sup>e</sup>	5 »	6 <sup>e</sup>	5 »	5 <sup>e</sup>	7 »
7 <sup>e</sup>	5 »	7 <sup>e</sup>	5 »	7 <sup>e</sup>	5 »	7 <sup>e</sup>	5 »	7 <sup>e</sup>	5 »	7 <sup>e</sup>	5 »
8 <sup>e</sup>	5 »	8 <sup>e</sup>	5 »	8 <sup>e</sup>	5 »	8 <sup>e</sup>	5 »	8 <sup>e</sup>	5 »	8 <sup>e</sup>	5 »
9 <sup>e</sup>	5 »	9 <sup>e</sup>	5 »	9 <sup>e</sup>	5 »	9 <sup>e</sup>	5 »	9 <sup>e</sup>	5 »	9 <sup>e</sup>	5 »
10 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	5 »
11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »
50		52		54		56		58		60	
7 <sup>e</sup> réunion		8 <sup>e</sup> réunion		9 <sup>e</sup> réunion		10 <sup>e</sup> réunion		11 <sup>e</sup> réunion			
Sommes versées au 7 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 8 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 9 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 10 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 11 <sup>e</sup> associé			
par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions	par le	Taëls et fractions		
1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »	1 <sup>er</sup>	7 »
2 <sup>e</sup>	7 »	2 <sup>e</sup>	7 »	2 <sup>e</sup>	7 »	2 <sup>e</sup>	7 »	2 <sup>e</sup>	7 »	2 <sup>e</sup>	7 »
3 <sup>e</sup>	7 »	3 <sup>e</sup>	7 »	3 <sup>e</sup>	7 »	3 <sup>e</sup>	7 »	3 <sup>e</sup>	7 »	3 <sup>e</sup>	7 »
4 <sup>e</sup>	7 »	4 <sup>e</sup>	7 »	4 <sup>e</sup>	7 »	4 <sup>e</sup>	7 »	4 <sup>e</sup>	7 »	4 <sup>e</sup>	7 »
5 <sup>e</sup>	7 »	5 <sup>e</sup>	7 »	5 <sup>e</sup>	7 »	5 <sup>e</sup>	7 »	5 <sup>e</sup>	7 »	5 <sup>e</sup>	7 »
6 <sup>e</sup>	7 »	6 <sup>e</sup>	7 »	6 <sup>e</sup>	7 »	6 <sup>e</sup>	7 »	6 <sup>e</sup>	7 »	6 <sup>e</sup>	7 »
8 <sup>e</sup>	5 »	7 <sup>e</sup>	7 »	7 <sup>e</sup>	7 »	7 <sup>e</sup>	7 »	7 <sup>e</sup>	7 »	7 <sup>e</sup>	7 »
9 <sup>e</sup>	5 »	9 <sup>e</sup>	5 »	8 <sup>e</sup>	7 »	8 <sup>e</sup>	7 »	8 <sup>e</sup>	7 »	8 <sup>e</sup>	7 »
10 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	5 »	9 <sup>e</sup>	7 »	9 <sup>e</sup>	7 »	9 <sup>e</sup>	7 »
11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »	11 <sup>e</sup>	5 »	10 <sup>e</sup>	7 »
62		64		66		68		70			

## La cité chinoise

TABLE DES SÉRIES DE LA SOCIÉTÉ DE TCHÉ-KONG. — N° 6											
1 <sup>e</sup> réunion		2 <sup>e</sup> réunion		3 <sup>e</sup> réunion		4 <sup>e</sup> réunion		5 <sup>e</sup> réunion		6 <sup>e</sup> réunion	
Sommes versées au 1 <sup>er</sup> associé		Sommes versées au 2 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 3 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 4 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 5 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 6 <sup>e</sup> associé	
par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup>	10 »	1 <sup>er</sup>	20 »	1 <sup>er</sup>	20 »	1 <sup>er</sup>	20 »	1 <sup>er</sup>	20 »	1 <sup>er</sup>	20 »
3 <sup>e</sup>	10 »	3 <sup>e</sup>	8 89	2 <sup>e</sup>	20 »	2 <sup>e</sup>	20 »	2 <sup>e</sup>	20 »	2 <sup>e</sup>	20 »
4 <sup>e</sup>	10 »	4 <sup>e</sup>	8 89	4 <sup>e</sup>	7 5	3 <sup>e</sup>	20 »	3 <sup>e</sup>	20 »	3 <sup>e</sup>	20 »
5 <sup>e</sup>	10 »	5 <sup>e</sup>	8 89	5 <sup>e</sup>	7 5	5 <sup>e</sup>	5 716	4 <sup>e</sup>	20 »	4 <sup>e</sup>	20 »
6 <sup>e</sup>	10 »	6 <sup>e</sup>	8 89	6 <sup>e</sup>	7 5	6 <sup>e</sup>	5 716	6 <sup>e</sup>	3 334	5 <sup>e</sup>	20 »
7 <sup>e</sup>	10 »	7 <sup>e</sup>	8 89	7 <sup>e</sup>	7 5	7 <sup>e</sup>	5 716	7 <sup>e</sup>	3 334	7 <sup>e</sup>	» »
8 <sup>e</sup>	10 »	8 <sup>e</sup>	8 89	8 <sup>e</sup>	7 5	8 <sup>e</sup>	5 716	8 <sup>e</sup>	3 334	8 <sup>e</sup>	» »
9 <sup>e</sup>	10 »	9 <sup>e</sup>	8 89	9 <sup>e</sup>	7 5	9 <sup>e</sup>	5 716	9 <sup>e</sup>	3 334	9 <sup>e</sup>	» »
10 <sup>e</sup>	10 »	10 <sup>e</sup>	8 89	10 <sup>e</sup>	7 5	10 <sup>e</sup>	5 716	10 <sup>e</sup>	3 334	10 <sup>e</sup>	» »
11 <sup>e</sup>	10 »	11 <sup>e</sup>	8 89	11 <sup>e</sup>	7 5	11 <sup>e</sup>	5 716	11 <sup>e</sup>	3 334	11 <sup>e</sup>	» »
	100		100 01		100		100 012		100 004		100
7 <sup>e</sup> réunion		8 <sup>e</sup> réunion		9 <sup>e</sup> réunion		10 <sup>e</sup> réunion		11 <sup>e</sup> réunion		12 <sup>e</sup> réunion	
Sommes versées au 7 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 8 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 9 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 10 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 11 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 12 <sup>e</sup> associé	
par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	par le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>
1 <sup>er</sup>	20 »	»	» »	»	» »	»	» »	»	» »	»	» »
2 <sup>e</sup>	20 »	2 <sup>e</sup>	20 »	»	» »	»	» »	»	» »	»	» »
3 <sup>e</sup>	20 »	3 <sup>e</sup>	20 »	3 <sup>e</sup>	20 »	»	» »	»	» »	»	» »
4 <sup>e</sup>	20 »	4 <sup>e</sup>	20 »	4 <sup>e</sup>	20 »	4 <sup>e</sup>	20 »	»	» »	»	» »
5 <sup>e</sup>	20 »	5 <sup>e</sup>	20 »	5 <sup>e</sup>	20 »	5 <sup>e</sup>	20 »	5 <sup>e</sup>	20 »	6 <sup>e</sup>	20 »
6 <sup>e</sup>	20 »	6 <sup>e</sup>	20 »	6 <sup>e</sup>	20 »	6 <sup>e</sup>	20 »	6 <sup>e</sup>	20 »	7 <sup>e</sup>	20 »
8 <sup>e</sup>	» »	7 <sup>e</sup>	20 »	7 <sup>e</sup>	20 »	7 <sup>e</sup>	20 »	7 <sup>e</sup>	20 »	8 <sup>e</sup>	20 »
9 <sup>e</sup>	» »	9 <sup>e</sup>	» »	8 <sup>e</sup>	20 »	8 <sup>e</sup>	20 »	8 <sup>e</sup>	20 »	9 <sup>e</sup>	20 »
10 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »	9 <sup>e</sup>	» »	9 <sup>e</sup>	20 »	9 <sup>e</sup>	20 »	10 <sup>e</sup>	20 »
11 <sup>e</sup>	» »	11 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	» »	10 <sup>e</sup>	20 »	11 <sup>e</sup>	20 »
	120		120		120		120		120		120



## La cité chinoise

TABLE DES SÉRIES DE LA SOCIÉTÉ DE TSI-HIENN-HOUËI. — N° 7													
1 <sup>e</sup> réunion		2 <sup>e</sup> réunion		3 <sup>e</sup> réunion		4 <sup>e</sup> réunion		5 <sup>e</sup> réunion		6 <sup>e</sup> réunion		7 <sup>e</sup> réunion	
Sommes versées au 1 <sup>er</sup> associé		Sommes versées au 2 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 3 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 4 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 5 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 6 <sup>e</sup> associé		Sommes versées au 7 <sup>e</sup> associé	
pa r le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	pa r le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	pa r le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	pa r le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	pa r le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	pa r le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>	pa r le	Taëls et 10 <sup>e</sup> , 100 <sup>e</sup> , 1000 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup>	3.333	1 <sup>er</sup>	6 »	1 <sup>er</sup>	6 »	1 <sup>er</sup>	6 »	1 <sup>er</sup>	6 »	2 <sup>e</sup>	6 »	3 <sup>e</sup>	6 »
3 <sup>e</sup>	3.333	3 <sup>e</sup>	2 8	2 <sup>e</sup>	6 »	2 <sup>e</sup>	6 »	2 <sup>e</sup>	6 »	3 <sup>e</sup>	6 »	4 <sup>e</sup>	6 »
4 <sup>e</sup>	3.333	4 <sup>e</sup>	2 8	4 <sup>e</sup>	2 »	3 <sup>e</sup>	6 »	3 <sup>e</sup>	6 »	4 <sup>e</sup>	6 »	5 <sup>e</sup>	6 »
5 <sup>e</sup>	3.333	5 <sup>e</sup>	2 8	5 <sup>e</sup>	2 »	5 <sup>e</sup>	» 667	4 <sup>e</sup>	6 »	5 <sup>e</sup>	6 »	6 <sup>e</sup>	6 »
6 <sup>e</sup>	3.333	6 <sup>e</sup>	2 8	6 <sup>e</sup>	2 »	6 <sup>e</sup>	» 667	6 <sup>e</sup>	» »	7 <sup>e</sup>	» »		
7 <sup>e</sup>	3.333	7 <sup>e</sup>	2 8	7 <sup>e</sup>	2 »	7 <sup>e</sup>	» 667	7 <sup>e</sup>	» »				
	19.998		20		20		20 001		24		24		24

### Compte rendu de lecture de Francisque SARCEY<sup>1</sup>

J'ai lu avec un plaisir extrême le livre qui a pour titre : *la Cité chinoise*. Il est de M. Eugène Simon, ancien consul de France en Chine, et qui avait plus que personne qualité pour parler de ce pays ; car il y a vécu longtemps, et il l'a traversé à plusieurs reprises, d'un bout à l'autre, chargé de diverses missions par le gouvernement.

Il va sans dire que je ne me permettrais pas de faire la moindre observation à M. Eugène Simon sur ce qu'il nous raconte de la civilisation chinoise. Je me ferais l'effet d'un de ces petits-maîtres dont Usbeck se moque si agréablement dans les *Lettres persanes*. Il avait mis la conversation sur la Perse, s'imaginant qu'une fois sur ce terrain personne ne s'aviserait de le contredire ni de lui couper la parole. Mais il n'eut pas dit quatre mots, qu'un de ces jolis Français, si parfaitement sûrs d'eux-mêmes, lui infligea deux démentis fondés sur l'autorité du voyageur Chardin. A Dieu ne plaise que je me donne ce ridicule. Je ne sais pourtant ; il me semble que M. Eugène Simon est animé d'une indulgence quelque peu excessive, pour les Chinois, pour leurs coutumes et pour leurs mœurs. Il court dans tout son livre comme un souffle d'admiration émue. C'est une sorte de plaidoyer.

Au reste, je ne m'en plaindrais pas pour ma part. Ce ton d'enthousiasme qui, chez lui, est sincère, communique à ses récits et à ses réflexions une chaleur qui va de l'ouvrage au lecteur. Il est vrai aussi que M. Eugène Simon se fait de la civilisation un idéal qui n'est pas tout à fait le nôtre.

« L'État le plus civilisé, dit-il, est celui dans lequel, sur une surface de territoire donnée, le plus grand nombre d'hommes possible ont pu se procurer et se distribuer le plus également et

---

<sup>1</sup> [La Nouvelle Revue](#), nov.-déc. 1885, 7<sup>e</sup> année, T. 37, pp. 414-416.

## La cité chinoise

au meilleur marché possible la plus grande somme de bien-être, de liberté, de justice et de sécurité.

Cette définition n'est pas complète, et je rappellerai à M. Eugène Simon la parole de l'Évangile : « L'homme ne vit pas seulement de pain. » Le XVI<sup>e</sup> siècle est un des plus grands que l'histoire connaisse. La sécurité y était médiocre, la liberté nulle, et la richesse aussi mal distribuée que possible. Mais les hommes de ce temps-là pensaient par eux-mêmes.

Si l'on prend la définition de M. Eugène Simon au pied de la lettre, jamais peuple, en effet, ne posséda une civilisation plus complète que le Chinois. C'est un pays de Cocagne ; mais, pour rien au monde, je ne voudrais y vivre. Et je n'en parle que sur le dire de la *Cité chinoise*.

M. Eugène Simon m'a confirmé ce que je savais déjà, que les prétendus infanticides reprochés aux Chinois par les missionnaires de la Sainte-Enfance n'étaient qu'une abominable mystification, dont le seul mérite est de rapporter, bon an mal an, quelques millions aux pieux personnages qui sont à la tête de cette association. Ils en font peut-être d'ailleurs un bon emploi ; mais c'est une des fumisteries les plus réjouissantes du néocatholicisme. Je suis bien fâché que le livre de M. Eugène Simon n'ait pas paru dix ans plus tôt. Sans doute, le chapitre où il s'indigne contre les récits des missionnaires aurait convaincu de ma sincérité les juges qui me condamnèrent à une forte amende et à des dommages-intérêts considérables, pour avoir dit qu'en Chine les cochons n'étaient pas violets et ne se nourrissaient pas exclusivement de la chair des petits enfants.

Je ne puis que recommander vivement cet ouvrage à nos lecteurs. Il est sincère, il est ému ; il est écrit d'un style aisé et rapide, qui s'échauffe par intervalles. Je ne connais pas pour le moment de livre où l'on trouverait réunis sur l'Empire du Milieu plus de documents vrais.

Francisque SARCEY.

@